LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: généralement ensoleillé. Maximum près de 17. Aperçu pour demain: beau et doux. Détails en page 6.

20 CENTS

Vol. LXVII - No 105 | Montréal, jeudi 8 mai 1975 | Ascension

Choquette réactive "l'opération Raymond"

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a donné l'ordre de continuer et d'intensifier "l'opération Raymond", un service d'enquête policière sur les relations de travail dans l'industrie de la construction, mis sur pied en 1972.

Des agents de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) viendront s'ajouter au groupe d'une quinzaine de policiers de la Sûreté du Québec, chargé de mener des enquêtes et de colliger des renseignements sur les irrégularités commises dans le monde de la construction.

M. Choquette était hier en veine de commentaires sur le rapport Cliche et il est venu de lui-même fournir ces renseignements au cours d'une longue conversation informelle avec les correspondants parlementaires.

Devant les dérobades du premier ministre et du ministre du Travail, MM. Bourassa et Cournoyer, M. Choquette semble avoir décidé d'affronter lui-même les critiques découlant du rapport de la commission Cliche.

"Bien que je ne prends pas l'essentiel du blâme, a-t-il dit, je suis un peu déçu que la commission Cliche n'ait accordé aucun crédit au ministère de la Justice pour "l'Opération Raymond", qui lui a fourni le matériel permettant de forcer les témoins à se mettre à table."

On savait déjà que le ministre de la Justice avait ordonné une enquête policière sur le "gangstérisme syndical" en 1972 — "on m'a comparé à Duplessis à l'époque", précisait M. Choquette — mais c'était la première fois, hier, qu'il en décrivait la nature.

Il s'agissait d'un groupe de policiers détachés pour enquêter, notamment au moyen de table d'écoute électronique, et colliger des renseignements sur les relations de travail dans l'industrie de la construction.

Ce corps spécial continuera son travail et recevra même l'aide d'agents de la CUM, a dit M. Choquette, en précisant qu'il avait l'intention de "prendre le taureau par les cornes" afin de faire respecter la loi dans l'industrie de la construction.

"J'ai donné instruction aux corps policiers, ajoute-t-il, de faire preuve de la plus grande fermeté et aux procureurs de réclamer des sentences sévères".

M. Choquette a fait ensuite allusion à un affrontement possible avec la FTQ-construction et enchaînait curieusement avec les réactions " de la gauche" à l'action énergique qu'il entend prendre contre les syndicats.

Aux journalistes lui rappelant que MM. André Desjardins et consorts n'avaient jamais été considérés comme des éléments de la gauche, M. Choquette a répondu que dans quelques mois la gauche n'en manquerait pas moins de lui reprocher sa fermeté.

Pourquoi n'avoir pas manifesté cette

Voir page 6: Opération Raymond

La CSN refuse la tutelle

'Que la FTQ se nettoie elle-même'

par Louis-Gilles Francoeur

Le bureau confédéral de la CSN a violemment réagi hier contre certaines des recommandations fondamentales du rapport Cliche en dénonçant la mise en tutelle gouvernementale des trois principaux syndicats de la FTQ-Construction et en s'opposant à ce que le placement des travailleurs de la construction soit confié à un éventuel Office de la construction.

La CSN préfère, sur ce dernier point, un service de placement syndical paritaire avec arbitrage étatique, le cas échéant.

Partant du principe qu'il faut éviter à tout prix l'intervention de l'Etat dans les affaires syndicales et de motifs stratégiques moins claironnés, la CSN n'hésite pas à présenter le rapport comme étant "imprégné par un esprit de classe" du fait qu'il ménage trop à son avis les entrepreneurs et le gouvernement. Si l'on conteste certaines des conclusions clés du rapport, on admet toutefois qu'il identifie correctement les problèmes de cette industrie.

Précisant que le rapport est "d'une indulgence scandaleuse pour le gouvernement et les associations patronales", la grande gagnante du rapport mitraille les commissaires: "Ceux qui ont suivi les audiences de la commission se rappelleront avec quel ménagement ont été interrogés des hommes comme Robert Boyd, président de la Société d'energie de la baie James, ou Paul Desrochers, ancien conseiller spécial du premier ministre, alors que des hommes de main de la FTQ-Construction étaient à bon droit examinés à la loupe".

"Le même clivage, conclut la CSN, se retrouve dans le rapport de la commission, qui juge sévèrement les dirigeants de la FTQ-Construction mais qui laisse au peuple le soin de juger le ministre du Travail, dont la complicité avec la FTQ-Construction a pourtant été établie".

Se défendant de vouloir "absoudre les aventuriers du syndicalisme" qui ont exploité les travailleurs avec "autant de cynisme que les patrons", l'exécutif de la CSN et le bureau confédéral blâment formellement la FTQ et son président M. Louis Laberge, le tuteur de la FTQ-Construction, M. Fernand Daoust, et le vice-président de la FTQ, M. Jean Gérin-Lajoie, "pour ne rien avoir fait de conséquent afin d'extirper la corruption des rangs de ses affiliés de la construction".

La CSN dénonce par ailleurs le pouvoir sans borne qui échoierait dans les mains du gouvernement si, comme le propose la commission Cliche, l'existence même des syndicats de la construction et leurs règlements devaient dépendre complètement du bon vouloir du lieutenant-gouverneur en conseil. La commission, qui voulait de toute évidence s'assurer que les constitutions des syndicats internationaux ne contreviendraient plus aux lois québécoises, n'a pas jugé bon d'obliger le gouvernement à donner cette sanction de façon automatique lorsque les règlements syndicaux concordent avec les lois québécoises.

L'enregistrement obligatoire des syndicats en vertu de la loi des syndicats professionnels est dénoncé par la centrale au même titre que ce qu'elle appelle "la surveillance des votes de grève et d'acceptation des conventions collective". Le rap-

Voir page 6: La CSN s'oppose

sommaire

■ "Joualez-moi d'amour" derrière les barbelés — page 2

■ Des descentes désastreuses pour l'économie trifluvienne, aurait dit l'insp. DeLuca — page 3

■ Une enquête périlleuse mais nécessaire: un éditorial de Claude Ryan

■ La démocratie dans la construction et ailleurs: un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4

■ Fuites et grincements: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Immigration: Québec ouvre sept nouveaux bureaux à l'étranger — page 7

■ Samson aurait dit à un collègue de la GRC: "J'l'ai fait pour d'l'argent, tabarnak" — page 8

■ Forget attend des projets de services à domicile pour les personnes âgées — page 17

De retour de la Jamaïque où il a assisté à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a été accueilli amoureusement par son fils Justin à sa descente d'avion, hier. (Téléphoto CP)

Hervé Patenaude ne sera pas limogé

QUEBEC (par Gérald LeBlanc) — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, ne prendra aucune mesure contre l'inspecteur-chef Hervé Patenaude de la Sûreté du Québec, blâmé injustement selon lui par la commission Cliche.

M. Choquette examinera cependant le cas des autres personnages incriminés dans le rapport, notamment MM. Paul Desrochers et Michel Guay, deux des membres du bureau du premier ministre, M. Robert Bourassa.

L'opposition officielle réclamait d'ailleurs, hier, à l'Assemblée nationale, une poursuite au criminel contre MM. Desrochers et Guay en vertu de l'article 110 du code criminel, relatif à la corruption des fonctionnaires.

Cet article stipule qu'une infraction, criminelle et passible d'emprisonnement de cinq ans, est commise par quiconque "offre, donne ou convient d'offrir ou de donner à un ministre du gouvernement ou à un fonctionnaire, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature en considération d'une collaboration, d'une aude, d'un exercice d'influence ou d'un acte ou d'une omission concernant la nomination d'une personne, y compris lui-même à une charge...

Le député péquiste de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, estime que MM. Desrochers et Guay se sont à première vue rendus coupables d'une telle infraction et il réclame une poursuite du ministère de la justice.

Selon le rapport Cliche, MM. Desrochers et Guay ont exercé des pressions sur M. Yvon Saindon, en lui faisant miroiter le poste de président de la Commission de la fonction publique, pour qu'il nomme leur protégé, M. Yvon Bergeron à la tête de la banque de placement à la baie James.

M. Saindon devait d'ailleurs obtenir le poste de président et il vient d'être démis de ses fonctions conformément à une recommandation du rapport Cliche.

"En définitive, ajoute un passage du rapport cité par M. Bédard, la responsabilité de l'acte commis par M. Saindon doit être également supportée par M. Michel Guay et M. Paul Desrochers, qui l'ont mis dans la position d'avoir à choisir entre son devoir et son intérêt personnel".

L'opposition péquiste estime que ce passage justifie à lui seul une poursuite contre M. Desrochers et Guay qui ont enfreint l'article 110 du Code criminel.

"La question est stupide et ridicule", se contentait de répondre M. Bourassa, qui s'évertue depuis deux jours de lancer des slogans et de ridiculiser toute question de l'Opposition en relation avec le rapport Cliche.

La stratégie lui réussit d'ailleurs très bien puisque l'opposition perd pied et s'empêtre dans des questions de procé-

Voir page 6: Hervé Patenaude

Les associations patronales ne cachent pas leur perplexité

par Bernard Descôteaux

Si les premières réactions des associations patronales au rapport de la commission Cliche laissent percer une certaine satisfaction, on exprime cependant des réserves importantes quant aux recommandations des trois commissaires touchant ces associations, et plus particulièrement celles qui sont de nature à modifier les structures patronales.

Deux des cinq associations patronales, l'Association de la construction de Montréal et du Québec ainsi que la Fédération de la construction du Québec, ont exposé un premier point de vue, hier, après une lecture préliminaire de ce rapport rendu public la veille par le gouvernement québécois, à Québec.

Et l'on note tout d'abord un accord presque général en ce qui a trait aux mesures proposées à l'endroit des syndicats, telles la tutelle des syndicats, la démocratisation syndicale et les bureaux de main-d'oeuvre. Mais pour ce qui est des recommandations concernant les associations patronales, les deux associations qui ont exprimé leurs réactions, hier, apportent des réserves.

Ainsi, l'Association de la construction de Montréal et du Québec (ACMQ), par la voix de M. Jean-Pierre Langlois, dit croire que, règle générale, les recommandations formulées dans le rapport sont la conséquence directe et passablement fidèle des faits exposés devant la commission, et se dit généralement satisfaite du contenu du rapport.

La Fédération de la construction du Québec (FCQ) exprime aussi son intérêt en disant qu'à première vue les recommandations apportent plusieurs solutions aux problèmes de l'industrie de la construction. D'autres la laissent perplexe ecependant.

Ainsi, son directeur général, M. Michel Dion, dit ne pas comprendre les motifs qui amènent la commission à recommander qu'une seule association patronale soit reconnue à la table des négociations, alors que du côté syndical on veut favoriser la pluralité des associations et le libre choix de l'affiliation de l'ouvrier. Il se demande si à l'avenir l'entrepreneur aura le droit de choisir son représentant

Voir page 6: Les patrons

Le CTC ne donne qu'un oui conditionnel au programme de restriction volontaire

par Michel Guénard

OTTAWA — Le Congrès du travail du Canada vient d'endosser d'une façon toute conditionnelle le programme de restrictions volontaires prôné depuis cinq mois par le ministre fédéral des Finances, M. John Turner. Selon le président du CTC, M. Joe Morris, le mouvement syndical ne peut donner son accord à un programme gouvernemental de restrictions des salaires qui ne serait pas accompagné des neuf demandes suivantes:

● Les gouvernements doivent prendre immédiatement des mesures afin de hausser sensiblement le niveau des mises en chantier à travers le pays. Seulement 5,000 logements ont été mis en chantier au cours du mois de février, soit une baisse de 40% en regard de février 1974. Selon la centrale syndicale, qui regroupe quelque deux millions d'adhérents, la pénurie de logements a entraîné une érosion du niveau de vie des travailleurs en élevant de façon tragique le coût pour se loger au Canada.

● Les loyers devront aussi être réglementés afin de mettre fin à la voracité des propriétaires.

● Le gouvernement devra mieux contenir la spéculation foncière qui bouleverse toute l'économie des zones urbaines et semi-urbaines.

● Le gouvernement devra aussi endiguer l'avance des prix des hydrocarbures, particulièrement le pétrole et le gaz naturel qui sont directement responsables de la forte poussée inflationniste qui agite le pays.

● Le ministre des Finances devra se pencher sur le problème des gagne-petit qui n'ont aucune force de marchandage pour rattraper le coût de la vie. Le Congrès du travail du Canada suggère à M. Turner d'instituer "l'impôt négatif" dans son prochain budget afin de corriger cette injustice envers les plus démunis de la société.

● Le gouvernement devra se prononcer résolument pour une politique de plein emploi et combattre sévèrement le chômage qui sévit au pays.

● Le gouvernement devra démontrer avec "preuve à l'appui" que les honoraires des professions libérales n'échapperont pas au filet de restrictions volontaires de M. Turner.

● Les pensions de vieillesse devront être ajustées à la hausse. Cette mesure s'inscrit dans la lutte que mène à la Chambre le leader parlementaire du NPD, M. Ed Broadbent, avec son vis-à-vis de la Santé nationale, M. Marc Lalonde, pour majorer sensiblement les pensions de vieillesse au Canada.

● Finalement, le Congrès du travail du Canada veut obtenir l'assurance des corporations que les concessions d'impôt qu'elles obtiennent du gouvernement seront canalisées vers des investissements créateurs d'emplois plutôt que vers le versement de dividendes additionnels servant à enrichir leurs actionnaires.

On sait que le cabinet fédéral a rencontré à deux ou trois reprises l'exécutif du CTC afin de tâter le pouls du mouvement syndical et envisager quelles restrictions volontaires seraient acceptables pour les unions ouvrières. Selon un document technique préparé par les Finances, un plafond de hausse de 12% par année ou $2,400 aurait été avancé au cours des discussions.

Hier à Toronto, les 120 chefs syndicaux membres du CTC ont fait savoir leur réponse. C'est un "oui" tellement conditionnel pour le ministre des Finances que son prochain budget, prévu pour la mi-juin, est tout tracé à l'avance par le mouvement ouvrier canadien.

Depuis la décision de M. Turner de mettre sur pied un programme de restrictions volontaires basé sur l'obtention d'un consensus général des principaux agents économiques du pays, le ministre a mis sur pied trois groupes de travail qui devaient rencontrer les dirigeants syndicaux, les hommes d'affaires et les autorités provinciales.

Hier il a été impossible de rejoindre le ministre des Finances, retenu toute la journée à Washington dans le cadre de

Voir page 6: La CTC

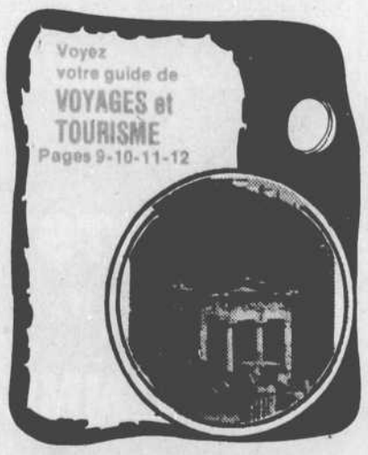

QUAND VOUS ACHETEZ UN DICTIONNAIRE EN 1975
assurez-vous qu'il s'agit bien d'un dictionnaire de 1975
chez votre libraire exigez un :
PETIT LAROUSSE édition 1975

Une grande première

"Joualez-moi d'amour" derrière les barbelés

par Guy Deshaies

En franchissant de ces lugubres lieux les clôtures barbelées et les portes de fer télé-commandées, en subissant la fouille réglementaire, enjoints de ne rien accepter et de ne rien offrir aux "résidents" (comme il est interdit de lancer des cacahuètes aux singes dans les zoos modernes) quatre comédiens du Théâtre du Nouveau Monde se trouvaient ce soir-là sous l'empire du trac et de la peur.

Raymond Tremblay, le préposé à l'installation du décor de "Manon Last Call" et de "Joualez-moi d'amour", avait reçu l'ordre de ne pas garder ses outils une fois le décor monté. Pas question de se fier à un marteau, un tourne-vis ou quelque clé anglaise pour faire le changement de décor à l'entr'acte.

Et deux gardiens, armés de carabines, installés dans une sorte de passerelle grillagée suspendue au plafond, avaient reçu la directive d'ouvrir péremptoirement le feu sur quiconque de l'assistance entreprendrait de monter impunément sur la scène à n'importe quel moment.

Telles étaient donc, ce lundi soir 5 mai, les dispositions physiques et humaines de cette première soirée de théâtre dans l'histoire du pénitencier à sécurité maximale de l'Institution Archambeault, à Sainte-Anne-des-Plaines, où un détenu sur quatre est condamné à la réclusion perpétuelle.

Et alors dans cette salle, plus précisément le gymnase, là même où quelques mois plus tôt les musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal avaient dû plier bagages à la hâte sous les huées générales après seulement quelques mesures, là encore où les Mimes électriques avaient été obligés d'évacuer dans un tourbillon de clameurs désapprobatrices, ce fut tout simplement le triomphe.

"Notre meilleur public!" s'enthousiasmait un Guy Godin rassuré, couvert de sueurs, se répandant dans l'assistance, bouteille d'eau de Vichy à la main, après le spectacle. Anne Caron, Marie Fresnières et Marc Hébert faisaient l'unanimité également à propos du chaleureux accueil dont ils venaient non moins unanimement de faire l'objet de la part des 173 détenus obligés maintenant de regagner leurs quartiers pour permettre à Raymond Tremblay de récupérer enfin ses outils et de démonter les décors.

Mes chers bagnards

A vrai dire tout avait bien démarré même si l'atmosphère générale n'était pas celle, recueillie, que l'on retrouve juste avant la levée de rideau dans un théâtre. D'abord il n'y avait pas de rideau pour cacher le plateau, une plate-forme de bois dressée sur des tables.

Et le bruit. Une musique de discothèque diffusée par le système de son, les rires et le murmure de la foule et finalement l'annonce par haut-parleurs destinée "à mes chers bagnards de Sainte-Anne-des-Plaines" que la pièce va commencer.

Des éclairages diffus sont maintenus sur l'assistance qui se tait et Guy Godin fait son entrée. Une de ses premières phrases dans "Manon Last Call" accroche au départ le public. Au téléphone il dit en substance: "Mais vous n'êtes pas à la prison ici mais au musée des affaires culturelles." Rires gras de satisfaction.

Et puis Manon entre en scène. Une Anne Caron vulgaire et truculente à souhait qui vient pour l'emploi que lui a promis la veille le conservateur du musée. Elle se dépouille soudain de sa blouse pour s'exposer en soutien-gorge et elle menace de se dégager l'hémisphère sud si le patron ne l'embauche pas. "Donnes y pas sa job!" s'écrie un spectateur dans l'ambiance surchauffée des détenus en liesse qui entrevoient déjà la possibilité d'un streap tease inopiné.

Peine perdue, l'auteur Jean Barbeau n'a pas prévu pareil dénouement et Manon se rhabille devant la docilité décevante du conservateur et au grand désappointement de l'assistance des blousons verts.

Et puis, toujours dans "Manon Last Call", c'est le ministre des Affaires culturelles qui entre en scène personnifié par un Marc Hébert éblouissant qui, de surcroît, ressemble, par un quelconque hasard volontaire, à l'actuel ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy. Manon le fustige par le sacre, le joual et l'opprobre de l'inconvenance; le ministre survolté susure des protestations et des imprécations polies, jette des anathèmes distingués au conservateur qui, maintenant, approuve Manon. La salle est au comble de la joie; des spectateurs s'en mêlent et crie des "mange de la marde" au ministre affolé; le conservateur et Manon finissent par accrocher à une pathère comme un froc mité le ministre impuissant qui se débat: c'est l'apothéose.

Bref, une première manche gagnée. Un public qui marche, qui s'implique, qui est ravi de constater l'ingéniosité du décor interchangeable puisque le changement de décor se fait à découvert.

Le théâtre "pogne"

Un public aussi où la fréquence des tentatives de suicide est la plus élevée au Canada; où l'auto-mutilation, la dépression, les amours singulières et le désespoir sont le lot du quotidien. Un public dont les membres sont condamnés en moyenne à 13 années de détention avec toujours un mur comme horizon dans ces cours intérieures ou des barbelés, des chiens méchants et des miradors mitrailleurs du côté de la liberté.

Des hommes dans la trentaine pour la plupart qui vivent en cellule individuelle, qui ne recoivent de visite qu'au travers d'une vitre, qui ne sortent jamais.

Un homme de 32 ans me demande de lui parler de Joliette, sa ville natale qu'il n'a pas vue depuis 1962. Un autre que j'ai connu enfant et qui a été condamné, dans un acharnement peu commun, à plus de 100 sentences de réclusion perpétuelle me demande des nouvelles de mes parents.

On discute de libération conditionnelle. Un autre détenu, entré à l'âge de 19 ans derrière les barreaux, entretien maintenant, à l'âge de 30 ans, quelque espoir de ce côté-là.

Et puis c'est "Joualez-moi d'amour". Ça marche quoique la réaction soit plus mitigée étant donné que le débat est plus laborieux, moins incisif et, pour tout dire, moins défoulant. C'est tout de même le succès et par conséquent l'espoir que l'expérience soit renouvellée. Un détenu, le seul à avoir réussi une évasion de ce pénitencier à sécurité maximale, affirme que son intention serait de faire écrire et monter une pièce par les détenus. "Moi je savais, dit-il, que le théâtre pognerait".

Parce que durant l'après-midi, après la fouille minutieuse du camion transportant les décors du TNM, après la fouille en règle des décors et accessoires, alors que Raymond Tremblay et Pierre Page préparaient la scène, les animateurs socio-culturels du pénitencier, MM. Guy Larivière et Michel Pelletier, estimaient qu'il n'y aurait pas plus de 100 détenus au spectacle. Car il s'agissait d'un programme dit de double activité, c'est-à-dire en vertu duquel les détenus peuvent opter pour le spectacle ou simplement pour les salles communes où l'on joue aux cartes et l'on regarde la télévision.

Sur 400 résidents dont 70 anglophones il y avait 173 spectateurs selon le décompte officiel. Une fois entré au gymnase cependant aucun détenu ne pouvait en ressortir avant la fin.

"Ici il y a deux prisons, expliquait un des cinq détenus autorisés à assister à la petite réception organisée pour les comédiens après le spectacle.

"Il y a la prison physique et la prison morale. La première c'est pas drôle mais la deuxième est pire. Tu deviens un peu automate dans ce parking humain. Tu n'a pas de responsabilités à prendre, tu désapprends à avoir des initiatives, tu rêves et du deviens prisonnier de toi-même. Et des fois on dirait que tú veux t'évader de toi-même".

La prison morale

Pour le visiteur qui repasse les huit portes et clôtures pour sortir de cette enceinte indéfinissable ouverte aux quatre vents dans la plaine, ce n'est encore que la première prison, la physique, qui laisse une image étrange, lui qui a souffert en quelques heures seulement de na pas pouvoir téléphoner à l'extérieur et de ne pas circuler librement même à l'intérieur des murs.

On ne voit pas la prison morale, celle que des détenus parfois tentent de fracasser en s'ouvrant les veines ou se crevant les yeux. Elle leur appartient en propre.

C'est peut-être pourquoi, lundi soir, le théâtre avait soudain une dimension qui dépassait le divertissement et que les comédiens, se surpassant, avaient peut-être senti et admirablement respecté l'obligation morale de ne pas décevoir.

Saindon est conseiller-cadre; Yvon Bergeron est à la Baleine

QUEBEC (par Gilles Lesage) — Le président démissionnaire de la Commission de la fonction publique, M. Yvon Saindon, est présentement conseiller-cadre au ministère du même nom, tandis que M. Yvon Bergeron, ex-coordonnateur du placement à la baie James, est fonctionnaire au poste de la Baleine, dans le Nouveau-Brunswick.

A la demande de l'Opposition, le ministre de la Fonction publique a fait état mardi du sort réservé à ces deux fonctionnaires, mis en cause par les révélations faites devant la Commission Cliche, l'hiver dernier.

M. Oswald Parent a soutenu que, dès le mois d'octobre dernier, M. Saindon lui avait demandé d'être relevé de ses fonctions, après une carrière de près de vingt ans à la Commission. "Il voulait faire un virage dans sa vie", explique le ministre, qui lui aurait donc demandé de rester au poste encore quelque temps, et qui en tire l'impression que les révélations de la Commission Cliche n'ont pas été le facteur déterminant de la démission du haut fonctionnaire.

M. Saindon a remis sa démission de son propre chef le mardi matin 20 avril, précise le ministre au député péquiste Robert Burns. Le même jour, M. Raymond Guérin, commissaire, était nommé président de la Commission, mais ce n'est que vendredi que cette nomination fut rendue publique, sans que l'on fasse mention du sort de M. Saindon.

C'est ce jour-là même que le rapport Cliche fut remis au premier ministre Robert Bourassa.

Le rapport d'enquête estime que M. Saindon a commis "un manquement grave à l'éthique" en 1971 en succombant aux pressions faites sur lui par MM. Jean Cournoyer et Paul Desrochers, via M. Michel Guay, pour que M. Yves Bergeron jouisse d'une promotion accélérée. A cause de "cette faiblesse doublée d'une injustice", la Commission estimait que M. Saindon devait être démis de ses fonctions, en dépit de sa franchise et du fait que sa responsabilité "doit être également supportée par MM. Guay et Desrochers, qui l'ont mis dans la position d'avoir à choisir entre son devoir et son intérêt personnel."

Une autre affectation sera donnée prochainement à M. Saindon, a fait savoir M. Parent, pour qui l'ex-président de la CFP "a été un excellent serviteur. Il a peut-être eu un accident de parcours. Mais, quand même, il demeure à mes yeux un homme crédible, un homme compétent et un homme qui a servi la province."

Quant à M. Burns, il souhaite que l'impartialité du président de la CFP demeure au-dessus de tout soupçon et que l'affaire Saindon "servira de leçon aux gens qui sont tentés d'user de pressions à l'endroit d'une fonction tellement importante et tellement délicate."

Concernant M. Bergeron, M. Parent a rendu publique une lettre que les trois membres de la Commission Cliche ont fait tenir à M. Saindon, en date du 21 janvier dernier, jour même du témoignage de l'ex-coordonnateur du placement à la baie James. En voici les paragraphes importants.

M. Bergeron a fait état de certains faits sur le système de recrutement qu'il gérait.

"Nous avons le sentiment que M. Bergeron est un homme compétent et honnête.

"Nous nous en remettons à votre bienveillance et à votre sens de la justice pour que vous fassiez en sorte que cet homme ne soit pas l'objet de représailles, de la part du tierces personnes, suite aux révélations qu'il a faites.

"Nous savons que vous seriez, comme nous, très malheureux si la carrière de M. Bergeron, qui est un père de famille, devait souffrir de l'acte de franchise qu'il a posé envers la commission et le public en général".

De fait, M. Bergeron travaille pour le ministère des Richesses naturelles dans le Nouveau-Québec.

Dans son rapport, la commission conclut au sujet de M. Bergeron: "La commission considère que les seules révélations faites devant elle au sujet de la conduite de M. Bergeron, et la profonde prise de conscience qu'elle a suscitée en lui, constituent une sanction bien suffisante. M. Bergeron réalise sans doute aujourd'hui les exigences de la loyauté administrative".

Une enquête sur le boeuf à Montréal?

NAMLOOPS, Colombie-Britannique (PC) — Deux organisations s'occupant de bétail ont réclamé une enquête sur le commerce du boeuf à Montréal.

La requête a été formulée sous forme de mémoire transmis à la Commission fédérale d'enquête sur la commercialisation du boeuf, par l'Association des producteurs de boeuf en coopérative de la Colombie-Britannique et l'Association canadienne des Eleveurs.

Le président de l'Association de B.-C., M. Bruce White, a révélé que Montréal est la région de consommation la plus importante du Canada et établit les prix du boeuf pour le reste du pays. Il a ajouté que, à certains moments, les prix établis à Montréal sont inconsistants avec les approvisionnements et la demande qui existent dans le reste du pays.

Il est favorable à un accord de libre commerce pour le boeuf entre le Canada et les Etats-Unis, afin d'offrir les meilleures conditions de marché aux producteurs.

La nouvelle loi prévoira une commission pour la protection de la jeunesse

par Solange Chalvin

Un nouveau projet de loi pour la protection de la jeunesse sera déposé prochainement devant l'Assemblée nationale. Il remplacera le projet de loi 65 qui avait soulevé une vague de protestations à travers le Québec, lors de sa parution en 1972, et qui est maintenant enterré.

En annonçant hier le dépôt de ce projet de loi attendu impatiemment par tous les travailleurs du secteur enfance et jeunesse, M. Aubert Ouellet, sous-ministre adjoint à la planification au ministère des Affaires sociales — qui remplaçait M. Claude Forget — en a dévoilé les grandes lignes.

Le gouvernement prévoit mettre sur pied une Commission permanente de la protection de la jeunesse composée d'un président entouré d'un conseil formé de représentants des milieux de la justice, des services sociaux, et de représentants de groupes communautaires, ainsi que de personnes intéressées aux problèmes de l'enfance.

Cette commission avait été réclamée par plusieurs organismes, dont la Ligue des droits de l'homme. Elle assumera des fonctions de coordination entre la Cour de bien-être social et les Centres de services sociaux. Elle pourra mettre sur pied des conseillers consultatifs régionaux à partir desquels pourront être formés des comités locaux d'admission.

Ces comités locaux qui sont une innovation dans notre système auront des responsabilités très importantes. Ils pourront par exemple décider de l'admission et de l'orientation des enfants dans le système de protection de la jeunesse. Ils auront le pouvoir de décider qu'un enfant, qu'il s'agisse d'un cas de délinquance ou de protection, soit traduit ou pas devant la Cour. En fait, les enfants et adolescents ne devront passer par le système judiciaire que si cela est souhaitable et bénéfique pour eux et pour la société.

L'un des objectifs du projet de loi étant de donner des droits à l'enfant, il va de soi que celui d'être représenté par un avocat et celui d'avoir recours à des services 24 heures par jour y sont inscrits.

Qu'il soit ou non référé à la cour, l'enfant demeurera sous la protection du Centre régional de services sociaux. Celui-ci sera pourvu d'une division spéciale de protection de la jeunesse qui comprendra un personnel hautement qualifié pouvant répondre 24 heures par jour 35 jours par semaine, aux besoins d'enfants ou d'adolescents en état de crise. Il importe, a dit M. Ouellet qui lisait le texte préparé par M. Forget, que l'enfant reçoive une attention et une protection individuelle.

Pour réaliser cette partie du projet de loi, il faudra élargir la vocation des Centres de services sociaux afin de leur donner la possibilité d'y inclure une division de protection de la jeunesse.

Le projet de loi a souligné M. Ouellet, aux participants au congrès de "Child Welfare League of America" qui se poursuit aujourd'hui à l'hôtel Sheraton-Mont-Royal, ne se veut pas seulement une réponse aux situations de crise. Il se veut "préventif" c'est-à-dire capable de prendre en charge les enfants malheureux avant qu'ils ne deviennent délinquants.

Le projet de loi se veut une réponse aux nombreuses études faites depuis quelques années et qui ont démontré le manque de coordination et de cohérence des diverses catégories d'intervenants dans le domaine de la protection de la jeunesse. "Le régime actuel, a dit le ministre, est plus punitif envers les jeunes en conflit avec la loi que ne l'est la justice pénale pour les adultes".

Il a été impossible pour les journalistes d'en connaître plus long sur ce projet de loi, M. Ouellet ayant quitté le congrès immédiatement après avoir prononcé son allocution. De son côté, le pro-maire de Montréal M. Jean Laroche a révélé que plus de 47 pour cent des crimes commis pendant le premier trimestre de 75, à Montréal, l'avaient été par des moins de 20 ans... ce qui donne à réfléchir aux 600 congressistes — tous des travailleurs de l'enfance et de la jeunesse — qui participent au congrès du "Child Welfare League of America" qui a lieu pour la première fois à Montréal.

Le syndicat accuse Mackasey de jeter de l'huile sur le feu

Le feu risque-t-il d'être rallumé prochainement aux Postes?

Tout en affirmant hier qu'une entente pourrait intervenir bientôt pour le renouvellement de la convention collective des postiers du Canada, le président de la section montréalaise du Syndicat des postiers, M. Marcel Perreault, a déclaré que le refus du ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, de retirer les mesures de suspension prises contre une cinquantaine de postiers est de nature à "jeter de l'huile sur le feu".

De son côté, le président national des Postiers, M. Joe Davidson, a fait savoir cette semaine, en lançant une mise en garde sévère au gouvernement fédéral, que la question des employés occasionnels, reliés directement aux suspensions des dernières semaines, est "la plus importante cause de difficultés aux Postes", exception faite des salaires.

Au chapitre des salaires, M. Davidson a prévenu le gouvernement qu'"il sera difficile d'éviter une confrontation nationale", si le Conseil du Trésor s'en tient à sa dernière offre d'augmentation horaire, soit $1.15. Cette augmentation, répartie sur une période de 32 mois, est de l'ordre de 27%, mais les postiers exigent une hausse du salaire hebdomadaire de l'ordre de 71%, afin de compenser partiellement une perte annuelle de 25% subie au cours des trois dernières années par suite de la hausse vertigineuse du coût de la vie.

Enfin, M. Davidson a tenu à rappeler que le ministère des Postes refuse toujours de négocier les changements technologiques avec ses employés et que cet état de fait n'est pas de nature à rétablir un climat de confiance au sein du service postal.

Quant à M. Marcel Perreault, il a semblé hier plus optimiste que M. Davidson sur les possibilités d'entente au sujet du renouvellement de la convention collective. Malgré le refus de M. Mackasey de retirer les mesures de suspension prises à l'endroit de postiers montréalais, M. Perreault, tout en qualifiant le refus du ministre de provocation inutile, a affirmé que son syndicat ne voulait pas compromettre l'issue des actuelles négociations en encourageant des débrayages pour forcer le ministère des Postes à réengager tous les postiers suspendus avant la signature d'une entente globale.

M. Bryce Mackasey a clairement indiqué, pour sa part, que "si l'une des conditions requises pour parvenir à un règlement global consiste en l'annulation préalable des suspensions, il faudra attendre ce règlement jusqu'en 1980".

Entre-temps, le président montréalais des facteurs, M. Guy Morrissette, a organisé pour samedi une rencontre à Montréal avec des représentants de toutes les sections syndicales de l'Union des facteurs afin de pouvoir contrer l'acceptation par les facteurs de l'entente de principe intervenue entre l'exécutif national des facteurs et le ministère des Postes. "Je vais sûrement me battre jusqu'à la fin, a dit M. Morrissette, pour faire triompher mes idées à la grandeur du pays".

300 tordeuses au pied carré

QUEBEC (PC) — Les forêts de conifères du Québec ploient actuellement sous 60 millions de tonnes de tordeuses des bourgeons de sapin et d'épinettes.

Ces chiffres ont été révélés mardi par M. René Béique, entomologiste du ministère des Terres et Forêts du Québec, devant les membres d'un club de service de la Vieille capitale.

Selon lui, la quantité de bois attaquée par la tordeuse est suffisante pour construire deux millions de maisons, car il estime à 120 millions le nombre de cordes de bois touchées par cette chenille.

Une larve de tordeuse pèse environ 100 milligrammes. Des relevés effectués à 2,600 endroits dans la province indiquent la présence de 300 larves par pied carré de feuillage.

Le PQ a reçu $702,214; Le Jour nuit "un peu"

C'est à $702,104 que s'élève la somme des souscriptions recueillies par le Parti québécois depuis le début de sa septième campagne annuelle de financement, ouverte le 31 mars. Celle-ci, qui devait s'achever le 21 avril, a été une première fois prolongée jusqu'au 5 mai par suite des difficultés consécutives à la tempête du mois dernier et aux ralentissements postaux. Elle est maintenant prolongée une deuxième fois, la date de la clôture définitive devant être arrêtée samedi par le Bureau exécutif.

L'objectif initial, annoncé au cours d'une conférence de presse à la mi-mars, avait été fixé cette année, non en termes de dollars, mais plutôt en nombre de souscripteurs. Le Parti comptait en effet sur les dons de 45,000 personnes, membres, militants et sympathisants. Le trésorier du PQ, M. Pierre Renaud, avait estimé à $20 la moyenne des dons, ce qui permettait d'établir à $900,000 l'objectif visé. Pour sa part, le vice-président, M. Camille Laurin, avait exprimé son espoir, sinon sa conviction, d'atteindre, voire de dépasser cette année le million de dollars.

L'an dernier, 38,756 souscripteurs avaient versé $823,868 au Parti québécois. Cette année, du 31 mars au 5 mai, 31,005 personnes ont versé en moyenne $22.64 par tête, soit $702,104 au total, ce qui représente environ $200,000 de moins que l'objectif initialement prévu.

Un porte-parole du Parti affecté à "l'Opération Ressources 75", M. Jean-Pierre Gauvreau, attribue la médiocrité relative des résultats à la "lenteur généralisée" de la campagne dans toutes les régions. Les retards causés par le mauvais temps et l'interruption du service postal n'ont pas été rattrapés comme l'avaient espéré les organisateurs de l'opération.

M. Gauvreau invoque aussi d'autres facteurs au premier rang desquels il situe l'inflation qui, naturellement, touche tous les membres du Parti. Il reconnaît aussi que la campagne de souscription en faveur du quotidien Le Jour "a nui un petit peu". Il est certain, en effet, que les quelque $115,000 recueillis par le journal indépendantiste proviennent du même bassin dans lequel le PQ puise ses ressources financières.

"Par exemple, a dit M. Gauvreau, un souscripteur donnant d'ordinaire $200 au Parti a limité cette année son don à $100, l'autre moitié allant au Jour". D'autres, qui ont souscrit au Jour, n'ont rien donné au Parti.

Si l'on additionne les souscriptions recueillies par le PQ depuis le 31 mars et celles qu'a reçues Le Jour, la somme est sensiblement égale à l'objectif atteint en 1974, soit $823,000.

Quoi qu'il en soit, les dirigeants du Parti n'auront pas, malgré ce trou de $200,000, à réviser leurs priorités ou à modifier leur action, telles que les avait définies le Conseil national du PQ, l'automne dernier. Ils s'étaient en effet accordé une marge de manoeuvre qui pourrait être comblée éventuellement par le projet de réforme de financement des partis déposé à l'Assemblée nationale et qui accorde au PQ une subvention annuelle de $120,000. C'est un projet dont l'Opposition a jusqu'ici déploré les limites et les insuffisances.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$45.00	$25.00
ÉTRANGER*:	$50.00	$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

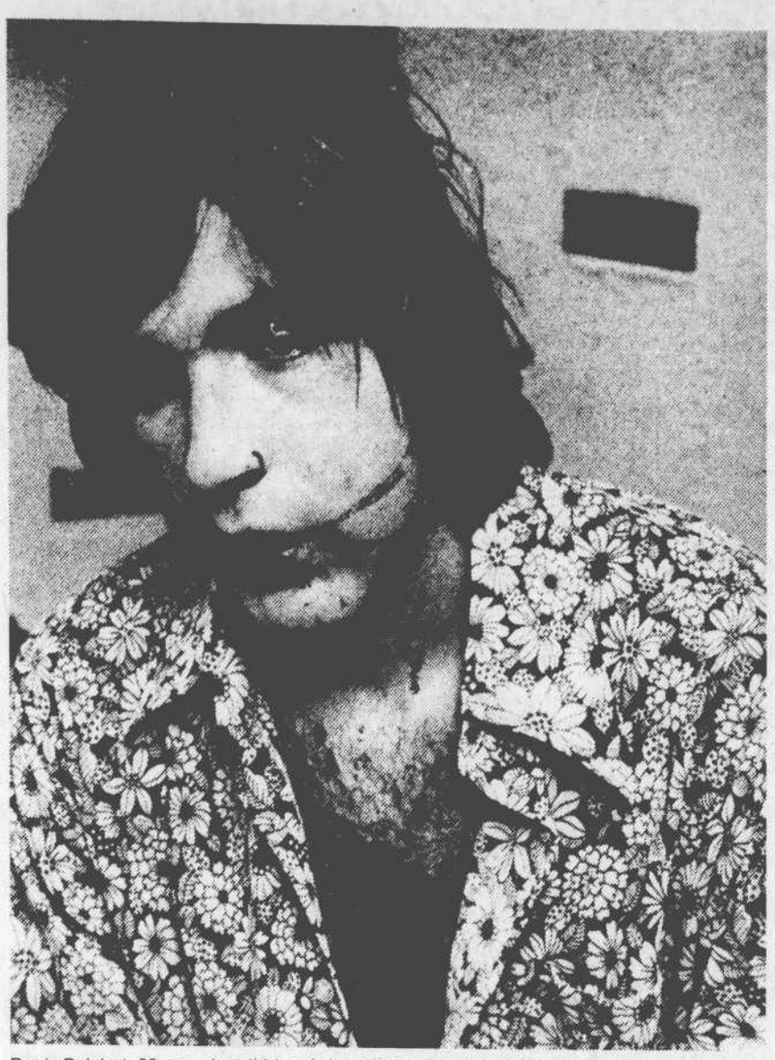

Denis Pelchat, 22 ans, s'est-il blessé dans une bagarre ou fut-il plutôt victime de brutalité policière? C'est ce que tentera d'établir l'enquête déclenchée par le directeur de la police de Laval, M. Léo Lequin. (Photo Alain Renaud)

Affaire Guay, 4e phase

Des descentes désastreuses pour l'économie trifluvienne, aurait dit l'insp. De Luca

par François Barbeau

La Commission de police du Québec, cette fois représentée par trois membres ad hoc, les juges Jacques Bousquet, J.-Alfred Crowe et André Forget, de la Cour provinciale, a repris ses audiences hier sur la demande de destitution du directeur-adjoint, secteur de Montréal, du service de la police de la CUM.

Tous les témoignages versés au dossier lors des audiences précédentes de la CPQ, sous les commissaires Roger Gosselin et Roméo Courtemanche, ont été versées au dossier, et les audiences ont repris pour être marquées très rapidement par le huis clos demandé par le représentant de la CUM, Me Bernard Lasnier, qui souhaitait présenter une requête à la Commission sans que cette requête soit sujette à toutes sortes d'interprétations et de spéculations. L'affaire Guay entre donc dans sa quatrième étape. La première avait été celle du conseil spécial de discipline formé de l'Etat-major de la police de la CUM, qui avait résulté en sa suspension, le 28 janvier, pour manque de loyauté envers son supérieur et pour avoir autorisé l'écoute électronique d'une réunion au sommet portant sur l'avenir de la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Le Conseil de sécurité avait été saisi de cette histoire et le 9 février s'en déchargeait, la confiant à la Commission de police du Québec. Le 3 mars s'ouvrait cette enquête, présidée par le juge Roger Gosselin, avec M. Roméo Courtemanche.

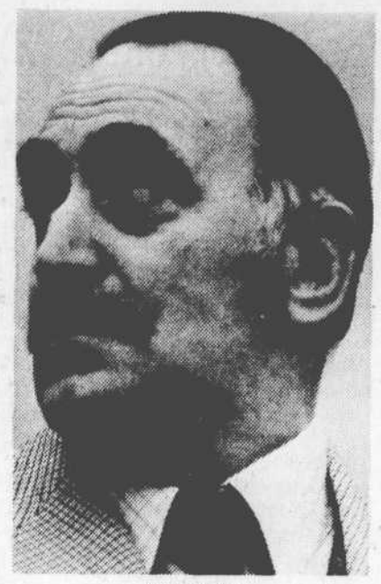

André Guay

Ces deux commissaires devaient se désister le 19 mars en invoquant connaissance antérieure de certains faits mis en preuve par la défense.

Le premier témoin interrogé hier, le caporal Wilmer Cameron de la Sûreté du Québec, qui a d'abord demandé la protection de la Commission, a relaté comment, lorsqu'il travaillait au sein de l'USECO au projet B, il avait participé à plusieurs perquisitions dans des établissements licenciés pour recueillir des informations permettant de "rejoindre certains personnages du crime organisé. On voulait aboutir à des fraudes fiscales".

Le caporal Cameron a fait état de certaines difficultés rencontrées par lui et ses collègues avec leurs supérieurs, au sujet de leurs relations de travail avec des fonctionnaires du fisc." L'enquêteur chef, l'inspecteur de Luca, nous avait dit de ne plus aller les voir sans avoir auparavant obtenu la permission de l'USECO.

Le travail du caporal Cameron l'a amené à faire des descentes à Trois-Rivières, et a y fermer 18 établissements où se pratiquaient le jeu, la prostitution, où les mesures de sécurité étaient inexistantes. L'inspecteur de Luca nous a interdit d'y retourner, en nous accusant de mettre l'économie de Trois-Rivières à terre... a-t-il révélé.

Ces préliminaires terminés, l'interrogatoire du caporal Cameron a été orienté sur les connaissances qu'il avait d'un projet d'écoute électronique d'une réunion qui devait se tenir le 23 juillet 1973 au Hilton de Dorval.

Le caporal Cameron avait été informé de la tenue de cette réunion par un représentant syndical, l'agent Henri Dufour. Il devait y être question de contrats particuliers de travail, par lesquels les membres de l'USECO auraient été détachés de

Voir page 6 : André Guay

Policiers soupçonnés d'avoir brutalisé un jeune Lavallois

par Pierre O'Neill

Le directeur du service de la police de Laval, M. Léo Lequin, a ordonné une enquête disciplinaire sur le comportement de deux de ses policiers soupçonnés d'avoir brutalisé un jeune homme de 22 ans.

Aux petites heures, hier matin, les policiers Gilles Tassé et Peter Jergatorff furent dépêchés au bar-salon Dan's de Chomedey, sur l'information qu'un client hystérique avait entrepris de saccager l'endroit. Denis Pelchat, du 34, de Vigny, a Chomedey, a été appréhendé, menotté, puis conduit aux cellules des services policiers de Laval. Il est accusé de méfait et de voie de fait sur les deux policiers.

Selon certains témoins, dont les parents de Denis Pelchat, il aurait été sauvagement battu par les policiers au moment de l'arrestation et pendant son transport au poste de police. Tout le temps de cette rixe qui a fait pour $2,000 de dommages, Denis Pelchat était accompagné de sa soeur, une employée de cet établissement. En arrivant sur les lieux peu après les policiers, Mme Pelchat aurait assisté, impuissante, au douloureux spectacle du fils menotté et martelé de coups. Toujours selon Mme Pelchat, lorsque la voiture-patrouille a quitté le bar-salon pour le poste de police, son fils Denis continuait à subir la rage de l'un des deux policiers.

A la demande de la famille Pelchat, Me Rolande Couture, du bureau de Me Frank Shoffey, s'est amenée à l'hôtel de ville de Laval pour assister à la comparution de son client devant le juge Jean-Paul Grégoire. Denis Pelchat fut aussitôt libéré puis admis à l'hôpital Notre-Dame pour y recevoir les premiers soins et passer des radiographies. En début d'après-midi, Me Shoffey convoquait les journalistes pour leur présenter un client amoché, couvert d'ecchymoses.

Le directeur de police, Léo Lequin, donne l'assurance que l'enquête sera menée avec rigueur et qu'il n'hésitera pas à prendre les mesures qui pourraient s'imposer. Le comité de discipline ne pourra pas vraiment compléter l'enquête avant que Me Shoffey ait fourni les noms des témoins. D'ici là, M. Lequin rappelle que Denis Pelchat a causé des dommages évalués à plus de $2,600 et qu'il est trop tôt pour déterminer à quel moment précis, il a subi des blessures. Est-ce pendant ou après le saccage du bar-salon Den's?

Quoi qu'il en soit, Me Shoffey déposera ce matin devant la Cour des sessions de la paix. Les policiers Jergrtorff et Tassé seront accusés de voie de fait avec intention de blesser, en vertu de l'article 228 du Code pénal.

500 syndiqués en grève dans les centres d'accueil régionaux

Plus de 500 syndiqués de divers centres d'accueil pour jeunes de la région de Montréal ont commencé une grève, hier, pour protester contre certaines conditions de travail et contre certaines récentes réformes entreprises par le ministère des Affaires sociales qui, selon eux, compromettent leur sécurité.

A ce dernier chapitre, les employés du centre Berthelet, situé à Rivière-des-Prairies, ont fait valoir, hier, en se joignant au front commun, que des pensionnaires âgés de 12 à 18 ans étaient armés de barres de fer et que l'isolement n'existant plus par décret du ministère, les employés se trouvaient en danger en cas de crise de violence.

Mêmes récriminations de la part des 100 syndiqués du Centre Saint-Vallier, rue Saint-Vallier, où 90 adolescents ont été mis sous la garde d'une vingtaine d'agents de la Sécurité du Québec devant le débrayage des employés.

Au centre d'Accueil des jeunes de la rue des Seigneurs, environ 75 des 100 jeunes en résidence ont été transportés dans une autre institution après le débrayage des 90 employés.

Hier matin, 300 syndiqués du centre d'accueil pour jeunes filles de Notre-Dame-de-Laval ont quitté le travail pour s'opposer à la désaffiliation syndicale des quelque 15 cadres (chefs d'unité) qui assuraient les services essentiels durant la journée, hier.

Hier, M. Serge Demers, conseiller technique de la CSN et porte-parole de ces syndiqués qui sont affiliés à la Fédération des affaires sociales (FAS-CSE), a révélé que les négociations en cours dans chacune des institutions portaient sur les mesures de sécurité, la rémunération du temps supplémentaire, les horaires de travail, la répartition des tâches et autres conditions parfois particulières selon les institutions.

M. Demers a exprimé l'espoir que les employés des autres maisons de détention pour adolescents dans la province suivent le mouvement et s'unissent au front commun aux fins de constituer une force valable de négociation.

Selon les porte-parole des institutions touchées jusqu'à présent par le mouvement, la situation est calme partout et le personnel de cadre aidé, notamment à Saint-Vallier, par la Sûreté du Québec, fait le travail normalement.

A Notre-Dame-de-Laval, un représentant du syndicat a donné à entendre hier que la grève durerait jusqu'à une entente acceptable et que de toute manière aucune date limite n'avait été fixée.

Grève évitée chez les policiers

Un accord de principe est intervenu entre la Fraternité des policiers de la CUM et le Conseil de sécurité publique dans le différend qui les opposait au sujet du renouvellement de la convention collective et de l'indexation de leur fonds de pension.

C'est le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, qui a annoncé la conclusion de cet accord, hier, dissipant ainsi toute menace de grève dans le corps policier supra-municipal. Des négociations intensives ont eu lieu depuis samedi dernier, et de nouvelles rencontres entre les deux parties devraient permettre aujourd'hui de finaliser l'entente. Aussi la Fraternité a-t-elle avisé ses membres que l'assemblée syndicale prévue pour aujourd'hui est reportée de quelques jours.

Les deux parties ont refusé de commenter hier cet accord et d'en révéler le contenu. Il s'agit pour le moment de vérifier que les deux groupes ont bien compris les mêmes choses à la table des négociations et éviter tout malentendu.

Il est déjà presque trop tard pour les bonnes places aux JO

par Guy Deshaies

Pour ceux qui n'ont pas encore entrepris de se procurer des titres provisoires pour assister aux jeux Olympiques de 1976 à Montréal, il est d'ores et déjà presque trop tard, du moins pour être assuré d'un choix intéressant parmi les diverses disciplines et catégories de billets.

Hier soir, après trois jours de ruée sur les billets des jeux Olympiques de 1976, le magasin Eaton du centre-ville avait vendu plus de 15,000 titres provisoires à quelque 850 clients et avait distribué des billets de rendez-vous pour l'achat des titres à plus de 6,000 personnes dont les dates de convocation s'étendent jusqu'à la fin du mois.

Après la première journée de vente, Eaton enregistre une journée de retard, de sorte que les personnes qui sont convoquées pour jeudi devront se présenter vendredi et ainsi de suite.

Dans tous les comptoirs Eaton de la région de Montréal où quelque 900,000 billets sont en vente, le rythme hallucinant des ventes est le même.

Hier, M. Paul Gélinas, cadre responsable de la vente des billets des jeux au centre-ville, a déclaré au DEVOIR que les raisons du retard sont que le temps moyen prévu pour chaque client avait été sous-estimé. Au lieu des 15 minutes par client qu'on avait prévues il faut en moyenne 30 minutes par personne aux 14 guichets du magasin. En moyenne, les clients achètent environ 18 titres provisoires, c'est-à-dire presque le maximum prévu de 20 titres.

Le magasin Eaton du centre-ville doit vendre à lui seul 180,000 titres. Déjà, hier, les titres pour deux épreuves finales de cyclisme étaient écoulés et marqués du signe rouge. M. Gélinas a déclaré d'autre part qu'il restait des disponibilités dans les autres disciplines.

Cependant, ceux qui n'ont pas encore entrepris leurs démarches pour avoir des billets pourront constater rapidement que le choix va se restreindre très vite justement à cause des rendez-vous fixés jusqu'à la fin du mois pour le moment et parce que les clients achètent presque tous leur maximum.

C'est entre 9h30 et 10h30 le matin que l'on peut se procurer un billet de rendez-vous tandis que les employées des guichets vendent les titres aux détenteurs de ces billets. Mais comme les rendez-vous sont fixés à presque un mois plus tard, les disponibilités déjà seront considérablement réduites pour ceux qui auront évité les premières lignes de feu. Il y avait 4,000 personnes au 6e étage d'Eaton lundi matin lorsqu'on a entrepris la distribution des rendez-vous.

Normalement on avait prévu de fixer des rendez-vous pour la même journée seulement de manière à ne pas faire attendre indûment des clients durant toute une journée pour passer chacun son tour.

Mais devant la ruée générale et le temps moyen pour chaque client, les responsables ont jugé opportun de fixer des rendez-vous sur une période plus longue. Le 1er août, la vente sera terminée.

M. Gélinas a déclaré hier que les clients s'étaient montrés indulgents, patients et sereins contrairement aux clients torontois qui ont poussé les hauts cris devant l'engorgement des comptoirs dans le centre-ville de Toronto.

Au Canada c'est la maison Eaton qui a obtenu le contrat d'agence de vente de billets du COJO et cette maison a ouvert 36 comptoirs ou magasins dans la province pour vendre ses 1,625,000 billets ou titres provisoires échangeables plus tard pour les vrais billets.

Lundi soir, le magasin du centre-ville a fermé ses guichets à minuit et mardi soir à 20h ce qui n'avait pas été prévu non plus.

Outre cela, tout va très bien, selon M. Gélinas, qui affirme que la demande est aussi pressante dans toutes les régions du Québec.

Les députés pourront visiter la baie James

QUEBEC (PC) — Les députés de l'Assemblée nationale auront l'occasion de visiter les chantiers de la baie James cet été.

C'est ce qu'a annoncé le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, hier, lors de l'étude des crédits de son ministère.

Le gouvernement mettra à la disposition des députés qui désirent s'y rendre deux avions de type F-27. Le voyage aura lieu à la fin de la session, à une date qui n'a pas encore été déterminée.

aujourd'hui

Colloque régional sur les loisirs en milieu urbain, à l'école Emile-Nelligan, 4750, Henri-Julien.

●

A 12h, M. Marc Bélanger, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'UQAM, traite de l'université et la croissance au déjeuner du club Richelieu Montréal, salle Bonaventure, hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 15h, assemblée annuelle de l'Hôpital neurologique de Montréal et de l'Institut neurologique de Montréal de l'Université McGill, à l'amphithéâtre Hughlings Jackson, 3801, rue University.

●

A 19h30, réunion du bureau métropolitain des écoles protestantes de Montréal, au 6000, avenue Fielding.

●

Collecte de sang: Aviation Electric Limitée, 200, bd Laurentien, cafétéria, 9h à 12h — 13h30 à 15h45.

Tirez avantage de tous les chèques que vous faites

Faites-vous dix chèques ou plus par mois? Si oui, le compte clé Commerce peut vous être utile.

Voici pourquoi. À raison de 16¢ de frais par chèque, 10 chèques par mois vous coûtent $1.60. Et pour cette somme, vous n'avez pas droit à d'autres services. Mais pour $0.90 de plus, vous devenez titulaire d'un compte clé, qui vous permet d'obtenir bien d'autres avantages.

Car le compte clé Commerce vous donne aussi droit à un taux d'intérêt préférentiel sur la plupart des prêts à la consommation. Intéressant, n'est-ce pas? Et les chèques de voyage . . . Si vous en achetez cet été, vous n'aurez pas à payer la commission habituelle.

Vous pouvez également encaisser un chèque personnel de $100 ou moins à l'une de nos 1,600 succursales partout au Canada grâce à une carte vous identifiant comme titulaire d'un compte clé Commerce. Voilà qui peut vous servir pendant vos vacances.

Pas de frais additionnels non plus pour l'obtention de chèques personnalisés, pour l'usage des distributeurs "Argent comptant 24 heures" et pour l'achat de mandats ou de traites au Canada. Sans compter beaucoup d'autres services.

Tout cela ne vous coûte que $2.50 par mois; c'est peut-être ce que vous payez déjà chaque mois pour émettre vos chèques.

Comme vous le voyez, même si vous faites moins que 10 chèques par mois, le compte clé Commerce peut vous être utile.

C'est VOTRE argent. Tirez-en le maximum.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

éditorial

Le rapport Cliche (2)

Une tutelle périlleuse mais nécessaire

L'une des recommandations majeures — et sans doute la plus urgente dans l'ordre d'exécution — que la Commission Cliche adresse au gouvernement Bourassa vise la mise en tutelle immédiate, par une loi spéciale, pour une période de trois ans, des locaux des électriciens (1677), des plombiers (144), des opérateurs de machinerie lourde (791) et des mécaniciens d'ascenseurs (89), affiliés au Conseil provincial des métiers de la construction de la FTQ.

Cette recommandation est si radicale que la CSN, adversaire farouche de la FTQ sur les chantiers de construction, a jugé devoir s'y opposer formellement. Le silence qu'observait encore, au moment où ces lignes furent écrites, la direction de la FTQ et des syndicats visés par la proposition de la Commission Cliche est non moins éloquent: on n'attend pas davantage de cette source une approbation de la proposition mise de l'avant par la Commission Cliche.

A condition d'en préciser clairement la nature et les limites, la mise en tutelle que préconise la commission est pourtant nécessaire. On ne voit pas d'autre moyen, à court terme, de mettre un frein à la rentrée en force, dans les syndicats visés par la Commission Cliche, des éléments indésirables dont il faut débarrasser les syndicats de la construction.

●

Une première confusion doit être dissipée. Parlant de la tutelle qu'exerce depuis novembre dernier M. Fernand Daoust sur le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), la Commission Cliche porte sur le titulaire un jugement très sévère. "Pres de six mois se sont maintenant écoulés depuis l'entrée en fonctions de M. Daoust", constatent les commissaires. "Or, les départs se sont à peu près limités à celui de M. Raynald Bertrand, qui s'apprête sans doute à faire une retour en force, dans le sillage d'André Desjardins. Cette commission ne s'est pas expliqué pourquoi par exemple le boxeur-prêteur usuraire Claude Labonté était toujours, aux dernière nouvelles, agent d'affaires du local des électriciens. Elle a posé la question à M. Louis Laberge lors de sa comparution du 4 mars dernier. La réponse a été claire; elle a fait comprendre les piètres résultats de la tutelle: ni le président de la FTQ ni le tuteur n'a le pouvoir de destituer Labonté. Il est donc manifeste qu'il n'y a jamais eu de tutelle véritable imposée à qui que ce soit. Il est temps que cela se fasse, pour le plus grand bien du syndicalisme et de la collectivité".

Ces lignes sont ambigues. A les lire, on a l'impression que la Commission Cliche veut renvoyer le tuteur Daoust chez lui et lui substituer un conseil de tutelle nommé par le gouvernement et muni de pouvoirs beaucoup plus étendus. Mais en réalité, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, si nous lisons bien le rapport Cliche. Il s'agit plutôt de deux paliers différents d'intervention. A notre sens, les deux sont nécessaires.

La tutelle de M. Daoust s'exerce, comme il le précisait lui-même dans une déclaration récente, au niveau de l'organisme très important qui agit comme représentant des syndicats affiliés à la FTQ-Construction pour les fins de la négociation collective. Elle comporte aussi un certain droit d'investigation et de recommandation sur tous les organismes affiliés. Mais ce droit doit s'exercer en pratique suivant des modalités respectueuses des susceptibilités et des règles de chaque syndicat. A tout événement, dans les matières qui regardent la régie interne des syndicats affiliés, le tuteur ne peut pas leur imposer sa volonté. Il n'a d'autre recours que de les expulser.

Or, dans le cas de quatre syndicats précis, cet éventail fort incomplet de pouvoirs s'est révélé insuffisant: à preuve, la rentrée en force d'éléments indésirables qu'on croyait disparus à jamais à la suite de leur déconfiture devant la Commission Cliche. Aussi, à bon droit, la commission recommande-t-elle le recours à la tutelle la plus forte qui soit, c'est-à-dire à celle qui s'appuie sur la puissance de l'Etat lui-même.

Cette tutelle est périlleuse, il va sans dire. Le premier danger qu'elle fait surgir commençait d'ailleurs à se manifester dès hier: il y a risque qu'elle ne donne lieu, au départ, à des débrayages plus ou moins longs, sans compter les mille et une formes d'obstruction qui pourraient être employées par la suite. Mais sauf tout le respect qu'on veut avoir pour la CSN, qui déclare s'opposer formellement à cette tutelle, quelle autre action efficace peut être envisagée à court terme pour sortir le banditisme des syndicats visés?

La tutelle doit être aménagée avec prudence. Les tuteurs devront veiller dès le départ à s'entourer de collaborateurs issus du milieu et y possédant de solides racines. De même ils devront veiller, avant de prendre toute décision pouvait affecter les structures et l'avenir du syndicat, à s'assurer de l'adhésion explicite des membres à leurs dessins. Il faudra enfin chercher à abréger le plus possible la durée de la tutelle: trois ans pour rendre aux membres de chaque syndicat la direction de leurs affaires, cela paraît dangereusement long.

Ces réserves étant faites, la tutelle recommandée par la Commission Cliche s'impose. Il faut l'instituer sans délai.

●

Dans les paragraphes trop rapides qu'elle consacre à la tutelle de M. Daoust, la Commission Cliche commet une erreur de perspective regrettable qui risque de discréditer le tuteur de la FTQ aux yeux de ses propres mandants. Or, non seulement le travail entrepris par M. Daoust était-il nécessaire, mais il a déjà produit certains fruits et il doit être poursuivi, nonobstant l'institution d'une tutelle plus radicale pour quatre syndicats de la FTQ-Construction.

La commission juge en effet l'action de M. Daoust comme si elle eût dû consister essentiellement et premièrement dans l'élimination forcée de certains indésirables. Cette tutelle volontaire, de l'aveu même du tuteur et de ceux de qui il tient son mandat, est toutefois de nature plus générale; elle embrasse davantage des objectifs en profondeur.

Entre autres objectifs, M. Daoust vise en tout premier lieu le renforcement de chaque syndicat par l'intérieur; la préparation des futures négociations où, sauf avis contraire, le Conseil des métiers de la Construction aura de nouveau le redoutable rôle de porte-parole des syndicats affiliés à la FTQ; l'examen des structures du Conseil; l'évaluation des agents chargés d'agir au nom du Conseil et divers travaux de recherche sur les bureaux de placement, la démocratie syndicale, les finances et l'éducation syndicales.

Si le Conseil fonctionnait normalement, s'il pouvait notamment compter sur la participation plénière de chaque syndicat affilié, il n'aurait pas besoin de la tutelle de M. Daoust. Mais cette condition pourra difficilement être remplie aussi longtemps que quatre syndicats affiliés au Conseil seront soumis à une tutelle étatique. Ce n'est que lorsque la situation se sera rétablie au sein de ces syndicats qu'un nouveau leadership pourra normalement émerger au niveau du Conseil. En attendant, la FTQ doit assumer une responsabilité spéciale de vigilance et d'aide auprès du Conseil.

A moins que la FTQ ne veuille exposer le tuteur nommé par elle à des reproches comme ceux que lui adresse la Commission Cliche, elle devra cependant convaincre ses syndicats affiliés de confier au tuteur certains pouvoirs additionnels qui lui font présentement défaut. M. Daoust peut actuellement exercer un pouvoir d'enquête et de recommandation auprès des syndicats affiliés au Conseil des métiers de la Construction; à l'autre extrême, il peut expulser les syndicats qui refusent ses recommandations. Entre ces deux formes d'intervention, il lui faudrait disposer, pour être pris davantage au sérieux, de pouvoirs intermédiaires dont on l'a parcimonieusement privé jusqu'à ce jour. Il lui faudrait, entre autres, posséder le pouvoir de révoquer ou de suspendre tout dirigeant ou tout agent soupçonné ou trouvé coupable de dérogation à certaines exigences professionnelles et éthiques qu'il lui incombe de définir avec le concours des intéressés.

●

La FTQ possède encore le pouvoir redoutable de réduire à néant le projet de la Commission Cliche en s'opposant par tous les moyens — y compris la grève — à la mise en tutelle que recommande l'organisme d'enquête. Mais elle jouerait gros jeu en faisant ce pari. Au bout d'une période plutôt brève, elle risquerait d'être littéralement écrasée par un gouvernement à qui l'opinion publique exaspérée ne pardonnerait plus de chercher encore une fois un mauvais et coûteux compromis. On souhaite plutôt que, devant l'évidente nécessité de ce recours extrême, la FTQ s'applique à rendre la tutelle le moins odieuse possible en collaborant, si on l'y invite, à la mise en oeuvre et en facilitant, une fois instituée, son exercice efficace.

Claude RYAN

L'actualité

Une sentence exemplaire

par JEAN-PAUL DESBIENS

Dans LE DEVOIR de jeudi, 1er mai, on pouvait lire qu'un typographe de LA PRESSE vient d'être condamné à 30 jours de prison pour parjure après avoir été condamné antérieurement à une amende de $2,000. Je cite ici un court extrait de l'article en question:

"Au cours de 1973, Laporte avait été témoin à l'enquête préliminaire de 21 collègues de travail; il avait alors affirmé avoir le doigt cassé quand un groupe avait envahi le club de golf de l'Assomption ou LA PRESSE avait procuré une détente à ceux, cadres ou autres, qui avaient poursuivi le travail malgré l'absence de la plupart des typographes.

Lors du procès, Laporte niait le même fait, ce qui mena à l'acquittement de la plupart de ses collègues."

Ces faits sont évidemment exacts. Dans le reste de l'article, on rapporte les propos du juge disant que tout le système judiciaire est miné quand une personne qui a témoigné contre un accusé à l'enquête préliminaire refuse de répéter ce témoignage au procès. Je crois comprendre ces choses.

Ce dont on ne fait aucune mention, c'est les pressions et sans doute les menaces dont l'accusé a été l'objet durant une longue période après le règlement du conflit à LA PRESSE. Et le jugement rendu revient à demander à un individu d'être plus courageux que l'Etat lui-même. On sait, en effet, que le règlement de la plupart des conflits syndicaux comporte une clause absolvant les syndiqués qui se sont rendus coupables de vandalisme ou de voies de fait durant le conflit. On achète ainsi la paix en plaçant, de fait, les syndicats au-dessus de la loi. Un peu plus tard, on prend un individu isolé et on le punit pour n'avoir point manifesté un courage que l'Etat n'a pas exigé de ses propres organismes. Cela est vieux comme le monde et je n'ai pas le sentiment que cela va changer. J'aimerais cependant qu'au lieu de parler de sentence exemplaire on ait la décence de dire que les jugements de cour sont différents pour la raison formulée une fois pour toutes par La Fontaine.

J'ai connu la victime de la sentence exemplaire que la Justice, puisqu'il faut l'appeler par son nom, vient de rendre. J'écris cette note dans l'espérance que monsieur Laporte en aura quelque connaissance et pour lui signifier que je n'oublie rien. Entre naifs, il faut se faire signe de temps en temps.

Cap-Rouge,
le 5 mai 1975

lettres au DEVOIR

Pas de propagande dans l'enseignement

La Centrale des Enseignants du Québec, par la voix de son président M. Yvon Charbonneau, vient d'annoncer un programme d'action politique qui se propose, entre autre, d'impliquer directement les élèves de tous les niveaux scolaires.

En tant que parents, nous nous considérons les seuls juges et premiers responsables de l'éducation de nos enfants et nous nous opposons catégoriquement à toute politisation partisane de nos enfants à l'école.

En confiant nos enfants à l'école, nous ne faisons que déléguer notre autorité d'éducateurs aux professeurs, dans le cadre bien défini des programmes et normes en vigueur, à l'exclusion de toute propagande politico-philosophique quelle qu'elle soit.

Nous comprenons et acceptons que certains enseignants puissent avoir des opinions différentes des nôtres. Nous comprenons et tolérons que parfois ces opinions puissent transparaître dans leur enseignement. Nous ne comprenons et ne tolérons pas qu'ils tentent de se servir de leur position d'éducateurs pour essayer de convertir ou d'embrigader des jeunes au jugement non encore suffisamment formé, dans une philosophie politique quelconque. Cela constitue une escroquerie de la liberté de pensée et un viol de l'esprit en formation de nos enfants.

Cela ne pourrait conduire qu'à un courant de pensée unidirectionnel qui a toujours été, à travers l'Histoire, la pierre angulaire de toutes les tyrannies.

A.J. CHADOURNE
Pierrefonds, le 21 avril 1975.

"La philosophie politique doit simplement être vraie".

M. Claude Ryan,

Père de famille, cinq enfants dans nos écoles publiques, piqué par votre éditorial du 16 avril, je me suis procuré le "Manuel du 1er mai" et je l'ai lu.

Que MM. Cloutier et Lemelin ne comprennent pas, faut pas se surprendre. Cloutier fait son métier de politicien et Lemelin n'a pas encore assez de métier pour exercer sérieusement le sien.

Dans votre cas, c'est différent. Vous êtes intelligent et vous n'êtes pas malhonnête. Votre éditorial a cependant été écrit un peu trop rapidement. Habitué que vous êtes à penser selon des schémas théologiques, j'aimerais vous voir méditer ce texte de Maritain: "Il reste que s'il est exact qu'il y aura toujours des tempéraments de droite et des tempéraments de gauche, en revanche la philosophie politique, elle, n'est ni de droite ni de gauche, elle doit simplement être vraie". Les gens dits de gauche vont trop loin, c'est possible. Pourquoi n'auraient-ils pas le droit d'aller aussi loin que les gens de droite, mais dans un autre sens? Il faut leur accorder les permissions que l'on se donne. Une journée accordée au "vrai" des travailleurs ça ne peut faire que du bien à tous ceux qui acceptent le reste de l'année le "vrai" du DEVOIR.

Gilles DEROME
Ville de Laval,
Le 2 mai 1975.

Mettons de côté la partisanerie idéologique en éducation

M. Lucien Longtin, dans Le Devoir du 19 avril, reproche à M. Ryan son conservatisme qui ne lui permet pas d'accepter la politisation libératrice de l'école grâce à l'idéologie marxisante de la CEQ.

M. Longtin justifie son attitude favorable au Manuel du 1er mai, d'un côté, par le principe: — invoqué par M. Ryan lui-même — "l'école appartient à tous". Le "tous" comprend aussi les marxistes, donc... L'autre argument: hier encore les collèges classiques, les frères enseignants donnaient un enseignement dominé par l'idéologie chrétienne. Pourquoi l'idéologie marxiste aurait moins de droit?

Ces arguments ont bonne apparence, mais ne résistent pas à une critique plus serrée.

Si hier l'école au Québec était chrétienne, ce n'était pas le résultat d'une conspiration machiavélique et cléricale, mais la société québécoise était chrétienne et cette société voulait et acceptait cette éducation. Si aujourd'hui la société québécoise était marxiste, je suis sûr que le Manifeste de la CEQ ne causerait aucun problème à qui que ce soit.

Cette première remarque montre aussi où se trouve la faiblesse du 1er argument de M. Longtin. "L'école appartient à tous" — dit M. Longtin. Et on tire la conclusion: "donc toutes les idéologies doivent y cohabiter". C'est-à-dire que l'école deviendrait un lieu d'endoctrinements idéologiques et les élèves des objets de prosélytismes idéologiques. Il est facile de voir que ce serait un non-sens pédagogique et un attentat immoral contre l'enfant qui est incapable de se défendre en face d'une telle influence.

On pourrait interpréter la "cohabitation" des idéologies dans un autre sens valable, mais méconnu de toute évidence de M. Longtin, qui consisterait à mettre de côté toute partisanerie idéologique et se limiter à des principes d'éducation acceptables à tous, fondés sur le consensus des hommes civilisés et tolérants. Sans cela, l'école "publique" ou "neutre" ne serait pas possible.

Si quelqu'un est insatisfait de cette forme d'école publique et veut une école idéologique à "sens unique", il doit fonder son école à lui. Comme d'ailleurs cela se fait dans les écoles privées du Québec, attaquées si assidûment par la CEQ. Que les partisans de l'idéologie (pour ne pas dire: religion) marxiste fassent leurs écoles privées où ils pourront recevoir et former leurs élèves, qui, ou leurs parents, veulent une telle éducation. Mais endoctriner les élèves de l'école publique à leur insu, ou même malgré eux, cela manque d'élégance.

Non, M. Longtin, vous n'avez pas réfuté M. Ryan. Conservateur ou pas, il a raison.

Je me demande seulement: si, en bon marxiste que vous semblez être, vous étiez à la place de M. Ryan, votre journal lui donnerait-il ce "corridor idéologique" qui lui permettrait de publier une lettre semblable à la votre? Je ne connais pas de système marxiste où une telle coutume serait de mise.

Ladislas PORDAN
Gaspé, le 26 avril 1975.

Pour un parti socialiste authentique

En présence de la confusion qui règne au Québec où des personnalités bourgeoises comme Bourassa d'une part, et le parti québécois d'autre part, se croient autorisés à se réclamer du socialisme — il devient indispensable de promouvoir un authentique mouvement socialiste capable de répondre aux véritables intérêts des masses laborieuses. Ceci s'impose d'autant plus que nous nous trouvons dans une situation qui met particulièrement en évidence les contradictions du système capitaliste et sa vulnérabilité. Or la crise profonde qui la caractérise frappe sévèrement les travailleurs et les masses populaires qui supportent tout le poids du dérèglement du rouage de notre société.

Le N.P.D. ne doit plus tarder à s'engager à part entière, dans les luttes des masses laborieuses et à les aider à prendre conscience de la nécessité de conduire leur propre destinée. Sans ignorer le problème national, il doit éviter de se laisser dominer par le nationalisme qui ne peut que détourner les travailleurs de leurs véritables objectifs. Avec clarté, il doit mettre en avant la lutte pour une société égalitaire basée sur la justice sociale et réalisée par voie démocratique. En ce qui touche le Québec, le parti doit défendre le droit à l'autodétermination et préconiser une très large autonomie.

Au cours des deux prochaines années, il doit tenter de réaliser les tâches suivantes:

1— Développer une activité permanente d'éducation socialiste de ses militants, ayant pour objet de créer une base solide d'une formation socialiste. Cette formation doit être orientée pleinement vers la transformation de la société actuelle et l'établissement d'une société socialiste autogestionnaire.

La société socialiste autogestionnaire, impliquant une planification démocratique et un contrôle à tous les niveaux, présente une forme d'exercice de pouvoir le plus apte à assurer à la fois l'égalité et la liberté.

Il est nécessaire de prévoir des réunions régulières des militants (au moins une fois par mois) consacrées aux problèmes du socialisme. A cette fin, les militants devront être munis d'un matériel d'information socialiste aussi varié que possible.

Si au cours des deux prochaines années il y a des élections, le parti aura à décider de sa participation et de la façon dont cette participation devra se faire. Mais une chose est de penser en parti électoral et une autre est de penser aux élections.

Le mouvement socialiste est par son essence même un mouvement de changement. Le N.D.P. devra donc profiter de l'occasion que les élections pourraient lui offrir pour déployer une vaste campagne de propagande socialiste afin de gagner les masses populaires aux changements préconisés par le socialisme. C'est en les gagnant à ses idées que le N.P.D. pourra exercer une influence sur l'électorat québécois.

2— Un parti socialiste authentique doit activement appuyer tous les mouvements revendicatifs de la classe ouvrière et s'y manifester par sa présence.

3— Parallèlement, en partant des problèmes concrets qui touchent de près les intérêts des masses populaires, tels que: la cherté de la vie, les conflits salariaux, le chômage, le problème de vieux, de jeunes etc... le N.P.D. doit dénoncer l'égoïsme des classes possédantes, les méfaits du régime actuel et de tenter d'amener les masses populaires à admettre la nécessité de changement du régime et l'instauration d'un régime socialiste.

4— Le N.P.D. doit prendre des initiatives en faveur de la classe ouvrière. Le N.P.D. doit entreprendre une vaste campagne contre le recours à des injonctions pour que, par exemple, des conflits de travail ne se règlent pas en cours de justice par la condamnation des gréviste.

5— Le N.P.D. doit créer des groupes socialistes dans les usines, dans les Unions, et le parti doit s'efforcer d'être présent et d'exercer une influence partout où se forment des comités populaires.

6— Le N.P.D. doit entreprendre un grand effort de pénétration dans les milieux intellectuels et dans le milieu des jeunes. A cette fin, il doit prendre soin de former des groupes socialistes dans les université, C.E.G.E.P., ainsi que dans les établissements de l'enseignement secondaire.

7— Le Parti ne doit manquer aucune occasion de manifester sa sympathie aux peuples en lutte pour leur émancipation.

8— Le N.P.D. doit, à chaque occasion, se faire le défenseur du principe démocratique d'autodétermination.

R. RYBA
Montréal, le 29 avril 1975.

bloc-notes

La démocratie dans la construction et ailleurs

La commission Cliche devait faire enquête d'abord, comme son nom et son mandat l'indiquent, sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction.

Plusieurs des recommandations de son rapport visent à modifier les conditions générales prévalant dans cette industrie en imposant des contraintes aux travailleurs et à leurs syndicats: manque de planification dans les grands travaux publics, instabilité de maints entrepreneurs, incohérence des politiques de main-d'oeuvre, insécurité d'emploi, etc.

Au coeur de cette problématique, cependant, se pose la question de la démocratie syndicale, dès lors que les commissaires misent sur le syndicalisme et que les travailleurs choisissent aussi l'action collective.

A cet égard, les recommandations que formulent les trois enquêteurs sont fort inégales.

Que les associations d'ouvriers aient un statut légal et public, qu'elles aient un mode de scrutin démocratique, que dans le cas des organisations internationales en particulier elles soient subordonnées aux lois du pays, que leurs finances soient publiques, que la responsabilité de leurs administrateurs soit définie, voilà qui est le plus souvent dans la logique du syndicalisme tel qu'il est vécu et reconnu ici.

Parfaire cet encadrement juridique pourra enlever certains obstacles et prévenir plusieurs abus. Mais si la loi est la règle de toute démocratie, elle n'en saurait être le moteur ni le gardien.

Le rapport Cliche reste à cet égard trop empreint d'"optimisme juridique". La démocratie syndicale n'est pas substantiellement différente des autres démocraties: si elle devait surtout reposer sur des réglementations, des mécanismes officiels de contrôle et de sanction, elle serait aussi illusoire que certaines élections municipales ou scolaires, voire certains scrutins nationaux.

Certes, le mouvement syndical s'est donné nombre de règles, le législateur y a ajouté les siennes, et si l'on devait porter chez nous un jugement global sur cet encadrement juridique, il faudrait peut-être conclure que les constitutions et règlements ont pris plus de place que n'en peuvent supporter la majorité des syndiqués.

La démocratie est d'abord la majorité organisée pour défendre ses intérêts: trop compliquée, elle devient vite le fief des procéduriers et de ceux qui préfèrent les méthodes expéditives. Le mépris pour la majorité des travailleurs affiché par une clique de caïds et de fiers-à-bras a scandalisé la commissuon Cliche: pour être plus raffiné dans d'autres milieux le même mépris n'est pas moins antidémocratique.

Que le droit à la dissidence soit reconnu n'est peut-être pas un luxe, et qu'un vote secret dispose des grèves et des conventions collectives devrait consolider plutôt que freiner les syndicats authentiquement démocratiques: la législation devrait à ce chapitre s'intéresser aussi bien aux votes des administrateurs et des actionnaires en matière de relations de travail.

S'il doit être interdit à une clique de fiers-à-bras ou de procéduriers d'imposer un arrêt de travail ou un règlement salarial à une majorité qui n'en veut pas, il devrait tout autant être impossible à un gestionnaire entêté ou arbitraire de décider seul d'un lock-out ou d'éterniser un conflit.

A juste titre, le rapport Cliche dénonce l'arrogance avec laquelle certains syndicats américains imposent partout leurs lois à l'instar des multinationales qui se jouent des indigènes et de leurs gouvernements. Les syndicats québécois devraient être maîtres de leurs règlements internes. Les commissaires, malheureusement, voudraient que leurs statuts ne s'appliquent "qu'après ratification par le lieutenant-gouverneur en conseil".

Trop de règlements d'organismes extérieurs au pouvoir exécutif doivent passer par le cabinet sans que l'intérêt public soit pour autant protégé. Mieux vaudrait que les assemblées syndicales aient à cet égard le dernier mot, quitte aux intéressés, le cas échéant, à contester devant les tribunaux dont c'est le pouvoir, les dispositions illégales ou abusives des statuts et règlements des associations syndicales.

D'autres recommandations devront également faire l'objet de vérifications minutieuses avant d'être mises en application. Les dirigeants syndicaux sont manifestement des hommes publics: si des bandits ne peuvent se faire élire à un conseil municipal ou à l'Assemblée nationale, on ne devrait leur confier ni la caisse ni la direction d'un syndicat. Les motifs d'exclusion inscrits au rapport sont peut-être incomplets, certains d'entre eux paraissent cependant exagérés, tel l'"assaut infligeant des blessures corporelles".

Mais fondamentalement et ultimement la démocratisation des syndicats de la construction va venir de la base ou ne viendra pas. Ce n'est pas en remplaçant les fiers-à-bras par des avocats ou d'autres pédagogues que l'on va secouer cette apathie dont les syndicats sont loin d'être les seuls ou les principaux exemples. Il n'est nulle part de participation et de contrôle démocratique sans mobilisation de la majorité et cette mobilisation ne peut se faire si ce n'est à partir des intérêts vitaux des premiers intéressés.

"Dans un rapport comme celui-ci où plusieurs chapitres présentent une importance capitale, soulignent les commissaires, nul n'est aussi important que celui qui traite de la sécurité des travailleurs." De fait, des campagnes de Michel Chartrand aux revendications récentes de Thetford-Mines, cet enjeu a fait tache d'huile. Les solutions du rapport devront à cet égard être complétées par des initiatives proprement syndicales. Et ce n'est qu'un exemple.

Le paradoxe, c'est qu'un syndicat qui contrôle peu de choses mobilise également peu de membres, et qu'une association dont les pouvoirs sont substantiels attire les aventuriers et les exploiteurs. La FTQ-Construction, ses bureaux de placement et ses services étaient une proie grasse, elle aurait été moins dépecée cependant si ses exploiteurs n'avaient pas autant bénéficié de la connivence de ceux qui, de temps en temps, ne dédaignaient pas ajouter "le bras" à leur cause.

On a vu des tueurs à l'oeuvre autour des bureaux de scrutin et jusque sur un campus universitaire. Manifestement, la démocratisation devra agir ailleurs que dans le seul syndicalisme.

Jean-Claude LECLERC

Fuites et grincements

Quand une fuite profite à certains de nos confrères, ce qui n'est pas rare, on s'empresse, souvent avec raison, d'y voir le triomphe du droit du public à l'information. Mais s'il arrive, par malheur, que Le Devoir en bénéficie, on se hâte de conclure à l'existence d'une sombre collusion avec le Pouvoir, d'un complot destiné à tromper le public.

Ainsi, à la suite de la publication dans notre édition de samedi d'un article contenant quelques indications très générales sur le contenu du Rapport Cliche, puis, dans notre édition de lundi, d'articles beaucoup mieux documentés sur les principales recommandations de la Commission, certains collègues visiblement contrariés ont écrit ou raconté sur les ondes, sur la foi de "sources proches de la Commission", que les nombreuses fuites avaient été "savamment orchestrées pour réduire l'impact des recommandations sur l'opinion publique".

Il est vrai que "Dimanche-Matin" et le réseau CTV (canal 12) ont aussi diffusé des informations sur le contenu du rapport: le traitement qu'ils en ont fait et l'exploitation nettement abusive du nom de M. Robert Burns à laquelle ils se sont livrés sont des procédés dont nous leur laissons toute la responsabilité sans, pour cela, éprouver le besoin de les juger ou de les condamner.

Mais il faut bien dire que s'il y a eu "orchestration" quelque part dans le but de "diluer l'effet du document" ou de "noyer le poisson" et d'infléchir devant l'opinion l'économie du document, ce n'était pas une orchestration très "savante" ni très efficace. Il n'est que de relire les textes parus dans Le Devoir de samedi et de lundi pour reconnaître que l'ensemble des articles, outre qu'ils sont exacts à quelques détails près, s'attachent aux recommandations essentielles et respectent par conséquent l'économie générale du rapport.

Les "sources" auxquelles puisent nos confrères prêtent au juge Cliche une déclaration suivant laquelle il serait "impossible" que les indiscrétions et les fuites proviennent de la Commission d'enquête ou de son entourage. Il ne resterait donc que les milieux gouvernementaux. Comment en serait-il autrement, dit-on, puisque les exemplaires de la Commission étaient entreposés dans les chambres fortes d'un édifice de la rue McGill.

Que voilà beaucoup de naïveté! Il n'est pas dans les habitudes de ceux

Voir page 6: Bloc-notes

Michel ROY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laracque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25. À l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Le ministère de l'Education et l'enseignement supérieur

Au nom de la saine gestion, on est en train de détourner l'université de sa fin

■ L'auteur de cette libre opinion est professeur agrégé de génie métallique à l'Ecole Polytechnique de Montréal. M. Baïon a lu avec intérêt l'article de Jacques Bourgault sur la réforme Després, qui a paru dans ces pages le 16 avril dernier. S'appuyant sur l'expérience récente de l'Opération Sciences appliquées, il confirme certaines appréhensions que fait naître l'application rigide aux institutions d'enseignement supérieur des méthodes inspirées de la "rationalisation des choix budgétaires".

par JEAN-PAUL BAÏLON

Dans votre édition du mercredi 16 avril 1975, M. Jacques Bourgault a fait une analyse remarquable et très pertinente des orientations pernicieuses et soigneusement cachées qui se dessinent actuellement dans la définition des politiques universitaires au Québec. Il est inutile de préciser, qu'à titre de collègue du professeur Bourgault, nous ne pouvons que témoigner de la justesse de son analyse et qu'approuver pleinement sa dénonciation de certains faits qui révèlent la conception du financement des universités québécoises, que chérissent les technocrates du ministère de l'Education (Direction générale de l'enseignement supérieur).

A l'exemple éloquent de la nomination de M. Robert Després à la présidence de l'Université du Québec et de la mise en place imminente du système de "rationalisation des choix budgétaires" (RCB), peuvent s'ajouter d'autres exemples que ne cite pas notre collègue, mais qui ne font que renforcer son analyse. Ainsi le problème des choix de planification et de production des universités a été en grande partie résolu pour le secteur particulier des sciences appliquées. Le DIGES, par le biais de l'Opération Sciences Appliquées (l'OSA dans le jargon universitaire et gouvernemental), a ainsi pu tracer, pour les prochaines années, les voies que devront suivre tous les établissements universitaires dispensant des programmes d'enseignement en génie. Il est vrai qu'une consultation de ces établissements a été faite au cours de l'Opération. Toutefois les questions fondamentales n'ont jamais été abordées au cours de l'OSA à savoir: quelle serait la formation optimale que devrait recevoir un étudiant inscrit dans une faculté de génie, afin de disposer des atouts essentiels à sa compétence professionnelle et à son adaptation souple et rapide aux changements technologiques de l'avenir?

Pour rester sur un terrain qui est le nôtre, nous voudrions faire remarquer que le jeune ingénieur, diplômé en 1975, atteindra l'apogée de sa carrière vers les années 2000. De quels outils faut-il donc armer ce jeune pour lui permettre d'atteindre l'efficacité, que la collectivité québécoise est en droit d'exiger de cet individu? Dans le domaine de l'enseignement, toute erreur d'orientation, commise consciemment ou inconsciemment aujourd'hui, ne fera sentir ses effets que dans un délai qui s'évalue en années, si ce n'est en dizaines d'années! A titre d'exemple, citons l'état lamentable du français écrit qui prévaut actuellement au CEGEP et à l'Université et dont une des causes principales, reconnue par le ministre de l'Education lui-même, est l'accent trop grand mis sur l'expression orale au détriment de l'expression écrite pendant les études secondaires. Puisse cet exemple servir d'alarme pour toute autre planification d'un secteur quelconque de l'enseignement!

La formation des ingénieurs, simple affaire de chiffres?

Dans tous les rapports soumis par le comité de l'OSA à l'attention du ministre de l'Education, de telles questions fondamentales ne sont jamais abordées. Par contre il y a pléthore de chiffres: coût de formation d'un ingénieur dans telle spécialité, estimation des besoins en ingénieurs dans telle ou telle spécialité pour les années 80, optimalisation du coût minimal de formation selon qu'un, deux ou trois départements dispensent le même programme d'enseignement au Québec, etc, etc...

Tous ces rapports de l'OSA trahissent un objectif sous-jacent mais qui n'est jamais avoué explicitement, à savoir: combien d'économies peuvent être réalisées sur la formation de nos futurs ingénieurs, de ceux qui devront assumer une responsabilité substantielle de la santé industrielle et économique du Québec des années 2000? Une des réponses toutes technocratiques apportées à cette question est de réduire si possible la durée de formation de l'ingénieur. Quand on dit "si possible", on devrait plutôt dire "sans s'attirer trop de réticences de la part des établissements universitaires, de l'Ordre des Ingénieurs ou des associations de professeurs".

L'idéal que souhaiterait la DIGES serait que tout ingénieur soit formé en 3 ans d'études universitaires après les études collégiales (CEGEP). Certains établissements tentent, sous les pressions du ministère, d'atteindre cet idéal, sans s'interroger sur la validité de cet objectif ou par lassitude devant les pouvoirs grandissants et les moyens de coercition dont dispose le ministère de l'Education. Pour mieux obliger les établissements récalcitrants, on autorise pr exemple la création de l'Ecole de Technologie Supérieure dans le cadre de l'Université du Québec et, l'Ordre des Ingénieurs ainsi que les facultés de génie ayant réagi très mollement à cette création, on espère bien ainsi disposer, dans quelques années, pour remettre dans le "droit chemin" les établissements renâclant à appliquer à une telle réforme, de l'argument suivant: "Il est maintenant prouvé qu'un bon "technologue" (sic) peut être formé en 3 ans, donc les diplômés de l'Ecole de Technologie devraient se voir reconnaître le titre d'ingénieur et de plus, vous devrez dorénavant former vos diplômés en trois ans".

Or voyons un peu à titre d'exemple comment est conçue la formation d'un ingénieur dans les pays industrialisés européens: en France, 5 ans en moyenne de formation après la fin des études secondaires avec un recrutement très sélectif des candidats par concours nationaux; en Hollande (Université de Delf), 5 ans théoriquement après les études secondaires, 6 à 7 ans en pratique à cause de la densité et l'intensité du programme d'études qui obligent la majorité des étudiants à reprendre des cours où ils ont échoués; en Allemagne et en Suisse, un minimum de 5 ans de formation après les études secondaires.

Si la durée en années des études est peut-être un critère trop grossier de comparaison, nous pourrions préciser qu'à notre avis, le niveau des étudiants européens à la fin de leurs études secondaires ne correspond pas exactement à celui des étudiants québécois à la fin du secondaire, mais plutôt au niveau qu'ont atteint les étudiants québécois à la fin de leur première année de CEGEP. Nous éviterons d'entrer dans des critères plus fins de comparaison comme le nombre de semaines d'enseignement dans une année universitaire et le nombre hebdomadaire moyen d'heures de contact "étudiant-personnel enseignant". Citons toutefois, à titre d'exemple, une enquête récente, que nous avons menée en France auprès d'une dizaine d'écoles d'ingénieurs ou de départements d'universités dispensant un programme à forte coloration technologique. Cette enquête révèle que l'élève-ingénieur français est, en moyenne, une trentaine d'heures par semaine, en contact avec le personnel enseignant (cours magistraux, scéances de problèmes dirigés, travaux pratiques, séminaires) et cela pendant, au minimum, 30 semaines de l'année universitaire.

A l'Ecole Polytechnique, le plus grand centre québécois pour la formation des ingénieurs, les mêmes critères révèlent que le nombre hebdomadaire moyen d'heures de contact est de 25 pour 24 semaines d'enseignement par année. Un simple calcul montre que l'étudiant de l'Ecole Polytechnique se voit accorder annuellement de 25 à 30% moins de temps de contact avec le personnel enseignant que son homologue français et cela pour une durée de scolarité 20% plus faible (4 ans comparés à 5 ans). S'il est vrai qu'il serait hasardeux de juger de la valeur d'une formation quelconque sur des chiffres aussi impersonnels et froids, il n'en est pas moins vrai (que tout pédagogue nous contredise, si nécessaire), que le niveau que peut atteindre un programme d'enseignement est proportionnel au temps qui y est consacré.

Le culte de l'efficacité technocratique

Or que tente actuellement le ministère de l'Education dans le domaine de l'enseignement supérieur (et, de façon plus générale, le gouvernement actuellement en place à Québec), si ce n'est de réduire les coûts au nom de l'efficacité technocratique et de "la saine gestion des deniers publics", de l'aveu même du premier ministre qui en a fait un slogan électoral? La solution que tout fonctionnaire avancera pour atteindre un tel objectif sera de réduire la durée des programmes d'enseignement, sans aucune préoccupation pour les innovations pédagogiques nécessaires, pour le niveau de formation et de connaissances du futur diplômé, pour les différences parfois marquées dans les besoins selon les grands secteurs de la formation universitaire (sciences exactes, de la santé, économiques, littéraires, sociologiques, génie, etc...) et même selon les diverses spécialités à l'intérieur d'un même secteur.

Après l'Opération Sciences Appliquées, ce devrait être, apprenons-nous, au tour des sciences de la santé de passer sous les feux de la rationalisation. Tel James Bond, les technocrates, armés de leurs techniques de rationalisation des choix budgétaires, s'en viendront bientôt mener l'OSS (Opération Sciences de la Santé)! Soulignons enfin la discrétion, pour ne pas dire la clandestinité, qui entoure de telles opérations, le ministère de l'Education prenant bien soin de limiter la diffusion et la publicité faites autour de ces opérations auprès du grand public. Qui, dans ce grand public, a reçu une information claire et précise sur les recommandations de l'OSA? Qui, de ce grand public, a eu connaissance des "opérations" qui seront menées dans un proche avenir? Combien de débats ont eu lieu dans les média d'information sur la définition des orientations souhaitables de la formation universitaire?

Bien que cette standardisation des coûts visée par le système de gestion budgétaire appelé "Rationalisation des choix budgétaires" (RCB) ne soit pas encore mise en application, des indices forts révélateurs indiquent dès maintenant les objectifs inavoués que vise le ministère de l'Education.

Ainsi le Conseil des universités a demandé, l'an dernier, à certains établissements, qui accusaient des déficits budgétaires depuis quelques années, de lui soumettre un plan d'équilibre budgétaire pour l'exercice financier 1975-76. Les autorités de ces établissements ont tenté de mettre en application cette recommandation selon diverses méthodes.

Ainsi, l'Université de Sherbrooke choisissait la "stratégie du coup d'éclat" en proposant des économies d'environ 1 million de dollars, ce qui faisait pousser les hauts cris des professeurs, des étudiants et de la collectivité sherbrookoise en général et obligea le ministère de l'Education à désavouer un tel plan dont les conséquences auraient été parfois tragiques (e.g. fermeture d'un département) et à proposer un plan de rationnalisation, "n'économisant plus" que $300,000.

Dans le même temps, l'Ecole Polytechnique, visée au même titre que l'Université de Sherbrooke par la mise en demeure du Conseil des universités, se voyait obligée de se prêter à ce jeu de l'équilibre budgétaire et choisissait une attitude discrète pour mener à bien cette opération (peut-être est-ce là une caractéristique du microcosme des ingénieurs que de garder une discrétion exemplaire!).

S'il est concevable que toute opération de ce genre permet de déceler les points faibles d'une gestion administrative et d'optimaliser cette gestion par des mesures correctives (ce que tout contribuable est en droit d'exiger des gestionnaires de fonds publics), peut-on indiquer quelles mesures devra adopter un département, quand il lui est dit: "En 1975-76 votre budget s'élèvera à tant de dollars, soumettez-nous un plan de fonctionnement sachant que les ressources financières qui vous seront allouées ne pourront dépasser ce montant"?

La question de fond

Les questions fondamentales que soulève une telle conception de la formation universitaire et de son financement et auquel se voient confronter les professeurs dans l'élaboration des programmes d'études, sont les suivants: "Doit-on former un diplômé dans telle spécialité en visant le niveau optimal de connaissances et d'apprentissage requis par cette spécialisation, avec les conséquences financières qui en découlent et qui sont alors fonction des méthodes pédagogiques exigées pour mener à bien cette formation"? ou alors, "quelles techniques employer pour former un spécialiste, sachant qu'un certain montant de dollars est alloué à cette formation"?

Si c'est la deuxième question qui prévaut (et tout indique qu'actuellement le ministère de l'Education adopte cette approche), c'est alors le niveau de connaissances et d'apprentissage du diplômé qui devient une fonction des sommes que le ministère voudra bien accorder à l'institution où ce diplôme sera formé.

De façon plus générale, on peut se demander si la mission fondamentale de l'Université est de produire au coût minimal des individus étroitement spécialisés et rentables immédiatement pour le système économique qui prévaut ou si sa tâche est d'aider des jeunes à s'épanouir, à leur insuffler un sens de la critique objective qui leur permettra de corriger progressivement les déficiences flagrantes du système actuel afin de bâtir une société plus juste et plus humaine.

Selon que l'on opte pour l'une ou l'autre des missions, la définition des objectifs et les moyens mis en oeuvre pour remplir ces objectifs seront bien souvent diamétralement opposés et difficilement réconciliables.

Un dernier point que Jacques Bourgault n'a pas abordé dans son analyse et que nous aimerions souligner est la soumission des autorités universitaires devant ces orientations et ces méthodes qui prévalent de plus en plus au ministère de l'Education pour le financement de l'enseignement supérieur. Il est vrai que les institutions universitaires sont demanderesses et que le ministère tient le gros bout du bâton, disposant à sa guise des cordons de la bourse. Mais il est tout aussi vrai que les autorités qui président aux destinés des établissements universitaires deviennent de plus en plus des hauts fonctionnaires, nommés directement ou indirectement par le gouvernement. Qui peut alors exiger de telles personnes qu'elles fassent preuve d'indépendance d'esprit envers le ministère dont elles ont reçu un mandat?

Le cas le plus flagrant et sur lequel nous ne reviendrons pas est la nomination de M. Robert Després à la présidence de l'Université du Québec. Mais, chose peut-être moins connue, le principal et le directeur de l'Ecole Polytechnique sont nommés par le ministre de l'Education par arrêté-en-conseil. Qui plus est, même dans le cas des universités dont la charte protège théoriquement l'autonomie et la liberté, les mécanismes mis en place pour la nomination du recteur sont tels que les voeux et les aspirations des étudiants, des professeurs et du personnel de l'Université se voient souvent bafoués par les faits. A preuve, la polémique qui a entouré récemment la nomination du nouveau recteur de l'Université de Montréal, où un gestionnaire, ayant certes fait preuve de son efficacité, a été préféré à un animateur, plus soucieux de renouveau pédagogique.

Dans ce cas précis, s'est-on attaché à analyser la composition du Conseil de l'université, qui, officiellement, nomme le recteur de l'université de Montréal? S'est-on préoccupé d'identifier les couches socio-économiques que représentaient les membres de ce Conseil, les intérêts particuliers qu'ils pouvaient défendre et les valeurs sociologiques qu'ils pouvaient, consciemment ou inconsciemment, véhiculer?

Regrettons aussi l'apathie des professeurs qui souvent se prêtent, par insouciance ou par obligation, à ces jeux de rationalisation et de standardisation au coût minimal de la formation universitaire. Toutefois la syndicalisation des professeurs est un indice du malaise général ressenti par le corps professoral et il est à souhaiter que ces regroupements et cette prise de conscience des professeurs et des (cf — la création récente de l'Association Nationale des Etudiants du Québec) étudiants permettent de contrecarrer des tendances technocratiques de plus en plus étouffantes et stérilisantes et d'infléchir les objectifs de la formation universitaire vers un projet éducatif plus humain, plus riche et plus épanouissant pour les jeunes Québécois, qui, dans les prochaines années, auront eu la chance (ou les moyens!) d'accéder aux études universitaires.

LIBRE OPINION

Les femmes du Québec et la loi de l'avortement

■ Tous deux médecins et parents d'une nombreuse famille, Thérèse-Martel-Jutras et René Jutras exercent leur profession à Victoriaville. Le docteur René Jutras est aussi bien connu pour son engagement au service de la cause de l'indépendance du Québec. M. et madame Jutras militent activement au sein du Mouvement pour le respect de la vie.

par THÉRÈSE-MARTEL-JUTRAS ET RENÉ JUTRAS

Les arguments des avorteurs ont varié beaucoup depuis 6 ans à mesure que la raison et le bon sens détruisaient leurs faux raisonnements. Mais parmi la dernière ponte de ces cerveaux, il faut relever le plus suave et le plus récent de tous leurs sophismes, celui qui consiste à persifler dans les oreilles des femmes du Québec qu'elles sont privées d'un droit essentiel à disposer de leur propre corps parce qu'elles ne peuvent se faire avorter dans les hôpitaux du Québec. C'est vrai que la très grande majorité des hôpitaux du Québec refusent l'avortement et les comités d'avortements. Ils le font parce que la très grande majorité des médecins du Québec sont également opposés à l'avortement.

Pourquoi en est-il ainsi? Parce que même légalisé, l'avortement provoqué demeure un acte contre nature et un geste répugnant.

On aura beau adopter toutes les lois libéralisantes, on ne pourra jamais changer la nature de l'avortement provoqué pour en faire un acte thérapeutique et noble: car au bout du compte, ce sera toujours la mise à mort du plus petit et du faible des humains par des humains qui ne sont que plus forts et plus gros! Cela, les médecins du Québec le savent très bien, à quelques exceptions près, et ils jugent que c'est complètement contraire à leur serment d'office. Et parmi les médecins favorables à l'avortement que nous avons rencontrés, très peu sont intéressés à pratiquer eux-mêmes un avortement provoqué. Ils sont bien consentants à autoriser la manoeuvre en buvant une tasse de café, mais pratiquement personne n'est intéressé à jouer le rôle "des bras" dans cette affaire... Ces rares Ponce-Pilate de la profession médicale ne font que traduire leur ignorance de l'embryologie ou leur pragmatisme regrettable au détriment du caractère sacré de la vie humaine.

Le "droit" de la femme sur son corps

Quant aux personnes qui se font l'écho de la propagande malhonnête et fortement orchestrée des avorteurs, on nous permettra de rappeler que le droit de disposer de son propre corps, tant pour les mâles que pour les femelles, n'est pas absolu, loin de là. Chacun a le devoir et le droit de maintenir son corps en bonne santé, mais personne ne peut accomplir ce devoir et exercer ce droit en lésant la santé des autres. Or le foetus dans le ventre de sa mère, c'est "un autre"; il est complètement distinct de sa mère; et il est un individu humain, vivant unique et irremplaçable, même s'il dépend totalement de sa mère pour survivre. La mère n'a pas le droit de léser la santé de cet "individu" sous prétexte qu'il est dans son corps à elle, et qu'elle a "tous les droits sur son corps".

On n'a pas non plus le droit de se tuer soi-même: ni la morale, ni même la loi civile, ne permettent ce geste. D'ailleurs si la loi civile peut difficilement prévoir des sanctions pour ceux qui "réussissent", elle en a prévu pour ceux qui ratent leur coup...! C'est quasiment une façon d'encourager le suicide: "Tuez-vous d'aplomb si vous ne voulez pas être punis!"

Tout cela pour dire que le fameux slogan qui claironne la liberté de la femme de disposer de son propre corps compte en fait de sérieuses limites et autorise encore moins la femme à disposer du "corps d'un autre" qui est le foetus dans son ventre.

L'avortement provoqué ne marche donc pas du tout avec la loi naturelle. Alors, comment peut-on oser le proposer au peuple comme un bienfait et une denrée de consommation à l'égal de n'importe qu'elle autre marchandise en spécial à 3 pour $1.00!

On crie à la discrimination et à la privation d'un service parce qu'il y a beaucoup moins d'avortements au Québec qu'ailleurs! Mais est-ce un malheur que d'avoir moins de malheurs car chaque avortement provoqué est un malheur et un meurtre!

Est-ce une privation de service que d'être privés de "mauvais services" car chaque avortement provoqué est un mauvais service; il est le sacrifice inutile et injustifié d'une vie humaine. Et nous savons fort bien par ailleurs qu'un avortement provoqué n'a jamais guéri aucune maladie, n'a jamais réglé aucun problème économique ni social et surtout n'a jamais réglé de problème psycho-émotif personnel. L'avortement ne règle définitivement qu'une chose: le sort d'un être humain au moment où il est sans défense et sans voix! La loi fédérale de l'avortement est donc discriminatoire, très discriminatoire, non pas pour les femmes qui ont le malheur de se faire avorter, encore moins pour les femmes qui ont eu le bonheur de ne pas pouvoir se faire avorter, mais pour ces milliers de petits citoyens canadiens et québécois auxquels la loi a nié le droit de naître.

C'est là qu'est la vraie discrimination et le peuple canadien la paiera très cher. Aussi est-il urgent que le peuple du Québec lui au moins se réveille et se révolte contre ces marchands de sophismes qui s'appellent Lise Payette, Fernand Séguin, Gil Courtemanche, Gilbert Tarrab, Mimi D'Estée et autres qui imposent au public leur code moral personnel.

Un désastre social

Sur le plan des chiffres, l'oeuvre des avorteurs en milieu hospitalier ou en dehors, est indéfendable: le taux de mortalité est de 100% et le nombre de victimes se chiffre par dizaines de milliers. Sur le plan social, c'est un désastre démographique. Sur le plan scientifique, c'est la plus dégradante fumisterie qui détériore la qualité et la crédibilité de maintes revues médicales et de plusieurs congrès médicaux.

C'est pourquoi au lieu de s'apitoyer sur le petit nombre d'avortements au Québec, ce qui est l'envers du bon sens, on devrait féliciter les médecins du Québec de leur courage et de leur honnêteté en protégeant leur population contre la loi de l'avortement. en minimisant le plus possible dans le Québec les dégâts qu'elle fait en Ontario et en Colombie-Britannique en particulier; en refusant d'ensanglanter leurs mains et en renonçant aux revenus très lucratifs des avorteurs. Ces derniers sont très discrets sur leur compte de banque, même en Cour Suprême.

Nous souhaitons que tous les foetus des pauvres aient le droit de naître comme ceux des riches, que les foetus des mères non mariées aient le droit de naître comme ceux des mères mariées, que les foetus des mères découragées aient le droit de naître comme ceux des mères qui sont heureuses.

Voilà exactement ou doit commencer et s'accomplir la lutte contre la discrimination et l'inégalité des chances.

Toute lutte contre la discrimination qui ignore l'étape prénatale de l'être humain est viciée au départ car elle devient elle-même discrimination. Ainsi en est-il de toute démocratie qui se veut vraiment "populaire". A la lumière de la science biologique actuelle, les adultes qui établissent une convention entre eux par le truchement d'une loi pour autoriser la destruction d'un foetus sont le reflet d'une société d'hypocrites. Et les biologistes qui bénissent cette loi sont mûrs pour être des commis d'abattoirs.

TAPIS DE TUNISIE

Tissés main, pure laine, très haute qualité.

(Haute laine - poils ras)

Téléphonez à:

Montréal: 735-0836
Ottawa: 776-4954
Québec: 524-0774

ART IMPEX, IMPORTATEUR

ARTISANAT

ARTISANAT DE COLOMBIE

- Jeux d'échec
- Tissages Indiens
- Céramiques précolombiennes
- Tapis
- Vestes de peau
- Sacs de cuir

LA CRUZ DEL SUR
Apartado Aereo 2299
Bogota, Colombia

PARAÎT AUJOURD'HUI

Dans la collection L'Eglise aux quatre vents

LE RENOUVEAU CHARISMATIQUE

MESSAGE DES EVEQUES CANADIENS A TOUS LES CATHOLIQUES DU CANADA

L'expansion rapide du renouveau charismatique dans l'Eglise catholique au Canada est un fait indéniable. On est en présence d'un phénomène religieux qui suscite un intérêt croissant parmi les chrétiens. Ce courant suscite-t-il ou non? Il ne peut être isolé de l'Eglise. Il en fait partie comme un témoin nouveau attestant que la pentecôte se continue. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de partager avec vous nos réflexions sur le renouveau charismatique. (Introduction)

Une brochure de 16 pages, 23 cm. $0.25 l'unité au comptoir

Commandes postales: 10 exemplaires $2.50 (port compris) • 50 exemplaires $12.00 (port compris) • 100 exemplaires $24.00 (port compris)

EN VENTE PARTOUT ET CHEZ FIDES, 245 EST, BOUL. DORCHESTER, MONTREAL, QUE. H2X 1N9 — Tél. 861-9621

AUX ÉDITIONS FIDES

suites de la première page

OPÉRATION RAYMOND

fermeté plus tôt? M. Choquette répond qu'il faut faire la différence entre des preuves permettant des poursuites formelles et des renseignements fournissant des pistes précieuses pour une enquête comme celle de la Commission Cliche.

Il ajoute que personne, hormis la CSN, ne lui a fourni de plaintes précises ou de requêtes de poursuite. "Les entrepreneurs, précisait-il, marchaient dans les gimmicks de cette sorte de mafia syndicale".

Tout en refusant d'incriminer son collègue du Travail, M. Jean Cournoyer, le ministre de la Justice devait admettre, devant l'insistance des journalistes, qu'il n'avait pas reçu de plaintes du ministère du Travail non plus.

Comme il le fait de plus en plus depuis l'an dernier, M. Choquette refuse de répondre au nom des autres membres du gouvernement et se contente de justifier sa propre conduite.

"M. Cournoyer ne m'a jamais empêché de faire mon travail", affirmait-il tout au plus en défense de son collègue.

LE CTC

son activité au sein du FMI. Son bureau nous a laissé savoir que M. Turner ferait une déclaration aujourd'hui à la Chambre, déclaration qui équivaudra à un constat d'échec ou à une reddition pure et simple aux exigences du CTC.

De son côté, le ministre responsable des Consommateurs et des Corporations, M. André Ouellet, déclarait récemment qu'il sortirait des tablettes les lois sur les profits excessifs si aucun consensus ne pouvait être réalisé entre les agents économiques du pays. Il citait comme exemple les chocolateries qui, malgré une chute dans le prix du sucre, n'ont pas pour autant réduit le prix de la tablette de chocolat ni augmenté son volume.

Présentement, les fonctionnaires de son ministère travaillent à la confection d'une nouvelle loi (la loi sur la justification des prix) qui donnerait des pouvoirs au gouvernement fédéral afin d'obliger les compagnies délinquantes à réduire le prix de leurs biens et services. "Ce serait une nouvelle approche, de nous dire un porte-parole du ministère, en ce sens que le fardeau de la preuve et les frais qui accompagnent de telles démarches en justice incomberaient aux compagnies admonestées par le gouvernement mais peu empressées de répondre à ses attentes."

LES PATRONS

à la table des négociations.

L'ACMQ, quant à elle, refuse de commenter cette recommandation pour le moment sans avoir consulté ses membres et les autres associations patronales. Cependant M. Langlois affirme qu'en principe l'ACMQ a toujours favorisé l'unité patronale.

Ce qui chatouille ces deux associations patronales, c'est surtout la création d'un "Office de la construction" pour prendre la relève de la Commission de l'industrie de la construction (CIC). L'ACMQ aurait aimé que la commission Cliche donne une dernière chance à la CIC, disant que ses représentants à cet organisme travaillent depuis plusieurs mois à une réforme interne. Et si le gouvernement décidait de donner suite à une telle recommandation, l'ACMQ voudrait que l'interprétation du décret soit tout de même laissée aux parties négociantes.

La FCQ, sur ce nouvel "Office de la construction", s'interroge dans le même sens, et fait remarquer que le décret de la construction sera échu en mai 1976. Certains problèmes pour définir les nouvelles conditions de travail pourront se poser puisque plusieurs étapes seront à franchir d'ici là, étapes qui dépendent en bonne partie de l'office.

Quant aux négociations sectorielles, l'ACMQ est d'accord avec le rapport, mais fait valoir que toute entente intervenue à une table sectorielle devra recevoir l'approbation d'une table centrale. Sur la qualification des entrepreneurs, il s'agit là d'une recommandation qui reçoit l'appui des deux associations patronales.

En ce qui a trait au blâme adressé par la commission à l'endroit de certains employeurs ayant posé des gestes illégaux ou ayant entretenu des rapports de collusion avec le groupe d'André Desjardins, l'ACMQ avoue n'avoir aucun pouvoir de nature disciplinaire dont elle pourrait se servir. Cependant on entend étudier la possibilité, au cours de l'année, de se doter de tels pouvoirs.

Face à M. Cournoyer, l'ACMQ refuse de demander sa démission, comme l'a fait le Parti québécois, disant simplement qu'en tant que ministre du Travail, il devra modifier sa philosophie des relations de travail et montrer plus de fermeté.

On se dit par ailleurs d'accord avec les mesures visant les syndicats. M. Langlois note que l'ACMQ avait déjà identifié les syndicats visés par la recommandation du rapport Cliche sur la mise en tutelle, soit les locaux des électriciens, des plombiers, des opérateurs de machinerie lourde et des mécaniciens d'ascenseurs, ajoutant qu'il s'agit du "seul recours" pour solutionner les problèmes exposés devant la commission. L'association note toutefois "que l'expérience récente nous prouve qu'il faut que cette tutelle soit efficace, sans quoi elle n'est qu'une panacée".

"L'ACMQ est naturellement en faveur de toutes les recommandations visant à rendre plus démocratiques et plus responsables les syndicats de la construction". Et elle demande qu'ils aient les mêmes responsabilités et les mêmes obligations que toutes les associations volontaires.

Au sujet des bureaux de main-d'oeuvre, l'association dit s'être toujours opposée à l'existence de bureaux de placement contrôlés par les syndicats, approuvant la recommandation du rapport Cliche qui centralise ces bureaux entre "mains neutres". On rappelle que par le passé les réformes proposées ont fait l'objet d'ententes de principe, mais ont achoppé sur les modalités d'application.

La Fédération de la construction du Québec intervient un peu dans le même sens que l'ACMQ, notant que de nombreuses recommandations qu'elle avait formulées ont été retenues par la commission, entre autres la pluralité syndicale, la démocratisation des structures syndicales, le vote d'allégeance, le vote de grève ou de ratification d'une entente, et la revision des pouvoirs des délégués de chantier.

Les trois autres associations patronales ne se sont pas encore prononcées sur les diverses recommandations du rapport. L'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec doit réagir la semaine prochaine, alors que l'Association des sous-entrepreneurs en construction se réunit aujourd'hui pour étudier le rapport. Un porte-parole de cette association, M. Yvon Guilbault, a cependant fait valoir que l'attitude du gouvernement sera particulièrement importante pour l'application des recommandations.

La CSD approuve dans l'ensemble le rapport Cliche

La Centrale des syndicats démocratiques a fait savoir qu'elle approuvait le rapport Cliche dans son ensemble, allant jusqu'à réclamer sa mise en place immédiate parce que, comme l'ont affirmé les commissaires eux-mêmes, les pratiques dénoncées continuent de se perpétuer sur de nombreux chantiers.

La CSD se refuse par ailleurs à se précipiter sur les faiblesses de certaines recommandations: "Chercher à ce moment-ci les faiblesses et les oublis dans le rapport serait manifester une mauvaise foi à l'endroit des principes généraux que nous cherchons à sauvegarder."

"L'ensemble des moyens qui nous apparaissaient les plus nécessaires pour rétablir le vrai syndicalisme et la liberté syndicale dans la construction semblent se trouver dans les recommandations de la commission", ajoute la CSD qui se dit notamment d'accord avec:

- La mise en tutelle des unions internationales des plombiers, des électriciens, des opérateurs de machinerie lourde et des constructeurs d'ascenseurs.
- L'introduction d'une législation destinée à débarrasser les chantiers "des délégués devenus les représentants de la pègre".
- La création d'un Office de la construction qui aurait notamment autorité sur le placement syndical, de façon à mettre fin à la "traite des jobs".

"Pour éviter, poursuit la CSD, qu'une fausse et tardive contrition serve de prétexte à une réorganisation de la Commission de l'industrie de la construction, par laquelle des éléments aussi pernicieux pourraient s'introduire et reconstituer sous une nouvelle enseigne les éléments gangrenés au contact de ceux déjà fustigés. Il est donc urgent que l'Office soit mis en place et commence à organiser la récupération des libertés syndicales perdues:

- En instituant les mécanismes de réglementation garantissant l'exercice de la liberté syndicale lors de la prochaine campagne de maraudage;
- en initiant des formules valables de sécurité d'emploi et de sécurité au travail;
- et en mettant sur pied les autres fonctions prévues dans le rapport de la commission.

Considérant que "les gros et les petits profiteurs" ne sont pas prêts à "abandonner leur fromage", la CSD estime que la construction n'a "rien à craindre d'institutions qui lui soient égales en envergure et capables de répondre à ses nombreuses préoccupations".

"Les officiers de la nouvelle institution, s'ils gardent à l'esprit que les travailleurs sont essentiels au progrès de ce secteur, ne pourront oublier que leur rôle est d'empêcher que les employeurs renouent des relations avec des rastaquouères".

LA CSN S'OPPOSE

port Cliche précise toutefois, à sa recommandation II, d'amender la loi de façon à "subordonner la grève, l'acceptation ou le rejet d'un projet de convention collective au scrutin secret: cet amendement doit viser à assurer la participation au scrutin, non le contrôle du scrutin par l'Etat."

Enfin, la CSN s'oppose au "transfert" du décret à un office gouvernemental" même si le rapport précise, à la page 250, que "Le particularisme et la complexité d'administration de certains programmes des ouvriers exigent leur administration par un organisme central déchargé des relations de travail qui seront désormais le lot des parties elles-mêmes" pour la simple raison que "C'est là leur responsabilité première et il devraient être en mesure de l'assumer."

La CSN, qui se dit du même souffle en désaccord avec la tutelle proposée par la commission Cliche, voudrait, a précisé son président, M. Marcel Pepin, que la FTQ "se nettoye elle-même". Confronté avec la réalité du retour d'André Desjardins au local 144 et à la tête des métiers mécaniques de la construction, avec une possibilité de retour de René Mantha au 791 et de Reynald Bertrand comme adjoint de Desjardins, M. Pepin a toutefois admis que les pouvoirs de la FTQ, juridiquement, pouvaient être limités par rapport à l'autonomie des unions affiliées. Précisant sa pensée, il a ajouté: "Est-ce qu'ils n'ont pas le pouvoir de parler?", a-t-il dit en parlant des dirigeants de la FTQ.

De façon générale, la CSN part du principe qu'elle est contre l'intervention de l'État dans les affaires syndicales. Cette position l'amène à s'opposer à de nombreuses recommandations de la commission qui viseraient, selon ses termes, "à encadrer le vrai syndicalisme pour en faire une courroie de transmission du pouvoir, qui agirait comme un deuxième patron sur les travailleurs".

Ainsi, le placement aurait dû être confié aux centrales syndicales et non à l'Office de la construction. Le rapport aurait dû se contenter dans son optique à recommander la présence d'arbitres gouvernementaux pour trancher les cas litigieux.

Elle s'oppose aussi au principe de la tutelle car elle craint des nominations politiques qui assujettiraient les travailleurs à la gouverne libérale. Elle souligne que les tutelles annoncées par le gouvernement à la suite du rapport, ont beaucoup de chances de se solder par un échec semblable à celui constaté chez les constructeurs d'ascenseurs, en tutelle depuis l'été dernier.

La CSN voit par ailleurs un grave danger dans le fait que la commission recommande de retenir une présomption de culpabilité à l'endroit des travailleurs et de leurs représentants impliqués dans un mouvement de débrayage illégal. Faisant le rapprochement avec le principe d'une loi-anticasseur, elle voit dans cette recommandation une mesure contraire à l'esprit de notre code criminel où les malfaiteurs de tout acabit bénéficient de la présomption d'innocence.

La même centrale qui dévoilait il y a quelques années Le Dossier noir de la construction, fourbi à l'excès de dossiers judiciaires jugés alors incompatibles avec l'exercice des fonctions syndicales, n'a cependant pas hésité hier à s'opposer à une recommandation du rapport qui veut priver de toute fonction syndicale les personnes reconnues coupables d'un certain nombre d'infractions criminelles. Le rapport limitait d'ailleurs cette contrainte à cinq ans.

Finalement, l'amoindrissement des fonctions de délégués de chantier, qui de façon générale ne pourraient vaquer aux fonctions d'inspection plus de trois heures par jour, semble tout à fait abusif à la CSN pourtant à l'origine des abus des délégués de la FTQ dans ce domaine. La possibilité d'ententes particulières, lorsque le besoin s'en fait sentir, n'a pas semblé suffisante au bureau confédéral.

Sans le dire comme tel, la CSN aurait voulu que ces mesures s'appliquent uniquement à la FTQ: "Avec le rapport de la commission Cliche, le gouvernement a beau jeu maintenant de globaliser et d'étendre les "remèdes" à tous les syndicats de la construction, comme le premier ministre a commencé à le laisser entendre dimanche", a dit M. Pepin.

Résumant sa pensée en réclamant un placement syndical paritaire et l'ancienneté de "débauchage" sur les chantiers, la CSN fait état de son certificat de bonne conduite décerné par les trois commissaires pour conclure: "Ceci nous autorise à sonner l'alarme face aux mesures susceptibles d'affaiblir le vrai syndicalisme dans l'industrie de la construction, où il demeure le seul recours des travailleurs contre l'arbitraire des employeurs et du gouvernement."

HERVÉ PATENAUDE

dure et de privilège, épuisant ainsi le temps dévolu à la période des questions.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, devait cependant répondre plus tard à la question de M. Bédard, sans s'engager d'aucune façon sur le cas précis de MM. Desrochers et Guay.

"Je vais analyser, tout le rapport de la commission Cliche, a-t-il dit. Quand il y aura des actions criminelles de prouvées, il y aura des actions pénales d'entreprises. C'est tout ce que je peux dire au député de Chicoutimi."

D'ores et déjà, M. Choquette laissait cependant entendre qu'il était improbable d'en arriver à une poursuite dans le cas de M. Desrochers.

"Le député devrait savoir, a-t-il dit, que, pour commettre un acte criminel, il faut avoir une intention criminelle, une mens rea. Vous le savez. Alors dans ces transactions, il est évident... enfin, il n'est pas évident mais il demeure..."

Devant les protestations de Me Bédard, M. Choquette admettait enfin qu'il s'agissait d'une matière pouvant être considérée mais en précisant qu'il lui appartenait à lui, en tant que ministre de la justice, de déterminer s'il y avait eu "intention criminelle".

Par ailleurs, M. Bourassa indiquait qu'il n'est pas question d'exclure M. Guay de la fonction publique puisque la commission Cliche recommandait uniquement sa mutation à un autre poste.

Quant au sous-ministre des Transports, M. Claude Rouleau, le premier ministre le rencontrera sous peu afin d'entendre ses explications relativement au rapport Cliche qui l'accuse de "manquements graves à son devoir".

Et enfin le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, présent hier à l'Assemblée nationale mais muet devant les accusations de l'Opposition, n'a pas remis sa démission et pilotera les trois projets de loi annoncés pour le monde de la construction. C'est la réponse que fournissait M. Bourassa au député créditiste Fabien Roy, désireux de connaître le sort réservé à M. Cournoyer après le rapport de la commission Cliche.

Incidemment, ces trois projets de loi n'ont pu être déposés hier, à cause de délai dans l'impression. Bien que son ministère soit à Québec, M. Cournoyer avait prétexté la préparation de ces projets à ses bureaux de Montréal, pour ne pas affronter l'opposition, mardi, lors du dépôt du rapport Cliche.

Dans le cas de l'inspecteur Patenaude, M. Choquette estime que la commission Cliche s'est carrément trompée et a même commis des erreurs de fait dans les passages du rapport touchant l'agent de la SQ.

"Ceci ne veut pas dire, ajoutait-il, que les commissaires n'ont pas été de bonne foi, mais ils ont exprimé une opinion. Ils ont leur opinion; j'ai la mienne et je vais agir suivant mon avis, à moi."

ANDRÉ GUAY

Suite de la page 3

leurs corps policiers pour tomber administrativement sous l'USECO.

Ce n'est que le jour même de la réunion que le caporal Cameron a appris qu'elle serait espionnée électroniquement. Il en avait été question auparavant avec le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, avec l'agent Dufour, avec le sergent-détective Alphonse Gélineau, mais le caporal Cameron n'a pu dire hier qui avait eu l'idée de cette écoute.

La séance de l'après-midi s'est déroulée dans le huis clos. Deux témoins ont été entendus, le sergent détective René Rochon et le sergent Raymond Laforest.

Forget a eu des garanties des médecins désaffiliés

QUEBEC (d'après PC) — Les médecins qui se sont désaffiliés du régime de l'assurance-maladie continueront à distribuer gratuitement des soins aux personnes qui les requièrent de façon urgente et aux économiquement faibles.

C'est l'assurance que le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a dit avoir reçue du président de la Fédération des omnipraticiens du Québec, le Dr Louis Samson, la semaine dernière.

Répondant hier à une question du député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, M. Forget a rappelé que même si un médecin est non-participant au régime d'assurance-maladie, il peut néanmoins être remboursé lorsqu'il prodigue des soins dans un cas d'urgence.

M. Charron avait demandé au ministre si les négociations avaient progressé entre le gouvernement et la Fédération des omnipraticiens, compte tenu que la désaffiliation au régime de 35 pour cent des médecins de la région administrative de Yamaska est effective depuis mardi.

Le ministre des Affaires sociales a expliqué que les négociations se poursuivent à un rythme qu'il a qualifié de "régulier", et dont il a dit qu'il y avait "un certain progrès".

M. Forget a affirmé avoir rencontré la semaine dernière le président de la fédération, le Dr Samson. Ce dernier lui aurait indiqué son intention "de continuer d'appliquer ces moyens de pression que la loi autorise d'utiliser de façon civilisée".

De plus, le président de la fédération aurait promis au ministre que même les médecins désaffiliés du régime continueraient à soigner gratuitement les cas d'urgence et les personnes économiquement faibles.

"La décision de négocier est valable tant et aussi longtemps que la sécurité du public n'est pas menacée" a poursuivi M. Forget. "Si la santé du public est menacée, nous considérerons la situation et la nécessité d'intervenir dans ce cas".

Les négociations entre le gouvernement et la fédération des omnipraticiens achoppent sur une proposition du gouvernement déposée le 21 mars dernier, et qui suggère que l'acte médical soit chronométré en minutes, avec un minimum de temps nécessaire à un médecin pour chaque consultation.

Le député Charron a qualifié cette proposition de mesure "bureaucratique" et soutient que c'est cette proposition qui sert de prétexte aux médecins de Yamaska pour se désaffilier massivement.

M. Forget par ailleurs a répété hier qu'il ne s'agissait pas, selon lui, d'une mesure bureaucratique, mais d'une mesure facilement applicable et avantageuse pour le bien commun.

Par ailleurs, M. Forget a précisé qu'il faudrait une loi spéciale pour permettre le remboursement de tous les patients traités par les médecins désafiliés du régime d'assurance-maladie. La loi actuelle interdit en effet un tel remboursement à l'exception des cas d'urgence et des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le ministre refuse cependant de commenter plus avant la possibilité d'une telle loi spéciale, advenant le prolongement des négociations et le désengagement de médecins d'autres régions.

Sans exclure cette éventualité, M. Forget préfère penser pour le moment à un règlement négocié qui ramènerait les choses à la normale sur tout le territoire québécois.

United Aircraft n'a plus que 250 emplois à offrir

Le nombre de travailleurs à l'emploi de la United Aircraft de Longueuil atteint aujourd'hui 5,250 personnes, soit, à peu de différences près, le nombre qui existait avant le déclenchement de la grève de 2,600 d'entre eux il y a 16 mois.

Des quelque 900 grévistes qui se sont présentés récemment à l'enregistrement demandé par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, la compagnie se dit prête à en ré-engager 250, "à cause d'un accroissement de la production".

Quant aux autres, ils pourraient éventuellement retourner à l'usine, si des ouvertures se présentent. Un service de placement serait mis sur pied dans cette intention par la compagnie.

C'est ce qu'a déclaré hier au DEVOIR, un porte-parole de la United Aircraft, M. Pierre Henri, en précisant que ces chiffres ne provenaient pas d'un document de négociation mais de ce que la compagnie "croit savoir" des résultats de l'enregistrement réclamé par le ministre du Travail, il y a trois semaines, afin de déterminer exactement les effectifs encore en grève et toujours disposés à conserver un emploi au sein de la compagnie, le principal point en litige des négociations en cours étant l'élaboration du protocole de retour au travail.

Bref, si un règlement intervient à la United Aircraft, seulement 250 des grévistes bénéficieraient à nouveau d'un emploi au sein de cette entreprise. C'est du moins ce que la compagnie laisse entendre, pendant que les négociations se poursuivent "en secret" en présence du conseiller spécial du ministre du Travail, M. Gilles Laporte.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

qui font ce métier de révéler leurs sources de renseignements, mais les circonstances obligent à dire qu'elles ne sont pas, en l'occurence, simplement gouvernementales ou politiques. Or, comme il n'existe pas 36 autres canaux d'informations dans cette affaire, on voudra bien noter que "l'entourage de la Commission", comme il sied de dire, n'est pas moins bavard que l'autre entourage, ainsi que le savent bien tous les journalistes qui ont eu l'honneur et le plaisir de fréquenter ce milieu durant l'enquête.

Mais cela n'est qu'anecdotes. Ce sont les règles du jeu dans l'information. Et les leçons d'éthique ou de morale politique nous paraissent ici irrecevables. Ce qui importe beaucoup plus, cependant, c'est de rejeter catégoriquement les insinuations aussi simplistes que malveillantes qui laissent croire que LE DEVOIR se serait prêté à une quelconque machination politique pour déformer le rapport et tromper le public. Les faits démontrent clairement aujourd'hui qu'il n'en fut rien et que les craintes du juge Cliche, à supposer qu'elles fussent réelles, n'étaient pas fondées.

Que faire à l'avenir pour colmater les brèches de ce genre qui, on le conçoit aisément indisposent le président de la Commission Cliche? La réponse est bien connue dans les milieux de presse: quand un rapport public est déposé, il appartient au public; on ne doit donc pas en retarder la publication, même de quelques jours. Quand les commissaires se sont présentés vendredi chez le premier ministre, c'est au peuple qu'ils venaient remettre leur rapport. Dès cet instant, le lendemain au plus tard, la presse aurait dû en être saisie.

la météo

La plus grande partie du Québec demeurera sous l'influence des conditions atmosphériques qu'on a connues déjà depuis quelques jours.

●

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de l'Outaouais, de Montréal, des Laurentides, de la Haute-Mauricie: généralement ensoleillé. Maximum près de 17. Aperçu pour vendredi: beau et doux.

●

Régions de Québec, Trois-Rivières, des Cantons de l'Est, de Rimouski: généralement ensoleillé. Maximum de 13 à 16. Aperçu pour vendredi: généralement ensoleillé.

●

Région de la Gaspésie: quelques averses suivies d'un dégagement partiel. Maximum près de 11. Aperçu pour vendredi: passages nuageux.

●

Régions de Chibougamau, du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Sept-Iles: généralement ensoleillé. Maximum voisin de 15. Aperçu pour vendredi: beau.

8 mai

par la Presse Canadienne

La Seconde guerre mondiale prenait fin en Europe avec la reddition inconditionnelle de toutes les armées allemandes, il y a 30 ans aujourd'hui — en 1945. La reddition avait été signée la journée précédente dans une école de Rheims, en France.

1882 — L'Alberta, la Saskatchewan, l'Assiniboine et l'Athabasca devenaient des districts des Territoires du Nord-ouest.

1921 — La peine de mort est supprimée en Suède.

1942 — Victoire des alliés dans la bataille de la mer de Corail.

1952 — Les forces communistes s'emparent du camp de Koje Island, en Corée.

1959 — Cent cinquante personnes trouvaient la mort dans le naufrage du Dardash, dans le Nil.

1974 — Le gouvernement du premier ministre Trudeau est mis en minorité au cours du débat sur le budget, ce qui entraînera le déclenchement de nouvelles élections.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

LAGACÉ Omer. A Montréal, le 6 mai 1975 à l'âge de 85 ans, est décédé, M. Omer Lagacé, époux de Blanche Legault. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Gérard (époux de Madeleine Lafortune), Rita (épouse de Pierre Delage), Maurice, Juge de la Cour Supérieure (époux de Louise Lambert), et Lise (épouse du Dr. Gilles Laurin) ainsi que 16 petits-enfants. Les funérailles auront lieu vendredi 9 mai. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 63 avenue Lorne, St-Lambert, pour se rendre à l'église St-Thomas d'Aquin, 311, rue St-Thomas, St-Lambert où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DÉCÈS

Georges-Alexandre LEBEL
notaire

A l'Hôpital de Matane, le 19 avril 1975, est décédé subitement à l'âge de 61 ans et 6 mois, le notaire Georges-Alexandre Lebel, demeurant au 164 de la rue Druillette à Matane.

Outre son épouse, née Florence Lavoie, le défunt laisse dans le deuil ses enfants et belles-filles: Simon (Marie Gagnon), Thérèse et Robert (France Porlier), ses petits-enfants: Fréderic et Jean-François; ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Jean Lebel (Evelyne McLaren); M. et Mme Guy Bernatchez (Annie); Souer Thérèse Lebel, c.n.d.; M. et Mme Jean-Paul Tremblay (Henriette); M. et Mme André Garneau (Griton); M. et Mme Benoit Joncas (Irène Lavoie); M. et Mme Albert-B. Lavoie (Bernadette Simard); M. et Mme Léo Thibault (Eméline Lavoie); Mme Camille Thibault (Simone) M. et Mme Adéodat Lavoie (Jacqueline Paradis); M. et Mme Yves Lavoie (Ghislaine Lefrançois).

Les funérailles du notaire Lebel ont eu lieu le mardi 22 avril en l'église St-Jérome de Matane et le corps a été inhumé le même jour au cimetière de la ville.

Le notaire Lebel était né le 29 octobre 1913 à Matane. Il avait fait ses études classiques au Séminaire de Rimouski de 1925 à 1932 et ses études de droit à l'Université Laval de 1932 à 1935. Il pratiquait sa profession à Matane depuis cette date et jusqu'à la veille de sa mort, sauf pour la période de 1942 à 1945 qu'il passa dans l'Armée Canadienne pour du service en Italie, en Allemagne et en France. Le notaire Lebel s'est intéressé à de nombreuses causes durant sa vie: Caisses Populaires, commissions scolaires, mouvements socio-économiques et transport maritime. Il était secrétaire de la Compagnie de la Traverse Matane-Godbout Limitée ainsi que de la Compagnie de Gestion de Matane Limitée, promotrice d'un service de traversier ferroviaire entre Matane et les ports de la Côte Nord.

Risque de débrayage chez les plombiers

Un mot d'ordre de débrayage a été lancé officieusement hier parmi les différentes sections du local 144 des plombiers de la FTQ-Construction pour créer une opposition à l'application des recommandations de la commission Cliche, notamment à la mise en tutelle de cette union.

Aussitôt, les raffineries, qui sont considérées comme le fer de lance d'André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction de retour depuis quelque temps chez les plombiers — selon La Presse de mardi — ont commencé à ralentir le travail, une mystérieuse maladie semblant frapper soudainement les travailleurs de cet endroit. On a dit devant la commission Cliche que la FTQ-Construction avait une bonne partie de son "armée" à cet endroit où les travailleurs, payés au tarif de l'industrie, y ont des emplois quasi permanents.

Selon les plaintes reçues hier par certaines associations patronales, les deux plus importants chantiers de construction de la métropole, le parc olympique et la Place Desjardins, n'ont pu compter sur les services habituels de leurs plombiers.

Le même scénario, impliquant des débrayages et des ralentissements de travail, aurait commencé à se répéter sur de gros chantiers de province conformément à la tactique utilisée au printemps dernier lors de la bataille de l'indexation.

La déclaration de guerre que plusieurs observateurs voient dans ce mouvement pourrait être reprise par d'autres corps de métier, en particulier les électriciens et les opérateurs de machinerie lourde aussi menacés de tutelle.

Alors que les plombiers doivent se réunir ce soir pour discuter à huis clos de la menace d'une prochaine tutelle gouvernementale, les électriciens ont décidé de convoquer une assemblée générale de leurs membres demain. La commission Cliche a aussi recommandé la mise en tutelle de ce syndicat.

Le mouvement de débrayage d'hier survient 24 heures après qu'André Desjardins, jugé indésirable dans la construction par la commission Cliche, n'a pas hésité à clamer à tous les journalistes qui voulaient l'entendre qu'il n'avait pas l'intention de mettre un terme à sa carrière syndicale.

Cette contre-offensive de Desjardins coïncide par ailleurs avec la réapparition de ses anciens lieutenants dans la construction. La Presse mentionnait en effet mardi que Robert Meloche avait été embauché comme agent de sécurité au chantier olympique touché par le mouvement d'opposition né hier et qui pourrait s'étendre rapidement.

René Mantha, l'ex-bras droit de Meloche au local 791 des opérateurs de machinerie lourde, aurait été vu autour du même chantier s'occupant des affaires de son ancienne union.

Même Raynald Bertrand, l'ex-gérant d'affaire du 144 qui pratiquait le prêt usuraire dans son union, serait sur le point de réapparaître dans le sillage d'André Desjardins, réembauché récemment par sept syndicats de la FTQ-Construction comme conseiller technique.

Immigration: Québec ouvre sept nouveaux postes

par Gilles Lesage

QUEBEC — Dans le but de maîtriser le flux migratoire, le Québec ouvre cette année quatre nouveaux postes à l'étranger, portant ainsi leur nombre à sept.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre de l'Immigration au cours de l'étude des crédits budgétaires de ce ministère, mardi.

Le développement des postes à l'étranger se fait de la façon suivante: 7 agents à Paris au lieu de 4; 3 à Rome au lieu de 1; 2 à Beyrouth au lieu de 1; ouverture de postes à Londres avec l'envoi de 3 agents (l'immigration britannique est la deuxième en importance au Québec, avec plus de 10% des nouveaux arrivants); à Port-au-Prince (Haïti) avec 2 agents; à Lisbonne avec 3 agents et en Amérique du Sud, 2 agents. Pour ces quatre nouveaux postes, le personnel est en voie de recrutement ou de formation.

"Je ne puis me satisfaire d'une immigration qui ne correspond pas encore adéquatement aux véritables besoins du Québec, a expliqué M. Jean Bienvenue. En effet, cette immigration est trop mécanique et pas encore suffisamment francophone ou francophonisable."

C'est pourquoi le ministre se fixe deux objectifs prioritaires:

- la maîtrise du flux migratoire au Québec, par l'envoi d'agents à l'étranger et par la mise en place de processus d'information, de recrutement et de sélection, de concert avec Ottawa;
- l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté francophone québécoise, surtout par le truchement des centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI), qui sont maintenant sous la gestion directe et exclusive du ministère de l'Immigration. Deux nouveaux COFI seront bientôt ouverts à Hull et à Sherbrooke, amorce d'un réseau de bureaux régionaux.

Selon M. Bienvenue, qui estime avoir tous les crédits nécessaires au fonctionnement des programmes qui relèvent de sa compétence, "le gouvernement du Québec assume de plus en plus seul ses responsabilités dans le domaine de l'immigration".

En 1974, il est arrivé 33,458 immigrants au Québec, soit une augmentation de 24.5% par rapport à 1973 et de 80% par rapport à 1972. Haïti est arrivé au premier rang des pays d'émigration avec 4,853 personnes, comparativement à 2,252 personnes et au 3e rang de 1973, et la France au 4e rang avec 2,372 personnes, comparativement à 1,951 en 1973 (5e rang). Ces deux pays francophones représentent 21.6% des nouveaux arrivants (plus de 1 sur 5) contre 15.7% en 1973.

M. Bienvenue a par ailleurs fait savoir qu'il signera prochainement avec son homologue fédéral, M. Robert Andras, une entente élargissant "très fortement" les pouvoirs du Québec en matière d'information, de recrutement et de sélection d'immigrants à l'étranger. Aux termes de cet accord, le Québec aurait accès à toutes les demandes de résidence formulées à l'étranger et les agents fédéraux devraient prendre en considération, dans tous les cas, l'avis du Québec avant d'émettre un visa.

De plus, les deux ministères ont développé un mécanisme de concertation que M. Bienvenue espère transformer en comité mixte de l'immigration, fonctionnant sur le principe du consensus, comme le comité mixte dans le domaine de la main-d'oeuvre.

"Le Québec a enfin pris conscience du problème vital que représente le phénomène migratoire pour son avenir, et il a commencé à prendre les moyens pour le maîtriser et l'utiliser à ses fins propres, estime M. Bienvenue. La prochaine étape est incontestablement celle des Ressources humaines, projet cohérent et englobant, indispensable et nécessaire si le Québec de l'an 2,000 veut encore être une nation française vivante au coeur de l'Amérique du Nord".

Sur ce dernier sujet, l'Opposition péquiste et créditiste a demandé et obtenu que le ministre de l'Immigration informe et consulte les députés avant qu'il ne présente son projet de ministère des Ressources humaines. Un livre blanc est en préparation sur le sujet, avec le concours notamment de MM. Jacques Henripin, Pierre Harvey, Yves Martin, sous la direction du sous-ministre adjoint de l'Immigration, M. Bernard Bonin, chargé de la recherche et du développement.

MM. Robert Burns (PQ-Maisonneuve) et Fabien Roy (créditiste de Beauce-Sud) ont demandé de pouvoir faire témoigner les experts au sujet des pouvoirs du Québec en matière d'immigration. M. Bienvenue a bien accueilli cette demande.

M. Burns se demande si le Québec n'est pas en train de se faire "passer un sapin" par Ottawa, tandis que M. Roy estime que le ministère de M. Bienvenue en est un de "prestige et d'illusion".

Le ministre a réitéré son intention de faire en sorte que le futur ministère englobe l'immigration, la démographie et la main-d'oeuvre. En plus de la consultation des députés, le projet fera l'objet d'une commission parlementaire publique, probablement au cours de l'automne.

Jean Bienvenue

L'enseignement du français

Le mécontentement se polarise sur le ministère de l'Education

par Lise Bissonnette

Les professeurs de français n'ont pas à porter le poids de tous les péchés du système. C'est là un consensus minimal chez plusieurs organismes scolaires où le débat sur l'enseignement du français, malgré certaines divergences de fond, continue à faire couler une encre parfois acidulée à l'égard des improvisations venues du ministère de l'Education.

En fin de semaine dernière, un colloque des professeurs de français à l'élémentaire a longuement étudié le problème, en ateliers, à Cap-Rouge près de Québec. Malgré les récents articles parus dans La Presse, et les manifestations indignées de l'opinion qui diagnostiquait à leur suite une véritable "détérioration du français", les professeurs ont confirmé l'option pédagogique des dernières années.

A l'issue des travaux du colloque, les porte-parole des enseignants ont exprimé samedi "la crainte de voir une vague de fond renverser cavalièrement un courant de recherche et d'expérimentation dont on n'a pas encore pu analyser honnêtement l'impact sur la maîtrise de la langue à la fin de l'élémentaire".

Convaincus par certains animateurs de la possibilité de faciliter les acquisitions écrites autant qu'orales par des "démarches d'apprentissage fondées sur l'activité", les participants tiennent surtout à maintenir ce principe fondamental: l'activité créatrice de l'enfant doit demeurer le moteur de l'acte pédagogique à l'élémentaire. Ce n'est donc pas chez eux qu'on trouvera les partisans d'un retour direct à la dictée.

La population est obnubilée par le problème de l'orthographe, déplorent d'ailleurs les professeurs de français qui n'ont toutefois rien contre la grammaire, mais la veulent "découverte progressive chez l'enfant" et non matière formelle.

Quant à l'utilisation débridée de l'audio-visuel, ils y voient une conséquence du fameux "Plan de développement de l'enseignement des langues", dit "Plan Cloutier" envers lequel l'enthousiasme n'a rien d'évident. Ce plan n'apporte aucune solution immédiate à la formation des maîtres pour utiliser pareilles techniques, ont noté les enseignants, et surtout il ne met pas d'ordre à l'intérieur des divers organismes du ministère de l'Education. On lui préférerait une approche globale de l'acte pédagogique, et une coordination des ressources humaines et matérielles des institutions d'enseignement.

Moins intellectuelles sont les considérations de l'Association des commissions scolaires laurentiennes, un regroupement de onze commissions du nord de Montréal. Son président, M. Paul Mercier a rappelé que l'organisme a publié l'année dernière un mémoire sur le sujet, et lancé à l'automne dernier un "plan de sauvetage de l'enseignement du français".

Affirmant que de nombreux enseignants n'ont jamais cessé de donner un enseignement de qualité, l'Association s'en prend plutôt aux conditions externes à l'école: programme-cadre "d'une application malaisée", étudiants mal convaincus de l'utilité du français dans une province où la langue a à restaurer "sa dignité et sa nécessité", pressions des "idéologies nouvelles" sur des professeurs parfois décontenancés.

L'automne dernier, des spécialistes de trois niveaux d'enseignement (élémentaire, secondaire et collégial) de cette région ont décidé de conjuguer leurs efforts pour mettre de la chair sur un programme-cadre qui, dit-on, a pratiquement éliminé les programmes proprement dits.

La semaine dernière, c'était la Commission des écoles catholiques de Montréal qui faisait son analyse de conscience et décidait, à l'instigation des commissaires Biche et Laplante, de remettre à l'honneur le matériel pédagogique de base utile à l'enseignement du français: manuels, grammaires, cahiers d'exercice, dictionnaires, tous ces laissés pour compte du programme-cadre.

La Commission fera l'inventaire de ce qu'il en reste dans les écoles et, là où il y aura lieu, incitera la direction à y accorder priorité dans le partage du budget

Comme les professeurs de français eux-mêmes, la CECM s'inquiète assez du perfectionnement des enseignants. Le Bureau du perfectionnement de l'enseignement veut bien compter sur ses propres moyens pour assurer des sessions d'information sur l'enseignement du français langue maternelle, mais il aimerait que le ministère remplisse enfin les promesses du "plan Cloutier" pour le perfectionnement des enseignants concernés.

En effet le programme PERMAFRA, prévu au plan pour être intégré au programme régulier de l'Université du Québec et faire l'objet d'une expérimentation en 1974, en est toujours au stade des pourparlers de départ. Si l'UdQ réussit à le préparer et à court-circuiter tous les délais d'usage dans l'approbation des programmes pour l'ouvrir en septembre, on ne prendra pas le temps de l'expérimenter, avons-nous appris la semaine dernière.

Résolument optimiste, malgré les incertitudes de ses responsables à l'égard du programme PERMAFRA, la CECM n'en a pas moins résolu d'y inscrire, pour perfectionnement, ses animateurs de français.

Résidents et internes

Le comité d'éducation médicale décide de se mettre au travail

La Fédération des médecins résidents du Québec a réussi à ébranler les membres du comité d'éducation médicale qui se réuniront mardi prochain, à l'invitation de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

Au cours d'une conférence de presse convoquée hier par les médecins résidents pour faire état de leurs problèmes concernant le piètre enseignement qu'ils reçoivent, le Dr Augustin Roy, président de la Corporation, a annoncé avoir pris l'initiative de convoquer lui-même le comité d'éducation médicale dès la semaine prochaine, afin d'en venir à une entente avec les résidents et internes.

On se rappelle que ces derniers refusent de payer leurs frais de scolarité tant que les autorités concernées n'améliorent pas la qualité et les conditions dans lesquelles ces médecins reçoivent leur enseignement dans les hôpitaux.

Le taux extrêmement élevé d'échecs, soit 27 p.c. après quatre ans d'études, a dit le Dr Hubert Wallot, président de la Fédération, est la preuve du mauvais enseignement reçu.

La Corporation professionnelle des médecins est d'accord avec les exigences et les demandes des médecins résidents et internes, a dit le Dr Roy. Le compromis soumis par les résidents — à savoir payer la moitié seulement des frais de scolarité pour l'année en cours en attendant que la situation s'améliore — est acceptable.

Reste maintenant aux médecins à faire accepter ce point de vue par les deux ministères concernés — affaires sociales et éducation — ainsi que par les recteurs des universités de Montréal, Laval, McGill et Sherbrooke.

Dans les cégeps

Les négociations débutent

Tôt arrivés à la table de négociations, les enseignants de cegep affiliés à la Centrale de l'enseignement du Québec espèrent "une convention collective devant remplacer le trop célèbre décret de 1972." Les pourparlers ont commencé mardi dernier, ont annoncé hier les dirigeants de la Fédération des enseignants de cegep.

La Fédération dit amorcer une nouvelle expérience puisque, conformément à un mandat reçu de ses membres en mai 1974, elle négocie sur des priorités et non sur l'ensemble des objets négociables.

Le premier dossier à être déposé mardi fut celui de la sécurité d'emploi. Vers la fin juin, on en déposera quatre autres, touchant la tâche, le droit de gestion, l'éducation permanente, et les conditions faites aux femmes dans l'enseignement. La Fédération espère porter le dossier salarial à une "table centrale du front commun", si on crée cette table encore bien hypothétique.

En procédant par discussions sur des dossiers prioritaires, les membres de la Fédération veulent éviter de répéter l'expérience des dernières négociations où on aurait "perdu un temps considérable sur des clauses secondaires". Au bout de dix mois de négociations, au moment où tombait le décret, on n'avait encore discuté ni de la tâche, ni de la sécurité d'emploi.

La loi-cadre des négociations dans le secteur public et parapublic, votée en décembre dernier, aurait permis à la Fédération des enseignants de cegep (FEC-CEQ) d'établir un cartel de négociations avec la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN) qui regroupe les deux-tiers des enseignants des cegeps québécois. Cinq mois de pourparlers n'ont cependant abouti à aucune entente.

On a achoppé sur le principe même des négociations axées sur des priorités, et sur la coordination étroite que la FEC-CEQ voulait entretenir tout au long du processus avec le secteur de l'éducation: enseignants, employés de soutien, et professionnels non-enseignants, à tous les niveaux. La séparation CEQ-CSN sur ces modalités se serait cependant faite dans le respect mutuel, et n'infirme en rien les solidarités, dit-on à la CEQ.

Cloutier à Paris

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Education, M. François Cloutier, dirigera la délégation canadienne qui participera à Paris, du 12 au 16 mai, à la 28e session de la Conférence des ministres de l'Education des pays d'expression française.

Trois fonctionnaires du ministère de l'Education accompagneront le ministre à cette conférence, précise un communiqué du ministère des Affaires intergouvernementales.

"L'informatique au service de la statistique" et "l'enseignement technique et professionnel" seront les thèmes discutés en atelier lors de cette conférence.

Amine interdit les cosmétiques

NAIROBI (AP) — Le général Idi Amine a interdit l'importation de crèmes et lotions de beauté, a annoncé la radio ougandaise. Selon la radio, le général a déclaré que les crèmes porteraient atteinte à la beauté naturelle des Ougandaises, en les faisant ressembler à des métisses.

UNE VIE PLUS RICHE GRÂCE À L'AMOUR ET À L'AMITIÉ

NOTRE SERVICE DE

RENCONTRES

DE DISTINCTION

vous permettra de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Depuis 1966, RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention de tous les âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel. Appeler 282-0058 de 1-9 p.m. du lun. au ven. ou retournez dès aujourd'hui le coupon ci-dessous.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine,
Suite 108,
Montréal H3B 1H9

Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits, sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

M. Mme Mlle Âge .....

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

Téléphone .....

Les splendeurs s'étalant de gauche à droite: $80.00 et $65.00

La Fête des Mères

Rendez-la-lui inoubliable avec un cadeau en argent sterling de chez Mappins.

Un cadeau fait d'argent sterling est un merveilleux témoignage d'amour. Et lorsqu'il provient de chez Mappins, il rend une mère encore plus heureuse. L'argent sterling n'est cependant qu'une façon d'exprimer ses sentiments. Chez Mappins, nous vous en proposons plusieurs autres, qui sauront également combler cette personne si chère.

Quel que soit votre choix, vous pouvez être assuré qu'un emballage Mappins confère à votre présent un attrait particulier.

A cause de l'exclusivité de ces bijoux, chaque pièce ne se trouve pas nécessairement dans chacun de nos magasins.

Mappins

Quel que soit votre choix

Vous trouverez un magasin Mappins dans les principales villes du Canada.

1000 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

Anjou QUÉBEC

La Boucherie Charcuterie française de Montréal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"

Boeuf, Veau, Agneau frais de l'Ouest Canadien

Volailles, lapins, cailles et pintades

CHARCUTERIE FINE
... Fabrication Maison exclusive...
Produits d'importation, fromages, pain français, bière

DES PRIX ABORDABLES SPÉCIAUX CHAQUE SEMAINE

Livraison à domicile: 272-4066 - 272-4066
907 est, rue Laurier Métro: Station Laurier

PERSONNEL COMPÉTENT — ACCUEIL COURTOIS

BIARRITZ

10825 RACETTE *323-1900*

Prix Molson

Le Conseil des arts du Canada a annoncé que le prix Molson a été attribué à l'écologiste québécois Pierre Dansereau (à droite), au peintre Alex Colville et à l'auteur Margaret Laurence. Ces prix, contitués de trois sommes de $15,000, sont attribués annuellement pour reconnaître la contribution extraordinaire apportée aux arts, aux sciences humaines et sociales. Les prix tirés d'un fonds de $800,00 constitué par la Fondation Molson, seront remis au gagnants le 16 juin. M. Dansereau, âgé de 63 ans, est professeur de botanique au Centre de recherches écologiques de l'Université du Québec à Montréal. Il a enseigné dans plusieurs universités, au Canada et à l'étranger et a écrit un nombre important d'ouvrages sur les questions écologiques.

(Téléphotos CP)

L'APA ne jure plus que par Ziebart

par Gilles Provost

Le président de l'Association pour la protection des consommateurs (APA), M. Philip Edmonston, a recommandé hier à tous les nouveaux propriétaires d'automobile de confier dorénavant la pose de leur antirouille exclusivement aux concessionnaires québécois de la compagnie Ziebart parce que ce sont les seuls qui s'engagent publiquement à respecter les exigences de qualité de l'UPA.

Toutes les autres compagnies (ainsi que tous les concessionnaires Ziebart des autres provinces) ont refusé de se soumettre à ces exigences, a déclaré M. Edmonston au DEVOIR. Dans plusieurs cas, on aurait refusé de discuter de la question et on aurait même proféré des menaces à l'endroit des représentants de l'UPA. La seule exception serait la compagnie Eonizer qui aurait donné un accord verbal mais qui a refusé jusqu'à maintenant de s'engager par écrit.

Il y a trois semaines, l'APA avait donné une conférence de presse pour dénoncer le scandale de l'industrie des enduits contre la rouille. Elle avait alors indiqué que 60% des clients sont insatisfaits, selon un sondage effectué récemment auprès de 237 répondants. La compagnie Ziebart n'était pas cotée très favorablement mais il appert que 90% de ces cas provenaient de l'Ontario.

A la suite de cette enquête et de plusieurs dossiers de consommateurs qui étaient incapables d'obtenir le respect de la garantie qui leur avait été donnée au départ, l'APA avait posé quatre grandes exigences aux diverses compagnies en cause. Ce sont ces exigences que les concessionnaires Ziebart du Québec s'engagent maintenant à respecter.

La première exigence concerne les conditions de la garantie: le véhicule devra être traité avant d'avoir roulé 3,000 milles et il devra être inspecté au bout de deux ans pour vérifier si tout est en ordre par rapport à la corrosion. De plus, la garantie devra être valide pendant dix ans et elle devra indiquer clairement les modèles de voitures et les pièces particulières qui ne peuvent être garanties (à cause de défauts de fabrication, notamment). M. Edmonston a déclaré à ce sujet que les garanties "à vie" sont irréalistes et pratiquement inapplicables.

La deuxième exigence porte sur la publication d'une liste des véhicules ou des pièces de véhicules qui ne peuvent être garantis, à cause de défauts de fabrication. Les concessionnaires Ziebart du Québec ont publié hier une telle liste susceptible d'intéresser particulièrement les acheteurs de voitures usagées.

Les concessionnaires Ziebart ont aussi accepté la troisième demande de l'APA selon laquelle c'est l'APA elle-même qui agira comme arbitre et qui tranchera les différends entre un consommateur insatisfait et un concessionnaire Ziebart du Québec.

Enfin, quatrième point, l'association des concessionnaires Ziebart du Québec enverra aux gouvernements et aux organismes chargés de protéger les consommateurs une copie de sa garantie ainsi qu'une copie de la liste des véhicules ou pièces de véhicules que Ziebart ne peut garantir contre la rouille. (On espère ainsi aider les consommateurs et inciter les gouvernements à imposer les mêmes exigences aux autres compagnies.)

Parmi les véhicules que Ziebart estime trop sensibles à la rouille, Ziebart mentionne tous les modèles Citroen et Fiat à l'exception de la Fiat 131, la Porche 911., les Volkswagen 411 et 412, la Jensen Interceptor, etc.

Dans plusieurs cas, seulement certaines parties de voitures sont trop sensibles à la rouille: le panneau de garde inférieur de la Capri, les ailes avant de toutes les Datsun, les pare-chocs avant et les puits de passage des roues arrières des Datsun 240-Z, le capot des Mercedes 220 à 280, les ailes avant de tous les modèles Peugeot (autour des phares), les ailes avant de la Renault 15, le panneau de toit des Volkswagen Coccinelle et super-coccinelle (vis-à-vis de la prise d'air), etc.

En prenant possession de cette liste, hier, le président de l'APA jubilait et il se promettait de citer les experts de Ziebart comme témoin dans les causes où des consommateurs exigeraient un dédommagement pour la corrosion normale de leur voiture.

Pour sa part, le président de l'Association des concessionnaires Ziebart du Québec, M. Marcel Guérard, a indiqué que sa compagnie n'occupe que 7% du marché de l'anti-rouille au Québec. Il soutient que des clients sont souvent induits en erreur par des garagistes peu scrupuleux qui disent faire un "Ziebart" et qui emploient d'autres produits et même une technique différente pour faire le travail.

Interrogés sur l'importance du "pot-de-vin" qu'ils avaient dû verser à l'APA pour obtenir un tel appui publicitaire, les représentants de Ziebart ont répondu en souriant que M. Edmonston n'avait rien voulu accepter d'autre qu'un "club sandwich" gratuit.

M. Edmonston, lui, a bien précisé que l'appui de son organisme n'est pas inconditionnel et il a promis que l'APA n'hésiterait pas à convoquer une nouvelle conférence de presse pour dénoncer Ziebart si cette compagnie ne respectait pas ses engagements.

Enfin, il a précisé que l'APA entend poursuivre des pressions auprès des autres compagnies pour qu'elles emboitent le pas à Ziebart et auprès du gouvernement pour qu'il exige un dépot en garantie de la part de tous les garagistes qui appliquent des enduits anti-rouille.

M. Edmonston a indiqué à ce sujet que des consommateurs se font trop souvent rouler avec des "garanties à vie" qui deviennent inapplicables parce que la compagnie se retire des affaires et déclare faillite.

Samson aurait dit à un collègue de la GRC:

"J'l'ai fait pour d'l'argent, tabarnak"

par Clément Trudel

Le caporal Raymond Langevin, du service de la sécurité d'État de la GRC (Gendarmerie Royale du Canada) a donné hier, au procès de son ex-collègue Robert Samson, sa version d'une entrevue qu'il eut avec Samson le 31 juillet 1974, en compagnie du sergent-détective Fernand Tanguay. Samson était alors hospitalisé depuis cinq jours à l'Hôpital général de Montréal.

Il était 16h environ. Les deux policiers furent en présence du malade jusque vers 17h. Vingt minutes passèrent en explications des blessures, des opérations passées ou à venir.

"Samson nous dit qu'il était bien portant mais qu'il avait de la difficulté à entendre", selon Langevin, qui fit ultérieurement un rapport de près de quatre pages à ses supérieurs sur cette rencontre où personne ne prit de note (à la requête de Samson), où aucune mise en garde ne fut dite ou lue à Samson, et où Langevin aurait entendu son collègue de la GRC dire: "J'l'ai fait pour d'l'argent, tabarnak"...

Le jury de onze membres (le douzième a été libéré par le juge sur présentation d'un rapport médical) n'avait pas siégé depuis le 22 avril, soit le lendemain de la date où l'on procéda au tri des candidats-jurés dans ce procès que subit Samson sous l'accusation d'avoir fabriqué et déposé, sans excuse légale, une bombe au domicile de Mitsi Dobrin, le 26 juillet. L'acte d'accusation a été corrigé hier; l'on parlait auparavant de la résidence de Melvin Dobrin mais le propriétaire du 407 Lazard est bien Mitsi Dobrin, non Melvin.

Outre Langevin, trois témoins furent entendus hier, dont un voisin des Dobrin, le notaire Lionel Schwartz, qui a décrit la personne entrevue immédiatement après l'explosion, tôt le 26 juillet, à Ville Mont-Royal. La personne qui fuyait était vêtue d'une veste safari beige, selon le notaire; elle titubait, se tenait prostrée, semblait blessée ou ivre. Il s'écoula une minute entre le moment où Schwartz aperçut la personne en fuite et le temps où il la perdit de vue.

Une ménagère habitant à proximité de Mme Samson, mère, rue Ethel — Mme Régina Chartrand — a fourni des indications qui tendent à faire croire que vers 3h du matin, le 26, Robert Samson était descendu du logis maternel en robe de chambre, soutenu par un homme tandis qu'un troisième homme se tenait au bas des marches. Il y aurait alors eu, près de chez Mme Samson, deux voitures, l'une rouge dans laquelle serait monté Samson avec le conducteur et le "troisième homme" serait reparti dans sa voiture bleue.

Autre témoin: Fernand Barré, ami de longue date de Robert Samson qui vit l'accusé au 4444 LaSalle (appartement 105) jusque vers minuit le 25 juillet: "il m'a semblé comme d'habitude", dit le témoin qui regagne son logis. Barré se fait réveiller par la mère de Samson peu avant 3h de la nuit. Barré décrit l'état du blessé (Samson) qu'il retrouve méconnaissable dans la chambre de bain, chez Mme Samson. "Je suis en train de mourir, emmène-moi à l'hôpital", dit Samson à son ami qui — c'est la version ferme de Barré — le conduit seul à son automobile, gagne l'hôpital de Verdun et, plus tard, sera témoin du transfert de Samson à l'hôpital général. Pas question pour Barré d'une troisième personne qui aurait aidé l'accidenté; pas question non plus d'une deuxième voiture.

Que révèle le caporal Langevin sur sa rencontre avec Samson le 31 juillet, soit cinq jours après l'incident que la poursuite tente de relier à cet exagent de la GRC?

Au 12ième étage de l'hôpital où se trouve la chambre du malade, Tanguay et Langevin s'installent sur des chaises, l'un à la tête, l'autre aux pieds du lit de Samson. A la droite de Samson, parce que l'oreille gauche est de peu d'utilité au malade. Samson a des bandages aux deux mains. Seuls paraissent deux doigts de la main droite. S'amorce alors une conversation qui durera environ une heure.

Les détails des blessures à l'oeil, au cou, au genou, aux mains feront aujourd'hui objet de témoignages du personnel médical.

Samson, dans l'ordre où Langevin rapporte cette séquence du 31 juillet, commence par émettre des soupçons sur la présence de micros dans sa chambre: J'les connais, ça doit être tout "buggé" (trouffé de micros) dans ma chambre.

Il demande ensuite que l'on remette à sa mère certains dossiers personnels sur ses propriétés. Vient ensuite l'allusion à "Louis", contact que Samson n'aurait pas identifié plus amplement en rapport avec l'incident. A plusieurs reprises, selon Langevin, Samson parle d'un "deal" ou marché conclu avec les enquêteurs, avec "Chartrand" (de la police de la CUM). Sur demande de Me Maurice Hébert, pour la défense, Langevin dira que le "deal" consistait selon lui en ce que Samson demandait, comme condition de sa collaboration — "expliquer ce qui s'était passé" — qu'il n'y ait pas de notes prises.

Si je faisais du temps en prison, "ils" vont avoir ma peau, aurait ajouté Samson qui rappela avoir donné une conférence de presse "pour rassurer la force", c'est-à-dire la GRC.

A Langevin et Tanguay, Samson aurait aussi demandé de lui laisser un revolver de calibre "38" "ou je pourrais toujours sauter de la fenêtre de ma chambre".

C'est "pour faire peur", toujours selon les propos de Samson rapportés par Langevin, que l'accusé aurait posé une bombe. "Pour faire du bruit et causer un peu de dommage aux buissons, j'ai fait pire que ça dans la Force".

Langevin reprend que Samson a assuré qu'il devait toucher $1,000 pour ce coup, qu'aucun autre membre ou ex-membre de la RCMP n'était impliqué. Tu sais, aurait continué Samson en se confiant à son ami policier que je ne me tenais pas avec les gars (du groupe antisubversif de la police de la CUM?). Je connais les trois quarts des sources. J'ai tout oublié. Je ne ferai pas de chantage même si je pouvais en faire. La force a toujours été correcte avec moi. Les enquêteurs de la SPCUM sont venus avec une série de photos, dont celle d'une personne que j'avais rencontrée sur un vol me ramenant du Maroc.

J'ai été étonné que cette personne soit connue de la police, aurait continué Samson, toujours d'après Langevin qui témoigne devant le jury et le président du tribunal, le juge Jacques Dugas.

Dans ce procès, la poursuite est confiée à Me Fernand Côté, substitut du procureur général.

Le témoin Langevin affirme que Samson lui a dit avoir fabriqué la bombe chez lui et l'avoir terminée dans la malle arrière de sa voiture où se trouvaient des outils appropriés. Samson avait l'intention de vendre une maison pour payer son avocat. "Il était détendu et l'entrevue fut très cordiale", précise Langevin dont le rapport à la GRC se termine par ces mots: "Il semble confiant qu'il s'en tirera honorablement en répétant qu'il ne se rappelle plus de rien de l'incident".

Pourquoi Langevin était-il à l'hôpital ce jour-là? Pour renseigner mon bureau — la GRC — et pour "prêter assistance" aux enquêteurs de la police de la CUM, répond le témoin.

"Je suis innocent". Ces paroles proférées par Samson à la fin de cette entrevue, Langevin les interprète d'après les gestes, le ton de la voix, le regard de Samson. "De la manière qu'il nous disait ça, je ne l'ai pas cru". Il était confiant de s'en tirer parce que, nous a-t-il dit, il avait de bons avocats — les rires fusent ici dans la salle d'audience.

Langevin enchaîne: c'est un peu pour ça qu'on est parti, quand il (Samson) a commencé à nous parler comme ça. Samson aurait aussi dit à Tanguay et Langevin, à quelques reprises, qu'il ne "voulait pas raconter une autre fois son histoire"... qui devra être élucidée, quant aux faits présentés en preuve, par un jury qui recommence à s'acclimater au Palais de Justice après une longue absence de deux semaines.

Quatre doctorats honorifiques de l'UdM

Au cours de la collation des grades qui aura lieu le 30 mai à la Place des Arts, l'Université de Montréal conférera des doctorats honorifiques à quatre personnalités: M. Benoit Brouillette, géographe (doctorat es lettres), Mlle Alice Girard, ancien doyen de la faculté de Nursing de l'UdM (doctorat es sciences), M. Robert Mallet, recteur de l'Université de Paris (doctorat es lettres), M. Karel Wiesner, professeur de chimie de l'Université du Nouveau-Brunswick, (doctorat es sciences).

En outre l'université proclamera à cette occasion cinq professeurs émérites. Il s'agit du docteur Eugène Robillard (médecine), du père Noël Mailloux (psychologie), de M. Abel Gauthier (Sciences de l'Education), de M. Pierre Dagenais Sciences de l'Education), et du docteur Georges-Etienne Cartier (médecine).

Drummond plante un érable

QUEBEC (PC) — Le ministre des Terres et Forêts, M. Hevin Drummond, a inauguré hier la Semaine de l'arbre en plantant un érable devant les locaux de la bibliothèque municipale de Sainte-Foy.

La Semaine de l'arbre est une initiative de l'Association forestière du Québec.

Ménard maintient qu'Air Canada ne savait rien de l'entente

Même s'il était dans les projets d'Air Canada d'investir dans un réseau d'agences de voyages, les plus hauts dirigeants de la société ne furent pas prévenus de l'entente intervenue avec McGregor Travel de Montréal.

C'est l'essentiel du témoignage que l'ex-vice-président au marketing d'Air Canada, M. Yves Ménard, a rendu hier devant la commission d'enquête présidée par le juge Willard Estey, de la Cour suprême de l'Ontario. Il a réitéré que le président du conseil d'administration, et du comité exécutif, M. Yves Pratte, ainsi que le président de la société, M. Ralph Vaughan, n'étaient absolument pas informés de cette transaction et encore moins du montant de $100,000 versé au président de l'agence, M. Robert McGregor.

Témoin-vedette de cette enquête ordonnée par le ministre fédéral des Transports, M. Ménard a par ailleurs émis l'opinion que toute l'industrie des agences de voyages devait être normalement au courant du versement de $100,000 à McGregor Travel. "Je crois qu'il n'y a rien de tellement secret là-dedans", a-t-il souligné au juge Estey.

La semaine dernière, M. Ménard avait expliqué à la commission qu'il avait omis de lire les documents autorisant le paiement de $100,000 avant d'y poser sa signature. Devant les journalistes, il a soutenu qu'autrement, il ne les aurait jamais signés.

$36.4 millions à Perspectives Jeunesse

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a modifié le Budget alloué au programme de Perspective Jeunesse en le faisant passer de $27.5 millions à $36.4 millions pour 1975, a fait savoir, le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras. Cette décision a été motivée par un accroissement anticipé du chômage chez les étudiants plus important que prévu.

On s'attend à ce que le programme de cette année procure du travail à 29,000 étudiants.

Les crédits supplémentaires permettront de financer d'excellents projets pour lesquels il ne restait plus d'argent.

La distribution des fonds nouveaux par région s'établit comme suit: Atlantique, $1.8 million; Québec, $3.9 millions; Ontario, $1.9 million; Prairies, et Territoires du Nord-Ouest, $190,000, Colombie-Britannique et le Yukon, $300,000. Jusqu'à maintenant, 4172 projets ont été acceptés et 399 autres le seront.

Nous fabriquons toujours
ces magnifiques
escaliers d'autrefois

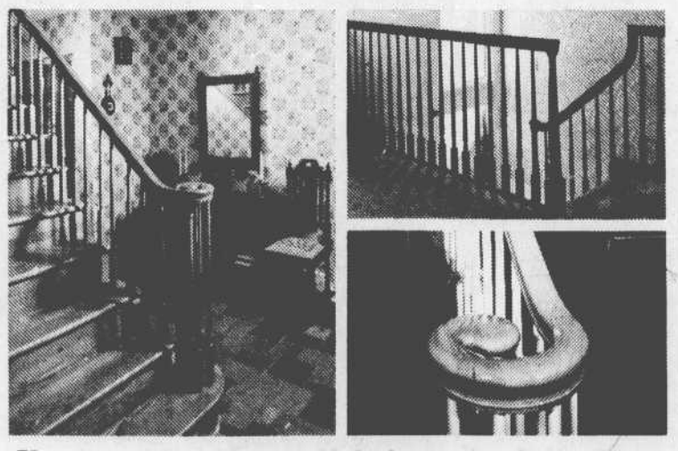

Encore mieux! nos ébénistes les installent.

Bois & matériaux de construction
RAYMOND Inc.
distributeur exclusif pour la région de Montréal
11,200, boul. Maurice Duplessis
Montréal, Qué. H1E 1M9
Tél.: (514) 326-2202

Escaliers Colonial Staircases

Brochure disponible sur demande

LA LOTERIE DE NOTRE FÊTE NATIONALE

TIRAGE: 24 JUIN - $1 LE BILLET

LA QUÉBÉCOISE

EN CETTE ANNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES FAUT FÊTER ÇA

Que pensez-vous de l'immigration?

Le Comité mixte spécial du Parlement sur la politique de l'immigration va venir dans votre région pour savoir ce que vous pensez de l'immigration.

Vous êtes conviés à participer et exprimer votre propre opinion aux audiences publiques qui se tiendront à

Montréal

Hôtel Berkeley

Lundi le 12 mai - de 19h30 à 22h
Mardi le 13 mai - de 9h à midi
Mardi le 13 mai - de 14h à 17h
Mardi le 13 mai - de 19h30 à 22h
Mercredi le 14 mai - de 9h à midi

Sherbrooke

Hôtel Le Baron

Mercredi le 14 mai - de 19h30 à 22h

Trois-Rivières

Hôtel Le Baron

Mercredi le 14 mai - de 19h30 à 22h

Québec

Hôtel Hilton

Jeudi le 15 mai - de 14h à 17h
Jeudi le 15 mai - de 19h30 à 22h
Vendredi le 16 mai - de 9h à midi

L'honorable sénateur Maurice Riel
L'honorable Martin O'Connell, député
Co-présidents

Comité mixte spécial du Parlement sur la politique de l'immigration

Sur la trace des chercheurs d'or au Yukon

■ Toujours avec le reporter Tony Sloan, nous visitons ce territoire canadien que si peu de Canadiens connaissent.

La route Keno au Yukon c'est-à-dire la route nationale no 2 au nord de Whitehorse peut être considérée comme une route de gravier bien carrossable. Mais avouons tout de même qu'il y avait pas mal de roulis et de tangage à bord du mini car d'Atlas Tour qui nous amenait vers le nord jusqu'à Dawson City, au Yukon, le bout du sentier à l'époque de l'invasion humaine de 1898, Dawson, la fabuleuse cité de l'or du Klondike.

Notre chauffeur, un ex-croupier, suave, du Diamond Tooth Gertie, qui a troqué sa visière et ses brassards élastiques pour répondre à l'appel de la route, est un néo-ontarien à temps partiel l'été seulement. Dans le fond, il est demeuré un fervent admirateur de Dawson City.

Il nous rappelle ses exploits mémorables au Grand Palace, ses nuits de fête au Gertie, ses excursions en canot avec Dick Stevenson; il parle de Black Mike et fait revivre pour nous une foule d'histoires surgies de l'époque de la ruée vers l'or.

On approche de la ville. Une longue traînée de monticules de pierres et de rocs érodés par l'eau laissent deviner le passage des machines à draguer utilisées par les sociétés minières pour remplacer les batées et les auges, instruments de travail des premiers prospecteurs. Ces résidus forment des monceaux arides où il ne pousse même pas un brin d'herbe, mais le long des fabuleux ruisseaux, on borne toujours des concessions et l'on râtisse encore une fois: la récente hausse du prix de l'or y est certes pour quelque chose.

Un dernier virage et nous voyons la rivière Klondike, pure et étincelante, se joindre au tumultueux fleuve Yukon, puis c'est Dawson. Une petite déception nous attend à l'arrivée: aux abords de la ville, un rang de nouvelles maisons préfabriquées. Mais, immédiatement après, c'est le Dawson historique qui apparaît, dans sa curieuse splendeur de ruine, de restauration et de résurrection. Le mini-car franchit la porte d'un voyage dans le temps.

Le style gothique de la ville-fantôme domine le profil distordu d'un grand nombre de ces vieux bâtiments datant de l'époque de la ruée vers l'or, mais c'est en jetant un coup d'oeil à cet ancien magasin de quincaillerie, d'armes et de munitions, dont l'inclinaison défie toutes les lois de la gravité, que l'on saisit tout le pathétique de la situation. Les fenêtres en saillie, de type balcon de l'étage, font remonter cet édifice antique à une époque et à des moeurs enfouies dans la nuit des temps.

PAYER AVEC DE LA POUSSIÈRE D'OR: Une boîte de fèves, une bouteille de lait ou une rasade d'alcool fort se payaient toutes avec de la poussière d'or, soigneusement mesurée à partir d'une bourse et pesée au comptoir. Cette photo fut prise en 1899, à l'apogée de la ruée vers l'or du Klondike. Le rédacteur de plein air Tony Sloan parle de sa visite à Dawson City au Yukon comme "la fin de la piste des hordes humaines de '98". Le voyage, selon lui, est comme "d'entrer par une porte qui ouvre vers le passé dans le temps".

Certains bâtiments de la même époque ont toutefois été entretenus, par exemple le Monte Carlo et le Flora Café et sont grandement utilisés.

Il y a des cabanes, hangars à bois et toilettes extérieures de l'ancien temps, tous originaux et tous blottis les uns contre les autres comme pour se protéger du froid des hivers nordiques.

L'hébergement comprend des hôtels et motels de même que trois terrains de camping payants, dont deux se situent dans les limites de la ville. L'Eldorado est l'hôtel le plus luxueux; le Dowtown et le motel Northwestern sont des établissements modernes et bien tenus, situés à moins d'une minute de marche du centre-ville et des divertissements.

Le Sourdough Saloon de l'hôtel Downtown rivalise avec le Diamond Tooth Gertie et l'Eldorado auprès des gais lurons noctambules. Mentionnons la présence d'autres bistros moins sophistiqués en face desquels une partie de la clientèle semble passer beaucoup de temps à discuter avec animation, presque nez à nez sur les trottoirs de bois.

Les restaurants ne se comparent pas à ceux de Whitehorse, mais autant l'Eldorado que le Flora Dora Café se méritent une mention honorable. Le Midnight Sun Café offre le menu habituel des restaurants chinois, pour ceux qui aiment l'exotisme gastronomique.

Deux musées, l'un exploité par l'entreprise privée, l'autre situé dans le vaste édifice qu'occupait jadis l'administration (le transfert de la capitale territoriale de Dawson City à Whitehorse, il y a quelques années, provoque encore un serrement au coeur des habitants de Dawson) donnent un excellent aperçu des belles années de Dawson.

Le S.S. Keno, un bateau à aubes qui naviguait jadis sur le Yukon, entre Dawson et Whitehorse, est désormais amarré au bord de la rivière et sa visite est pleine d'intérêt tout comme la visite de la locomotive, exposée en ville.

Les personnes à l'esprit nostalgique et épris de littérature pourront visiter les cabanes du ménestrel nordique Robert Service et de l'écrivain épris d'aventures Jack London. Un "fantôme" qui a été engagé pour faire quotidiennement la lecture de leurs textes rend ainsi hommage à ces lieux sacrés.

On peut se rendre en autobus au Midnight Dome. Il s'agit d'une montagne avoisinante qui offre un point de vue panoramique de toute la vallée; au solstice d'été, le 21 juin, on peut voir le soleil descendre sous l'horizon pendant quelques moments seulement et réapparaître pour commencer la journée suivante.

La visite de la Cité de l'or, qui coûte $6.50, constitue un excellent investissement. Cette session relaxée de trois heures donne un aperçu de l'histoire de Dawson City, grâce à une visite des champs aurifères et à un cours sur place expliquant les techniques de bornage des concessions et d'exploitation des gisements.

Le prospecteur Tom Cole nous expliqua la façon dont les premiers prospecteurs creusaient des puits de six pieds carrés, jusqu'à une profondeur de 40 à 60 pieds, avant d'atteindre le gravier aurifère situé près de la roche de fond. Le pergélisol, extrêmement dur, ne pouvait alors être fondu que de quelques pouces par jour, et cela au moyen du feu ou de l'eau.

La Colline Cheechako, a été désignée de la sorte suite à un mauvais tour qu'on a joué à un nouveau-venu inexpérimenté. Cette blague conduisit à la découverte de l'une des plus riches concessions du Klondike.

La machine à draguer numéro quatre, silencieuse depuis maintenant bien des années dans son hâvre de Bonanza Creek, est un engin monstrueux dont la hauteur équivaut à celle d'un édifice de six étages. Lorsqu'elle fonctionnait, l'énorme machine à draguer creusait son propre lac dans le gravier aurifère et remontait le courant de la rivière en flottant.

Un arrêt à Poverty Bar, une ancienne concession, riche et non encore draguée, offre une expérience unique aux visiteurs: chercher de l'or à la batée. Et il s'agit d'or véritable.

Cette expérience laisse certes des souvenirs inoubliables mais elle nous a également fait prendre conscience des baignades à l'eau glacée et des épreuves endurées par les prospecteurs du bon vieux temps.

Le souvenir du temps passé est encore vivace dans cette région. L'ancienne cité de l'or relie, dans un sens très réel, le visiteur aux événements d'une autre époque. Cette expérience est quelque peu inhabituelle, mais elle est tout de même merveilleuse.

LE BEAU MONDE

■ Plongées dans l'underground: Voulez-vous visiter les gouffres et cavernes du Québec? Par attrait de l'inconnu, goût de l'aventure et du risque, fièvre de la découverte, désir de communion en corps à corps avec la nature, besoin d'évasion, de détente psychologique et physique, recherche de la joie de l'effort, soif d'absolu, quête de camaraderie virile, intérêt scientifique?

La Société québécoise de spéléologie vous propose fin mai et fin juin des stages de formation à Saint-Casimir-de-Portneuf. La société (Case postale 336; station Delorimier à Montréal, vous donnera tous les renseignements sur ses activités.

■ Changez de Sud: LA COLOMBIE en Amérique du sud offre tous les avantages aux touristes, plus l'exotisme et la nouveauté d'un pays de langue espagnole.

Ce voyage est organisé par un graphiste de l'U de M qui connaît bien l'endroit pour y avoir séjourné à quelques reprises et en être revenu emballé. Guy Spénard convie donc tous ceux et celles qui désirent connaître la Colombie, du 20 juillet au 3 août à un prix forfaitaire fort avantageux: $472 par personne.

Le départ se fait de Montréal jusqu'à New York, par Air Canada puis par Avianca jusqu'à Santa Marta. Les voyageurs logeront à l'hôtel La Sierra, situé sur la plage Rodadero et pourront rayonner à Bogota, Cartegena, Mendellin et San Andrès. Retour, le dimanche, 3 août.

Le prix comprend le transport aérien, les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice versa, ainsi que le logement à l'hôtel (sans repas) pour 14 nuits.

Les réservations doivent se faire le plus tôt possible.

■ Montréal, capitale des congrès: La revue montréalaise "La Barrique" vouée à la gastronomie des vins et spiritueux publie cet entrefilet sur le tourisme à Montréal.

Le rapport annuel de l'Office des Congrès et des Visiteurs de Montréal, renferme plusieurs bonnes nouvelles. En 1974, 307 congrès se sont tenus dans la Métropole, réunissant un total de 169,457 délégués, soit une moyenne de 552 personnes par congrès, et chaque visiteur a dépensé environ $50 par jour durant son séjour. L'industrie des congrès a donc rapporté $34,315,000 à l'économie locale, et a largement contribué à maintenir le taux moyen d'occupation des hôtels de notre ville à 77%.

1975 s'annonce très prometteuse, mais les conditions économiques des Etats-Unis peuvent avoir un effet négatif en réduisant le nombre des participants aux congrès et aux réunions en général.

Deux congrès importants sont prévus pour l'année en cours: celui du Rotary International (18,000 participants), et l'American Bar Association (15,000 participants).

D'après le rapport, Montréal recevra 373 congrès entre 1975 et 1978, soit environ 240,000 congressistes qui rapporteront $48,000,000.00.

L'Office des Congrès réclame la création rapide d'un Centre des congrès, comme on en trouve dans la plupart des grandes villes du monde, et insiste pour qu'il soit établi dans le centre-ville, à la proximité des grands hôtels. De plus, l'Office demande que le ministère du Tourisme fasse connaître le rapport de l'étude sur la praticabilité d'un Centre de Congrès à Montréal faite par une équipe d'experts en 1974. L'Office conseille au Comité Exécutif de la Ville de Montréal de tenir compte des recommandations qui ont été faites dans le but de conserver "La Différence" qui est l'attrait principal.

Vacances sur mesure British airways

CONNAÎTRE LA GRÈCE!
Rêve de tous ceux qui recherchent les paysages grandioses
Rêve de tout amateur d'Art et d'Histoire
SAISISSEZ CETTE OCCASION
TOUR EN GRÈCE
Athènes, Delphes, Olympie, Nauplie, Météores, etc.
CROISIÈRE dans la mer Égée à bord du "Stella Maris"
Plus ISTAMBOUL en Turquie
Plus DUBROVNIK en Yougoslavie
28 MAI AU 18 JUIN
dans la splendeur du printemps méditerranéen
Direction : P. E. CONNOLY
$1,752.00
Tout compris au départ de Montréal.
Il reste 5 places disponibles.
Demandez notre brochure illustrée: choix de 33 tours en EUROPE, sanctionnés par 17 ans de succès.
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, RUE UNIVERSITÉ # 1220
TÉL.: 861-2485
Montréal H3B 3W9
"La maison aux milliers de références"

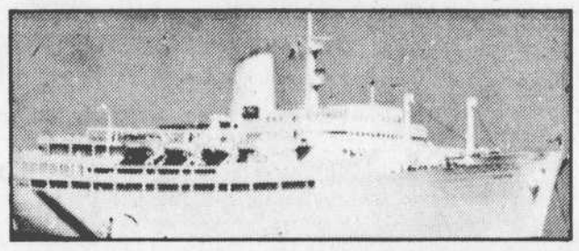

CROISIÈRES PAQUET
TOURS CHANTECLER AIR FRANCE
...ambassadeurs de la qualité française
7 voyages de trois semaines avec séjour en France

PRINTEMPS EN MÉDITERRANÉE
20 mai au 11 juin
AVEC 14 JOURS SUR LE
MERMOZ
Toulon - CADIX - TANGER - GIBRALTAR - ALGER - ANNABA - TUNIS - KOTOR - DUBROVNIK - CATANE - MESSINE - SALERNE - Toulon
De $1,218 à $2,008 selon la cabine

CAP NORD et MER BLANCHE
12 août au 3 septembre
AVEC 16 JOURS SUR LE
MERMOZ
Le Havre - LERWICK - HAMMERFEST - KIRKENES - MOURMANSK - SKARSVAG - TROMSO - SVARTISEN TRONDHEIM - FLAM - Le Havre
De $1,654 à $3,044 selon la cabine

FANTAISIE DE SEPTEMBRE
4 au 26 septembre
AVEC 7 JOURS SUR LE
RENAISSANCE
Toulon - NAPLES - KOTOR - DUBROVNIK - CORFOU - SYRACUSE - Toulon
De $1,032 à $1,522 selon la cabine

ORIENTALE
30 octobre au 21 novembre
AVEC 14 JOURS SUR LE
RENAISSANCE
Toulon - ALEXANDRIE - HAIFA - KUSADASI - VOLOS - LE PIREE - PALERME - CIVITAVECCHIA Toulon
De $1,173 à $1,978 selon la cabine

BALTIQUE ET LAPONIE
26 juin au 18 juillet
AVEC 15 JOURS SUR LE
MERMOZ
Le Havre - KIEL - GDYNIA - LENINGRAD - HELSINKI - KEMI - STOCKHOLM - COPENHAGUE - Le Havre
De $1,595 à $2,855 selon la cabine

GRANDES CAPITALES NORDIQUES
28 août au 19 septembre
AVEC 14 JOURS SUR LE
MERMOZ
Le Havre - KIEL - SZCZECIN - LENINGRAD - HELSINKI - STOCKHOLM - OSLO - COPENHAGUE - KIEL - Le Havre
De $1,616 à $2,731 selon la cabine

CILICIE ET CAPPADOCE
16 octobre au 7 novembre
AVEC 15 JOURS SUR LE
RENAISSANCE
Toulon - SANTORIN - BEYROUTH - HAIFA - ISKENDERUN - MERSIN - ALANYA - KUSADASI - CATANE - Toulon
De $1,229 à $2,149 selon la cabine

IMPORTANT
*Les prix s'entendent par personne, incluant la croisière, le **billet d'avion pour la France et retour** (tarif excursion 22/45 jours), les hôtels à Paris, Nice et Toulon selon la croisière (sans repas, ni transferts durant le séjour en France).*
Demandez la brochure illustrée à votre agent de voyages

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
1010 ouest, Ste-Catherine — Métro Peel, 861-7272
Plaza St-Hubert 273-7755
Place Longueuil 679-3777
Centre Laval 688-5310
Rue Saint-Denis 845-8225

RÉSERVEZ À L'UN DE NOS QUATRE BUREAUX
CARRÉ PHILLIPS 1218, rue UNION 866-9381 | 3428, rue ST-DENIS 842-1751 | GALERIES D'ANJOU 353-7650 | CARREFOUR LAVAL 688-6211
Regardez information Voyages ce dimanche 10 le dimanche. 5 h 00 p. m.
AGENCE DE VOYAGES VIAU

Pour vos croisières consultez
LES VOYAGES HONE
1480, avenue Union, Montréal 111, Qué.
845-8221

Tout près-la quiétude d'une terre chaleureuse.

Rien que deux heures d'avion, ou une journée de route, vous séparent du Nouveau-Brunswick. Abandonnez-vous aux charmes de la pittoresque province... par ses chemins de campagne, par ses routes frôlant plages et dunes, hors des sentiers battus.

MD
NOM
N° ET RUE
VILLE
PROVINCE CODE POSTAL

Pour obtenir gratis de la documentation et une carte routière, écrivez à: Tourisme Nouveau-Brunswick, C.P. 1030, Fredericton, Nouveau-Brunswick, E3B 5C3.
Votre agent de voyages vous renseignera sur les voyages organisés.

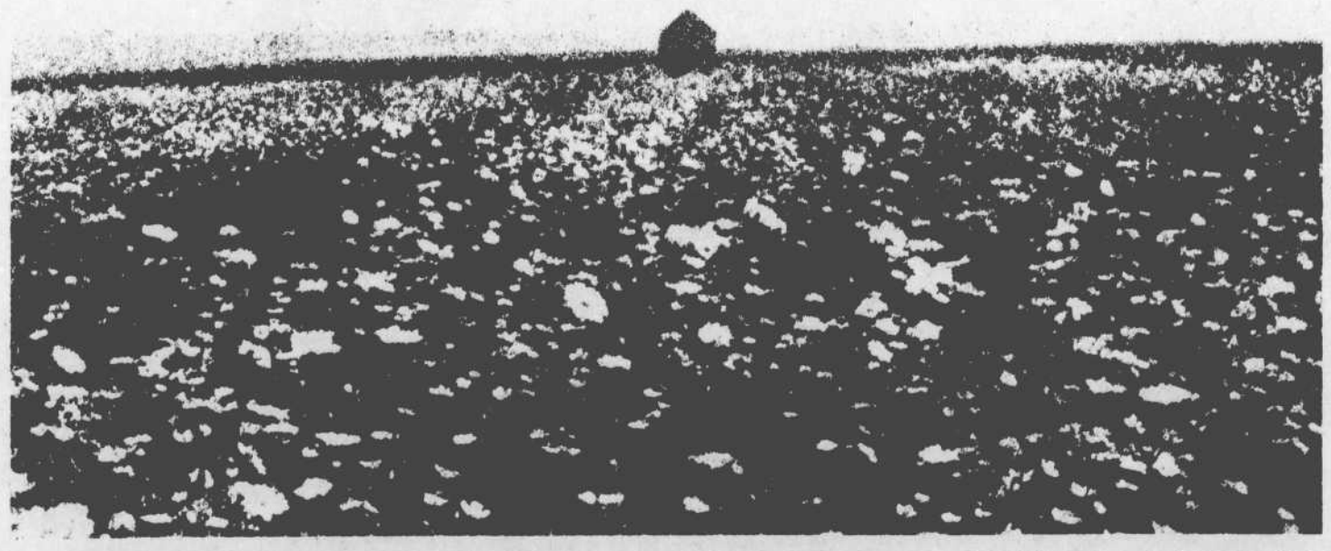

NOUVEAU-BRUNSWICK

LA SICILE: l'Europe du Sud et l'Afrique du

La célèbre "carretto" sicilienne, toute décorée, dont les panneaux sont traditionnellement peints de scènes évoquant le moyen-âge.

■ On passe du temple grec au théâtre romain et à la villa latine, du château normand au palais arabe, de l'église lombarde à la cathédrale baroque, de la chapelle byzantine à la mosaïque arabe. C'est la Sicile, architectures et siècles sont mêlés.

Son histoire est complexe; sa géographie fondée sur le volcanisme est convulsée; chaînes montagneuses, troupeaux de collines, plateaux serrés entre des ravins, mais aussi plaines littorales, lagunes et longues plages. Des villes, où tous les styles se rencontrent, des petits villages dont les maisons sont noires si leurs murs de lave sont nus et d'un blanc éclatant s'ils sont peints à la chaux, le tout sur un sol rouge frappé d'éclatantes verdures. C'est la Sicile, plus africaine qu'européenne.

Elle est dominée par le plus grand volcan d'Europe, haut dans le ciel, coiffé de sa fumée, dont le cratère est le plus souvent frangé de glaciers. Neige et feu, à l'image des Siciliennes. Le destin de leur pays, la terre où elles vivent, leur a donné, comme aux hommes une âme complexe et des caractères physiques exceptionnels. Tel à la fois les yeux bleus et la chevelure blonde d'ancêtres normands mais aussi le teint basané d'arrière-grands parents sarasins.

C'est la Sicile; les Grecs l'appelaient Trinacria, la terre triangulaire.

A Taormina, le théâtre grec a été remanié par les Romains. L'été on y donne en plein air, face à la mer, des festivals.

■ Cinq millions de Siciliens

La Sicile est la plus grande île de la Méditerranée. Elle est séparée de la Calabre par les trois kilomètres du Détroit de Messine. Sa forme est triangulaire et elle est baignée par la mer Tyrrhénienne, la mer Ionienne et la mer de Sicile. Dix mille milles carrés, c'est la plus vaste région italienne; elle comprend en outre trois groupes de plus petites îles: les Eoliennes, les Egades et l'Archipel des Pélasges. Son territoire, composé essentiellement de collines, présente des contrastes remarquables: de la végétation luxuriante des versants tyrrhénien et ionien, on passe aux vastes étendues arides du Centre et du Sud. Les côtes aussi sont très variées. Les collines prévalent, mais il existe un système montagneux, faisant suite à celui des Apennins et partagé en trois tronçons: le plus élevé, celui des Madonie, comprend la cime la plus haute de la chaîne, le Pizzo Carbonaro. Toutefois ce n'est point le sommet le plus élevé de Sicile, la palme revient à l'Etna, un des plus importants volcans actifs du monde: deux cratères et 250 plus petites "bouches": c'est une montagne couverte de neige neuf mois par an, dominant du haut de ses 11,000 pieds la plaine de Catane. La Sicile possède deux autres volcans, dans les Iles Eoliennes: le Stromboli et le Vulcano. Les cours d'eaux sont à régime torrentiel et généralement courts. Le climat est tempéré, avec peu de précipitations, excepté à l'intérieur et le long de la côte méridionale, où la température, l'été, est parfois torride. L'Etna, à cause de son altitude, présente toute une gamme de température et de végétation, sur ses pentes. La population sicilienne, comprenant 5 millions d'habitants a une densité variable, mais, comme dans toute l'Italie méridionale, elle a la propension à se grouper en gros bourgs. Le taux de natalité est très élevé; celui de la mortalité, en revanche, est inférieur à la moyenne nationale. L'émigration est particulièrement fréquente aussi bien vers l'Italie continentale que vers l'étranger. Du point de vue ethnique, les Siciliens ont subi l'apport de tous les peuples qui, au cours des siècles, sont passés sur son territoire: depuis les Grecs et les Romains jusqu'aux Normands, aux Espagnols et aux Maures. A Piana degli Albanesi, près de Palerme, vit encore une

Des avions canadiens pour les Alpes

Le président de la compagnie Air-Alpes, signait la semaine dernière un contrat pour l'acquisition de quatre avions canadiens "Dash-7", fabriqués par la compagnie de Havilland de Toronto. Air-Alpes, comme Airtransit qui assure des vols "Adac" entre Montréal et Toronto, utilise actuellement des DHC-6-3000 S ou Twin-Otter. Les deux compagnies vont toutes les deux passer à un type d'avion plus grand avec le Dash-7.

L'achat de ces avions a été pour les dirigeants de la compagnie française l'occasion de faire un autre voyage au Canada. Pour bien faire les choses, ils ont invité aussi des représentants de l'administration aéronautique françaises et des députés, présidents de chambre de commerce et maires de régions savoyardes ainsi Annecy, Gap, Courchevel, Alpe d'Huez, Megève et Propriano ville corse desservie par Air-Alpes se retrouvaient avec des amis canadiens à un souper à l'Auberge du Vieux Saint-Gabriel.

Outre la visite des usines de Havilland à Toronto pour une visite de la maquette du Dash-7 et une démonstration en vol, le groupe a fait connaissance avec Airtransit et son organisation et a été particulièrement frappé par la simplicité et l'efficacité de l'entreprise.

Air-Alpes est bien connu des skieurs; A ses débuts la compagnie se spécialisait sur des trajets qui les amenaient des aéroports de la région alpine vers les stations de sports d'hiver, avec atterrissage sur les glaciers. Les temps héroïques sont finis. A Courchevel par exemple, où la piste est chel Ziegler qui pilotait les Twin-Otter au-dessus des névés, passe maintenant beaucoup plus de temps à administrer une entreprise qui couvre le quart Sud-Est de la France, plus la Corse, avec un service régulier neuf fois par jour vers Paris et des liaisons transversales entre grandes villes.

Verra-t-on un jour dans toutes ces cités des "adacports"?

Le Dash-7: C'est un monoplan quadrimoteur à aile haute. Il est équipé de turbopropulseurs. Il est prévu pour 48 passagers. Economique sur le plan du carburant, il a une autre qualité: le silence qui lui permet d'atterrir de nuit après les heures de couvre-feu imposées aux avions bruyants. Bien sûr, il permet des atterrissages et des décollages courts.

TROIS VOYAGES D'ÉTUDES

À l'intention des étudiants, des professeurs et de toute personne, quels que soient leur âge ou leur profession, qui s'intéressent à la culture humaniste.

Chaque voyage est l'équivalent d'un cours universitaire de 6 crédits

1. AFRIQUE DU NORD ET ÉGYPTE
Durée: 1er juillet - 2 août
Prix: $1,887.50 (tout compris) *

2. GRÈCE ET ÉGYPTE
Durée: 1er juillet - 2 août
Prix: $1,975.10 (tout compris) *

3. GRÈCE
Durée: 1er juillet - 26 juillet
Prix: $1,539.25 (tout compris) *

** Transport, logement première classe, repas, visites avec professeurs universitaires, guides, entrées, scolarité, services pédagogiques, pourboires, etc.*

Pour renseignements, s'adresser à **M. D. Fasciano, Département d'études anciennes et modernes, Université de Montréal, Montréal. Tél: 343-7063**

Prêt pas prêt, on y va en Aircaneurope.

Avec l'Aircaneurope, tout le monde est prêt: à un voyage préparé selon vos besoins, à des expériences inoubliables, à des coûts avantageux.

Car l'Aircaneurope, c'est bien plus qu'un billet d'avion: par l'intermédiaire d'Air Canada, vous pouvez réserver des chambres, louer une voiture avant votre départ et profiter de bien d'autres avantages.

Cette page n'est qu'un aperçu de ce que contient le guide-vacances de l'Aircaneurope. Demandez le vôtre à votre agent de voyage ou à Air Canada. Ou encore faites-nous parvenir le coupon ci-dessous.

Les villes de l'Aircaneurope

7 jours de $70 à $140* par personne
IT5AC1ATL118

Vous pouvez choisir vos centres d'intérêt à partir des 130 villes de l'Aircaneurope, dont une cinquantaine vous offrent des visites organisées. Votre agent de voyage s'occupera de toutes vos réservations d'hôtels (au choix, auberges, pensions, grands hôtels).

Avantages compris:
– séjour à l'hôtel de votre choix, le nombre de nuits désiré, dans les villes que vous visitez;
– petit déjeuner tous les matins;
– excursions en autocar (dans près de 50 villes) si vous y séjournez plus d'une nuit;
– des fêtes pour les Aircaneuropiens à Londres, Paris, Amsterdam et Munich;
– service et taxes.

L'Europe en roue libre

22 jours et plus de $10.10 à $28 par jour

Pourquoi ne pas visiter l'Europe à votre guise, au volant d'une auto! Vous faites vos propres horaires et vous allez où vous voulez. Votre itinéraire commence et finit n'importe où en Europe. Une entente spéciale conclue entre Avis et Air Canada vous fait bénéficier de tarifs et de conditions imbattables dans onze villes de l'Aircaneurope. Par exemple, la location d'une Fiat 127 en France, pour 22 jours et plus, ne vous coûte que $14.50 par jour, avec millage illimité.

Mosaïque européenne

23 jours à compter de $940* par personne
IT5AC1ATL109

Voici la façon la plus simple et la plus économique de faire un bon tour d'horizon de l'Europe. Ce circuit comprend 2 jours et 3 nuits à Paris, et la visite de 12 villes en France, Italie, Suisse, Belgique, Allemagne et Autriche. Ce prix comprend le transport en autocar, le logement dans des hôtels de 1re classe (chambre avec bain ou douche); tous les repas (moins 8), de nombreuses visites et excursions, les services de guides et d'un chef de groupe, les taxes et les pourboires.

France Italie Suisse

23 jours à compter de $818* par personne
IT5AC1ATL112

Une petite mosaïque composée des pays qui attirent le plus les Québecois. Ce circuit vous fait voir, entre autres, Paris, Nice, Florence, Rome, Venise et les plus beaux paysages de l'Europe latine. Le tarif comprend tous les hôtels, presque tous les repas, le transport en autocar, des visites, des excursions et bien d'autres avantages.

L'Aircaneurope, c'est bien plus qu'un billet d'avion.

*Transport aérien et taxe canadienne de transport aérien non inclus. Ces tarifs sont établis en fonction du logement de 2 personnes par chambre.

Guide-vacances de l'Aircaneurope
Air Canada
C.P. 598
Montréal, Québec
H3C 2T7

MEMBRE ASTA-CANADA

Veuillez me faire parvenir le guide-vacances de l'Aircaneurope.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

_____ est mon agent de voyage.

M-4316F

On y va? On y va!

AIR CANADA

RÉSERVEZ À L'UN DE NOS QUATRE BUREAUX
CARRÉ PHILLIPS 1218, rue UNION 866-9381 | 3428, rue ST-DENIS 842-1751 | GALERIES D'ANJOU 353-7650 | CARREFOUR LAVAL 688-6211
Regardez information Voyages au canal 10 le dimanche, 5 h 00 p.m.

AGENCE DE VOYAGES VIAU

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
1010 ouest, Ste-Catherine — Métro Peel, 861-7272
Plaza St-Hubert 273-7755
Place Longueuil 679-3777
Centre Laval 688-5310
Rue Saint-Denis 845-8225

Nord sur une même île...

Le petit port de pêche de Cefalu serré entre la montagne et la plage. Dans les environs se trouve un des villages du Club Méditerranée.

communauté albanaise qui a gardé ses us et coutumes d'origine, y compris les costumes, le langage et la religion, qui est de rite grec.

La principale activité de la Sicile est l'agriculture: environ les trois quarts de son étendue sont cultivés. Mais deux grands facteurs entravent le développement des cultures: l'eau insuffisante et le morcellement excessif de la propriété. La principale culture est celle du blé dur, suivi, en ordre décroissant, des produits fruitiers (surtout les agrumes) et maraîchers. Les agrumes de Sicile représentent, les deux tiers de la production nationale et sont largement exportés. Une autre culture très répandue est celle des amandes. Parmi les plantes industrielles, il faut citer surtout le coton.

La pêche, le long de toutes les côtes, qui alimente l'industrie des conserves, surtout celle du thon particulièrement développée dans les provinces de Trapani et de Palerme, est une importante ressource locale.

La Sicile est l'une des rares régions italiennes où l'industrie d'extraction atteint une importance sensible; sels de potassium naturel, soufre, pétrole et gaz naturel.

■ Monreale la Sicilienne

La chef-lieu de la région est Palerme, dominé par le Monte Pellegrino. Palerme a été d'abord une colonie phénicienne et ce n'est qu'à l'époque romaine, avec le déclin de Syracuse, que la ville a pris de l'importance, devenant le premier port sicilien et gardant ce rang, avec des hauts et des bas, jusqu'à nos jours. Palerme a atteint son apogée culturelle sous la domination de Frédéric II de Souabe. Le style prédominant, dans la ville ancienne, est baroque, mais ses monuments les plus insignes, encore que moins nombreux, sont arabo-normands et Renaissance. C'est aujourd'hui l'une des principales villes industrielles de l'Italie méridionale; on y compte une université et plusieurs institutions culturelles. C'est à Palerme qu'ont leur siège l'Assemblée et le Comité régionaux, principaux organes de la Région sicilienne, qui est l'une des cinq régions italiennes à statuts spéciaux. Dans sa province se trouve, au bord de la mer, Cefalù (l'une des premières plages d'Italie où s'installa le Club Méditerranée), petite ville intéressante, avec sa cathédrale normande du XIIe siècle et, sur sa colline de 300 mètres, dominant la baie de la Conca d'Oro, Monreale, sa splendide abbaye et une cathédrale, remarquables exemples d'architecture de l'époque normande.

Agrigente est situé sur une hauteur, à peu de distance de la côte méridionale. Au pied de la ville, s'étend la "Vallée des temples", qui sont parmi les plus beaux vestiges de la civilisation hellénique: un ensemble admirable, comparable seulement à ceux que l'on peut admirer en Grèce même. A cette même province appartiennent les îles de Lampedusa et de Linosa.

Caltanissetta, ville aux origines anciennes, sensiblement développée ces derniers lustres, est le principal centre de l'industrie d'extraction du soufre. Sa province comprend aussi Gela, dont les environs, non seulement sont riches en vestiges archéologiques, mais aussi en gisements de pétrole.

Catane, située au pied de l'Etna, sur la côte orientale, est par importance, la seconde ville sicilienne. Elle a été d'abord une riche colonie grecque et a continué de prospérer sous les Romains. Détruite par un tremblement de terre en 1693, Catane a été entièrement re construite d'après un plan symétrique et régulier, en style surtout baroque. Son université a été fondée en 1434. Dans sa province se trouvent d'importants marchés agricoles, tels qu'Acireale, Paternò et au coeur de la région soufrière, Caltagirone, aussi riche en édifices baroques.

Enna, qu'on a surnommé "l'ombilic de la Sicile" à cause de sa situation centrale, se trouve à 3,000 pieds d'altitude, ce qui en fait le chef-lieu de province le plus élevé d'Italie. D'origine extrêmement ancienne, la ville a un plan irrégulier, avec des ruelles tortueuses, et compte maints vestiges médiévaux et monuments baroques. A quelque distance de là surgit Piazza Armerina, centre archéologique important découvert en 1929. Les fouilles, qui se poursuivent encore actuellement, tendent à libérer les vestiges anciens de la fange laissée par une grande inondation qui avait submergé la ville au XIIIe siècle.

Messine a été également une importante colonie grecque d'abord, puis un centre de culture remarquable au Moyen-Age. Détruite par le grand tremblement de terre de 1908, la ville a été rebâtie suivant des principes antisismiques rigoureux, dans la construction des immeubles et dans le tracé des rues, qui se coupent régulièrement et ont une largeur allant de 12 à 30 mètres; les maisons ne peuvent dépasser 65 pieds de hauteur et sont en béton armé. Sa province comprend aussi les îles Lipari et, le long de la côte, la ravissante ville de Taormina, recherchée pour son climat, ses plages et ses jardins.

Raguse comprend deux parties nettement distinctes: le quartier ancien, en grande partie baroque, et la ville moderne. Dans sa province se trouve la petite ville de Modica, surgissant tout près de vastes nécropoles préhistoriques, romaines et byzantines.

Syracuse s'étend en partie sur la terre ferme et en partie sur l'île d'Ortigia; plus précisément, c'est la ville ancienne, elle aussi essentiellement baroque, qui surgit sur l'île. Du VIe au IIIe siècle avant l'ère chrétienne, elle a été la principale cité de Sicile et l'une des plus importantes du monde grec.

(à suivre)

La cathédrale de Cefalu, bâtie au XIIe siècle par le roi normand Roger II et garnie intérieurement de mosaïques byzantines.

L'EUROPE en AUTOMOBILE
avec
SIMCA-CHRYSLER-FRANCE
VÉHICULE NEUF - IMMATRICULATION - TOURISTE
KM-ILLIMITÉ - ASSURANCE SANS DÉDUCTIBLE
VÉHICULES GARANTIS USINE.

Bienvenue à bord
VOTRE AGENCE DE VOYAGES
OU SIMCAR 5189 Côte des Neiges
Tél.: 739-9141

LA GRÈCE
ACCUEILLANTE EN TOUTE SAISON
C'est le temps de visiter ce magnifique pays. C'est l'endroit idéal pour tous. Les plages sont chaudes et si vous le voulez vous pouvez aller par bateau d'une île à l'autre en ne déboursant que quelques dollars.

PAR EXEMPLE
HYDRA, aller-retour Classe A $20.
MYCONOS, aller-retour Classe A $52.
CRÈTE, aller-retour Classe A $68.
RHODOS, aller-retour Classe A $96.
CORFOU, aller-retour (traversier) $30.

CROISIÈRE AUX ÎLES GRECQUES
3 JOURS: Delos - Myconos - Rhodes - Crète - Santorini $115. et plus
4 JOURS: Santorini - Crète - Rhodes - Ephessos - Myconos - Patmos $160. et plus
7 JOURS: Crète - Santorini - Rhodes - Mykonos - Patmos - Alexandria $240 et plus

Départs: chaque jour mais il faut avoir une réservation pour les croisières.
Deux semaines: à partir de $395.
Le tour comprend: Tour d'Athènes, excursion à Sounion, 2 jours à Delphes, 3 jours à Mykonos, 3 jours à Glyfada, 4 jours de croisière, 3 nuits à Athènes, demi-pension. Hôtels - Classe A (plus tarif aérien).
Tarif aérien suivant la saison: $451 et plus pour les jeunes, moins de 22 ans - $475 et plus pour les groupes.
Agence de voyages DARMIS
Les spécialistes de la Grèce
8 est, Sherbrooke - Tél: 849-6777 -6555, Montréal
Notre bureau d'Athènes VOYAGES DARMIS se fera un plaisir de vous servir gracieusement

allez-vous promener...
New York, USA
Sortez vos dollars, on va à New York pour la fête de la Reine. Vous logerez 2 nuits à l'Hôtel McAlpin (2 personnes/chambre). Transport aller/retour par autobus de luxe. Tour de ville guidé. Services d'une personne-ressource de Tourbec.
Départ de Montréal le 16 mai au soir, Retour à Montréal le 19 mai en soirée.
Conditions : Être âgé de moins de 30 ans.
Inscription individuelle ou en groupe
Coût : $49.00
TOURBEC Inc.
112 ouest, rue St-Paul
suite 500,
Montréal 125
Tél.: 849-2374
TOURBEC
Le Bureau de Tourisme des Étudiants et des Jeunes du Québec

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE
VENTES ET LOCATIONS TT
(Achat-Rachat)
Véhicules neufs - garantie usine - assurance sans déductible
UN FORFAIT TOUT COMPRIS/HORS TAXE
TOUTES MARQUES EUROPÉENNES
(Représentant officiel des Grandes Marques)
RENAULT, SIMCA, PEUGEOT, CITROËN, FIAT, V.W. etc.
et EUROPCARS
Location de tous types de véhicules
Le plus important réseau de location d'automobiles en
Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous notre catalogue
AIR FRANCE/EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

Sur les pas de St-Paul
(Turquie, Grèce, Rome)
Sous la direction de S. Pagano, o.m.i. et L. Laberge, o.m.i.
Professeurs d'Écriture sainte
DÉPART DE MONTRÉAL POUR ISTAMBUL, 15 JUIN '75
28 jours en Turquie - 9 jours en Grèce - 3 jours à Rome (Année Sainte)
RETOUR À MONTRÉAL, 25 juillet 1975
Prix tout compris De Montréal à Montréal $1,620 Date limite d'inscription 15 mai 1975
AGENCE DE VOYAGE ALLAN'S
56 rue Sparks, Ottawa - Tél.: (613) 238-5696
Pour tout renseignement: SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE, Université d'Ottawa Ottawa Ont. K1N 6N5 - Tél.: (613) 231-4263

La GRÈCE 75
$451.00 *
• Centres de Jeunesse
• Hôtels
• Croisières aux îles
• Circuits organisés
• Location d'Autos
• Location de Yachts
• Excursions Spéciales
* Tarif de Jeunesse
Pour un service complet et dates de départs, consultez:
Olympia Express
5200, Park Ave., Montréal, Qué.
Tél.: 276-8537

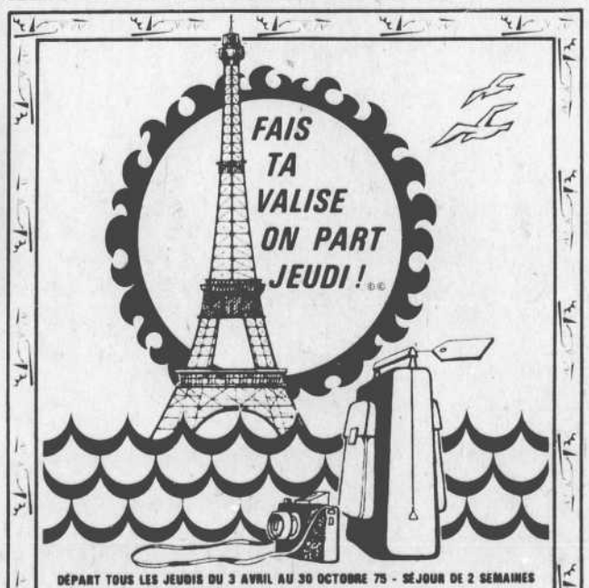

DÉPART TOUS LES JEUDIS DU 3 AVRIL AU 30 OCTOBRE 75 - SÉJOUR DE 2 SEMAINES
découverte de la france été 1975
paris à partir de $205
corse à partir de $314
pays basque pension complète à partir de $380
cote d'azur à partir de $175
Prix comprenant 13 nuits à l'hôtel, petit déjeuner continental, visites, transferts Taxes et service. Tarif aérien en sus.
DEMANDEZ NOTRE BROCHURE COULEUR - (GRATUITE)
JEUDI AVEC AIR FRANCE
NOS VACANCES COMMENCENT .....
VOTRE CONSEILLER EN VOYAGES
VOYAGES Interglobe LTÉE
611 EST, AV. LAURIER, MTL.
TÉL.: 274-1877 (Métro Laurier)

L'EUROPE EN AUTOCAR
Cette année, passez de vraies vacances "à la française".
Faites un circuit en autocar en Europe.
AIR FRANCE vous emmène à Paris
et LE TOURISME FRANÇAIS, l'un des plus grands organisateurs de voyages,
se charge ensuite de vous faire découvrir l'Europe.
L'autocar, c'est le confort bien organisé.
Une ambiance propre à la connaissance de nouveaux amis.
Tout voir, mieux voir, mais sans fatigue avec des guides compétents et des prix d'aubaine.
Pour vos VACANCES '75 en Europe
Demandez notre brochure gratuite
"L'EUROPE EN AUTOCAR".

le tourisme français
AIR FRANCE
D-50
Pour recevoir notre brochure, découpez le bon et postez-le au Tourisme français, case postale 505, station Outremont, Montréal ou à votre agent de voyages.
M
adresse
ville
code postal
Mon agent de voyages est:

IATA atlas AGENCE DE VOYAGES
Vous dit vaut mieux trop tôt que trop tard
527-8881
1821 est, rue Sherbrooke Montréal

LES VOYAGES HONE
1460 avenue Union, Montréal 111, Qué.
845-8221

3428 ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
AGENCE DE VOYAGES VIAU
CARRÉ PHILLIPS 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211

VOYAGES TRAVELAIDE
1u10 ouest, Ste-Catherine — Métro Peel, 861-7272
Place St-Hubert 273-7755
Place Longueuil 679-3777
Centre Laval 688-5310
Rue Saint-Denis 845-8225

À PARIS

Du nouveau au restaurant Lapérouse

Sur le bord gauche de la Seine, non loin de la Tour d'Argent, le restaurant Lapérouse a depuis longtemps une réputation de grande table dans un décor volontairement vieillot. On y mange à la carte sous des plafonds bas dans de petites salles confortables installées en enfilade aux différents étages. L'établissement est célèbre aussi pour ses cabinets particuliers réservés aux repas intimes pour lesquels le maître d'hôtel et les garçons, afin de ne pas troubler les tête-à-tête, ne franchissent la porte capitonnée que si on les appelle. Inutile de dire que l'on voyait peu d'étudiants du Quartier Latin tout proche dans ce très chic temple de la gastronomie. Aujourd'hui, un des menus à 32 francs, vin et service compris, attirent ceux qui avaient toujours rêvé d'aller souper chez Lapérouse.

La maison du quai des Grands-Augustins, vieille de plus d'un siècle, à l'enseigne de la frégate, par allusion sans doute au navigateur-explorateur, parent ou homonyme du fondateur, après avoir été le restaurant des mandataires des halles à la volaille et au gibier qui se trouvaient là autrefois, était devenue le rendez-vous des gourmets fortunés. Devenue propriété du restaurateur Roger Topolinski, sa renommée n'avait fait que grandir.

Depuis quelques mois, révolution dans la restauration parisienne; on apprend que Topolinski fils a cédé Lapérouse à un jeune Auvergnat, M. Arlabosse qui a monté avec succès des restaurants dans le sixième arrondissement. Avec une nouvelle équipe, il a donné un ton nouveau à la vénérable entreprise, adoptant la devise: "cuisine d'aujourd'hui dans un cadre d'autrefois".

En plus de la grande carte où dominent les fruits de mer et quelques grands plats classiques, on m'y a proposé pour 45 FF, "le déjeuner de Colette", hommage au célèbre écrivain. Il comprend avec une demi-bouteille de vin et service compris: un choix de hors-d'oeuvres: terrine Lapérouse, Oeufs Jérome Frier, l'assiette du jardinier; un plat principal: faux-filet grillé avec ses légumes, poisson ou la spécialité du jour. Ce menu comprend aussi fromage ou dessert: ananas frais, glace vanille sauce chocolat ou tarte du jour et café.

Pour 80 FF, c'est "le repas de Chéri". Le choix d'entrées est plus large, comprenant notamment l'omelette aux foies de volailles et la mousseline de poisson. Les plats principaux sont empruntés à la grande carte, le plateau de fromages copieux. Là aussi le vin et le service font partie du prix.

Quant au repas: "Les Grands-Augustins": il propose pour 120 FF le choix d'abord entre l'avocat des mers, les filets de sole à la nage, les oeufs Magdala, la salade de foie gras maison ou le saumon fumé; Il faut ensuite choisir entre l'aiguillette de canard, le carré d'agneau, le steak sauté, la timbale ou le ris de veau. Après les fromages, nouveau dilemme avec les fruits aux liqueurs, l'entremets, le soufflé au citron ou au Grand Marnier, et tous les desserts de la grande carte. En prime, la demi-bouteille de champagne.

Le "médianoche" servi bien sûr aux environs de minuit offre pour 32FF avec le quart de vin, le faux filet ou le plat du jour, le fromage ou le dessert et le café.

Nous sommes ouverts, sauf le 24 décembre, tous les jours de l'année, même les dimanches en août, jusqu'à deux heures du matin m'a confié le patron en servant sa fine Lapérouse. Nous avons quatorze cuisiniers, dont le chef et notre cave, que l'on peut visiter à volonté, compte environ 27,000 bouteilles.

— Avez-vous conservé les cabinets particuliers?

— Pourquoi pas? mais là comme pour les autres salles, mieux vaut réserver par téléphone, car les amateurs sont nombreux.

Louis-Martin TARD

A la découverte du Québec rural

■ Une nouvelle formule de voyages, sous l'égide de l'UPA: des circuits organisés, par groupe de quinze personnes voyageant en mini-bus, logeant dans les fermes à la rencontre des paysages et surtout des gens du Québec. Cette année, Agricotour, propose la visite du Saguenay-Lac Saint-Jean.

Un des organisateurs de ce tourisme "social", a brossé pour nous les deux voyages qui permettront aux vacanciers de mieux connaître le visage du Québec rural.

Vers le Lac Saint-Jean

A partir de Montréal, vous aurez l'occasion, à travers notre itinéraire, de côtoyer les habitants de deux régions. En empruntant le "Chemin du Roy" qui longe le fleuve St-Laurent, le circuit prévoit une première halte en Mauricie: St-Tite, St-Timothé, St-Adelphe... autant de villages qui reflètent la véritable physionomie de ce coin de pays si cher aux historiens.

C'est par la route de La Tuque que vous atteindrez le lac St-Jean. L'entrée dans cette magnifique plaine s'annonce des plus intéressantes. Déjà, en y pénétrant, vous découvrirez l'originalité de cette cuve glaciaire de plus de 21 milles de diamètre: une première impression vous sera offerte en contournant la pointe de Chambord; une deuxième, plus prenante lors d'une croisière à bord du Martin-Bédard, un des premiers navires à sillonner les eaux de cette mer intérieure.

Par la suite, vous serez introduit chez vos hôtes. L'accueil sur les fermes d'hébergement ne manquera certes pas de vous impressionner. Cette deuxième station, située dans le haut du lac St-Jean vous permettra de visiter les sites les plus intéressants de cette zone: Chute à l'Ours, l'abbaye des pères trappistes à Mistassini. Elle vous permettra aussi de goûter à certains mets particuliers au lac St-Jean: l'inoubliable tourtière, la soupe aux gourganes, le fameux bleuet que vous pourrez cueillir et apprécier en tarte ou autrement... occasion aussi, de participer à certaines activités sociales telles qu'on les pratique encore en milieu rural: à ce moment, violoniste, accordéoniste et "calleux" se rassembleront pour faire la fête.

Le circuit "Tour du lac St-Jean" sera complété par la visite des villages de Péribonka (où vous pourrez pénétrer dans le monde merveilleux de Maria Chapdelaine), St-Coeur de Marie, la ville industrielle et commerciale d'Alma à l'endroit même où le lac St-Jean fait jonction avec le bras de mer du Saguenay.

Métabetchouan sera le dernier arrêt de ce magnifique périple. Sises au coeur même de la grande plaine d'Hébertville, quelques-unes accotées aux paysages montagneux du parc des Laurentides, les fermes d'hébergement de ce secteur sont des plus pittoresques, les habitants d'une simplicité remarquable. Occasion de visiter les attraits particuliers de cette zone, dont Val Jalbert, le fameux "Village Fantôme"; occasion de rencontre par un souper champêtre où les mets régionaux seront à l'honneur.

Après sept jours d'une tournée inoubliable, par le parc des Laurentides, vous rejoindrez Québec, puis en direction de Trois-Rivières. Vous serez attendus pour dîner à St-Marc des Carrière. Après cette dernière rencontre, vous atteindrez Montréal par la rive sud: les régions de Nicolet et Sorel vous réserveront encore une pléiade de paysages.

Le tour du Saguenay

Ce n'est pas deux mais quatre régions à parcourir par ce voyage: la Mauricie, le Lac-St-Jean, le Saguenay et Charlevoix, autant de paysages diversifiés, autant de communautés aux caractéristiques différentes.

Le circuit prévoit, comme précédemment, une première halte en Mauricie. Puis le Lac-St-Jean, une occasion de contempler cette mer intérieure de la pointe de Chambord, et de séjourner pour deux nuits chez vos hôtes de Métabetchouan: invitation à participer à certaines activités agricoles (foins), à un encan d'animaux et à un souper champêtre des plus pittoresques.

Par la voie des premiers colons (celle qui longe le Lac Kénogami) le voyage se poursuivra au Saguenay. A partir de Chicoutimi, métropole régionale, ce sera le départ pour une magnifique croisière sur l'unique "fjord" de tout le continent Nord-Américain. Impression d'immensité devant des panoramas comme le Tableau, les Caps Trinité et Eternité... puis l'Anse St-Jean où vous séjournerez pour quelques jours: un village des plus coquets, caché au fond d'une vallée, ceinturé de pics impressionnants dépassant quelques fois 1,200 pieds d'altitude.

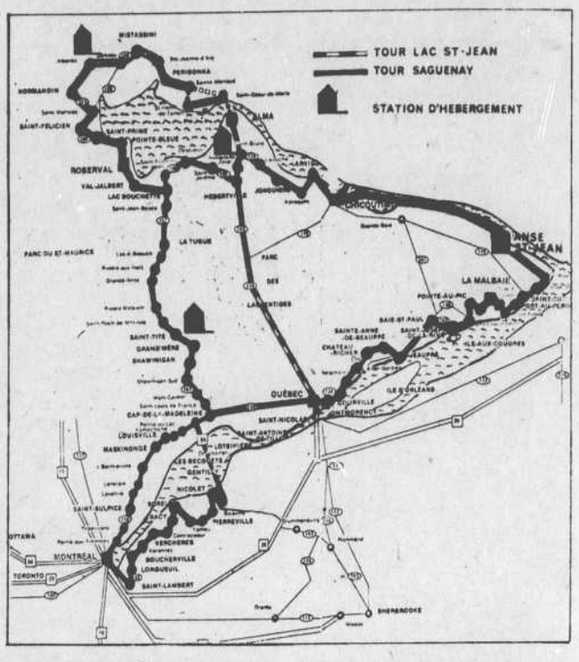

Communiquez par courrier ou par téléphone:

Pour Montréal: Hébergement à la ferme, 201, rue Crémazie Est, Montréal. Tél.: 873-4742

Pour Québec: 200 A, Chemin Ste-Foy, Québec. Tél.: 643-2530

Pour Chicoutimi: Agricotour du Saguenay-Lac-St-Jean Inc. 242, avenue Riverin, Chicoutimi. Tél.: 549-7353.

LE BEAU MONDE

■ **Une année Rubens:** En sa qualité de "ville de Rubens", Anvers entend célébrer en 1977 le 400e anniversaire du grand maître flamand par une "Année Rubens" de portée internationale. Pierre-Paul Rubens naquit à Siegen, Westphalie, en 1577. Les objectifs qu'on s'est fixés comprennent diverses expositions groupant des oeuvres du maître; la reconstitution de quelques arcs de triomphe dont Rubens dessina les projets en 1635 et qui furent érigés pour la joyeuse entrée du cardinal-infant Ferdinand d'Espagne; l'émission de timbres-postes; la réalisation d'un film de télévision; l'achèvement du catalogue critique en vingt-six volumes des oeuvres du maître, le "Corpus Rubeniscum Ludwig Burchard"; l'évocation de la figure de Rubens à l'aide d'un spectacle son et lumière; l'évocation de l'époque rubénienne par diverses manifestations, notamment des concerts et des représentations théâtrales.

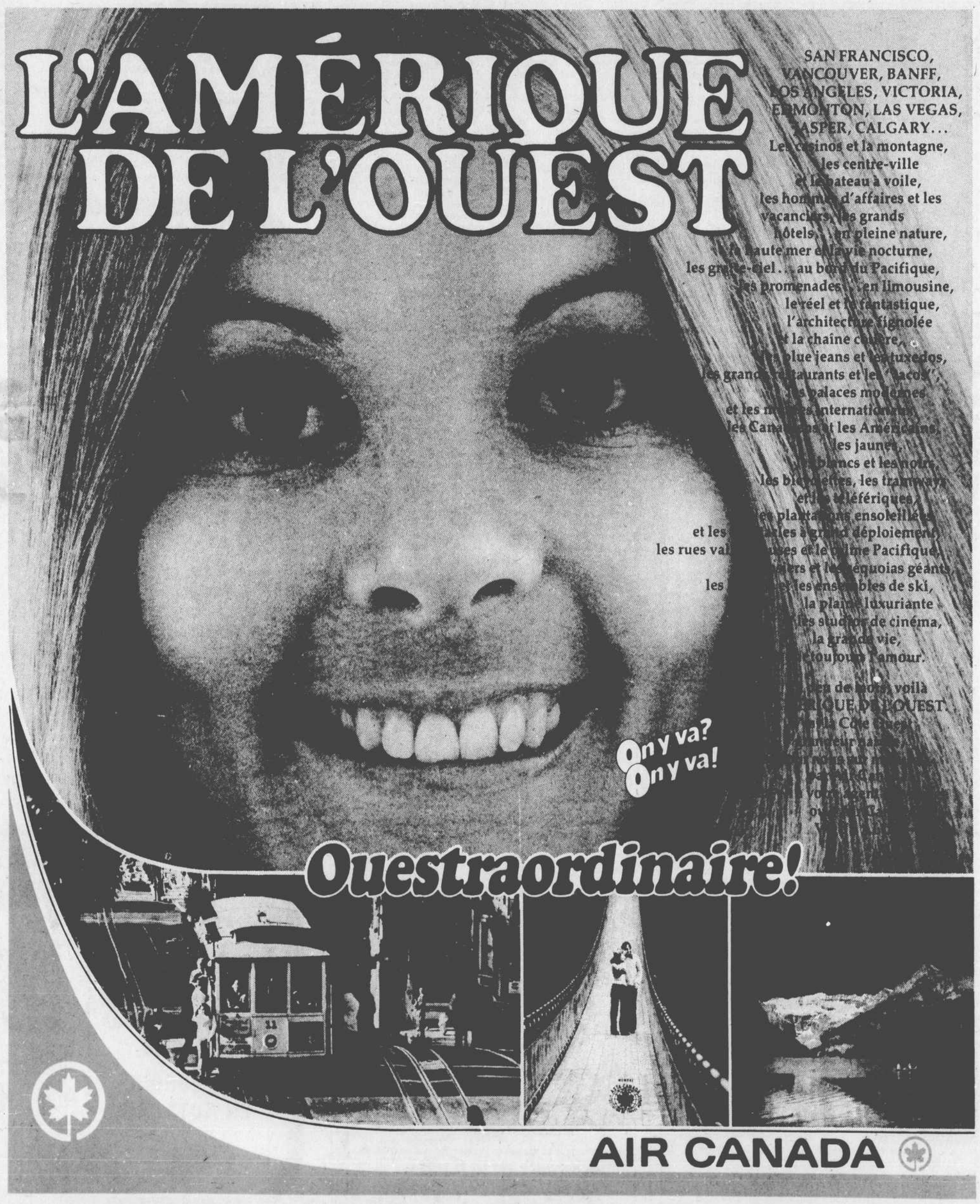

Le meilleur choix !

HORIZONS LOINTAINS

Avec AIR FRANCE et LE TOURISME FRANÇAIS

Tous les voyages sont au départ de Montréal via Paris

AFRIQUE DU SUD, la route du Cap.
Rhodésie et Afrique du Sud
20 jours de Paris à Paris
$1,886.00

INDE — NÉPAL
Delhi, Katmandou, Bénarès, Aurangabad, Bombay.
17 jours de Paris à Paris
$1,573.00

TEMPLES ET PAGODES DORÉS
Singapour, Indonésie, Sumatra, Bali, Birmanie.
23 jours de Paris à Paris.
$2,227.00

Pour tous ces circuits, nombreux départs de mars à octobre 1975. Demandez la brochure illustrée en couleurs.

Tous les prix indiqués sont basés sur une chambre à deux personnes et comprennent le transport aérien aller-retour de Montréal à Montréal. Taxes, frais de services, de visas et pourboires en sus. Certains départs sont soumis à des suppléments de haute saison. Voir la brochure Horizons Lointains. Les prix sont sujets à changement suivant les fluctuations des tarifs aériens et des cours de changes.

VOYAGES - MISSIONS Ltée

Agence agréée IATA et Membre de l'Association des Agents de Voyage du Québec

235 Est Dorchester
MONTRÉAL H2X 1N8
Tél.: 861-8634
ou 4184

192 Sud, rue Dorchester
QUÉBEC.
Tél.: 522-2036

Pour un bon voyage, c'est TRAVELAIDE en tout temps !

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZZANINE **1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272** MÉTRO-PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL*
CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310

VILLE LONGUEUIL*
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777

PLAZA ST-HUBERT*
911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière, entrée St-André
273-7755
métro beaubien

CARREFOUR MT-ROYAL
4454, ST-DENIS (angle Mt-Royal)
Métro Mt-Royal — 845-8225

*Succursales : ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi : 9 p.m. Samedi 6 .m.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 8 mai 1975

Colby pour un contrôle parlementaire discret

SAN FRANCISCO (Reuter) — Peu d'opérations de la CIA sont clandestines mais elles pourraient le redevenir, a déclaré hier M. William Colby, directeur de la Central Intelligence Agency.

Hormis les opérations classiques de recherche et collecte de renseignements, peu d'opérations clandestines ont actuellement lieu mais la situation se modifie, a-t-il ajouté dans un discours au Commonwealth Club de San Francisco. "Notre pays pourrait à nouveau avoir besoin de pouvoir fournir à des amis à l'étranger quelque influence ou assistance discrète sans pour cela engager les Etats-Unis de façon diplomatique officielle, ou militairement," a déclaré M. Colby, sans spécifier ses raisons.

Le directeur de la CIA a tenté de justifier le minimum de secret qui doit entourer les opérations de l'agence, actuellement l'objet d'une enquête menée par une commission de la Maison-Blanche sous la direction du vice-président Nelson Rockefeller. Plusieurs commissions du Congrès se penchent également sur ses activités.

"Le public américain, avec son grand bon sens, reconnaît qu'il serait dangereux de vivre sans espionnage dans un monde où des missiles nucléaires prêts à être tirés sont pointés vers nous, à trente minutes de vol", a-t-il expliqué, ajoutant: "Mais en même temps, la prolifération des accusations sensationnelles ont amené ce même public américain à se demander si notre service d'espionnage n'est pas devenu lui-même une menace à la république et à ses idéaux".

M. Colby a affirmé penser que la CIA devrait être justifiable devant le Congrès tout en maintenant le secret nécessaire à son efficacité. "Son besoin de discipline, de secret et d'intégrité n'entre pas plus en conflit avec notre société libre que celui des services militaires et diplomatiques", a-t-il affirmé.

"J'appuie entièrement les procédures visant à assurer la supervision, le contrôle et la remise de comptes des services d'espionnage. Mais je demande seulement que ces procédures tiennent compte également du caractère unique et fragile de beaucoup des délicates opérations d'espionnage", a conclu M. Colby.

Lisbonne ne quittera pas de lui-même l'OTAN

WASHINGTON (par Reuter et AFP) — Le capitaine Jorge Correia Jesuino, ministre portugais de l'Information, a affirmé hier que son pays avait l'intention de rester au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-nord (OTAN).

Interrogé sur le rôle que son gouvernement entendait tenir au sein de l'OTAN, il a répondu: "Il sera normal. Il n'y aura pas de changement".

Le capitaine Jesuino, qui effectue actuellement une tournée aux Etats-Unis parrainée par le département d'Etat, a déclaré que le retrait du Portugal du groupe de planification nucléaire de l'organisation atlantique n'était pas le fait "d'une décision portugaise".

Comme on lui faisait remarquer que selon certaines informations de presse, les membres de l'OTAN ne consultaient pas son gouvernement sur certains problèmes, il a répliqué: "Nous ignorons cela".

Il a également réaffirmé l'opposition de Lisbonne à l'utilisation par l'aviation américaine de la base des Açores comme escale au cours de tout pont aérien qui pourrait être mis en place entre les Etats-Unis et Israël en cas de nouvelle crise au Proche-Orient, mais a ajouté: "Les Açores doivent continuer d'être utilisées par les Etats-Unis".

Interrogé sur d'éventuelles facilités accordées à la marine soviétique au Portugal, le ministre a précisé qu'il n'était pas question de base. Ce qui concerne le ravitaillement des bâtiments est le fait d'accords de commerce extérieur, a-t-il ajouté.

Comme on lui demandait s'il était vrai que la CIA (Central Intelligence Agency) s'était immiscée dans les élections au Portugal, il a répondu: "Je ne pense pas".

Interrogé sur l'évolution intérieure à la suite des élections qui viennent de prendre place au Portugal, le ministre a indiqué que le socialisme portugais ne serait ni du type soviétique, ni semblable à la social-démocratie telle qu'elle existe en Europe occidentale, mais revêtirait son aspect propre, tenant compte des particularités économiques et sociales du pays. Il a démenti que l'octroi d'une base navale à l'URSS soit envisagé par le mouvement des forces armées.

Le commandant Jesuino compte, au cours de son séjour, visiter des écoles de journalisme aux Etats-Unis afin de s'en inspirer pour la formation de journalistes portugais. Il a souligné que la presse portugaise, bien qu'un peu "monotone", n'était pas contrôlée par les communistes.

Ce qui n'est pas précisément l'avis de M. Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste portugais qui a demandé aux communistes d'adopter une nouvelle attitude personnelle à l'égard des socialistes et de cesser leur mainmise sur la presse, les syndicats et les conseils municipaux.

Il a précisé, au cours d'une conférence de presse hier que M. Vasco Conçalves, soucieux d'éviter une confrontation post-électorale, avait demandé aux deux partis d'assouplir leurs relations.

Le dirigeant socialiste a dit qu'il souhaitait particulièrement établir une certaine unité avec les communistes sans pour autant exclure d'autres alliances. Il a aussi fortement défendu le Parti populaire démocratique (PPD) que les communistes souhaitent voir quitter le gouvernement.

Les socialistes ont recueilli 38 pour cent des suffrages aux élections du 25 avril contre 12 pour cent aux communistes.

M. Soares a annoncé par ailleurs qu'il participera à un weekend de travail à la fin du mois chez M. François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste français. Des socialistes italiens et grecs seront également présents pour l'élaboration d'une stratégie socialiste en europe méridionale.

Une condition indispensable à l'entente entre les deux partis est que les communistes cessent de manipuler la presse, a ajouté le dirigeant socialiste.

Il a également demandé des élections libres dans les syndicats affirmant que les délégués n'étaient pas représentatifs.

Il a semblé rassurer les électeurs qui ont voté socialiste.

Kissinger pense rendre service au pays en restant

WASHINGTON (Reuter) — M. Kissinger a déclaré hier qu'il ne rendrait pas service aux Etats-Unis s'il démissionnait maintenant.

"D'un point de vue égoïste, il eut peut-être mieux valu pour moi que je sois parti, plus tôt", a-t-il expliqué dans une interview qui sera diffusée par la NBC aujourd'hui.

"Mais juste maintenant, dans les circonstances actuelles, quitter dans une période d'agitation quand les gens sont à la recherche d'un sens, de direction, et que les pays étrangers nous observent, je pense que ce ne serait pas rendre service au pays que de m'en aller tant que le président a confiance en moi et me demande de rester.

"S'il m'arrivait jamais de me poser des questions à ce sujet, je me retirerais très rapidement et sans faire aucune difficulté", a déclaré M. Kissinger qui a défendu les résultats obtenus au cours des dernières six années et demie passées comme conseiller de la Maison-Blanche ou secrétaire d'Etat sous les présidents Nixon et Ford.

M. Kissinger estime qu'il est exagéré de penser que son style personnel de diplomatie n'a pas été payant et il estime que s'il a essuyé des échecs, ce fut plutôt à cause de problèmes de politique intérieure américaine.

"Si vous considérez ce qui a été réalisé ces dernières six années et demie en ce qui concerne la Chine, l'Union soviétique, l'énergie, l'alimentation, avec le retrait des troupes américaines du Vietnam et la libération de nos prisonniers, avec l'enclenchement du processus vers la paix au Proche-Orient, je ne pense pas qu'il soit exact de dire que notre politique étrangère n'ait pas bien fonctionné..."

"La plus grande partie de nos échecs, beaucoup de nos échecs, ont été causés par des problèmes intérieurs," a répété M. Kissinger.

Pas de solution quand "la violence imprègne toutes les catégories sociales" de Colombie

par XAVIER USCATEGUI
correspondance particulière

Il y a maintenant, suivant la CEPAL (organisme économique de l'ONU pour l'Amérique latine), 25,889,000 habitants en Colombie, un pays de 1,138,914 km2 demeuré plutôt méconnu. La densité, pour ce continent, n'est pas tellement faible, surtout si on la calcule en fonction de la partie du pays réellement habitée, soit à peu près la moitié.

Environ 40% de la population se consacre aux diverses activités classées comme agricoles. Selon les indications habituellement retenues, bien que leur exactitude soit des plus douteuses, il y aurait en Colombie 1% d'Indiens purs, 4% de noirs, 3% de "zambos" (issus de croisement d'indiens et de noirs), 14% de mulâtres, 20% de blancs et 57% de métis.

En vérité, le processus de formation a été le même que dans la plupart des pays latino-américains, tous ceux où le métissage a prévalu sur la survivance de groupes ethniques autochtones purs et sur l'implantation massive d'immigrants européens. La place dans l'échelle sociale correspondait à peu près toujours à la proportion plus ou moins élevée de sang blanc.

Dès la fin du 18ème siècle, le conflit se fit aigu entre les divers groupes. En 1781, un mouvement, celui dit des "Comuneros", ayant à sa tête Galan, est arrivé à chasser le vice-roi et à s'emparer du pouvoir. Galan avait conduit à la victoire le peuple des paysans et des artisans, des communautés indiennes survivant encore. Mais il avait accepté la pseudo-alliance des commerçants créoles (en fin de compte liés par leurs intérêts au système espagnol plus qu'aux aléas d'une indépendance populaire), ainsi que le pseudo-arbitrage de l'Eglise. Aussi bien les commerçants que les dignitaires de l'Eglise engagèrent des négociations secrètes avec l'Espagne. Les troupes royales revinrent après la démobilisation de celles de Galan. Ce dernier fut pendu, puis dépecé, taillé en pièces qui, salées, furent exposées dans diverses localités.

L'indépendance à laquelle aspirait Galan n'était pas celle à laquelle commençaient à penser les créoles riches. Ils se sont bornés en fait à remplacer eux-mêmes les Espagnols comme classe dirigeante et à remplacer l'Espagne comme puissance coloniale par un protectorat anglais dont, avec le temps, devaient hériter les Etats-Unis.

Le peuple colombien est arrivé au 20ème siècle sans changements fondamentaux. L'esclavage, aboli formellement, a été remplacé ou par le chômage pur et simple, ou par un régime de travail et de redevances n'améliorant guère les choses. Le système des "haciendas" (grandes propriétés) a survécu, sans qu'aucune "réforme agraire" ne l'ait affecté, les "haciendas" ayant mordu au contraire, par la puissance économique ou par les armes, sur les zones de petites propriétés défrichées récemment.

Dans ce cadre social archaïque, dont une relative industrialisation a pu modifier quelques apparences sans en altérer les effets profonds, se sont accumulées les tensions qui ont abouti, au 19ème siècle, à un climat de violence exaspérée. D'après l'ouvrage publié en 1963 par Diego Montana Cuellar ("Colombie, pays formel et pays réel"), neuf grandes guerres avec l'Equateur, trois coups d'Etat militaires, se sont produits entre 1830 et 1903. Ces conflits se sont toujours achevés par l'application aux vaincus de la loi de la guerre, de l'exil, de la confiscation des biens, tout cela attisant le feu d'une prochaine revanche. La sécession fomentée à Panama (1903) a constitué un intense drame national. En 1903 même a commencé la **Guerre des mille jours**, qui a fait cent mille morts. Elle s'est déroulée entre **conservateurs et libéraux**, deux partis, pour ainsi dire, plutôt deux clans, deux factions entre lesquelles les couches dirigeantes partagent leurs préférences. Un conflit identique a ravagé le pays de 1946 à 1956, marqué par l'assassinat du chef populaire Gaïtan et le "bogotazo" (1948), le déchaînement du terrorisme jusque dans le dernier village, la naissance des guérillas. On n'a jamais su combien de centaines de milliers de personnes sont mortes dans cet aveugle affrontement qui s'est achevé par une embrassade entre dirigeants des deux clans.

"Réprimant à l'extrême les tendances à un changement des structures sociales, l'oligarchie colombienne a bouché les soupapes d'échappement des tensions sociales et toutes les voies de changement qui auraient permis une transformation progressive. Dans ces circonstances, les tensions accumulées, au lieu de conduire à des mouvements authentiquement rénovateurs, éclatent en actes anarchiques et déchaînent ces processus comme des expressions pathologiques des contradictions des structures... La violence imprègne ainsi toutes les catégories sociales, comme une maladie endémique qui attaque la nation et se manifeste parfois par des actes de terrorisme, parfois par la complicité dans le crime ou en des formes plus subtiles de complicité et de justification." (Darcy Ribeiro, Les Amériques et la civilisation, Buenos Aires, 1969, — en espagnol)

Maintenant, de président "libéral" en président "conservateur" élu par 5 à 12% de la population, avec l'intérim en 1953/67 d'un militaire qui n'a rien apporté de neuf, la situation n'a fait qu'empirer. Derrière la montée plus ou moins accélérée ou ralentie des courbes qui veulent mesurer le "produit national brut", la polarisation des revenus s'accentue, la masse de la population vit plus pauvrement qu'il y a vingt ans, et la violence sévit toujours dans les campagnes pour la possession des terres, dans les montagnes où rôdent encore les vieilles guérillas auxquelles se sont ajoutées deux nouvelles formations, et elle s'est installée d'une façon permanente dans les villes. Dans les grandes cités colombiennes s'accumule maintenant, en proie au chômage, une population chassée des campagnes par l'accaparement des terres et par les bandes de "pajaros" (tueurs d'obédience conservatrice-phalangiste), un mélange explosif d'ouvriers mal payés, d'artisans sporadiques, de miséreux, d'étudiants violemment opposés au système, possédés par le ferment des coups de force, des vieilles rancunes, et la soif de vengeance. Ils avaient, à un moment donné, placé quelques espoirs sur les promesses populistes de l'ANAPO, de l'ancien dictateur Rojas Pinilla. Puis ils ont vu arriver au pouvoir, avec un parfait scepticisme, Alfonso Lopez Michelsen, le fils d'un ancien président.

La violence traditionnelle en Colombie surgit de nouveau de toute part. Une illustration qui a fait le tour du monde a été l'attaque contre le nonce Angelo Palma, dont la voiture a été incendiée dans l'enceinte de l'Université. Cela tendrait à montrer que le prétendu catholicisme profond du peuple colombien risque de produire d'éclatants retours de flamme.

Du côté officiel, on dénonce la main de l'étranger pour expliquer ce phénomène si authentiquement national, les occupations de terres dans les zones méridionales de Narifo et du Cauca. La droite rêve de la "thérapeutique" appliquée au Chili. Mais cette "thérapeutique" a été appliquée si souvent en Colombie qu'une telle proposition témoigne d'un flagrant défaut d'imagination.

Les SALT suspendus

GENEVE (Reuter) — Divergeant semble-t-il sur les termes d'un traité pour limiter les arsenaux nucléaires de leurs pays, négociateurs américains et soviétiques ont annoncé l'ajournement de leurs travaux jusqu'au 1er juin.

Dans un communiqué commun publié à l'issue d'une réunion de 80 minutes à la mission soviétique, ils précisent que les délégations pourront ainsi retourner dans leurs capitales pour consultations, "les entretiens reprendront à Genève le 2 juin".

La délégation américaine, conduite par M. Alexis Johnson, et celle des Soviétiques par M. Vladimir Seyomnov, ont eu des pourparlers, à Genève pendant plus de trois mois pour mettre au point le détail d'un nouvel accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT) venant remplacer celui de 1972.

Le traité doit reposer sur les grandes lignes établies à Vladivostok. Aux termes de ces données, chaque partie devra, pendant les dix ans à venir, limiter à 2,400 le nombre de ses bombardiers et missiles nucléaires intercontinentaux et à 1,320 les missiles équipés d'ogives multiples (MIRV).

Desjardins
FRUITS DE MER SEA FOOD
TRADITIONS ET QUALITE
1175 MACKAY
Réservez dès maintenant pour
LA FÊTE DES MÈRES
dimanche le 11 mai
Bouquet de corsage offert aux dames
Photo-souvenir en couleur gratuitement
Menu spécial pour enfants - À la carte pour les adultes
Musique par le trio de la Cave Lorraine
Deux familles gagneront un dîner gratuit pour la Fête des Pères
Stationnement surveillé gratuit - Réservations: 866-9741

A 15 minutes de Québec...
Les Laurentides... le Lac Beauport... et son MANOIR St-Castin
L'hôtel de villégiature le plus réputé de la région:
+++++ pour le décor et la qualité de ses chambres
Y Y Y Y (maximum) pour la qualité de sa nourriture
(Classification officielle du Gouvernement du Québec)
• Cuisine française de renommée internationale
• Café-terrasse avec parasols, piscine chauffée
• Golf 18 trous, tennis, sports nautiques
• Verdure, air pur, musique et chansons...
TARIFS PRÉ-SAISON (jusqu'au 15 juin)
RÉDUCTION DE 20%
MANOIR ST-CASTIN, LAC BEAUPORT, (418) 849-4461

PSST!!!
PEUGEOT
504
DIESEL
Jusqu'à 40 milles au gallon
Biarritz
10,825 Recette — 323-1900

ingénieux

PIÈCE DE COLLECTION DU MUSÉE DE QUÉBEC

Ingénieux pour 1834 ce rouleau à paille ou tordeuse. Au temps où l'on tressait la paille pour la fabrication des chapeaux, ce petit appareil servait à aplatir et à essorer les tiges de blé tressées qu'on avait d'abord mouillées pour éviter qu'elles ne cassent sous la pression des rouleaux.

Jusqu'à ce qu'elles deviennent très plates, les lanières de paille devaient passer et repasser entre les rouleaux. Ces rouleaux, actionnés par la manivelle sur le côté, se resserrent ou se distancent au fur et à mesure de l'opération au moyen de la longue vis de bois que l'on remarque dans la partie supérieure. Il faut noter que toutes les parties de cet instrument ne sont rassemblées que par des mortaises et des chevilles de bois.

Ingénieux ce mécanisme. C'est québécois. Tout comme la cigarette « La Québécoise » ® manufacturée pour la Société des Tabacs Laurentiens inc., à Louiseville, comté de Maskinongé, au Québec.

LA QUÉBÉCOISE

une présence qui s'affirme!

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

les échecs

L'échec inutile

par Léo Williams

Pour l'amateur qui dispute ses premières parties, rien ne semble procurer autant de plaisir que la mise en échec de l'adversaire. La raison de cette joie souvent trop optimiste vient du chemin que la vulgarisation du jeu a suivi récemment lors des émissions et films américains. Une phrase banale qui revient toujours aux esprits créatifs des écrivains du pays voisin est "échec et mat au roi". Il n'est pas surprenant qu'un mini-lavage de cerveau en découle, et que le novice réussisse difficilement à remarquer la vaste différence entre l'échec et le mat.

En somme, l'échec n'est pas plus utile que tout autre coup d'attaque. Sa valeur réside dans les possibilités défensives de l'opposant. Même si c'est le roi lui-même qui tombe momentanément sous le feu ennemi, l'échec peut être souvent paré avec gain de temps où en déplaçant le souverain dans un lieu inébranlable. Par contre, le mat est la situation où le roi est en échec mais n'a absolument aucune case de fuite, ni aucune manière de contrer l'attaque de la pièce donnant l'échec. Le joueur accompli doit donc s'efforcer d'opérer avec les menaces concrètes de mat, et de rejeter ces échecs puériles qui ne font qu'améliorer la formation adverse.

Dans la partie suivante, le nouveau champion yougoslave réfute une intéressante idée des blancs qui cherchaient à bousculer le roi noir au prix de plusieurs coups de développement.

En transposant les coups Cc3 et d4 dans la continuation principale de la défense sicilienne (3.d4), les blancs essaient d'empêcher la mobilisation normale des forces ennemies. Par 6.Cd5, les blancs nient 6..Cf6 aux noirs, et 6..Fg7 permet 7.Cb5 forçant un échec à c7. A Moscou en 1971, les noirs ont évité cette deuxième possibilité en adoptant 6..e6, mais la case d6 était toujours faible dans la partie Tahl-Parma: 7.Cc3 Cf6 8.Fe2 a6 9.0-0 Fg7 10.Fg5 De7 11.Cb3 0-0 12.a4!

Les noirs estiment, et avec raison, que le plan des blancs consomme trop de temps, et les blancs sont obligés de commencer leur retraite immédiatement afin d'éviter la perte d'une pièce par 9..e6. Les noirs obtiennent une expansion sur l'aile dame sans opposition, et au lieu de perdre encore un précieux coup par 11.a3, les blancs auraient dû préférer 11.Fd3, préparant 0-0 tout en gardant une sortie d'urgence à e2 pour le Cc3.

Par la suite, les noirs dévoilent une manoeuvre tout à fait géniale Tb8-b7-d7 résout le problème d'un d6 faible et prépare l'avance d7-d5, un pion que les blancs doivent prendre à cause de la fourchette d5-d4 qui s'annonce: 14. Ff3, au lieu de 14.f4, ne serait guère efficace; les noirs continuent Td7 suivi d Ce5 et Fb7. Dans la suite du texte, les noirs menacent soudainement de gagner une pièce avec 13..Td7, l'idée étant Ce7xd5 suivi de Cc6-e7, et alors 17.Ff3 ou 17.c4 bxc4 18.Fxc4 sont inutiles.

Les blancs basent leur défense sur 18.Da4 attaquant le Cc6 dans quelques variantes, mais les noirs gagnent deux pièces pour la tour, et tentent d'entrer dans la finale avec leur avantage matériel par 21..c3. Les blancs éloignent cette éventualité par 22.b4, mais le pion-c doit devenir rapidement décisif. Après la sortie instructive de la Th8, les noirs pénètrent avec leurs cavaliers, les blancs hâtant leur défaite avec le coup affaiblissant 26.g4. A la fin, après 31..c2, les noirs peuvent continuer 32..Cxc! suivi de Dxa2 et le Fc! ne peut bouger sans permettre la promotion du pion passé.

NOUVELLES

Les mini-tournois de la Ligue d'Echecs de Montréal auront lieu pendant les mois de mai, juin, juillet, et août au Café En Passant, 3619, Saint-Denis. Ces compétitions destinées aux novices sont organisées aux 2e et 4e samedis de chaque mois.

J. Barle — D. Velimirovic
Défense sicilienne

1.	e4	c5
2.	Cf3	d6
3.	Cc3	Cc6
4.	d4	cxd4
5.	Cxd4	g6
6.	Cd5!?	Fg7!
7.	Cb5	Tb8!
8.	Cbc7éch	Rf8
9.	Cb5	a6
10.	Cbc3	b5
11.	a3	e6
12.	Ce3	Cge7
13.	Fe2	Tb7!
14.	f4	d5!
15.	exd5	exd5
16.	Ccxd5	Td7!
17.	c4	bxc4
18.	Da4	Txd5
19.	Cxd5	Dxd5
20.	0-0	Dd4éch
21.	Rh1	c3!
22.	b4	Ff6
23.	Fxa6	Rg7

Position après le 16e coup des noirs: 16..Td7!

24.	Fxc8	Txc8
25.	Dc2	Cf5
26.	g4	Dc4
27.	Te1	Ccd4
28.	De4	Cd6
29.	Dg2	Cb3
30.	g5	Fd4
31.	Ta2	c2

Les blancs abandonnent.

les MOTS CROISES du Devoir

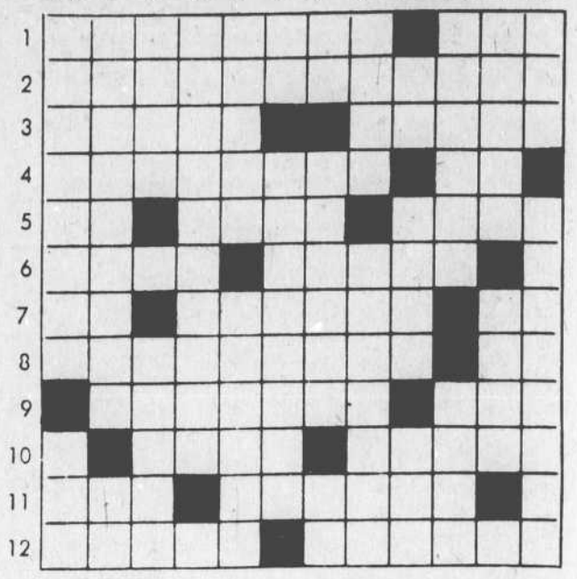

Horizontalement

1—Ensemble des larves nageuses d'huîtres. — Personne bavarde.
2—De façon imbécile.
3—Capitale de l'Egypte. — Réputation.
4—Ce qui empêche, arrête. — Aluminium.
5—Titane. — Myriapode. — Utiliser.
6—Terres entourées d'eau. — Partie antérieure d'un projectile.
7—Nickel. — Pièce florale. — Avalé.
8—Artifice destiné à mettre le feu à une charge de poudre. — Aluminium.
9—Qui contient des erreurs. — Dit qu'une chose n'est pas vraie.
10—Insecte des eaux stagnantes. — Qui excède de beaucoup la taille ordinaire.
11—Poème lyrique. — Produit de remplacement de moindre qualité.
12—Lien. — Relatif aux ailes.

Verticalement

1—Alcaloïde du tabac. — Chacune des voiles triangulaires établies à l'avant d'un navire.
2—Courtoisie. — Note de la gamme.
3—Oiseau de l'ordre des échassiers. — Parer.
4—Manière dont une pierre est sertie.
5—Grand cachet employé pour rendre un acte authentique. — Suite d'actes héroïques.
6—Du verbe avoir. — Marcher avec peine.
7—Lui. — Conforme à la loi. — A lui.
8—Amas deneige en cours de transformation en glace. — Contraire à la loi.
9—Molybdène. — Couche pigmentaire de l'iris. — Septième lettre grecque.
10—Poisson. — National-socialiste.
11—Plante à fleurs jaunes. — Immersion du corps dans l'eau.
12—Saison. — Jeu de hasard.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	O	R	S	C	O	N	C	O	U	R	S
2	A	B	O	U	L	I	E	■	S	T	U	C
3	I	S	M	A	E	L	I	T	E	■	M	O
4	T	E	E	■	O	■	G	A	R	D	E	R
5	I	C	■	P	R	E	S	■	O	U	I	■
6	E	R	S	E	A	U	■	S	A	U	R	E
7	N	A	P	H	T	A	L	E	N	E	■	■
8	■	T	H	O	R	I	U	M	■	L	A	I
9	D	I	E	N	E	■	G	E	O	L	E	S
10	■	O	R	T	■	P	E	N	S	E	R	A
11	A	N	E	E	■	E	U	T	■	■	E	R
12	U	S	■	S	A	U	R	■	G	O	R	D

au quatre coins du monde

L'Histoire jugera Mindszenty

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a déclaré hier que le cardinal Jozef Mindszenty "fut et continuera sûrement d'être un symbole de contradictions, comme il fut l'objet à la fois, de vénération et d'attaques violentes".

Evoquant au cours de l'audience générale à Saint-Pierre la mort de l'ancien primat de Hongrie, le pape, s'adressant à quelque 20,000 pèlerins, fait allusion à la condamnation du prélat aux travaux forcés à perpétuité, en 1949, soulignant qu'il fut "traîté de façon à frapper douloureusement l'opinion publique, en particulier le monde catholique". "Une fois calmés le tumulte des passions et des polémiques, suscitées souvent par des épisodes de son existence tourmentée et indomptable, a dit Paul VI, l'histoire saura former sur lui un jugement mieux équilibré et objectif". Le pape a alors évoqué en termes émus l'arrivée à Rome, en septembre 1971, du cardinal, après 23 ans de prison et d'isolement à l'ambassade des Etats-Unis à Budapest.

"Notre accolade, a déclaré le pape, fut celle de l'Eglise, l'Eglise qui, maintenant prie avec nous pour le repos de son âme forte et tourmentée, pour la Hongrie aussi chère à nous qu'à lui-même et pour le triomphe de la foi, de la justice et de la paix dans le monde".

Alors que Paul VI parlait dans la basilique, sur la place voisine, des membres du mouvement intégriste "Civilta Cristiana" (Civilisation chrétienne) collaient sur les murs des affiches à la gloire du cardinal. "A l'Eglise qui l'a humilié, le cardinal rend sa pourpre", lisait-on sur un placard évoquant l'évincement du cardinal de son archevêché en février 1974.

Mort dans le roseraie de l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) — Un Américain de 34 ans s'est tué hier matin d'une balle dans la tête dans la roseraie des jardins de l'Organisation des Nations unies à New York.

Des gardes de l'ONU, qui avaient entendu le coup de feu, ont trouvé dans la poche du cadavre une lettre faisant allusion aux troubles sociaux dans le monde, aux accords de Genève et au traité de non prolifération des armes nucléaires. Il s'agit d'un nommé Charles Hook, domicilié dans l'Etat du Maryland.

Les clochards de Californie veulent le statut de réfugiés

SACREMENTO (Reuter) — Trente clochards de Sacramento, en Californie, ont demandé mardi au président Ford de leur accorder le statut de réfugié. Ils estiment que les villes de toile préparées dans les bases militaires pour les réfugiés sud-vietnamiens sont "tout à fait à notre goût". Dans un télégramme adressé à M. Ford, ils demandent à bénéficier de l'"aide fédérale, prévue pour les réfugiés sud-vietnamiens".

Le porte-parole des clochards de Sacramento, Richard Young, a expliqué que ses compagnons et lui-même ne condamnaient pas l'aide accordée aux Vietnamiens: "Nous demandons simplement à bénéficier du statut de réfugié et des dispositions inhérentes, c'est-à-dire logement provisoire, soins médicaux et nourriture, du moins jusqu'à ce que le marché du travail soit plus favorable".

Sauvetage de 100 skieurs

BOLZANO (AFP) — Une centaine de skieurs bloqués depuis plusieurs jours par les neiges, dans les Alpes italiennes près de Bolzano, ont été retrouvés sains et saufs, hier, par un hélicoptère qui a commencé leur évacuation vers la vallée.

Les skieurs, dont 70 sont de nationalité allemande, s'étaient abrités dans deux refuges à 2,000 mètres d'altitude, en raison des abondantes chutes de neige et des risques d'avalanche.

En Italie, deux autres groupes de skieurs sont encore bloqués par la neige: 30 skieurs français sont isolés depuis 48 heures dans un refuge de haute montagne, dans le Piémont, à 10 kilomètres d'Aoste. Dans le mont Rose, à la frontière italo-suisse, 40 autres skieurs (dont 30 étrangers) sont bloqués à 3,650 mètres d'altitude, dans un refuge où les vivres sont abaondants.

La Louisiane recrute 40 Belges

BRUXELLES (AFP) — Quarante enseignants belges vont être recrutés par le ministre de l'Education nationale, M. Francis Humblet, pour aller enseigner le français en Louisiane.

Les délégués de cet Etat, M. Mayeux, directeur du Comité de défense du français en Louisiane, et M. Tate, procureur de cet Etat, après un entretien avèc le ministre, ont demandé que ce nouveau contingent de 40 enseignants (qui remplacera un premier contingent de sept professeurs qui enseigne actuellement en Louisiane) soit mis à la disposition de l'Etat pour l'année 1975-1976.

Un conseiller pédagogique belge est en outre prévu pour encadrer les enseignants.

La D.S. va s'effaçant

PARIS (AFP) — La légendaire "D.S. Citroën" ne sera bientôt plus fabriquée. On indique en effet au siège de la société que Citroën va abandonner progressivement la fabrication de ce modèle. La construction de la nouvelle Citroën C.X. sera en revanche accélérée et passera à plus de 450 unités par jour.

Reine de tous les cortèges officiels français, la D.S. a été construite depuis sa sortie en 1956 et jusqu'à aujourd'hui à 1,415,719 exemplaires (en comptant également les modèles I.D.). Son effacement va laisser la place libre à la C.X. ainsi qu'aux toutes nouvelles Renault 30 TS et Peugeot 604.

Sus aux pillards à Omaha

OMAHA (Reuter) — L'armée a patrouillé hier dans un large secteur d'Omaha (Nebraska) pour prévenir le pillage parmi les décombres des maisons détruites par la tornade qui s'est abattue mardi sur la ville, faisant trois morts et provoquant des dégâts évalués à cinq cents millions de dollars.

La tornade a fait de deux cents à trois cents blessés et un millier de sans-abri.

Mais de source autorisée on déclare que le bilan aurait pu être encore beaucoup plus lourd.

A peine une heure après qu'une école eut libéré ses quatre cents élèves, la tornade démolissait l'établissement. Il en a été de même d'un asile de vieillards peu après l'évacuation de ses occupants.

Les sirènes d'alerte, la radio et la télévision ont permis à plus de trente mille personnes de gagner à temps les sous-sol des zones de la ville les plus sévèrement éprouvées.

Deux "Montagnes Violettes"

NANKIN (Reuter) — Les astronomes de l'Observatoire de Nankin, situé sur la Montagne Violette, annoncent la découverte de deux petites planètes entre Mars et Pluton.

Ils ont précisé à des journalistes britanniques visitant l'observatoire que les astres repérés en janvier dernier étaient rarement visibles en raison de leur position dans le système solaire. Les astronomes ont baptisé ces planètes "Montagne Violette I" et "Montagne Violette II".

Fondé en 1934, l'Observatoire de Nankin domine la vallée du Yangtsé.

Des toilettes électroniques pour les chats. Voilà la dernière trouvaille de Doug Medley, qui en a déjà vendu quelques spécimens. "Les toilettes ne sont pas seulement pour le monde, dit-il, et si l'on parle de cela pour les animaux, les gens commencent par rigoler. Mais à une exposition pour les amateurs de chats, Medley a remporté un certain succès avec ses toilettes pour chats, malgré le prix: $79. L'installation ressemble à un petit évier en fibre de verre, avec un trou au centre et une sortie d'eau sur le côté. Le poids du chat déclenche un système électronique qui, lorsque l'animal s'éloigne, fait jaillir pendant 30 secondes un jet d'eau. On peut relier l'appareil au tuyau d'égout ou l'installer sur le cabinet d'aisance. Doug Medley a des préoccupations sociales. "Je crois qu'il est injuste que le chat dépende de son maître pour ses besoins".

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Voir autres Avis légaux, en page 20

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

MOHAMED OURIAGHLI

AVIS est donné que Mohamed Ouriaghli, domicilié au 7140 Park Avenue, app. 4, Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Mohamed Khattabi, ledit changement de nom concernera également son épouse Dame Gayta Baissa pour devenir Dame Gayta Khattabi, ainsi que son fils mineur Amir, tous domiciliés au même endroit.

Les procureurs du requérant
CAMPBELL PEPPER & LAFFOLEY

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Roberge & Fils Inc. ayant sa principale place d'affaires à La Sarre et une autre place d'Affaires à Rouyn, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 7 juin 1968, a été enregistré à Amos, le 26 juin 1968, sous le numéro 098996, et à Rouyn, le 27 février 1974, sous le numéro 24035.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 5 mai 1975.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-011601-759
CENTRE DU CAMION TRANS-QUEBEC INC.,
1100 rue Dupuis, Verdun, Demanderesse
c.
RICHARD BLUTEAU, de lieux inconnus, Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Richard Bluteau est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du Bref du saisie avant jugement, de la déclaration et du procès-verbal de l'huissier instrumentaire a été laissée au Greffe de cette Cour à son intention.
Montréal, le 29 avril, 1975
A. Beaulieu, p.a.
Me Albert Ouellette, 4603 Bannantyne, Verdun
Avocat de la demanderesse

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GUY O'MALLEY
Faisant affaires sous les nom et raison sociale de:
LES ENTREPRISES PA-GO ENRG.
10,420 rue Balzac,
Montréal-Nord, Québec

AVIS DE LA PREMIEERE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

Avis est par les présentes donné que GUY O'MALLEY a fait cession de ses biens le 30ième jour d'avril 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21ième jour de mai 1975, à dix heures quinze (10:15) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Le 5 mai 1975.

C. A. MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C. A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320,
Montréal, Québec Tél.: 382-6141

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE:
PIERRE DOMINIQUE VAILLANCOURT, Chauffeur,
12,275 rue Hurteau, Appartement 4,
Montréal-Nord, Québec.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

Avis est par les présentes donné que PIERRE DOMINIQUE VAILLANCOURT a fait cession de ses biens le 1er mai 1975 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22ième jour de mai 1975 à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est, rue Notre Dame, Montréal, Québec.
Le 5 mai 1975.

C.A.MICHAUD
SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD - SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, Suite 320,
Montréal, Québec. Tel.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISIION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DIAL TRANSPORT LTD 10111 Parkway St. Ville d'Anjou P.Q. permis no: 299-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques de P.E. LAFRAMBOISE TRANSPORT ENRG en vertu de toutes les clauses du permis no 77-V. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transsports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
1ère publication: 8 mai 1975
2ème publication: 9 mai 1975
3ème publication: 10 mai 1975

BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-014627-751
COSIMO RULLO, ouvrier, résidant au no. 5639, rue Jeanne Mance, Cité et District de Montréal,
Demandeur,
vs
ALBERT LAPERLE, d'adresse inconnue.
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, ALBERT LAPERLE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours, de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration ont été laissées au Greffe de la Cour provinciale, Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accueillant son action, avec dépens.
MONTREAL, le 21 avril 1975.

Mario LATTONI, CR
Avocat du demandeur
319 est, rue St-Zotique
Montréal, Qué.

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de EMILIEN L. MORIN (1973) LTEE ayant se seule place d'affaires en la Cité de Saint-Laurent, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 7 janvier 1974, a été enregistré à Montréal, le 10 janvier 1974, sous le numéro 2485862.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, le 7 avril 197[illegible]

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 12-050982-754
GERMAINE ALGERSON,
Requérants.
-vs-
WILLIE GALLANT,
intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé, Willie Gallant, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour des Divorces à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 30 avril 1975
CLAUDE DUFOUR
P.C.S.M.

Mes. Mochon & Paquette,
avocats
94, est, Henri-Bourassa,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-043-746-74
LISETTE COULOMBE
requérante
vs
JEAN-PAUL GAGNE
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN-PAUL GAGNE, est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 12 février 1975, dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 28 avril, 1975.
(S) Me W. LEFEBVRE

Me PAULE LAFONTAINE
400 est, rue Jarry,
MONTREAL, P.Q.

Demande conjointe: la partie requérante, René Couture, 12 rue Mailloux, Rivière-du-Loup, demande l'autorisation de remorquer les tracteurs et les remorques vides ou chargées pour la firme Cabano Transport Ltée, 365, chemin Témiscouata, Rivière-du-Loup, selon les clauses C.D.E.F.G. de son permis 4561-V. Toute opposition devra être parvenue dans les quatre (4) jours qui suivront la date de la première parution dans les journaux.
Première parution: 7 mai Deuxième parution: 8 mai Troisième parution: 9 mai

---

CANADA
GREFFE DES DIVORCES
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 12-051241 500-754
MARY BROWNING, résidant dans la Ville et District de Montréal.
Requérante
contre
STEWART EDWARD ANSON SPARLING, chauffeur, présentement de lieux inconnus.
Intimé

L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera par défaut et un jugement de divorce pourra être accordé sans autre avis.
Montréal le 6 mai 1975.

MTRE. EMMANUEL COOKE, Q.C.
1117 ouest St-Catherine
Procureur de la Requérante
Registraire CLAUDE DUFOUR

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

DIVISION DES EXPROPRIATIONS

COUR SUPERIEURE

NO: 16-000056-759
LA VILLE DE SAINT-HUBERT
Expropriante
—vs—
PETER VOGALATIS
Exproprié

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Exproprié, Peter Vogalatis, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la date de la dernière publication de la présente ordonnance.
Une copie de l'avis de l'expropriation a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par lui de déposer sa comparution dans le délai susdit, l'expropriante procédera à obtenir contre vous jugement par défaut.
MONTREAL, le 28 avril 1975.
(S) CLAUDE DUFOUR
Protonotaire Cour Supérieure
Montréal.

Me Viau Belanger Hébert
Maillioux, Beauregard, Paquet & Pinard
Suite 2810
800 Place Victoria
Montréal, P.Q.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 avril 1975 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Holiday Building Maintenance Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25e jour d'avril 1975 sous le numéro 2595422
Daté ce 1er jour de mai 1975
LA BANQUE TORONTO DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-050928-757
DAME MARY MONTOUR,
Requérante
C.
NORMAN LEBLANC,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé NORMAN LEBLANC est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
CHATEAUGUAY, le 1er mai 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-050911-753

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

MARY TIPLADY,
Requérante
-vs-
JOHN WASTON,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JOHN WATSON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 25 avril 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

Mes LAFOREST et BIBEAU
4080 WELLINGTON, • 10
VERDUN H4G 1V4
Avocats de la requérante

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 9 avril 1975, par lequel Far Hills Inn Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre, présentes et futures, à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 21 avril 1975, sous le numéro 2593657, Banque de Montréal".

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-12-050512-759

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

ANDRE DION
Requérant,
-vs-
PIERRETTE CAYA
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Pierrette Caya est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 7 avril 1975.
CLAUDE DUFOUR
Registraire

Descoteaux & Tranquille,
5190, Charleroi, Suite 102
Montréal-Nord H1G-3A1
Tél.: 324-1738

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-050 716-756
DAME JEAN HARRIS, épouse commune en biens de Richard Conroy Wettlaufer, domiciliée et résidant au 1555 rue Edouard-Laurin, App. 6, en la Cité de St-Laurent, District de Montréal;
Requérante,
-vs-
RICHARD CONROY WETTLAUFER, actuellement de domicile et de résidence inconnus;
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, RICHARD CONROY WETTLAUFER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, de Montréal, à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
St-Laurent, ce 28ième jour d'avril, 1975.
Mes Descoteaux, Rosen et Lord, avocats
a/s 696 boul. Ste-Croix
St-Laurent, 379, Québec.
CLAUDE DUFOUR
Registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No.: (500) 12-050 581-754
BARBARA ANNE REARDON-IRVINE domiciliée et résidant au 1565 boul. Edouard-Laurin, app 7, à ville St-Laurent, district de Montréal.
Requérante,
—vs—
JAMES IRVINE présentement d'adresse inconnue.
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JAMES IRVINE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.
Fait à Montréal, le 23 avril 1975.
DESCOTEAUX, ROSEN & LORD
Procureurs de la requérante
A/S Me Simon Descôteaux
696, boul. Ste-Croix
Ville St-Laurent.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No.: 500 12-043 663-743
LLYOD GRAY
Requérant
-vs-
EILEEN HUNTER
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Eileen Hunter est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en Divorce Amendée a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTREAL, le 7 avril 1975.
CLAUDE DUFOUR
Registraire

DESCOTEAUX & TRAUQUILLE
5109 Charleroi, Suite 102
Montréal-Nord H1G 3A1
Procureurs du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-050989-759
DAME JEANNINE KOWALSKI, résidant et domiciliée au 8648 rue Wiseman, app. 3. cité et district de Montréal;
Requérante
—C—
WALTER WORON, adresse inconnue;
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé WALTER WORON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 1er mai 1975.
REGISTRAIRE,
CLAUDE DUFOUR

Me Jacqueline Prescott, avocate
800 est, boulevard de Maisonneuve
8e étage
Montréal, H2L 4M7
tél.: 842-2233

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No. 12-049 740-750
DAME ROSE MANCUSO, épouse contractuellement séparée de biens de Polydor Desfossés, demeurant et domiciliée au 6888 rue Bordeaux, dans les cité et district de Montréal,
Requérante
—vs—
POLYDOR (PAUL) DESFOSSES, présentement de lieux inconnus,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé POLYDOR (PAUL) DESFOSSES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 30 avril 1975.
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE
LABELLE CHARBONNEAU
& LAPORTE
4935 est, rue Beaubien,
Montréal, Qué.

Phnom Penh ne tomba pas, elle fut prise de l'intérieur

BANGKOK (par Claude Juvenal de l'AFP) — Alors que, la veille encore (c'est-à-dire le 16 avril) l'étau des Khmers rouges se resserrait sur la ville, comme pour la broyer et la faire éclater, Phnom Penh aura finalement été libérée de l'intérieur, non par les Khmers rouges, mais par une poignée d'hommes infiltrés dans la capitale depuis de nombreux jours.

L'homme qui téléphona, vers dix heures quinze, à l'ambassade de France, demandant à un journaliste de se rendre immédiatement au ministère de l'Information, afin qu'il puisse prendre un "premier contact avec la presse française", et qui se présenta comme le "commandant général des forces de libération" n'était même pas un outsider, mais bel et bien un inconnu.

Hem Keth Dara, marié à une française, 29 ans, ex-étudiant parisien, dont les traits extrêmement fins et les yeux noirs, brillants comme ceux d'un félin, l'autorisent à se qualifier lui-même "d'ancien playboy", occupe en vainqueur le ministère de l'information, solidement armé, solidement gardé aussi. Il joue, sans vraiment savoir s'en servir, avec le micro du speaker qui a pris la fuite, et cherche à diffuser, après un bref discours sans signification, une musique populaire enregistrée sur un méchant appareil à minicassettes. Un peu plus tard, il fera venir le chef de la communauté bouddhiste, un vieillard de soixante douze ans, pour lancer un appel au calme.

Pour l'heure, Keth Dara règne en maître, à la tête du "Front mouvement nationaliste", le "Monatio", et après avoir "tranquillement pris son petit déjeuner" en compagnie de sa femme Joelle et de ses deux enfants, il a pris Phnom Penh au petit matin, en compagnie de deux cents de ses hommes, pour la plupart étudiants. Après être parti du boulevard du 18 mars (ex-avenue Sihanouk) sur le coup de sept heures du matin, il est parvenu à désarmer, en un éclair, les soldats républicains puis à occuper, sans résistance, la plus grande partie de la ville, assisté de ses compagnons qui, tous vêtus du symbolique pyjama noir vietcong, se sont contentés de tirer en l'air, afin d'apeurer les rares soldats républicains qui auraient pu, un moment, songer à poursuivre un combat désormais inutile et surtout sans espoir.

Pendant ce temps, les Khmers rouges, méthodiques, se préparaient pour leur quatrième journée de combat, respectant ainsi scrupuleusement leur plan de bataille, qui prévoyait la chute de Phnom Penh en sept jours, à dater du Chauk Schnam, le nouvel an cambodgien, célébré le 14 avril.

L'atmosphère de cette matinée est bon enfant. Les amis de Keth Dara — on peut difficilement parler de troupes — libèrent le quartier du 18 mars et celui de l'ambassade de France, puis longent le boulevard Monivong, vers le ministère de l'Information.

Vers neuf heures, les habitants désertent les grandes artères, apeurés par le bruit des armes automatiques, puis redescendent rapidement dans la rue pour accueillir, saluer, acclamer les pyjamas noirs. Des mouchoirs blancs apparaissent un peu partout. Le mot "paix" est sur toutes les lèvres. Les soldats républicains délaissent leurs uniformes pour l'anonyme tenue civile. Les gens s'embrassent, pleurent de joie, à l'idée de la fin des combats. Le moindre véhicule qui roule est pris d'assaut par la population, et repart, klaxonnant, chargé de dix, quinze, parfois vingt manifestants. La liberté de circuler est totale, comme l'est la joie de pouvoir s'exprimer librement, quitte, pour certains à renier leurs convictions anti-communistes de la veille. Les journalistes enfin, témoins de la joie d'un peuple, sont chaleureusement accueillis par les libérateurs, même si ceux-ci, dans un premier réflexe, leur enfoncent parfois un canon de fusil dans le ventre et leur demandent, surexcités et le doigt sur la gâchette: "Américains?"

Les quelques Américains qui ont refusé d'être évacués se sont réfugiés, eux, dès sept heures et parfois même la veille, dans l'enceinte diplomatique de l'ambassade de France. Très vite, ils sont rejoints par quelque personnalités politiques républicaines, que le consul de France, Jean Dyrac a fini par laisser entrer, après de longues hésitations.

Il en est ainsi pour le prince Sirik Matak, premier ministre du maréchal Lon Nol, accompagné de deux de ses officiers, pour la princesse laotienne Manivanh, et son enfant, et pour le président de l'Assemblée nationale, Hong Boun Hor, en pleurs, au bord de la crise de nerfs, voire de la dépression nerveuse. La valise bourrée de dollars, il hurle à qui veut l'entendre que la France est un "grand pays qui n'a jamais refusé l'asile politique", que sa femme et ses quatre enfants sont déjà à Paris, et qu'il dispose d'assez d'argent pour les faire vivre. Homme de toutes les combines, de toutes les corruptions, il est le seul à perdre son sang froid. Il a peur, tremble et transpire. Pourtant, il n'est même pas sur la liste des "traîtres" et des "super-traîtres" dressée par le GRUNK.

Un peu plus loin, aux abords de l'hôtel Phnom, transformé en "zone de sécurité" par les membres de la Croix-Rouge, quelques membres du gouvernement viennent, eux aussi, chercher un fragile refuge. L'entrée leur est refusée.

Vers douze heures, Phnom Penh sera entièrement libérée par les hommes de Keth Dara avant d'être véritablement réoccupée par les soldats et maquisards des différents bataillons de libération qui quadrilleront les rues, empêcheront les gens de circuler, et finiront par faire évacuer la ville, refoulant des centaines de milliers de réfugiés, vieillards et enfants compris, vers des "centres de triage" situés à quelques kilomètres du centre de la ville puis, de là, vers les campagnes environnantes.

Keth Dara, qui affirmait "ne dépendre de personne" et qui déclarait vouloir "contenter le prince Sihanouk" et "mettre un terme à toute cette corruption et à toute cette pourriture" sera, en effet, vite désarmé par les Khmers rouges, par ceux qui auraient dû prendre la ville et qui ne l'ont pourtant pas prise, se contentant de l'occuper avec le gros de leurs troupes, soit environ dix mille hommes. Ils se trouvaient, la veille encore, à quelques kilomètres du centre de la capitale.

En ce début d'après-midi du 17 avril, l'atmosphère, dans la ville, change du tout au tout, au fur et à mesure que les soldats des forces armées populaires pénètrent dans Phnom Penh par tous les grands axes de sortie de la capitale avec trois bonnes longueurs de retard.

Les hommes de Keth Dara passaient pour des intellectuels, des petits bourgeois contestataires. Dara lui-même, fils d'un ancien ministre de l'Intérieur du maréchal Lon Nol, déclara, le sourire à la fois ironique et méprisant aux lèvres, que son père l'avait "toujours sous-estimé", et ajouta qu'il faisait toujours tout sans jamais consulter personne, à l'exception de sa pauvre mère. Et Dara, enfin, n'aime pas les études (après en avoir faites de longues), car, dit-il, "on devient lâche avec trop de connaissances".

Les Khmers rouges, eux, sont de rudes paysans, solidement encadrés, disciplinés, têtus, et qui ont beaucoup souffert en cinq années de durs combats. Nombre d'entre-eux ont moins de quinze ans. L'énorme majorité a moins de vingt ans. Entre eux et les hommes de Dara, le contraste est frappant, saisissant. Epuisés, souvent affamés, car ils n'ont pas eu le temps de manger, trimballant des monceaux d'armes et de munitions, ils ont semble-t-il reçu l'ordre de tout contrôler. Pour ce faire, le moindre soldat arrête la moindre voiture, le moindre piéton, sous la menace de son AK-47, de son M-79 ou de son M-16. Inutile de lui parler, de tenter de le convaincre d'être moins sévère, car les ordres sont les ordres, et aucun officier supérieur ne se trouve dans les environs pour lui suggérer un peu plus de souplesse.

Si l'on est pris, par exemple sur la route numéro cinq, à quelques centaines de mètres des portes de la ville, il n'y a rien d'autre à faire qu'à attendre que le temps passe. En fumant des cigarettes et en buvant de la bière chinoise, au demeurant fort généreusement offertes.

Des centaines de personnes, dont quelques journalistes, se trouveront ainsi immobilisées pendant des heures entières aux quatre coins de la ville, en attendant qu'une liaison radio soit enfin établie avec un responsable. Les appareils photos sont confisqués, ils seront parfois restitués à leurs propriétaires quelques heures plus tard.

Vers quinze heures trente, quelques journalistes sont convoqués au ministère de l'Information pour une "conférence de presse" qui n'en sera pas une. Ils retrouveront le premier ministre Long Boret, le frère du maréchal Long Nol et quelques membres du gouvernement républicain qui ont accepté de se rendre, pour une brève cérémonie qui ressemblera à une reddition. Par la même occasion, un premier contact sera pris avec de vagues responsables militaires. Keth Dara, le héros de la matinée, est déjà désarmé, presque à l'écart.

Pendant ce temps, dans la ville, les jeunes Khmers rouges cherchent à mettre leur nez un peu partout, tentent de pénétrer dans l'hôtel Phnom, donnent des ordres contradictoires pour le seul plaisir, semble-t-il, d'exercer un semblant d'autorité. Toutes les voitures ont été confisquées, presque tous les vélos aussi... La population a manifestement perdu sa bonne humeur des premières heures de la journée.

Des véhicules, munis de hauts-parleurs, sillonnent la ville, et demandent aux habitants — à tous les habitants — d'évacuer la capitale. L'hôtel Phnom lui-même, où flottaient d'immenses drapeaux de la Croix-Rouge, et qui avait été déclaré, la veille, "zone de sécurité internationale", est vidé de ses occupants en moins de trente minutes, à partir de dix sept heures. Tous les étrangers vont se réfugier à l'ambassade de France où des centaines de Khmers parviennent, dans un moment de panique et devant la peur de l'avenir, à trouver provisoirement eux aussi un refuge, quitte à lancer comme un paquet leurs enfants par dessus les grilles de l'enceinte diplomatique. Des colonnes de réfugiés quittent la ville en direction du nord, emportant tout ce qu'ils possèdent, vers une destination inconnue.

Le soir tombe peu à peu, vers 22 heures, Phnom Penh est presque vide, presque silencieuse aussi, malgré quelques coups de feu que l'on entend ça et là. Dans les rues, les jeunes paysans soldats qui n'ont jamais vu une grande ville jouent avec des montres-bracelets fraîchement trouvées. Toute la nuit, comme des gosses, ils s'amuseront avec tout ce qu'ils trouveront, et surtout avec des centaines de voitures abandonnées qu'ils ne savent pas conduire, et qu'ils abandonneront, faute d'essence, au petit matin. Les maisons de Phnom Penh seront toutes vidées, et la capitale cambodgienne ressemblera rapidement à une ville fantôme qui pouvait apparaître comme complètement abandonnée, si quelques soldats en uniforme n'y erraient encore, l'arme à la main, gardiens d'un vide.

Cessez-le-feu au Laos mais le malaise politique persiste

VIENTIANE (d'après AP, AFP et Reuter) — Le Pathet Lao communiste et la "partie de Vientiane", qui forment le gouvernement d'union nationale loatien, ont signé hier un accord devant mettre un terme aux accrochages qui les ont opposés depuis la mi-avril, a-t-on appris de source gouvernementale.

L'accord est survenu après une réunion du cabinet qui avait été convoquée d'urgence à la suite de la prise par les forces du Pathet Lao de la ville de Muong Kassy, à 130 km au nord de Vientiane, et d'un tronçon de 60km de la route stratégique 13 qui relie la capitale à la ville royale de Luang Prabang.

Le premier ministre pathet lao Phoumi Vongvichit, et Leuam Insisiengmay pour la "partie de Vientiane" ont accepté d'ordonner à leurs troupes de cesser les combats. En outre, le cabinet a décidé d'interdire les manifestations politiques à travers tout le pays et la parade militaire du 11 mai de crainte d'incidents provoqués par les 21 organisations qui protestent contre l'inflation et qui demandent la démission de ministres de la droite.

Mais, le climat politique s'alourdit au Laos; les rumeurs vont grand train, créant un certain malaise, sinon l'affolement, dans certains milieux loatiens et chez certains étrangers. Même, beaucoup se demandent si le Laos, le premier pays d'Indochine a avoir connu la paix, ne sera pas le dernier à subir la guerre, et si la "solution laotienne", prônée il y a peu au Cambodge n'est pas en train de se démoder.

Des Laotiens aisés envoient leur famille à la campagne tandis que certains experts étrangers, notamment français, envisagent le retour en France de leurs enfants et expédient d'ores et déjà leur déménagement. Le départ de nombreux riches vietnamiens, qui affirment que leur vie est menacée par "le prochain déferlement des Nord-Vietnamiens sur le Laos" — a encore aggravé le malaise. Leur départ a en effet provoqué une telle demande de dollars que la monnaie laotienne s'est effondrée, provoquant une hausse des prix spectaculaire.

C'est le moment qu'a choisi la gauche laotienne, encouragée par les victoires des forces révolutionnaires dans la région, pour exercer, face à une droite démoralisée, une certaine pression sociale et militaire, tout en s'efforçant de séduire les modérés de "la partie de Vientiane".

Sur le plan militaire, des incidents ont opposé les forces du général Vang Pao, ancien chef de l'"armée secrète" méo payée et entraîné par la CIA, aux Pathet Lao. Ceux-ci ont cependant mis l'accent sur les fraternisations qui se produisaient dans la même région avec les troupes régulières de l'armée royale.

Sur le plan social, l'agitation renaît. Des ouvriers se sont mis en grève à Vientiane et les étudiants contrôlent Pakse, dans le sud du pays. A Vientiane, cinq personnalités marquantes de la droite ont été nommément mises en cause par les manifestants qui ont défilé dans la capitale.

En même temps qu'ils durcissaient leur position, les Pathet lao recevaient le roi du Laos dans la "zone libérée" pendant six jours. La caution que le roi, symbole d'unité du pays, offre ainsi au front patriotique n'est pas négligeable pour des modérés de la "partie de Vientiane", qui sont, selon les termes d'un membre du néo-Lao Haksat, "vacillants" d'un côté ou de l'autre.

La droite laotienne est désormais démoralisée. Reçus en audience mardi par le premier ministre, ses dirigeants civils et militaires ont du affirmer qu'ils étaient prêts "à faire des sacrifices en faveur de la concorde nationale". Cette dernière phrase a contribué à répandre la rumeur — non vérifiée — selon laquelle certains ministres de la droite, mis en cause par les manifestants du premier mai, allaient démissionner.

Parmi eux, on citait le nom de M. Sisouk Na Champassak, ministre de la défense nationale (allié au prince Boun Oum, vise par les manifestants de Pakse et dont le frère vient d'être victime d'un attentat mortel à Vientiane) et celui de M. Ngon Sannanikone, ministre des Finances.

Du côté du front patriotique, on affirme que rien n'a changé et que la politique du royaume est clairement définie par le programme politique en dix-huit points. Toutefois, le départ des éléments les plus controversés de la droite vientianaise créerait sans doute un vide politique qu'il serait tentant de combler. Comme à Saigon, un effondrement intérieur de la droite entraînerait sans doute d'importantes conséquences politiques.

La tension monte au pays basque

GUERNICA (d'après Reuter et AFP) — Un garde civil a été assassiné mardi soir à Guernica, petite ville du pays basque considérée comme le haut-lieu du nationalisme basque, portant à cinq le nombre de policiers tués depuis le début de l'année dans cette région ou l'état d'exception a été décrété il y a neuf jours.

Les assassinats précédents ont été attribués à l'organisation extrémiste basque ETA. Cinq membres au moins de l'ETA ont péri au cours de fusillades avec la police l'an dernier.

Le policier, membre de la "guardia civil" rentrait chez lui après son tour de garde dans une fabrique d'armes. Le meurtrier embusqué derrière un mur vida le chargeur de sa mitraillette sur la victime, rapporte la police. Agé de 40 ans, le "guardia civil", a été atteint une vingtaine de fois dans le dos et est décédé durant son transfert à l'hôpital. Le meurtrier s'est échappé à bord d'une voiture rouge dans laquelle attendaient deux autres hommes.

Le dernier incident de ce genre remontait à onze jours: un jeune inspecteur de police avait été abattu en sortant de chez lui, à Bilbao, et quelques semaines plus tôt c'était un inspecteur de la police politique qui était abattu à Saint-Sébastien.

Suite à ces assassinats, le gouvernement espagnol à proclamé il y a neuf jours l'état d'exception dans les provinces de Biscaye et de Guipuzcoa. Aux termes de l'état d'exception (état d'urgence), la police peut détenir les suspects pendant une durée illimitée, peut procéder sans mandat à des fouilles domiciliaires et exiler les indésirables.

Le prochain conseil des ministres se réunira demain a Madrid et l'on pense que la situation au pays Basque figurera parmi les principaux points de l'ordre du jour.

En fait ce sera l'ensemble des problèmes de sécurité dans le pays qui pourra être débattu à ce conseil des ministres en raison de l'agitation qui s'est manifestée à l'occasion du premier mai.

Outre diverses manifestations anti-gouvernementales, deux voitures piégées ont fait explosion, dont une à l'extérieur du stade du Real Madrid pendant que le général Franco y présidait un spectacle donné par les syndicats.

En Andalousie, le gouverneur civil de Grenade a condamné à des peines d'amende allant de 100,000 à 500,000 pesetas sept personnes, dont deux prêtres, accusées d'avoir semé le désordre et d'avoir distribué ces derniers jours de la propagande illégale.

Au pays basque même, la police de Bilgao a annoncé mardi avoir arrêté 55 personnes soupçonnées d'appartenir à l'organisation extrémiste basque ETA. Elle a par ailleurs découvert dans diverses cachettes d'importantes quantités d'explosifs, des carabines à canon scié, des pistolets et munitions.

Par ailleurs, les heures du pouvoir de Franco sont comptées et il n'y aura pas en Espagne de coup d'Etat militaire. C'est ce qu'estime M. Santiago Carillo, leader du Parti communiste espagnol dans une interview accordée à l'envoyé spécial à Paris du quotidien Corriere Della Sera qui l'a publié hier.

Le secrétaire du PCE indique ensuite que dès la disparition du général Franco de la scène politique, "un gouvernement provisoire dans lequel seront représentées toutes les forces politiques qui devront conduire rapidement l'Espagne à des élections libres sera constitué".

"Nous n'essaierons pas, ajoute M. Carillo, d'imposer le socialisme. Nous voulons seulement que soient rétablies les libertés politiques". Pour lui, il n'y aura pas de coup d'Etat militaire en Espagne. "La libération, dit-il, sera populaire: ce sont les forces politiques qui la réaliseront".

M. Carillo se prononce ensuite pour l'organisation d'un référendum qui décidera si l'Espagne doit être une république ou une monarchie constitutionnelle. Dans ce dernier cas, il estime que le roi ne devrait pas être le prince Juan Carlos "qui ne serait que le roi de Franco", mais son père Juan de Bourbon. D'autre part, M. Carillo se prononce contre l'adhésion de l'Espagne à un quelconque bloc militaire. Il demande d'ailleurs la dissolution de ceux-ci.

ENQUÊTE SUR AIR CANADA

(INSTITUÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LES ENQUÊTES DU CANADA)

SOYEZ AVISÉ que la Commission d'enquête tient actuellement des audiences pour étudier certains aspects du système de contrôle financier, des méthodes de comptabilité et d'autres matières reliées à la gestion financière et au contrôle d'Air Canada, à la SALLE D'AUDITIONS du PALAIS DE JUSTICE, 11e étage, dans la VILLE DE MONTRÉAL: ces auditions ont débuté le 30 avril 1975, à 10h., et elles se poursuivront tous les jours à la même heure, à moins d'avis contraire.

ET SOYEZ AVISÉ qu'à l'occasion de ces audiences, des témoignages peuvent être présentés sur les questions susmentionnées et, plus particulièrement, sur celles qui sont énoncées dans l'Arrêté en Conseil 1975/963 par toute personne intéressée ou au nom de cette personne.

La Commission d'enquête pourra, afin d'accommoder des parties intéressées, siéger à d'autres endroits au Canada, si de telles audiences contribuent à faire progresser l'enquête.

Toute personne qui désire offrir des représentations lors de ces audiences ou obtenir des renseignements au sujet de l'enquête doivent s'adresser à Enquête sur Air Canada à l'une des adresses suivantes:

9e étage,
2085 rue Union
Montréal (Qué.)
H3A 2C3
No de tél. 283-4588

Boite Postale 7,
Toronto Dominion Centre
Toronto, (Ont.)
M5K 1A5
No de tél. 369-2147

DATE à Montréal, ce 30e jour d'avril 1975

COMMISSAIRE
L'HONORABLE JUGE WILLARD Z. ESTEY

PROCUREURS
L. YVES FORTIER ROBERT M. SEDGEWICK, C.R.

Détruisez les insectes avant qu'ils ne ruinent votre jardin
POUDRE INSECTICIDE
CONTRE
LARVES ET FOURMIS

Contient du chlordane à long effet résiduel pour le contrôle de tous genres d'insectes dans le sol et le gazon. Directement de la boîte saupoudreuse, aspergez et détruisez limaces, vers blancs, vers fil de fer, perce-oreilles, sauterelles, mille-pattes et autres.

BOITE AUTO-SAUPOUDREUSE 1 lb $1.39

w.h. perron
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)
Vaste terrain de stationnement 332-3610 Ouvert les jeudis et vendredis jusqu'à 9 h 00 p.m.

POUR BIEN COMPRENDRE LE RAPPORT CLICHE...

Un dossier spécial de Radio-Québec consacré à cette désormais célèbre commission d'enquête.

JEUDI SOIR DE 20h à 22h — Deuxième émission
L'industrie de la construction, les lois qui la régissent.
Les forces syndicales et patronales.
La preuve présentée devant la Commission Cliche.

VENDREDI SOIR DE 19h à 22h — Troisième émission
Présentation du rapport Cliche et son analyse.

Ce soir 20h, la deuxième émission de ce dossier spécial.

RADIO·QUÉBEC

la 3e chaîne *Ça saute aux yeux!*

QUÉBEC UHF 15 — MONTRÉAL UHF 17 — et par câble dans une trentaine d'autres villes au Québec.

radio

Au congrès de l'Association des réalisateurs

Les "lignes ouvertes" monopolisent même les débats

par Jean Basile

Pourquoi et, surtout, par qui et pour qui est faite la radio? Tels sont, peut-être, les principaux points qui furent abordés, hier soir, lors d'un mini-congrès qui rassemblait à Montréal les membres de l'Association des réalisateurs de radio. Peu de monde, malgré les quelque 22 postes de langue française de la région métropolitaine. Deux exposés majeurs: l'un de Pierre Pagé, directeur des archives de littérature radiophonique à l'Université du Québec à Montréal et l'autre d'Antonin Boisvert, actuellement vice-recteur aux Communications à l'Université de Montréal. Enfin, un grand nombre d'interventions qui, pour la plupart, tournèrent autour des fameuses et controversées "lignes ouvertes"; non sans, parfois, quelques incidences timides sur le rôle de la radio d'hier et demain.

On pourrait aller jusqu'à dire que ces "lignes ouvertes" furent l'obsession de cette réunion même si, ainsi que le signala très justement un participant Radio-Canada n'en diffuse qu'une, et c'est "Présent à l'écoute". Il est vrai que les autres postes ne se gênent pas. En bref, le débat formel sembla se situer aux deux paliers suivant, et la plupart des interventions les illustrèrent l'un ou l'autre. D'une part, la ligne ouverte est nécessaire en ce qu'elle permet à l'auditeur, donc à la population totale, de participer à un médium dont il était autrefois exclu; cette participation, bonne ou mauvaise, de qualité ou non, est un fait social que l'on ne peut pas éviter et qui est bon en soi. De l'autre, et c'est en particulier l'attitude de Pierre Pagé, la ligne ouverte, ou la radio-téléphone, est un substitut aux anciens "savons"; c'est, avant tout un spectacle, lequel n'est plus confié à des professionnels mais fait sur le vif par des amateurs. C'est, d'ailleurs, Pierre Pagé qui provoqua ce débat, fort long et finalement peu éclairant, par son exposé préliminaire où il n'hésita à déclarer que "les lignes ouvertes tendent à faire le jeu du pire conservatisme, en ce sens qu'une bonne ligne ouverte évacue tous les problèmes en autorisant n'importe quels commentaires qui s'annulent les uns les autres".

Il était, certes, assez étonnant pour un simple observateur, d'assister à un échange de points de vue aussi futiles. Mais, peut-être, fallait-il voir là-dedans, ainsi que le souligna Louis Martin, qui animait cette assemblée, le besoin qu'ont les artisans de la radio de définir leur nouveau public, et l'accessibilité du public aux mass media. La question se pose, en effet, et trouva son reflet dans l'attitude nettement contradictoire des deux invités. Pour Pierre Pagé, la radio que nous connaissons aujourd'hui est le témoin de notre société en désintégration et le reflet obligatoire de notre régression collective. Elle ne joue plus, par conséquent, son rôle social pour se suffire à de simples divertissements, quand bien même il serait de nature politique. Pour exemple, il donne la célèbre couverture des événements d'Octobre par le poste CKAC, qui transforma ces journées de drame national en un "super-spectacle" qui permettait à l'auditeur de n'en rien vivre mais, au contraire, d'y assister dans le confort de la non-participation directe. Et c'est ce qu'il appelle une "radio-rêverie". Antonin Boisvert voit, au contraire, dans le phénomène des lignes ouvertes une tentative encore timide de bilinéarité de la radio. Le medium, en effet, ne va plus du haut vers le bas, de l'actif au passif, comme autrefois, mais passe désormais, ou tente de passer, par les deux canaux. Le vice-recteur, d'ailleurs, semble souscrire aux théories de McLuhan ou, sinon, à celle de son professeur Harold Innis. Son exposé tenta surtout de souligner le fait que la radio "devrait être un instrument social et politique de mise en relation des individus d'une société avec un autre". Il souligna également que la radio, ainsi qu'elle le fut lors des événements de Prague, continue de jouer un rôle social actif.

Il faut bien dire que l'ensemble de ce congrès fut de couleur théorique. Sans doute parla-t-on de la "redécouverte du son", mais personne ne sembla vouloir aborder les problèmes pratiques qui existent entre les postes AM, qui ne s'occupent pas du son, et les postes FM qui ne s'occupent que du son: les deux s'occupant activement de publicité. On parla de stimuli. On donna même des statistiques émouvantes sur la montée en flèche du phénomène radio dans les années 30/40. A ce propos, l'exposé de Pierre Pagé fut informé et souvent brillant. Il montra, à tout le moins, l'importance physique de ce medium que l'on aurait pu croire dépassé lors de l'avènement de la télévision dans les années 50. Il y a là-dedans un travail de recherche considérable et les conclusions qui en découlent ne manquent pas d'intérêt. Pour Pierre Pagé donc, la Radio a fait évoluer la langue, elle a fait évoluer l'imaginaire collectif québécois. Le fait-elle toujours? Sur ce sujet, il n'y a pas eu de réponse.

Néanmoins, quelques tentatives furent faites pour sortir un peu le débat de l'ornière des "lignes ouvertes". Un participant tenta de montrer que le phénomène de la ligne ouverte n'était, possiblement, qu'une étape intermédiaire entre la radio d'autrefois, serviteur d'une classe et d'une idéologie naturellement dominante, et un nouveau type de radio qui, sans être une radio-téléphone, serait une radio collective de type communautaire; en bref, "une radio que l'on fait avec des gens dans leur milieu naturel." Cette opinion ne sembla pas soulever l'enthousiasme, sauf chez une autre participante, semble-t-il de l'équipe Michel Chalvin, qui rappela que la participation du public peut se faire si la radio, et son équipement technique et humain, consentaient à se déplacer un peu plus sur le terrain. Mais, là encore, personne ne sembla vouloir emboiter le pas, si ce n'est une modeste assistance de production qui se plaignit du fait que toute émission semble être le "bébé" de son réalisateur alors qu'elle devrait être le fruit d'un travail d'équipe.

Cependant, les réalisateurs ne semblaient pas toujours très heureux d'être dans leur assiette. Sans doute, quelques-uns d'entre eux abordèrent des problèmes techniques, par exemple le souci de savoir pourquoi ce sont toujours les mêmes "téléphoneurs" qui appellent les émissions de lignes ouvertes. Ce sont, naturellement, des problèmes internes qui ne manquent pas d'intérêt quand on a le devoir de prouver une quelconque cote d'écoute. Deux réalisateurs semblèrent toutefois vouloir faire déborder le débat. Le premier, fort jeune, rappela son expérience dans la radio communautaire, le poste communautaire de l'Université Laval où il était avant de rentrer à Radio-Canada. Un autre souligna le fait étrange que tout le monde parlait de tout le monde, et que tout le monde voulait donner la parole à tout le monde, du directeur général, aux actionnaires en passant par tous les auditeurs... mais que personne ne se posa la question de savoir si le réalisateur, lui aussi, avait le droit de parole, à moins qu'il ne soit simplement le prolongement de l'antenne.

Mais ce problème, les réalisateurs l'abordèrent il y a quelques jours, lors d'une semaine d'étude sur ce sujet, dont le résultat semble bien avoir été le manque flagrant de démocratie et de délégation de pouvoir dans les postes de Radio et, nommément, à Radio-Canada.

Il reste de ces discussions, fatalement un peu stériles, vues de l'extérieur, que les réalisateurs de radio sont conscients de l'importance du médium qu'ils servent et que tous, ils se posent des question sur son avenir qui, pour certain qu'il soit, n'en reste pas moins obscure sur bien des points et, particulièrement, sur la meilleure façon d'ouvrir l'accès des ondes au "monde ordinaire".

C'est, peut-être, Antonin Boisvert qui marqua le point qui se révèlera le plus important: "la radio, a-t-il dit, n'est plus un médium-solo, un médium à part et privilégié; la radio n'est presque plus un médium de masse. Il faudra repenser les programmations dans le sens de la globalisation mondiale et de son atomisation."

musique

Un hommage à Decker

par Gilles Potvin

Un climat d'événement prévalait mardi soir, salle Wilfrid-Pelletier, avant même que Franz-Paul Decker n'entre en scène pour donner le signal d'attaque du Concerto brandebourgeois no 3 de Bach. Ce "grand concert", le dernier de la saison, allait aussi être le dernier à être dirigé par Decker comme directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Montréal, poste qu'il assumait en 1967, succédant à Zubin Mehta. L'oeuvre de Bach, écrite pour trois violons, trois altos et trois violoncelles avec basse chiffrée, a été cette fois exécutée par l'effectif entier des cordes de l'OSM, les musiciens jouant debout comme pour rendre hommage à leur chef. L'exécution fut vibrante, très sonore et bien articulée, malgré certains archets un peu traînards.

L'événement attendu allait cependant être la Symphonie no 5, en do dièse mineur, de Mahler que Decker avait lui-même dirigée pour la première fois à l'OSM il y a deux ans. C'est la plus monumentale des symphonies purement instrumentales de Mahler, tant par sa durée qui dépasse une heure d'horloge que par l'effectif requis: bois par quatre, six cors et une percussion considérable. De toute évidence, Decker n'avait pas l'intention de laisser passer inaperçu ce dernier concert et il a dirigé l'oeuvre de mémoire, avec une énergie démoniaque. De leur côté, les musiciens ne semblaient pas non plus vouloir laisser partir leur chef sans lui avoir donné le maximum de rendement. L'immense symphonie en cinq mouvements, qui débute par une marche funèbre et s'achève par la triomphale péroraison d'une colossale triple fugue, a donc été rendue avec une puissance inégalée. Ce fut un véritable raz-de-marée symphonique, un déferlement sonore dont on peut difficilement se faire une idée à moins d'être présent.

Musicalement, l'oeuvre reprend tous les clichés de l'arsenal mahlérien: incessants appels de cors et de trompettes, airs militaires et mélodies champêtres, ritournelles de valse populaire, etc. le tout superbement intégré dans un édifice aux dimensions surhumaines et cimenté par une instrumentation souvent géniale. De cette masse s'est détaché l'admirable Adagietto qui constitue le quatrième mouvement et réservé aux cordes seules et à la harpe. Cette page très beethovénienne est comme un oasis de repos et Decker a fait chanter les instruments de façon émouvante. L'ovation qui a salué cette exécution prodigieuse était avant tout un hommage à celui qui, pendant huit saisons, a su mener l'OSM à travers vents et marées et lui assurer la stabilité artistique.

Le monde du livre

Le Noroît . . . en terre poétique

par Jacques Thériault

Les artisans de l'édition sont malheureusement de plus en plus rares au Québec, l'ordinateur et l'appétit de vitesse ayant incité la plupart d'entre eux à faire rase des outils traditionnels. Imaginez, par exemple, le temps qu'il faut consacrer pour coller à la main cinq dessins à l'encre dans un recueil de poèmes tiré à mille exemplaires!

A priori, on a du mal à le croire mais c'est pourtant ainsi que les éditions du Noroît ont procédé dans le cas d'un recueil de Jacques Brault, paru récemment sous le titre "Poèmes des quatre côtés". Aussi invitant que fascinant, ce nouveau recueil de l'auteur de "Mémoire" et de "La poésie ce matin" constitue une réussite exceptionnelle au chapitre de la présentation strictement visuelle et matérielle. En librairie, au hasard des prospections, c'est effectivement le genre de livre qu'on entrouve avec minutie et respect, curiosité et ravissement.

Bien que le recueil de Brault mérite d'être classé au tout premier rang des éditions poétiques, il faut bien dire que toute la production du Noroît mérite d'être marquée d'une pierre blanche au chapitre de la recherche graphique comme du choix du papier et du format. On se souviendra peut-être, entre autres, d'un recueil d'Alexis Lefrançois paru en 1972 sous le titre "36 petites choses pour la 51" et édité en un livre dont les contours épousent la forme d'un autobus...

Fondées en 1971, les éditions du Noroît continuent de produire... au compte-gouttes. Exclusivement vouée à la poésie, cette maison a vu le jour avec la parution d'un autre recueil d'Alexis Lefrançois intitulé "Calcaires" et rehaussé de quatorze dessins de Miljenko Horvat.

Suivirent, "Popèmes absolument circonstances incontrôlables" de Jean Charlebois, "L'oeil de nuit" de Pierre Laberge, "Les cloches" de Benoit Lacroix, "Tête de bouc" de Charlebois dont un autre recueil vient de paraître sous le titre "Tendresses", "Dixième lunaison" de Michel Côté et "Le vif du sujet" de Pierre Laberge. Ajoutons à cette liste deux autres recueils poétiques dont la parution est imminente: "Comme miroirs en feuilles" de Denise Désautels et "FM" de Michel Beaulieu.

Ces livres ayant fait l'objet d'une attention graphique assez particulière, il n'est pas inutile de mentionner les noms des principaux artisans qui ont, comme on dit, mis la main à la pâte: Martin Dufour, Michel Allard, Anne-Marie DeCelles, Gilles Gourdeau et Jean-Guy Lessard.

Comme l'expliquent les promoteurs du Noroît, qui bénéficient depuis cette année seulement d'une subvention globale de $6,000 du Conseil des arts, l'édition de ces recueils aurait été impossible si l'amour de l'argent l'avait emporté sur l'amour de la poésie. C'est assurément de bon augure et une motivation assez rare en cette jungle de l'édition.

Le Conseil des arts du Canada a distribué récemment plus de 139,200 livres d'une valeur de $628,515, dans le cadre de son programme d'achat et de distribution gratuite de livres canadiens. 356 lots de livres composés de 200 titres ont été distribués à 326 institutions canadiennes; les autres ont été envoyés à l'étranger, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures. Au Canada, les bénéficiaires ont été choisis parmi 600 institutions.

●

Deux recueils de nouvelles devraient normalement retenir l'attention: **Des musées et des femmes** de l'Anglais John Updike, livre de l'auteur célèbre de "Couples" groupant 28 nouvelles, ainsi que **Le miroir des eaux** de Roger Grenier qui méritait le prix Femina en 1972 pour "Ciné-roman". Ce dernier livre, précisons-le, ne réunit que 2 nouvelles qui peuvent être considérées comme des mini-romans. Chez Gallimard.

●

Gallimard vient aussi de procéder à la réédition d'un recueil de poèmes d'Edmond Jabès paru en 1959 sous le titre Je bâtis ma demeure; il comprend tous les écrits inspirés à l'auteur entre 1943 et 1957. Dans sa postface, Joseph Guglielmi nous invite à considérer cet ouvrage comme une sorte "d'avant-livre" aux 7 volumes de l'oeuvre majeure de Jabès, à savoir "Le livre des questions" (1963-1973).

●

Quatre oeuvres romanesques récemment parues à mentionner: **Les irréguliers,** deuxième volet (chez Lattès) de "La rage au coeur" (1974) de Gérard Guegan; **Affaires particulières,** un suspense de l'Anglais Hugh Fleetwood, chez Laffont; **Une sacrée bonne femme,** quatrième roman de Florence Asie; enfin, **Les Russes et les Bretons,** neuvième roman de Jacques Serguine. Ces deux derniers livres sont publiés aux éditions Gallimard.

●

Dans un livre intitulé **Le mandarin aux pieds nus** (paru au Seuil), Alexandre Minkowski s'entretient avec Jean Lacouture et explique sa position face à la néonatologie; il parle aussi de ses origines, sa formation, ses maîtres, sa spécialité et son combat "pour une certaine idée de la médecine".

●

Vient de paraître aux éditions du Seuil, dans la collection Microcosme, une nouvelle édition du **Dictionnaire des films** de ce spécialiste en la matière qu'est Georges Sadoul; l'édition en question, impliquant un panorama de quelque 1,200 films, a été remise à jour par Emile Breton. Ce livre, extrêmement bien documenté, constitue un complément au "Dictionnaire des cinéastes" du même auteur.

●

Dans le même domaine, mentionnons deux petits livres parus sous couverture rigide aux éditions de l'Homme: le **Ciné-guide Super/8** d'André Lafrance et le **Photo-guide** d'Antoine Désilets. Ces deux mini-livres de quelque cinquante pages feront les beaux jours en images de tout un chacun. Un format de poche inédit et pratique.)

●

Trois livres de poche nous parviennent de Gallimard: **Les amours paysannes,** un essai d'ethnographie historique de Jean-Louis Flandrin paru dans la collection Archives et couvrant le code amoureux d'une société traditionnelle entre le XVIème et XIXème siècle, un **Leibniz** et **Spinoza** de Georges Friedmann, dans la collection Idées; enfin, **Une femme trop honnête** de Salacrou dans la collection Folio. Ce dernier livre se présente sous la forme d'une pièce en trois actes.

●

Pierre Chaunu, l'un des fondateurs de ce qu'on appelle en France "l'histoire sérielle", c'est-à-dire une histoire qui s'efforce à une quantification globale de l'économie, de la réalité sociale et des faits de culture, présente chez Laffont un essai intitulé **De l'histoire à la prospective** et sous-titré comme suit: "La médiation du futur, c'est la connaissance du présent". Chaunu s'attache ici au phénomène démographique, à la modification des comportements sexuels et à la crise des Eglises.

●

Les structures aliénantes de la famille sont reproduites partout: usine, syndicat, école, université, parti, armée, hôpital, etc. Pionnier de l'anti-psychiatrie, David Cooper attaque ces institutions destinées "à étouffer la vérité de l'individu et à perpétuer un état dont on n'échappe que par la violence ou la folie", dans le cadre d'un livre intitulé **Mort de la famille. Publié dans cette collection de poche réputée qu'est Points, au Seuil.**

●

Toujours au Seuil, deux autres ouvrages volent le jour: La révolution parallèle, un recueil de textes dans lequel Pierre Emmanuel s'efforce d'amorcer la réunification de l'homme à partir de formes sociales nouvelles, puis **Le partage du savoir** de Philippe Roqueplo, auteur de divers livres sur les fonctions sociales de la science. L'auteur analyse ici les ambiguïtés et les limites de toute entreprise de diffusion des connaissances.

●

Un ouvrage monumental de près de 500 pages, signé Yves-Pierre Boulongne, nous parvient des éditions Leméac sous le titre **La vie et l'oeuvre pédagogique de Pierre de Coubertin;** rappelons que de Coubertin (1863-1937) est le fondateur des jeux olympiques modernes, mais aussi un réformateur méconnu des systèmes d'éducation.

La musique chiffrée

Le Centre de musique canadienne à Montréal a entrepris de tâter le pouls de la musique canadienne au Québec. L'objectif de cet organisme étant la promotion des oeuvres musicales canadiennes, il est tout naturel qu'il cherche à connaître les désirs et l'opinion des principaux intéressés; c'est-à-dire du public, spécialisé ou non.

Le CMC à Montréal s'est dernièrement adressé par voie de questionnaire aux spécialistes (compositeurs, interprètes, enseignants, diffuseurs, étudiants), ainsi qu'aux mélomanes. Le taux de réponses est jusqu'ici de l'ordre de 10%. 8,500 questionnaires ont été distribués en tout, dont 4,000 au public des concerts à Montréal et à Québec. L'effort fourni pour rejoindre les mélomanes n'a cependant pas été récompensé à son juste mérite: 222 amateurs seulement ont répondu au questionnaire, dont 10% disent ne pas connaître la musique canadienne.

En attendant, voici un bref aperçu de la répartition des réponses: parmi les 779 questionnaires compilés à ce jour, on compte 10% de compositeurs ou étudiants en composition, 20.3% d'interprètes, 13% d'enseignants aux niveaux élémentaire et secondaire, 14% d'enseignants aux niveaux supérieurs (CEGEP, université ou conservatoire), 29% d'amateurs, 5.5% de chercheurs, 3.2% de diffuseurs et 42.5% d'étudiants en musique. Les différentes catégories sont assez bien représentées, mais les régions le sont moins: 54% des réponses venant de Montréal, 24% de Québec, et seulement 22% des autres régions du Québec (Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski, Chicoutimi et Val d'Or).

Quant aux attentes exprimées, elles assurent au CMC à Montréal du pain sur la planche pour les années à venir; il y a en effet unanimité concernant les demandes suivantes: — Que le CMC intensifie ses efforts de promotion de la musique canadienne auprès des média de diffusion,

— Qu'il envoie de l'information systématique aux personnes susceptibles de s'intéresser à la musique canadienne (c'est-à-dire à tous les secteurs spécialisés consultés).

L'importance accordée par les répondants à ces deux points ainsi que le taux relativement élevé de réponses obtenues au questionnaire, sont des indices certains de l'intérêt que le public — spécialisé surtout — porte à la musique canadienne, et de la carence de sa diffusion, sonore et didactique, dont souffre cette musique. Il est à espérer que les média collaboreront davantage avec le CMC pour assurer la promotion des oeuvres canadiennes, selon le souhait exprimé par le milieu musical québécois.

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 avenue du Parc (Coin Laurier)
- Expression corporelle
- Chorégraphie
- Technique

Permis de culture personnelle du Ministère de l'Éducation No 749870
Renseignements: 273-2213

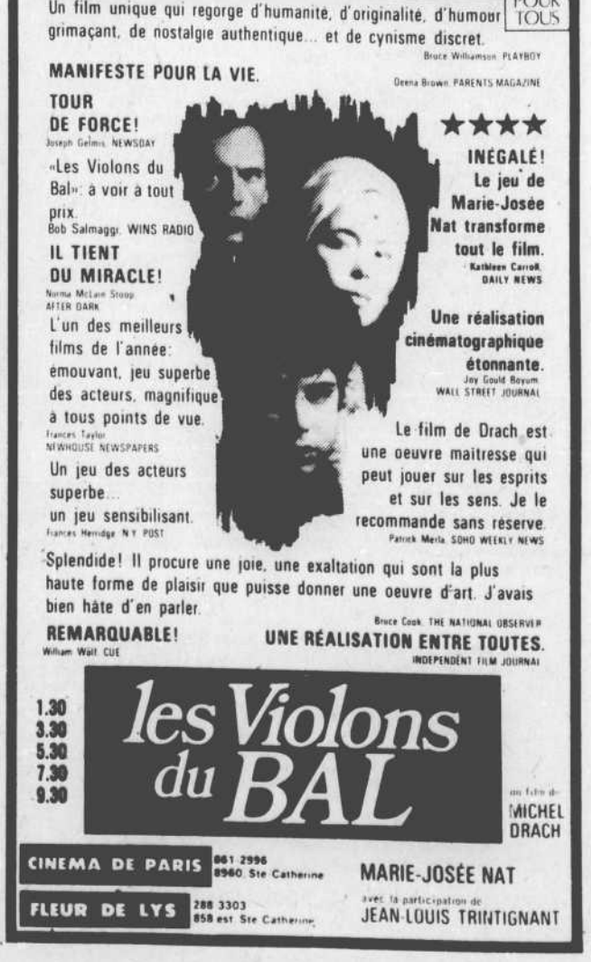

Pas de place pour le troisième âge

Le ministre attend des projets de services à domicile

par Solange Chalvin

"Je suis prêt à demander un budget supplémentaire s'il le faut, pour permettre la réalisation à court terme de projets de centres de jour ou de services à domicile pour personnes âgées dans la région de Montréal. Je suis conscient que la situation est dramatique et qu'il y a une carence terrible de places pour le troisième âge".

Dans une entrevue au DEVOIR, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, s'est dit prêt à étudier immédiatement et à fournir les moyens financiers nécessaires à leurs réalisations, des projets de centres de jour ou des services à domicile pour les personnes âgées, à condition que ceux-ci respectent l'objectif premier de son ministère qui est le maintien des personnes âgées chez elles.

Ces projets pourraient être soumis par des corporations de centres d'accueil ou de Centres locaux de services communautaires (CLSC) ou par le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (CSSMM) ou encore par tout groupe de citoyens suffisamment structuré pour assumer la réalisation de tels projets sur une base locale.

Le ministre a admis que la tournée effectuée l'automne dernier par Mme Lise Bacon dans les centres d'accueil a stimulé la demande d'admissions dans ces centres. On estime présentement à environ 6,000 le nombre de personnes inscrites sur des listes d'attente, dont 3,000 dans la seule région de Montréal. Cette tournée, dit M. Forget, avait surtout pour but de sensibiliser les administrateurs de centres d'accueil au concept du maintien des personnes âgées à domicile, en développant des services dans leur région.

"On a répété tout au cours de la tournée qu'on était prêt à encourager des projets concrets de services, et on n'a à peu près rien reçu... Va-t-il falloir organiser une seconde tournée pour dire aux gens quoi faire, comment le faire? Il est bien évident que je pourrais créer un groupe de fonctionnaires qui iraient faire le travail à la place des administrateurs de centres d'accueil ou de CSS mais on me reprocherait de vouloir tout contrôler... Le ministère a donné son accord sur le développement de services à domicile, il appartient maintenant aux responsables de s'atteler à la tâche", a dit M. Forget.

Le ministre n'admet pas la position du CSSMM qui dit attendre un arrêté ministériel pour procéder à la mise en place de familles d'accueil et de services à domicile pour les personnes âgées.

"Le CSSMM a quelque chose comme une dizaine de millions de dollars à répartir à travers de multiples priorités. Il n'a pas à attendre de feu vert, ni d'autorisation, ni d'arrêté ministériel pour procéder à l'organisation de services à domicile, au recrutement et au placement de personnes âgées dans des familles d'accueil. Il a sans doute à établir ses propres priorités pour la région de Montréal, mais il est évident que les services aux personnes âgées sont prioritaires; on n'a pas besoin de faire des enquêtes pour le savoir".

Un nouveau plan de développement des foyers pour personnes âgées sera présenté sous peu au Conseil des ministres; au même moment ou au plus tard en septembre, le gouvernement autorisera la réalisation de six projets de construction de centres d'accueil dans la région de Montréal. Malgré ces beaux projets, M. Forget admet qu'on sera encore loin de répondre à la demande du troisième âge.

Au sujet des malades chroniques qui occupent jusqu'à 20 p.c. des places dans certains grands hôpitaux montréalais, M. Forget a dit qu'on procédait actuellement à l'évaluation de ce problème et que des changements seraient apportés d'ici quelques mois dans ce domaine.

En fait, selon le ministre, il y a à Montréal suffisamment de lits pour les malades chroniques; ce qui manque c'est une meilleure planification des ressources. Il est inadmissible qu'un centre hospitalier d'enseignement — comme l'hôpital Notre-Dame — reçoive autant de malades chroniques. Un regroupement s'impose mais il faudra auparavant discuter de cette réorganisation avec les différents groupes intéressés.

Le ministre se refuse à dire quels sont les hôpitaux qui devront changer de vocation pour accueillir exclusivement des malades chroniques. "Nous ferons des suggestions concrètes à l'automne" répond-il.

Le retard actuel dans les services aux personnes âgées est dû, selon M. Forget, à l'absence de planification des années passées. On n'a pas prévu le présent. On a construit certains centres d'accueil dans des régions qui n'en avaient pas besoin parce que les personnes âgées avaient l'habitude de vivre chez-elles, et on a complètement délaissé une région comme Montréal où la vie des personnes âgées est autrement plus difficile que dans des zones rurales. La réforme actuelle qui s'effectue au niveau du ministère dans la réorganisation des services a également occasionné des blocages administratifs.

En attendant la réalisation de ces projets, 3,000 personnes âgées n'ont pas de place nulle part et attendent dans l'insécurité.

Manifestation de solidarité pour améliorer la condition féminine

L'Association canadienne pour l'abrogation de la loi sur l'avortement (ACALA) appuyée par une dizaine d'autres organismes, y compris le Conseil central de Montréal (CSN), invite le public à participer, le samedi 10 mai, à une manifestation de solidarité pour améliorer les conditions de vie des femmes.

Le rassemblement aura lieu à 13h30 au square Philips, à Montréal. Les participants emprunteront la rue Sainte-Catherine vers l'est jusqu'à Saint-Denis et de là, la rue Sherbrooke jusqu'au Pavillon Lafontaine de l'Université du Québec. Au cours de l'assemblée publique qui suivra la marche, des représentantes de différents groupes appuyant la libéralisation des lois sur l'avortement adresseront la parole. On y présentera également une pièce de théâtre intitulée "Nous aurons les enfants que nous voudrons", pièce écrite et jouée par le Théâtre des cuisines.

Des manifestations semblables auront lieu dans plusieurs villes canadiennes à l'occasion du 10 mai, Journée internationale des femmes. Ces manifestations sont organisées pour faire état des préoccupations des femmes concernant la contraception et l'avortement, le retrait des accusations portées contre le Dr Morgentaler et les autres médecins actuellement en accusation, la pénurie de garderies populaires, le salaire égal pour un travail égal, etc.

Au cours d'une conférence de presse à laquelle ont particpé hier plusieurs organismes solidaires, on a accusé le ministère des Affaires sociales d'hypocrisie face au problème de l'avortement.

Comment expliquer que la Régie de l'assurance-maladie rembourse les frais d'avortements obtenus par les femmes à l'extérieur du Québec (surtout dans l'Etat de New York) et refuse aux femmes d'obtenir sur place le même service. Qu'attend-on pour obliger les hôpitaux à former leurs comités thérapeutiques, a-t-on demandé?

Les participantes ont également dénoncé la publicité frauduleuse qui invite les femmes à aller se faire avorter aux Etats-Unis pour $150. Rendues sur place, les femmes apprennent en général qu'elles devront débourser $100 de plus pour une anesthésie générale, laquelle n'est nullement nécessaire dans 99 cas sur 100.

La représentante de l'Association de planification familiale de Montréal a souligné que cette association n'était pas en faveur de l'avortement. Nous considérons, a-t-elle dit, que l'avortement est toujours un échec. Toutefois, étant donné la pénurie de cliniques de planning familial au Québec (13 seulement alors qu'il en faudrait 193) il n'est pas étonnant qu'un si grand nombre de femmes recourent chaque année à l'avortement, a-t-elle dit.

Dans un télégramme envoyé à la coordonnatrice de la manifestation, Mme Stella Guy, le Conseil central de Montréal déclare que le renversement de la décision du jury en ce qui concerne le cas du Dr Morgentaler est une atteinte sérieuse au droit de la personne et tourne en dérision le mécanisme du procès par jury dans notre province.

L'évêque de Hull offre son évêché à des mal logés

HULL (PC) — Devant l'inertie du ministère des Affaires sociales du Québec à trouver une solution au relogement d'un groupe de personnes âgées, qui doivent quitter l'endroit où elles vivent dans des conditions inhumaines, à Lucerne, l'évêque de Hull, Mgr Adolphe Proulx, a offert, hier matin, de céder son évêché pour qu'il soit transformé en centre d'accueil.

Mgr Proulx, dont l'engagement social est dirigé vers les moins nantis, a dit au cours d'une entrevue avec un journaliste du journal Le Droit, que les six ou sept personnes vivant actuellement à l'évêché sont en bonne santé et peuvent très facilement se trouver un autre logis, afin de faire place à ces personnes âgées qui, estime-t-il, sont plus mal prises que lui et son personnel.

Mise en bouteilles de la Cuvée des Hospices de Châteauneuf-du-Pape

AVIGNON (AFP) — La mise en bouteilles de la Cuvée des Hospices des vins de Châteauneuf-du-Pape s'est achevée mardi. Les 27,000 précieux flacons ainsi obtenus seront vendus aux enchères. On sait déjà que de nombreux clients anglais, belges, hollandais, suisses et allemands, pour la plupart, sont intéressés par cette vente.

L'initiative de la création de cette cuvée, prise en 1973 revient à l'Association des hospices, au bénéfice de laquelle tous les viticulteurs du vignoble abandonnent chaque année une partie de leur récolte. Toutes les opérations de fabrication du vin sont effectuées bénévolement, de telle façon que le produit de la vente puisse bénéficier entièrement aux hospices sans être grevé d'aucuns frais. Cette année, la recette de la vente de la Cuvée des Hospices sera affectée à l'achat d'un terrain jouxtant l'hospice déjà existant, à Chateauneuf-du-Pape, dans le but de procéder à son agrandissement.

La première bouteille de ce vin, "gai, riant, à la robe claire et légère", portant le numéro 0001, a été vendue à l'occasion de la fête de la Saint-Marc, à Avignon, au prix de cinq mille francs.

Un médecin conseille la passivité aux victimes de viols

BOSTON (AP) — La moitié des auteurs de viols sont mariés et pour la plupart se moquent pas mal de l'âge ou de l'apparence de leurs victimes, a déclaré, mardi, un médecin de Miami, le Dr Dorothy Ricks, au cours de la réunion annuelle du Collège américain d'obstétriciens et de gynécologues.

D'après ses constatations, le viol n'est pas vraiment un acte sexuel, mais un acte d'intense violence, qui se produit souvent après que l'homme a été rebuté par sa femme ou son amie.

"A ce moment-là, dit-elle, il hait les femmes et passe sa colère sur la première femme qu'il voit".

Elle estime que les femmes devraient signaler les viols et surtout qu'elles devraient éviter l'impulsion qui les pousse à lutter, à combattre.

"En vérité, constate-t-elle, l'homme qui viole éprouve peu de plaisir de son attaque si la femme ne le pousse pas à la violence. Les victimes doivent comprendre que plus la femme lutte, plus celui qui viole en éprouve de plaisir".

Selon l'enquête qu'elle a effectuée en Floride auprès d'un grand nombre d'auteurs de viols, ces hommes commencent par être des voyeurs. Ils pénètrent d'abord dans les chambres pour voir les femmes dormir. Ils passent ensuite au viol qui, d'abord, n'est pas violent, puis le temps les y poussant, ils passent à la violence.

Plaisirs de la Table

Au Bouvillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

"Le Sabayon"
LA MAISON DE ZORBA
Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DIRLANDA
SOUPER-CLUB
DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS
DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.
666 ouest, Sherbrooke
(coin University)
Promenade des Magasins
RÉS.: 288-0373 288-3872

L'équipage du Vieux Rafiot
vous invite à la
SOIRÉE DE LA MARINE
AU PROGRAMME:
Spectacle bidon.
victuailles en abondance
amphores de vin rouge
le tout en patins à roulettes.
Un seul prix par personne incluant: Gueuleton — vin — taxe et service compris
FÊTONS - ROULONS - BUVONS - RIONS
LE VIEUX RAFIOT
406, rue Saint-Sulpice, coin Saint-Paul, Vieux Montréal
STATIONNEMENT GRATUIT
Réservations et renseignements: 288-7770

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Fermé dimanche et lundi

La Fourrilière
un reflet fidèle de l'artisanat de la région

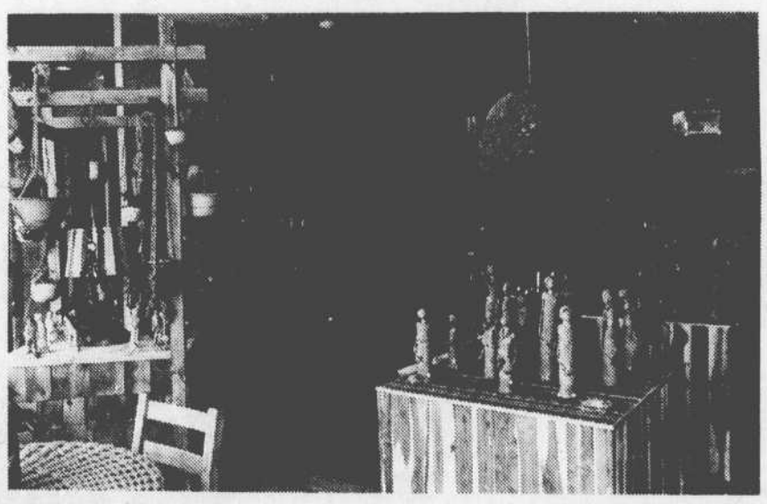

La Fourrilière inc.
533 BOUL. LAURIER, BELOEIL - TEL: 464-0384
Face au centre commercial Montenach

Fourrure-vérité:
Saviez-vous que votre manteau devrait être nettoyé chaque année afin d'éliminer poussières et saletés imprégnées dans la fourrure?

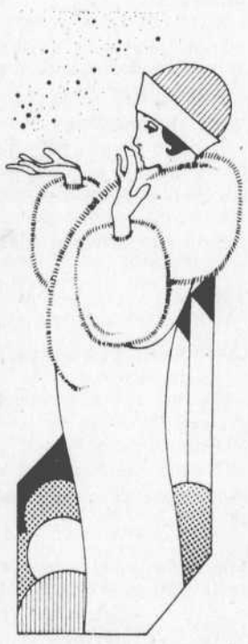

Composez 842-9331, poste 820, pour le nettoyage de votre fourrure. Le traitement "Sanitized" exclusif à Eaton redonnera plus de lustre et de fraîcheur à votre fourrure. Laissez-la passez l'été avec nous. Bien à l'abri de la chaleur... sa beauté en dépend. Assurée contre feu, vol et inondation. Et pour si peu. Seulement 2¾% du premier 500.00 d'évaluation et 1¾% du reste de l'évaluation ou 7.25 minimum pour entreposage et assurance d'une année. Nettoyage en sus.

Téléphonez pour mettre votre fourrure en sûreté

Entreposage de fourrures Eaton
842-9331
poste 820

Un chauffeur-livreur passera chercher votre fourrure dans le secteur local de livraison EATON

EATON Centre ville
Entreposage et réparations de fourrures, troisième étage.
Rayon 1048

EATON

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire
9.45 En mouvement
10.00 Minute Moumoute
10.15 Topino
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 Histoires sans paroles ■
12.00 Le monde en liberté: "La Thaïlande"
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Nubie 64" (Documentaire — Français 1966)
4.00 Bobino
4.30 Grujot et Délicat
6.00 Les nouvelles aventures de Pinocchio
6.30 Actualités 24
7.30 Rue des pignons
8.00 La soirée du Hockey
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport et météo
11.00 Appelez-moi Lise
12.00 Les espions
1.00 Téléjournal

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Ambroise raconte:
20.00 D'un Québécois à l'autre
20.30 Des arts et des hommes: "Bois sacré" (masques africains et fétichisme en Côte d'Ivoire).
21.00 Portraits: "François Hétel"

CBMT 6

8.30 Mon ami
8.45 Friendly Giant
9.00 U.K. Magazine
9.30 Québec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Elwood Glover's Luncheon Date
1.00 Hollywood and the movies
2.00 Coronation Street ■
2.30 The Edge of Night
3.00 Juliette and friends
3.30 Take 30
4.00 Family Court
4.30 Forest Rangers
5.00 What's new
5.30 The Partridge family
6.00 City at Six
7.00 Rush
7.30 Salty
8.00 NHL Hockey playoffs
10.30 All around the circle
11.00 The national news
11.22 Viewpoint
11.30 Montreal Tonight
11.55 Don Kirshner's rock concert
1.25 Station closing

CFTM 10

7.40 Horaire Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
9.15 :6-24-36
9.30 Pour vous mesdames
11.00 Personnalités
11.30 Pep '75
12.00 Les p'tits bonshommes
12.30 Les tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Ciné-jeudi: "Les paras attaquent" (Films de guerre — Américain 1958) ■
4.00 Patofville
4.30 Jinny
5.00 Les champions
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Jeudi 7h30: "Semiramis, déesse de l'Orient" (Aventures — Italien 1963)
9.30 Vrai ou faux
10.00 Toute la ville en parle
10.15 Loto-Perfecta
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Sans pantoufles: "La patrouille infernale" (Drame de guerre — Américain 1954)
12.45 Sans pantoufles: "La fille de feu" (Aventures — français 1957)
2.15 Le 10 vous informe
2.20 Fin des émissions

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 Magistrate's court
10.30 McGowan & Co.
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with George Balcan: "In name only" (drame 1939) ■
2.25 Heritage highway
2.30 He Knows she knows
3.00 Another world
4.00 What's the good word
4.30 Pay cards
5.00 Truth or consequences
5.30 It's your move
6.00 Pulse
7.00 Karen
7.30 Funny Farm
8.00 Streets of San Francisco
9.00 Police surgeon
9.30 Maclear
10.00 Kung Fu
11.00 The CTV National News
11.20 Pulse
11.50 Loto-Perfecta
12.00 The 12 Midnight movie: "Redline 7000" (1965)
2.00 Sign-off

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Un justicier dans la ville" 6.00, 10.00 et "Les valseuses" 7.50.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Scenes from a marriage" 6.00, 9.00.
AVENUE: 1224 ave. Green, Westmount 937-2747 "Prisoner on the 2nd avenue", 12.45, 2.30, 4.10, 5.30, 7.40, 9.30.
BEAVER: 5117 ave. du Parc. 844-1932 "Split beaver girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Female chauvinists" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Guet-Apens" 2.10, 5.50, 9.30 et "Dynamite Jones" 12.35, 4.15, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "L'annonce faite au mari" 12.10, 3.30, 6.35, 9.55 et "Ma femme vous plaît" 1.40, 5.05, 8.30.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "747 en péril" 2.35, 6.05, 9.40 et "Duel" 1.00, 4.25, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La jeune fille assassinée" 12.30, 2.35, 4.55, 7.10, 9.40.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Homebodies" 7.30, 9.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les violons du bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon" 7.30 et "La dernière corvée" 9.40.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "L'homme au pistolet d'or" 1.00, 5.10, 9.30. "Un homme est mort" 3.10, 7.30.
CLAREMONT: 3038 Sherbrooke O. 486-7385 "Murder of the Orient-Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-4691 Paul Chamberland: "Show d'la parlure" — Du jeudi au dimanche 22h30.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier, 288-1229. (Salle I): "Riverlisp" de F. Ward — du mardi au sam.: 20h30, dim.: 20h. — Matinées, mercredi 13h30, sam.: 14h30. (Salle II): "Frankenstein" de W. Learning — du mardi au sam.: 20h. Dim.: 19h. Matinées: mercredi 13h, sam.: 14h.
IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 Boddy Gay et Junior Well — à 21h30, 23h30, 1h30 du mardi au dimanche.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario est 844-6284 Relâche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Antigone" lundi au mercredi 14h30 jeudi vendredi 19h30 sam. 20h30 dim. relâche.
PATRIOTE: 474 Ste-Catherine E. 523-1131 Julie Arel — sam. et dim.: 21h. sam. 20h. et 23h. Relâche lundi.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Chinatown" 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" 6.00, 9.00 (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30.
ELYSEE: 25 Milton 6043 (Salle Resnais) "Stavisky" 7.30, 9.30 et (Salle Eisenstein) "La femme de Jean" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "Sweet movie" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les violons de bal" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les dernières nelges du printemps" 7.05, 10.25, et "Un colt et le diable" 8.40.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Escape to witch mountain" 1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.25.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "4 Musqueteers" 1.00, 3.00, 5.00 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" 6.50, 10.00, et "Dorothea" 8.20.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Couples du Boulogne" 6.00, et "Malicia" 6.30, 9.30.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "The Godfather 2" 1.10, 4.45, 8.25.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "La salamandre" 7.00 et "Orjeu Negro" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "The Great Waldo Pepper" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.25.
PAPINEAU: 5119 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Délices" 1.05, 3.05, 5.10, 7.10, 9.10, (Salle II) "Tout feu, tout femme" 2.40, 6.05, 9.30 et "Gina" 1.00, 4.20, 7.45.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Funny Lady" 7.00, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577-Dorchester 866-2644 "Harry and Tonto" 12.30, 2.30, 4.35, 6.40, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45, 2.55, 5.05, 7.20, 9.30.
PLAZA: 6505 St-Hubert, 274-6155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45.
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "The executives wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Mondo erotica" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
RIVOLI I: "Confessions d'une adolescente" 2.40, 6.05, 9.30 "Nouveau contes érotiques" 1.00, 4.25, 7.50.
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Le conseiller" 6.20, 9.45 et "4 marmitons aux grandes manoeuvres" 8.10.
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Le spectre d'Edgar Allen Poe" 12.15, 3.35, 6.40, 10.00 "La grande Nouba" 1.40, 5.00, 8.25.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie, 482-1322 "Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Reincarnation of Peter Proud" 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.15.
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Turkish Delights" 1.15, 3.15, 5.10, 7.10, 9.10.
VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "747 en péril" 8.00 et "Duel dans la poussière" 6.30, 9.40.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-4020 "Justice sauvage" 6.00, 9.25 et "Pas de pardon je tue" 7.50.
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Le conseiller" 6.20, 9.45, "4 marmitons aux grandes manoeuvres" 8.10.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9796 "Les jeux du Québec 1972" de P. Joyal — 8h.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577. "La gifle" 7.20, 9.25.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "La vie heureuse de Léopold Z" (de Gilles Carle — Canada 1965) — et "Un jeu si simple" (de G. Groulx — Canada 1963) 8h.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve 879-4349 "Silence" (de M. Shinoda — Japon 1971), 8.00.

sur scène

RIDEAU VERT: 1664 St-Denis 844-1793 "L'autre Don Juan" d'Edouardo Manet 20h00 Dim.: 19h, relâche lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: The stylistics" — 20h30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Le beau, bon pas cher" de J.C. Germain — 20h30, relâche lundi.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Les fourberies de Scapin" Molière — mardi au ven. 20h. sam.: 17h, 21h, Dim.: 19h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Ave., des Pins 845-7277 "La tragédie américaine de l'enfant prodigue" une création du grand cirque ordinaire tous les soirs 20h30 sam.: 19h30, 22h30, relâche lundi mardi.
THEATRE MAISONNEUVE: Jean-Pierre Ferland — 20h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "La libellule" 20h30.

Carrières et Professions

Conseil scolaire de Nipissing
École secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975, les professeurs suivants:

Professeurs:

Commerce (Sténographie)
Mathématiques / Sciences
Français

N.B. Quelques périodes d'orientation sont disponibles avec l'un ou l'autre de ces postes.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél: (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

ADMINISTRATEUR DES PROGRAMMES

L'Association du Barreau Canadien recherche un Administrateur des Programmes possédant d'exceptionnelles aptiitudes à l'élaboration, la coordination et la supervision d'un ensemble national de programmes et d'activités destinés aux membres de l'Association et au grand public.

Le tiitulaire du poste devra résider à Ottawa et consacrer une partie de son temps à des voyages au Canada et à l'étranger. Une bonne connaissance de l'anglais et du français, ainsi que de bons antécédehts professionnels sont désirables. Une formation juridique serait utile, bien que non essentielle. Le salaire est négociable aux environs de quarante mille dollars ou plus, selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats sont priés d'adresser leur curriculum vitae à

J.W. E. Mingo, C.R.
Président du comité de planification
Association du Barreau Canadien
C.P. 997
Halifax, Nouvelle-Écosse

LES LABORATOIRES VILLE MARIE INC.

recherche un

INGÉNIEUR GÉOTECHNICIEN (NE)

LE POSTE:
Le (la) candidat(e) sera responsable de la bonne marche technique et administrative d'un laboratoire servant au contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux.

QUALITÉS REQUISES:
Être ingénieur géotechnicien(ne) de préférence possédant une maîtrise en mécanique des sols et deux années d'expérience dans les essais de laboratoire et les investigations géotechniques orientées vers l'étude des barrages, des routes et fondations d'ouvrages d'art.

ENDROIT:
Laboratoire LG-2, Baie James.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SALAIRE:
— Poste permanent
— Facilité de logement avec famille
— Transport payé
— Prime d'éloignement
— Salaire avantageux et correspondant au poste.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Les candidats(es) intéressés(es) feront parvenir leur curriculum vitae, ou téléphoneront au:

SERVICE DU PERSONNEL,
400, Boul. Curé Labelle,
Chomedey, Laval
Tél.: 681-9221

ENERGIE NB POWER

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

recherche

INGÉNIEURS EN PLANIFICATION ET PROGRAMMATION

pour leur division de l'ingénierie et de la Construction avec quartiers généraux situés dans différentes localités.

QUALIFICATIONS:
Le candidat choisi aura de 5 à 10 ans d'expérience dans la construction lourde et la programmation.

Il travaillera en collaboration avec l'Ingénierie et la Construction en vue de produire des plans d'exécution englobant toutes les tâches aussi bien que les phases spécifiques du travail. Le titulaire sera responsable de l'information précise et juste concernant la programmation des progrès et des problèmes de l'Ingénierie et de la Construction. Il coordonnera la contribution venant des contracteurs, ingénieurs et personnel de supervision pour produire une programmation précise du projet.

Salaire selon l'expérience et les qualifications. Une allocation pour frais de pension et de déménagement sera accordée selon la politique de la Commission.

Toute réponse devra mentionner: Dossier N-010

Les candidats intéressés à occuper ce poste, doivent répondre par écrit, en mentionnant les qualifications, références et salaire exigé, au plus tard le 16 mai 1975, à:

Chef de l'Embauchage (Construction)
La Commission de l'Énergie Électrique
du Nouveau-Brunswick,
130, rue Carleton,
Frédéricton, N.B.
E3B 4X1

COMMISSION SCOLAIRE DU GOUFFRE

OFFRE D'EMPLOI
PRINCIPAL D'ÉCOLE

La Commission Scolaire Du Gouffre prévoit disposer d'un poste de principal dans l'une ou l'autre de ses écoles.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:
A) des qualités de "leader" et **d'animateur;**
B) une formation exigeant au moins quinze (15) ans de scolarité;
C) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif;
D) une expérience de cinq (5) ans, comme enseignant;
E) **une bonne connaissance des programmes de l'élémentaire;**
F) l'autorisation personnelle permanente d'enseigner, décernée par le Ministère.

Faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que les raisons qui vous incitent à postuler pour l'emploi au: Directeur de Personnel, Commission Scolaire Du Gouffre, Casier postal 70, Baie St-Paul.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION:
Vendredi, le 23 mai 1975, à 17hres.

COMMISSION SCOLAIRE D'AMOS

(desservant une clientèle élémentaire de 2,800 élèves)

OFFRE D'EMPLOI
Directeur des Services Financiers

Attribution
Sous l'autorité du directeur général, il planifie, organise et coordonne l'ensemble des activités relatives à ce secteur d'activité.

Qualifications
— Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration.
— Expérience pertinente. (Minimum 2 ans)

N.B. Une expérience pertinente pourrait palier à une scolarité moindre, de même qu'une scolarité supérieure pourrait compenser une expérience moindre.

Faire parvenir curriculum vitae complet le ou avant le 15 mai 1975 à:

Rodolphe Corriveau,
Directeur Général,
Commission Scolaire d'Amos,
412, 3è Avenue Est,
Amos, Qué.
Tél: 819-732-6527

ALGONQUIN COLLEGE

ALGONQUIN

LA DIVISION DE LA TECHNOLOGIE ET DES MÉTIERS

recherche un professeur

POUR ENSEIGNER EN FRANÇAIS

au département

CLIMATISATION ET RÉFRIGÉRATION

FONCTIONS:
Enseigner la climatisation et la réfrigération aux étudiants de langue française.

EXIGENCES MINIMALES:
Les candidats doivent être des hommes de métier qualifiés qui ont terminé la 12e année ou l'équivalent et acquis 6 années d'expérience acceptable dans ce domaine, ou des diplômés d'un programme d'un an ou de deux ans en réfrigération et climatisation dans un collège communautaire qui ont acquis 6 années d'expérience acceptable dans ce domaine.

TRAITEMENT:
La nomination se fera à l'un ou l'autre des niveaux suivants selon la formation et l'expérience.

Professeur	$8,207 - $13,889
Maître auxiliaire	$9,091 - $16,540
Maître adjoint	$11,111 à $17,550
Maître associé	$11,615 - $19,949
Maître	$12,373 - $21,337

Le Collège offre également un gamme complète d'avantages sociaux.

ENTRÉE EN FONCTIONS: août 1975.

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA (Ontario) K2G 1V8

au plus tard le 16 mai 1975.
Le concours no 42-75 s'adresse également aux femmes et aux hommes.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SHAWINIGAN
Direction générale
(Service du Personnel)

DSP-21
Le 29 avril 1975

Poste ouvert:

CONSEILLER EN ÉDUCATION CHRÉTIENNE

Nature du travail
Sous l'autorité du directeur général et tout en respectant les pouvoirs, devoirs et responsabilités dévolues à chacune des catégories de personnel de la Commission, le conseiller en éducation chrétienne oriente, anime et évalue les activités relatives à l'éducation chrétienne.

Attributions caractéristiques
Il avise le directeur général et les autres membres du personnel de cadre (dont le personnel de direction des écoles) sur toute question relative à l'éducation chrétienne.
Il anime le personnel affecté aux activiités de la pastorale et de l'enseignement religieux.
Il assure les liens nécessaires avec les autorités religieuses compétentes et favorise l'information, l'animation et la participation des collectivités religieuses visées.
Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en théologie, en pastorale ou en sciences religieuses.

Traitement
Echelle des Conseillers pédagogiques en éducation chrétienne selon la politique administration et salariale du Ministère de l'Education.

Date d'entrée en fonction.
1er juillet 1975.

Toute personne intéressée devra transmettre son curriculum vitae avant le 17 mai 1975, au bureau du soussigné:

Roland Boulanger, directeur général,
Case postale 310,
Shawinigan, Qué.

Le Conseil d'Education de Prescott-Russell

sollicite des candidatures au poste de

SURINTENDANT DES ÉCOLES SECONDAIRES

Entrée en fonction - janvier, 1976
Exigence
— le titulaire de ce poste devra pouvoir s'exprimer couramment en français et en anglais
Traitement
— à déterminer, selon les qualifications et l'expérience
Candidatures
— les candidatures seront acceptées jusqu'au 31 mai, 1975, et les interviews avec les candidats choisis seront conduites en juin, 1975. Les candidatures devront être adressées au:

Directeur général,
Conseil d'Éducation
de Prescott-Russel,
371, rue Bertha,
Hawkesbury, Ontario.
K6A 2A9
(613) 632-4118

LE PAVILLON DU PARC INC.

RECHERCHE

POSTE:

Directeur Général

RESPONSABILITÉ:
Assurer la direction générale de l'établissement. Doit planifier, coordonner et contrôler l'ensemble des activités professionnelles et administratives de l'établissement sous l'autorité du Conseil d'Administration.

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:
Centre d'accueil de réaadaptation pour enfants
Clientèle actuelle: 157 enfants handicapés mentaux
36 enfants mésadaptés sociaux
Territoire desservi: Région économique No 7

CANDIDAT:
Doit posséder un diplome universitaire de préférence en administration ou l'équivalent. Il devra posséder une grande expérience dans le domaine de l'enfance inadaptée et dans l'administration.

SALAIRE:
Selon expérience et qualifications

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et sa demande avant le 16 mai 1975 à:

Monsieur Claude Létourneau, Président
Pavillon du Parc Inc.
161B, rue Principale
Lucerne, Qué.

SURINTENDANT ET COORDONNATEUR EN CONSTRUCTION

LES JARDINS DU HAUT RICHELIEU INC., complexe résidentiel avec golf intégré, à Saint-Luc, recherche un surintendant et coordonnateur en construction capable d'assurer la coordination des travaux aussi bien pour les maisons d'habitation que pour le golf, entre les architectes, ingénieurs, contracteurs et sous-contracteurs. Il représentera en général les intérêts de la corporation à travers toutes les différentes phases d'avancement de la construction. Il devra être bilingue et avoir références et expérience. Le salaire sera discuté au protara des qualifications.

DIRECTEUR DES VENTES

LES JARDINS DU HAUT RICHELIEU INC., complexe résidentiel avec golf intégré, à Saint-Luc, recherche un directeur des ventes capable d'organiser et de diriger la publicité, le marketing en général et les ventes des maisons d'habitation et des parts du terrain de golf. Dynamisme, courage et honnêteté sont les qualités premières demandées. Seules les personnes prêtes à mettre en oeuvre toutes leurs qualités personnelles par un effort soutenu sans entrave d'horaire poseront leur candidature. Références. Bilinguisme nécessaire.

Pour obtenir un rendez-vous, téléphoner à 348-1101 ou 866-0268 (ligne directe).

AGENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES POUR LE PROGRAMME NUCLÉAIRE DU CANADA

Un agent des relations extérieures est requis pour le bureau du Groupe Electronuclaire de l'EACL, qui ouvrira à Montréal en juillet 1975. Ses fonctions comprendront:

— l'interprétation et la présentation des informations techniques et scientifiques au public;
— la conception et la préparation de présentations audio-visuelles, avec diapositives et maquettes;
— la planification et l'organisation d'expositions.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme, de préférence en science ou en technologie, décerné par une université reconnue. Quelque expérience est essentielle dans les domaines des relations extérieures, tels que la composition de textes, les arts graphiques, les média ou l'art oratoire. Une connaissance de l'anglais et du français est également essentielle. Les personnes unilingues peuvent, toutefois, poser leur candidature, pourvu qu'elles soient disposées à prendre des cours de langue intensifs dès leur entrée en fonction et ce, pendant une période allant jusqu'à douze mois.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, avec tous les détails concernant votre éducation, expérience et salaire demandé, en mentionnant le numéro de référence M014, avant le 15 mai au: Chef du Personnel, L'Énergie Atomique du Canada Limitée, Sheridan Park, Mississauge, Ontario. L5K 1B2.

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée **Atomic Energy of Canada Limited**

TRADUCTEUR

recherché par une grande entreprise pétrolière canadienne.

FONCTIONS
- TRADUCTION anglais-français, textes administratifs et techniques
- REVISION
- RECHERCHE TERMINOLOGIQUE

EXIGENCES
- Diplôme universitaire ou expérience équivalente

Salaire et avantages sociaux très attrayants
Bureau Place Ville Marie

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2504
Le Devoir
C.P. 6033, Mtl H3C 3C9

COMMUNICATIONS ET LINGUISTIQUE

Le travail:
La personne choisie sera responsable de l'instauration et du fonctionnement d'un programme de francisation et de communications écrites avec les employés.

Les tâches comprendront entre autres-
— l'analyse et l'évaluation des besoins en linguistique;
— la rédaction en français et en anglais de bulletins destinés aux employés;
— le publication d'un journal bilingue pour les employés.

Qualités requises:
— Diplôme universitaire.
— Expérience pertinente à la fonction ci-dessus.

Lieu de travail: Lachine.

Ceci est un nouveau poste qui offre beaucoup d'intérêt au sein d'une importante compagnie employant plus de 2000 personnes.

Faites parvenir votre curriculum vitae ou présentez-vous au Service du personnel.

Dominion Engineering Works Ltd.,
Avenue Georges V,
Lachine, Qué.
C.P. 220, Montréal H3C 2S5
a/s M.G. Chevalier

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ATTACHE(E)S DE RECHERCHE

(Économistes)

Grade 1	$15,534 - $17,574
Grade 2	$17,451 - $19,756
Grade 3	$20,898 - $23,672

selon l'expérience et les qualifications

La Bibliothèque du Parlement recherche des candidats pour combler trois postes dans la Section économique du Service de recherches. Les fonctions consistent à préparer des travaux de recherches à l'intention des Sénateurs et des Députés du Parlement dans le domaine général de l'économie et toute autre matière reliée à l'économie. Les économistes sont aussi appelés à fournir de l'aide aux comités et aux délégations parlementaires dans le domaine de l'économie.

La condition de candidature minimum requise est un diplôme universitaire dans une spécialité pertinente, de préférence une maîtrise en économie ou l'équivalent dans un domaine connexe. Il est également nécessaire de posséder une certaine expérience dans le domaine de la recherche. En cas de qualifications égales, on accordera la préférence aux candidats bilingues capables de rédiger leurs études dans les deux langues officielles.

Les candidats qui ne rempliront pas toutes les conditions requises pourront être nommés à un niveau inférieur à celui indiqué ci-dessus.

Les demandes d'emploi, accompagnées du curriculum vitae et des noms et adresses et numéros de téléphone de trois répondants, doivent être reçues au plus tard vendredi, le 30 mai 1975, et adressées au:

Directeur de
l'administration et du personnel
Bibliothèque du Parlement,
OTTAWA, Ontario,
K1A 0A9.

ENERGIE NB POWER

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

recherche

UN INGÉNIEUR EN RÉSIDENCE

pour leur division de l'Ingénierie et de la Construction, relatif à l'installation de 2 groupes de 100MW,# 5 et# 6 à la Centrale de Mactaquac, à 15 milles environ de Frédéricton, N.B.

QUALIFICATIONS:
Le candidat doit posséder un minimum de cinq années d'expérience dans la construction d'usine hydro-électrique. Les postulants diplômés en Génie civil, électrique et mécanique seront considérés.

Salaire selon l'expérience et les qualifications. Une allocation pour frais de pension et de déménagement sera accordée selon la politique de la Commission.

Toute réponse devra mentionner: Dossier N-014

Les candidats intéressés à occuper ce poste doivent répondre par écrit, en mentionnant les qualifications, références et salaire exigé, au plus tard le 6 mai 1975, à:

Chef de l'Embauchage (Construction)
La Commission de l'Énergie Électrique
du Nouveau-Brunswick,
130, rue Carleton,
Frédéricton, N.B.
E3B 4X1

CAMBISTE

Wood Gundy désire engager un cambiste spécialisé dans le commerce des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux. Le candidat sera appelé à travailler au sein d'une équipe dynamique à notre bureau de Montréal.

Les aptitudes recherchées incluent celle d'appuyer nos représentants au service des ventes en leur fournissant des suggestions et des occasions d'exécuter des transactions et une bonne connaissance des investisseurs institutionnels canadiens.

La rémunération sera en fonction des aptitudes, de la compétence et de l'expérience.

Veuillez écrire en comptant sur notre entière discrétion, à :

WOOD GUNDY LIMITÉE
1, Place Ville Marie
Montréal, Québec
H3B 3P2

Compétence de Monsieur T.R. Gibson

WOOD GUNDY

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT Aux HOMMES et aux FEMMES

GÉOLOGUE (GÉOLOGIE ÉCONOMIQUE)

Commission géologique du Canada
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Ottawa, Ontario

Traitement jusqu'à $28 930

Sous la direction générale du Chef de la section de l'évaluation des ressources en uranium, poursuit des études d'ensemble sur la géologie des gisements de minéraux et sur leur corrélation avec l'environnement géologique comme base d'évaluation des ressources minérales et l'apport de directives géologiques visant la découverte des minéraux. Le candidat doit posséder un doctorat en sciences géologiques et plusieurs années d'expérience. L'expérience de la géologie sédimentaire et de la géologie des gisements d'uranium est souhaitable. La connaissance de l'anglais ou du français est suffisante.

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Envoyez une formule de "Demande d'emploi" (CFP 367-4110) disponible à tous les bureaux de poste, Centres de main-d'oeuvre du Canada et bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada (vous pouvez y joindre un curriculum vitae à la demande) AVANT LE 23 MAI 1975, et retournez à l'adresse suivante:

SCIENCES ET TECHNOLOGIE
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA, ONTARIO K1A 0M7

Prière de rappeler le numéro de concours 75-STP-32P-17(10) dans toute correspondance.

Des postes semblables peuvent être remplis à la suite de ce concours.

VICE-PRÉSIDENT, PERSONNEL

($40,000 environ)

Notre client, une société québécoise de l'industrie des services et oeuvrant au niveau international, recherche un professionnel hautement qualifié en gestion des ressources humaines pour diriger son service du personnel.

Relevant du président, le titulaire du poste qui est membre du comité de direction, recommande pour exécution une politique de gestion des ressources humaines qui tient compte du contexte particulier des activités de la compagnie et aussi d'une croissance très rapide de ses effectifs.

Le candidat idéal est bilingue et détient un diplôme universitaire en sciences humaines. Il possède plusieurs années d'expérience à la direction du personnel d'une société d'envergure.

Nous recherchons un professionnel qui s'est prouvé par sa compétence et son leadership. Il est persuasif, possède de l'entregent et communique facilement.

Veuillez communiquer en toute confiance avec Gilles T. Tremblay, associé, vous référant au dossier# 5227.

Service de recrutement des cadres
Hickling-Johnston
Hickling-Johnston Limitée
Conseillers en administration
Bureau 1280, Place du Canada, Montréal H3B 2N2
Téléphone (514) 871-8931

MONTRÉAL
TORONTO • OTTAWA

Membre de l'Association canadienne des conseillers en administration.

C&A MONDIAL CANADA LIMITÉE

COMPTABLE PROFESSIONNEL

L'EMPLOYEUR : MONDIAL CANADA LTÉE est un organisme spécialisé dans l'exportation de modes pour C & A, la plus grande chaîne de magasins de vêtements en Europe.

Cette organisation a la réputation bien reconnue d'offrir les meilleurs avantages à tous les points de vue de l'administration de son personnel.

LE DÉFI :
- Apprendre tous les rouages d'une organisation complexe.
- Établir le système comptable d'une jeune entreprise très progressive.
- Élaborer et contrôler de nouveaux systèmes pour les entreprises affiliées.

LE CANDIDAT :
- Est entre 25 et 35 ans.
- A un certificat d'une association reconnue.
- Possède une expérience canadienne pertinente.
- Doit absolument être bilingue.
- Est ouvert à la recherche et à l'application de nouvelles méthodes de travail.
- Fournit le meilleur de lui-même s'il est directement impliqué dans une prise de décision réelle en équipe.
- Est impatient d'utiliser tout son potentiel pour profiter de l'occasion de participer étroitement au développement d'une nouvelle entreprise canadienne.

Faites parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel au Directeur du personnel.

MONDIAL CANADA LTÉE
Suite 1202
505 ouest, boulevard Dorchester
Montréal, P.Q.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

APPARTEMENTS À LOUER

RÉSIDENCE DU CONFORT
3311 est, Boul. Gouin
OFFRE AUX PERSONNES RETRAITÉES
• sécurité • confort • accueil • • commodités • site merveilleux • chauffé • électricité • taxe d'eau

APPARTEMENTS: 1½, 3½, 4½
Renseignements: lundi au vendredi, 9-5 p.m.
Samedi-dimanche: 2-5 p.m.
324-1814 9-5-75

AMEUBLEMENT À VENDRE

TABLE DE BILLARD 6' x 12', avec accessoires. $1,500. Tél: 276-5921 15-5-75

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est: Tél.: 276-9067 J.N.O.

CAUSE DÉPART: à vendre, très beaux meubles canadiens (à queux de rat) tapis d'Orient, fauteuil cuir, meubles modernes, argenterie, tableaux de maîtres. Tél.: soir 761-4406. 12-5-75

CAUSE DÉMÉNAGEMENT au prix ci-dessous ou meilleure offre. Ameublement complet, 9 pièces, salle à manger de style $2,000. Pour visite 274-8627. 10-5-75

ACHATS

NOUS ACHETONS vos vieux volumes. Pour renseignements: 651-3152. 2-6-75

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITÉS TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

APPARTEMENTS À LOUER

VILLE ST-LAURENT: près station Côte Verdu, 4½ pièces, libre 1er juin. $300. Poêle, réfrigérateur, garage et piscine intérieure. Tél.: 381-7281 poste 72, jour; 336-3211, soir. 14-5-75

ANTIQUITÉS A VENDRE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialistes en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés). Reconnu et renommé. 2-7-75

AUTOS À VENDRE

CAMPER FORD, tout équipé, prix à discuter. Tél.: 332-5105. 12-5-75

RENAULT R10, 1970, radio AM-FM, très bon état. Tél.: 389-6130. 10-5-75

ARTICLES À VENDRE

QUELQUES RARES ET DERNIERS EXEMPLAIRES DE TRAVAUX ÉCRITS par Émile Falardeau

"Prieur l'idéaliste" - $1.00
"Les Personnes de Longueuil" Relieure toile rouge, édition numérotée - $10.00
Même édition, papier blanc, reliée - $8.00
Deuxième édition, même détails, brochée - $2.50
"Suzor Côté" illustrée et brochée - $3.50

Écrire à:

Émile Falardeau
2300 rue Grenet,
app 109,
Ville St-Laurent

(livraison par poste, sans frais)
8-5-75

ANIMAUX À VENDRE

DANOIS, enregistrés, ligne de champion, fauve, femelles, 6 mois. Appelez après 17 heures 1-458-5652 12-5-75

CHALETS À LOUER

STE-ADELE-EN-HAUT: face au Chanteclerc, bord du lac, 2 chambres à coucher, meublé, foyer naturel. Location: saison. Tél.: 489-0381. 12-5-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit, cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeux. Location semaines. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-6-75

CANTONS DE L'EST: Terrain 15 acres, situé au Mont Shefford, beaucoup d'arbres, de grands espaces verts, petit ruisseau, vue panoramique sur la région avoisinante, à moins de 50 milles du pont Champlain et 5 milles de Bromont (photo MLS) Michel Duchesneau, 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

CHALETS À VENDRE

CANTONS DE L'EST: "Vite les vacances s'en viennent", joli chalet en déclin vernis, 4 pièces, toutes meublées, électricité, puits artésien, $6,500. seulement. A qui la chance. (photo MLS) Françoise Biron, 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers 9-5-75

COLLECTIONS

COMMENCEZ UNE COLLECTION d'oeuvres d'art authentiques à des prix avantageux. Des gravures originales à tirage limité, signées et numérotées par des peintres québécois de renom. Pour recevoir une documentation: Arts 2000, C.P. 188, Côtes-des-Neiges. Montréal. Tél: 271-9158 21-5-75

COMMERCES À VENDRE

CANTONS DE L'EST: "Couple ambitieux demandé" pour acheter ce restaurant établi depuis plus de 20 ans, le seul dans la ville, grand logement attenant, accommodation pour les motoneigistes et touristes (photo MLS) Françoise Biron, 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers 9-5-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-74

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale galaerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE de la VILLE DE TORONTO
vous invite à poser votre candidature pour les cycles indiqués ci-dessous de

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FRANÇAISE
(à ouvrir en septembr, 1975)
cycle **préparatoire, primaire, moyen** et **intermédiaire.**

Postulant(e) doit détenir le brevet spécial requis par le Ministère d'Education pour la Province d'Ontario: **Certification pour enseignants dans les écoles de langue française de l'Ontario.**

Veuillez faire parvenir votre candidature avant le 7 mai à:

Docteur R. McGillivray
Surintendant Adjoint
Le Conseil Scolaire de la Ville de Toronto
155, rue Collège
Toronto, Ontario M5T 1P6

FEMMES DEMANDÉES

HÔPITAL NOTRE-DAME

Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

SERVICE DE L'INFORMATION
PERFORATRICES IBM

Nous sommes à la recherche de candidates pour combler des postes permanents en service de jour.

Les candidates devront posséder:
- Connaissance en perforation numérique et alphabétique (029-059-129)
- Capacité de faire cartes programme.
- Posséder un an minimum d'expérience sera considérée comme un facteur déterminant.

Les candidates intéressées sont priées de s'adresser à

M. André Paquette,
Bureau d'Emploi,
1560 est, rue Sherbrooke,
Montréal, Qué.

12-5-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

LAVAL SUR LE LAC
"Bungalow et maisonnette"

Idéal pour grande famille, peut aussi accomoder les grands-parents ou les invités. Beau grand jardin privé de 32,000 pi. ca. Bien situé sur une élévation avec patio, piscine. Près du golf, curling et de la gare CNR. Cette propriété assurément vous plaira. Renseignements: **Dora Brunet, 687-1010 ou 627-0348.**

FERME STE-THÉRÈSE
"Fabreville"

Bungalow en brique et bois, style rustique, décoré avec très bon goût et dans état impeccable. 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. Terrain 24,500 pi. ca. beaux arbres, au bord de l'eau avec grande piscine Val-Mar. **Dora Brunet 687-1010 ou 627-0348.**

9-5-75

ÉDUCATION

PROFESSEUR DIPLOME Montessori, demandé pour Sherbrooke. Septembre 1975. Ecire ou téléphoner à Mme Zita Roy, 2600 Portland, Sherbrooke J1J IV7. Tél.: (819) 567-9858. 10-5-75

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

VARITYPERS, HEADLINERS. Cases de caractères divers. Crown Equipment Ltd., 5340 rue Ferrier, Montréal. 12-5-75

ÉCOLES

EQUESTRIAN CLUB EQUESTRE

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE
POUR ENFANTS
Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochure sur demande

CLUB ÉQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.

Demandez
JACK CHARTON À :
Tél.: 1-(514) 258-3728
Réservez dès maintenant
Inscriptions limitées 9-5-75

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO JUNIOR

Demandée pour bureau situé à St-Léonard.

Les candidates doivent être bilingues et de préférence posséder une voiture.

Tél: 322-9600
12-5-75

FRANCHISES

FRANCHISE DE CLINIQUE CYBEREL
- Pour toute la Province de Québec. Rendement $50,000 brut par an.
- Professeurs • Infirmiers(ères)
- Journaliers, etc.

Investissement requis
Pour renseignements:
M. Pierre Roy
845-5544 9-5-75

FERMES À VENDRE

IBERVILLE: Pour professionnel, ferme équestre, 96 arpents, vaste écurie, résidence luxueuse, vue sur la rivière Richelieu (photo MLS) Clément Larivière, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 9-5-75

CANTONS DE L'EST: Terre de 109 arpents avec roulant, maison ancienne de style à rénover, sucrerie de 600 vaisseaux, 250 plants de framboises — fraises — grand jardin, etc. (photo MLS) Françoise Biron, 871-8754. Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

HOMMES DEMANDÉS

COMPAGNIE PÉTROLIÈRE CANADIENNE TRÈS EXPANSIVE recherche personne sérieuse, pouvant travailler sans surveillance. Revenu annuel: $14,000 plus boni. Pour contacter clients dans région de Montréal. Voyages limités avec auto. Nous entrainons. Écrire par avion: **T.A. Dick, prés. Southwestern Petroleum Canada Ltd. 87 West Drive, Brampton, Ontario L6T 2J6.**

12-5-75

LOGEMENTS À PARTAGER

CHERCHE JEUNE FILLE sérieuse pour partager 4½, meublé, quartier Côtes-des-Neiges. Tél.: 739-1365 après 5 p.m. 12-5-75

FACE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, 6, spacieux, super ensoleillé, chambre partiellement meublée, $80. par mois tout compris sauf literie. Cherchons femme sérieuse. Tél.: 739-8390 avant-midi et soir. 9-5-75

LOGEMENTS À LOUER

N.D.G. au 4589 Hampton: 7½ pièces, poêle, réfrigérateur, chauffé, 220. Occupation immédiate. $350. par mois 10-5-75

PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, haut-duplex, 7½, 4 chambres à coucher, boiseries, 2 balcons, $350. par mois. Libre 1er juin. Tél.: 488-0743 9-5-75

COTE-DES-NEIGES: Près Jean Brillant, rue tranquille, endroit de choix, grand haut-duplex 8½, ultra-moderne, luxueux. Occupation: 1er juillet. Tél.: 342-2389 9-5-75

Encouragez nos annonceurs

MAISONS À LOUER

LAURENTIDES: flanc montagne, 35 milles de Montréal, très grande, style "avant-garde", dômes, sundeck, foyer, terrain boisé. Tél.: jour 522-0591, soir, 1-224-4802. 10-5-75

A PIEDMONT: maison ultra-moderne, tout meublée, vue panoramique, 3 minutes du golf et du ski. 30 minutes de Montréal. 600 chemin Pierre. Tél.: 661-2089 14-5-75

OUTREMONT: belle résidence détachée, renovée, près parc, 4 chambres, cuisine — salle de bain moderne, 9 pièces, boiseries, foyer, sous-sol fini, garage, grand jardin arboré. $650.00. Immédiatement. Tél.: 343-6285 (2 à 5 p.m.) soir 695-8528 12-5-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

DISTRIBUTEUR ET/OU ÉDITEUR

Professeur ayant imaginé guide pratique indispensable breveté échelles thermométriques Celsius/Fahrenheit, simili plastique, format poche, bilingue. Prix détail suggéré: 50 cents pièce, chiffre affaires énorme prévu, cherche

distributeur bien organisé.

Faire offre concrète sous forme soumission à:

DOSSIER 269,
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal 9-5-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite E. Marthe Gaudette, b.a. b. péd. b. ph. L. ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

OUTREMONT
MAISON DEMANDÉE
de 5 chambres à coucher, exigeant des rénovations, grand jardin. **Appelez T. Brault, 935-8541 ou 482-7646.**

IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers 9-5-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MAISON — 41 APPARTEMENTS — très moderne, toutes commodités, ascenseur, tapis dans tous les corridors, sundeck, garages. $80,000. de revenus par année. M.L.S. Michelle Nagy, 331-1577 ou 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 9-5-75

AUGMENTEZ VOS REVENUS de $3,000. à $4,000. par an, en devenant propriétaire d'un bloc-appartements, sans augmenter votre revenu imposable, grâce à la dépréciation permise par la loi de l'impôt. R. Soulard, 651-2960 ou 871-9169. Immeubles Westgate, courtiers. 10-5-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

STE-JULIE HAUT-BOIS: Emplacement de rêve. Niché dans les bouleaux, bungalow, 5 pièces, salon avec foyer, salle manger, magnifiquement décoré. $37,400. Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate courtiers. 9-5-75

LONGUEUIL: Majestueux split-level, 4 chambres, salon, cuisine, chambre de bains spacieuse, "powder-room" sous-sol, salle de jeux avec foyer, garage niveau de la rue. Terrain paysagé, quartier résidentiel avec arbres. Idéal pour vous. Prix: $54,000. Prendre rendez-vous avec André Théoret, 679-8220 ou 670-8894 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers. 10-5-75

LONGUEUIL: ATTENTION — propriétaire transféré en Allemagne. Doit quitter bientôt. Magnifique split-level, foyer, garage, 4 chambres. Impeccable. Appelez-moi Danielle Provencher, 671-2305 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 10-5-75

ST-LAURENT: Luxueux bungalow, 9 pièces plus sous-sol aménagé pour 6 bureaux. Idéal pour l'homme d'affaires. M.L.S. Andrée L. Reny, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 9-5-75

LONGUEUIL: Parfait pour famille moderne, condominium, 3 chambres, chauffage électrique. Stationnement, piscine, terrain de jeux. Beaucoup d'avantages et de possibilités. MLS. Ginette Bariteau, 679-8220 ou 670-8894. Immeubles Westgate, courtiers 95-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
$65,000

Une maison à ne pas manquer ! Près de Roskyde, cottage semi-détaché en brique. Salon et salle à manger combinés, salle de séjour, cuisine avec dinette. 3 chambres à coucher et un boudoir, 2 salles de bains complètes. Pour plus de renseignements, s.v.p. téléphoner à:

Jocelyne Lambert
731-6817 ou 737-5645
FRANK A. NORMAN & CO. LTD
courtiers
9-5-75

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

OUTREMONT

Cottage très éclairé. Grand hall d'entrée, salon avec foyer naturel, salle à manger, den, cuisine avec coin déjeûner, "powder room", 4 chambres à coucher, sous-sol fini avec foyer naturel, état impeccable. Prix demandé: $72,000. **Exclusivité de:**
Michelle B. Roche, 935-8541 ou 277-1250. 9-5-75

NOUVEAU-ROSEMONT: Le triplex de vos rêves, coin de rue, grand 6 et 2 x 4 pièces, foyer naturel dans salle séjour avec "wet bar" et chambre additionnelle, garage double, allée chauffée, bien paysagé. MLS Denise Rivest, 254-6083 Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

SARAGUAY: Luxueux cottage, construction 1974, 9 grandes pièces ensoleillées, 3 foyers naturels, la maison de vos rêves. M.L.S. Andrée L. Reny, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 9-5-75

DUVERNAY: Magnifique résidence, 13 pièces, pierre, brique. Excellentes possibilités pour professionnel. (photo MLS) Paulette Corbeil, 669-5810 ou 382-5890. Immeubles Westgate, courtiers. 10-5-75

ST-LEONARD: Très beau duplex semi-détaché, brique, 1963, 2 x 5½ avec sous-sol entièrement fini, chambre froide, portes patio dans cuisine donnant sur grand terrain paysagé. Pour visiter appelez Mme Gagliardi 325-2610 ou 325-2589. Immeubles Westgate, courtiers (MLS). 9-5-75

CHAMBLY: Split magnifique, 7 pièces, 4 chambres, cuisine attrayante poêle et four encastrés, sous-sol aménagé, salle-bricolage, bureau, aussi garage, très propre (photo MLS) Roland Arsenault, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

BELOEIL: bungalow forme de L, 9 pièces, 4 chambres, foyer, grandes pièces, terrain 35,000 pieds carrés, site unique, décoration exceptionnelle. MLS. Philippe Brisebois, 467-0285 ou 467-5361. Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

NOUVEAU-BORDEAUX: Split-level de pierre et brique, avec 4 chambres, tout équipé, beau jardin en face d'un centre d'achats. Réduit récemment à $49,000. Doit vendre. Nicole H. Gohier, 334-5330 ou 735-3273 Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

ST-BRUNO: Regardez avec l'arrivée de l'été. Bungalow, 4 chambres à coucher, construit sur 15,000 pieds carrés, privé, arboré, piscine chauffée 31' x 16'. Propriétaire transféré. Prix réduit. Pauline Martel, 653-2496 ou 653-3257. Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

ST-BRUNO: Venez "et vite". Aubaine à $22,500. cottage, 3 chambres à coucher, terrain avec haie cèdre, près écoles. Pauline Martel, 653-2496 ou 653-3257. Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

GRANDE MAISON DE CAMPAGNE, 2 étages, 7 acres, 2 ruisseaux, lac artificiel, 35 milles à l'est de Sherbrooke. Julien Hallé, 875 Arsenault, appt 5, Sherbrooke, Tél.: 819-569-1722 12-5-75

ST-BASILE: Résidence de choix. Superbe bungalow pierre et brique, 9 pièces, 4 chambres, sous-sol complètement fini. Terrain 12,000 pieds carrés, potager. Condition impeccable. Prix: $55,000. Téléphonez Jeff Thornton, 653-2496. Immeubles Westgate, courtiers. 9-5-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

SPORTS

VOILIERS
Nous avons quelques places à quai de disponibles sur le magnifique lac des Deux-Montagnes, 30 minutes de Montréal. Le plus grand club de voile canadien-français de la région.

Club nautique
Deux-Montagnes,
30, rue des Rigolets,
Vaudreuil-sur-le-Lac.
(sortie 22 de la Transcanadienne)
inf: Ronald D'aoust
875-2130 bureau
731-6303 résidence.
10-5-75

TABLEAUX-PEINTURES

VENTE-COLLECTION: plus de 20 créateurs québécois et étrangers. 1270 Fleury est, Tél.: 387-6442 12-5-75

TERRAINS À VENDRE

SUPERBE PLATEAU
"sur falaise"

Face au fleuve St-Laurent. Entre Lavaltrie et Lanoraie.

Tél: 866-9237
389-6097
12-5-75

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 14

AVIS

Soyez avisé que le 6ème jour de juin, 1975, une requête sera présentée à la cour supérieure, district de Montréal aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre M. Soren Peter Ogaard et Mme Patricia Ann Palmer, son épouse, domiciliés tous deux à Montréal, constatés en un contrat de mariage passé devant le notaire André Charland, le 22ème jour d'avril, 1975.
Dossier S.C. No.: 500-14-001429-752.
Me LAIZER SIROTA,
10, rue St-Jacques O.,
Suite 504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500 05-004317-754
Robert Desfossés, homme d'affaires, des cité et district de Montréal,
demandeur
-vs-
Yvon Sauvé, domicilié et résidant dans les cité et district de Montréal, Alcide Sauvé, domicilié et résidant dans les cité et district de Montréal et André Paradis, commerçant, domicilié et résidant dans les cité et district de Québec,
défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR, le défendeur, ANDRE PARADIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière insertion. Une copie du Bref d'assignation et déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, 10, rue Craig est, à Montréal.
MONTREAL, le 17 avril 1975.
(s) Claude Dufour,
Greffier-adjoint

Me. Jean-Louis Ranger,
Avocat,
808 - est, rue Rachel,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-050314-750
DAME DENISE DOYER
Requérante
vs
MICHEL AUGER
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MICHEL AUGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 29 avril, 1975
(S) Me W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE
Me PAULE LAFONTAINE,
400 est, rue Jarry,
MONTREAL, P.Q.
tél: 381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que VERDUN TRUCKING CO. LTD, 9198 rue Boivin, Ville Lasalle, permis no: 9011-V, qui s'est portée acquéreur des camions-tracteurs de l'expéditrice, KRUGER PULP & PAPER LTD (Packaging Division), 9145 rue Boivin, à Ville LaSalle, laquelle détient le permis 84-DYL, toutes deux à titre de requérantes-conjointes, demandent ce qui suit:
a) Que Verdun Trucking Co. Ltd soit autorisée, par droit additionnel à sa clause "A", à utiliser les remorques de l'expéditrice sur le territoire déjà autorisé du Montréal-Métropolitain;
b) A utiliser les remorques de l'expéditrice en donnant les services nouveaux suivants:
1— TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT De Lasalle à tous les endroits de la Province de Québec, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.
2—TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT De LaSalle aux frontières Québec-Ontario (Ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Pointe-Fortune et Hull), à destination de Cornwall et Ottawa, et retour avec marchandises refusées ou endommagées.
Dans les trois (3) cas, pour le transport de produits de papier et de cartonnage, pour le compte de KRUGER PULP & PAPER LTD (Packaging Division), et seulement en utilisant lesdites remorques, propriété de l'expéditrice.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 505 est, rue Sherbrooke - Place du Cercle, Montréal.
SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

1ère Parution: 6 mai
2e Parution: 7 mai
3e Parution: 8 mai

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-75-19097
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 27 mai 1975

Postes Laurentides et Québec 2 Ville de Québec

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1975)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 29 avril 1975

PRENEZ AVIS que Normand Marceau, 3049, Du Vivier, Longueuil, s'adressera à la Commission des Transports pour obtenir l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à tirer avec ses tracteurs les remorques de Speedway Express Limited, permis no: 13963-V, suivant les clauses a) et b) dudit permis et de Bellechasse Transport Inc., permis no: 7737-V, suivant les clauses c), d) e) f) g) h) i) j) k) m) n) q) r) s) t) u) ee) et ff) dudit permis.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution dans le Journal LE DEVOIR.
1ère publication: 7 mai
2e publication: 8 mai
3e publication: 9 mai QUEBEC, le 30 avril 1975.
MARC CANTIN —

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-050997-752
DAME CARMEN TARTE,
Requérante
C.
GERMAIN CHARBONNEAU,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé Germain Charbonneau est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
St-Hubert, le 1er mai 1975.
(s) Claude Dufour
REGISTRAIRE-ADJOINT
Lamarre, Laviolette,
Tremblay & Côté
3258 Grande Allée
St-Hubert
678-9936

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille Divorces

NO: 705-12-000145-75
JACQUES LAVICTOIRE, gentilhomme, domicilié et résidant au 1891, route 48, Vaucluse, P.Q.
partie requérante
—vs—
PIERRETTE ALLAIRE, présentement d'adresse inconnue
partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Pierrette Allaire est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 40 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Joliette, le 30 avril 1975.
NICOLE BOURDON
Protonotaire-adjoint
Mes Dupont & Langlois, avocats
669 rue Notre-Dame
Repentigny

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que LES AUTOBUS ST-EUSTACHE INC. 15, rue Myre St-Eustache, Comté Terrebonne, Province de Québec s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander permis spécial, en conformité du Règlement 19, section économique, afin de donner du service de type "sightseeing", à Manicouagan 3 (deux autobus) et à Manicouagan 5 (trois autobus). Le service consistera à faire visiter les installations hydro-électriques selon des indications quant à l'intérêt de la visite, et sur un parcours qui sera déterminé par l'Hydro-Québec, pour des touristes qui arrivent par autobus ou autre moyen de transport, et voulant visiter lesdites installations. Le service sera donné 5 jours par semaine à raison de 3 visites non-cédulées par jour, mais sur demande seulement, du 1er juin 1975 au 1er septembre 1975; ledit service ne sera qu'à l'intérieur même des territoires décrits comme Manicouagan 3 et Manicouagan 5, et sera restreint à ces lieux.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
ADRIEN R. PAQUETTE,
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

1ière publication: le 7 mai 1975
2ième publication: le 8 mai 1975
3ième publication: le 9 mai 1975

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACH-75-10094
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 27 mai 1975

Manicouagan 3

FOURNITURE DE CONTREPLAQUE EN SAPIN DE COLOMBIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.
Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.
L'Hydro-Québec se réverse le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 29 avril 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIAL

No: 02-014333-756
ERNA LTD. Corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans la ville et district de Montréal au 1400 est rue St. Zotique.
vs
JOSEPH REILLY, domiciliée dans l'Etat de New York, Etats-Unis au 8 Avenue Stuyvesant Ville de New York.
IL EST ENJOINT à JOSEPH REILLY à l'intention duquel une copie de bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal le 2 mai 1975
A. BEAULIEU
Mes Boisvert, Pickel & Teitelbaum
800 Dorchester Blvd. West
Suite 2610
Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-043 328-743
DAME LEA LÉVESQUE
Requérante
-vs-
YVES FORTIN
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé YVES FORTIN, est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 12 février 1975 dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis u'à défaut par vous de signifier et de déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 29 avril, 1975.
(S) ME W. LEFEBVRE
ME APULE LAFONTAINE,
400 est, rue Jarry,
MONTRÉAL, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No. 500-12-050-238-751
DAME GRETA BILODEAU, résidant et domiciliée à Montréal,
Requérante,
-vs-
MARC ANDRE DUGUAY, présentement de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé MARC ANDRE DUGUAY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 24 avril 1975
Gaétan E. Lagarde,
4169 St. Hubert, Montréal
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-050-714-751
DAME LUCETTE AYOTTE, ménagère, résidant et domiciliée au 1035 Place de la Colombière, app. 3, cité et district de Montréal;
Requérante
-vs-
YVON LADRY, présentement d'adresse inconnue;
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, YVON LADRY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 24 avril 1975
A.BOUVIER
Régistraire-adjoint
Me Micheline Sasseville
4906 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, P.Q.
Tél.: 326-6400

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACH-75-10093
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 27 mai 1975

Manicouagan 3

FOURNITURE D'EPINETTE B4F ET BRUTE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATORZE MILLE DOLLARS ($14,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires

M.-A. DEMERS-W.E. JOHNSON

Montréal, le 29 avril 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR
PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que P.E. LAFRAMBOISE TRANSPORT ENRG. 414, 14ième avenue, St-Antoine des Laurentides, P.Q. permis no: 77-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques de la compagnie DIAL TRANSPORT LTD, en vertu de toutes les clauses du permis no. 299-V.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.
BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

1ère publication; 7 mai 1975
2ième publication; 8 mai 1975
3ième publication; 9 mai 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-050910-755
MARIE ALBINE YVON, dit MARGUERITE LEONARD,
Requérante
-vs-
GORDON MOREL,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GORDON MOREL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 25 avril 1975
(S) CLAUDE DUFOUR
Registraire
Mes Laforest et Bibeau
4080 Wellington, #10
Verdun, H4G 1V4
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-003478-755
ROBERT DESFOSSES, homme d'affaires, des cité et district de Montréal,
Demandeur
-vs-
ANDRE PARADIS, commerçant, résidant et domicilié dans les cité et district de Québec, GUY PARADIS, résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal et GUY DUPRÉ, résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal,
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, ANDRÉ PARADIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière insertion. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure, au Palais de Justice, 10, rue Craig est, à Montréal.
MONTREAL, 17 avril 1975.
(s.) CLAUDE DUFOUR,
Greffier-adjoint
Me. Jean-Louis Ranger, Avocat
808 — est, rue Rachel,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No. 500-12-05-0852-759
DAME PIERRETTE GRANDMAISON, résidant et domiciliée au 709 est, rue Mont-Royal, district de Montréal;
Requérante
-c.-
JACQUES DEROME, adresse inconnue;
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé JACQUES DEROME est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 25 avril 1975.
(s) Sélim Naguib
Registraire,
Me Jacqueline Prescott, avocate
800 est, boulevard de Maisonneuve
8e étage
Montréal, H2L 4M7
Tél.: 842-2233

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
4CD950-75-022
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTREAL
Jeudi, le 29 mai 1975
Fourniture d'ameublement de bureau pour le Chantier LG-2.
POUR PROJET BAIE JAMES

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 08h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS ($20,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Division des expropriations

No: 16-000057-757
LA VILLE DE SAINT-HUBERT
Expropriante
-vs-
DENIS CONSTANTELOS,
Exproprié.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'exproprié, DENIS CONSTANTELOS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la date de la dernière publication de la présente ordonnance.
Une copie de l'avis de l'expropriation a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal.
Prenez de plus avis qu'à défaut par lui de déposer sa comparution dans le délai susdit, l'expropriante procédera à obtenir contre vous jugement par défaut.
MONTREAL, le 28 avril 1975.
(S) CLAUDE DUFOUR
Protonotaire de la
Cour Supérieure,
Montréal.
Me Viau, Bélanger, Hébert, Mailloux
Beauregard, Paquet & Pinard
Suite 2810
800 Place Victoria
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500 12-050,964-752
DAME RITA HAINAULT, épouse commune en biens de Claude Champagne, domiciliée et résidant dans les ville et district de Montréal,
Requérante,
-vs-
CLAUDE CHAMPAGNE, de domicile inconnu,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé CLAUDE CHAMPAGNE est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 30 avril 1975
(S) CLAUDE DUFOUR,
Registraire-Adjoint.
Mes Belleau et Marsot
Procureurs de la requérante
4377 ouest, rue Notre-Dame
Suite 9
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No: 500-12-050881-758
DAME MARGUERITE BRUNEAU, artiste, domiciliée et résidant au numéro 911 Dulude est à Montréal, district de Montréal,
Requérante
c.
SERGE GILBERT, autrefois domicilié et résidant dans les Cité et District de Montréal, et aujourd'hui de lieux inconnus.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé SERGE GILBERT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 28 avril 1975
CLAUDE DUFOUR,
REGISTRAIRE
Me Pierrette St-Pierre, avocate,
800 est, Boul. Maisonneuve,
8ième étage,
Montréal, P. Qué. H2L 4M7

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-043 229-74
JEAN ELOISE ETHEL STIRLING,
requérante,
-vs-
EMMERICH (MICHAEL) ROSENICH,
intimé.
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, EMMERICH (MICHAEL) ROSENICH, est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 12 février 1975, dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 25 avril 1975
Me Marion THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
Tél.: 381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-049-873-759
DAME RENEE DION, épouse de Gaston Mathieu, demeurant et domiciliée dans les cité et district de Montréal,
Requérante
vs
GASTON MATHIEU, présentement de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé GASTON MATHIEU, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 30 avril 1975.
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE
LABELLE CHARBONNEAU,
& LA PORTE
4935 est, rue Beaubien,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No.: 12-049-290-756
DAME GINETTE MOREAU, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens de Normand Riopel, demeurant et domiciliée au 5220 — 6ième Avenue, Rosemont, app. 17, dans les cité et district de Montréal.
Requérante
—vs—
NORMAND RIOPEL, de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé NORMAND RIOPEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 24 avril 1975.
LABELLE CHARBONNEAU & VILLEMURE
Procureurs de la requérante.
LABELLE CHARRONNEAU & VILLEMURE
4935 est rue Beaubien
Suite 103
Montréal, Québec
H1T 1V1

CITÉ DE WESTMOUNT
ROLE D'ÉVALUATION POUR LOCATION COMMERCIALE 1975

Avis public est par les présentes donné à tous les contribuables et citoyens de la Cité de Westmount et à tous ceux qui peuvent être concernes.
QUE le rôle d'Évaluation pour la location commerciale, de la Cité de Westmount, pour l'année 1975, préparé par le Département d'Évaluation de la Communauté Urbaine de Montréal, était déposé le 2ième jour de mai 1975, au Bureau du Greffier, à l'hôtel de ville de Westmount, 4333 ouest, rue Sherbrooke, où il sera à la portée du public, pour vérification, par les personnes intéressées ou leurs représentants. Toute personne qui se croit en droit de porter plainte, pour elle-même ou pour d'autre, sur le rôle trop élevé, peut faire appel, et ce avant le 2 septembre 1975, en donnant la raison par écrit, adressée au Greffier.
Donné à Westmount, ce 5ième jour de mai 1975.
R.B. Seaman
Greffier

VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
CONTRAT NO 162
APPEL D'OFFRES
POUR
TRAVAUX DE PAVAGE, DE BORDURES ET DE TROTTOIRS

La Ville de St-Bruno demande des soumissions pour des travaux de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues de la Municipalité.
Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à partir du 8 mai 1975, au bureau des Services techniques, à l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno, au 1585 rue Montarville, à Saint-Bruno, contre une somme de cinquante dollars ($50.00).
Les soumissionnaires devront accompagner leur soumission d'un chèque visé par une banque à charte ou une caisse populaire ayant droit de faire affaire dans la Province de Québec et représentant un montant égal ou supérieur à dix pourcent (10%) du montant global de leur soumission.
Chaque soumission sera également accompagnée d'une lettre d'une Compagnie d'Assurance certifiant que les cautionnements requis seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier serait choisi pour exécuter les travaux.
Les soumissions, l'original et deux copies, dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16 heures, heure en vigueur localement, au bureau du Gérant de la Ville, Monsieur Claude Raynault, ingénieur, au 1585 Montarville, Saint-Bruno, le 20 mai 1975, pour être ouvertes publiquement le même jour à la salle publique de l'Hôtel de Ville de St-Bruno, au 1585 Montarville à 20 heures.
La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaire(s).
CLAUDE RAYNAULT, ing.
Gérant municipal
Ville de Saint-Bruno.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

No: 500-12-051032-757
DAME MARINA STEPHANOU, ménagère, demeurant et domiciliée au 2668 Bedford, dans les Cité et District de Montréal,
Requérante
-vs-
PAUL KOLLIAS, présentement d'adresse inconnue.
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé, PAUL KOLLIAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 30 avril 1975
CLAUDE DUFOUR, R.A.
Me Martin Boyaner,
Procureur de la Requérante,
800 est, boul. de Maisonneuve,
ch. 809
Montréal H2L 4M7
tél. 842-2233

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-040050-746
Maria Eduarda Firmino Fernandes, épouse séparée de biens de Voroshilov Bazante Castro, des Cité et District de Montréal et présentement résidant au 4375 Boul. Gouin est,
requérante
-vs-
Voroshilov Bazante Castro, présentement d'adresse inconnue,
Intimé
Par ordre de la Cour:
L'Intimé, Voroshilov Bazante Castro, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, suivant la date de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été laissée à son intention, au Bureau d'enregistrement des Divorces, Division de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 24ieme jour d'avril, 1975
JACQUES PERRON
Registraire
Pollack & Pollack,
Suite 1410,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, Québec
H3B 1X9
Procureurs de la requérante

VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
CONTRAT NO 161
APPEL D'OFFRES
POUR
LA FOURNITURE ET POSE DE LAMPADAIRES SUR DIVERSES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "Soumission" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 16 heures le mardi 20 mai 1975 et seront ouvertes publiquement à la réunion du Conseil le même jour dans la salle publique de l'Hôtel de Ville à 20 heures pour la fourniture et la pose de lampadaires sur diverses rues de la municipalité.
Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus à partir du 8 mai 1975, au bureau des Services techniques, à l'Hôtel de Ville de Saint-Bruno, au 1585 rue Montarville, à Saint-Bruno, contre une somme de cinquante dollars ($50.00).
Les soumissionnaires devront accompagner leur soumission d'un chèque visé par une banque à charte ou une caisse populaire ayant droit de faire affaire dans la Province de Québec et représentant un montant égal ou supérieur à dix pourcent (10%) du montant global de leur soumission.
Chaque soumission sera également accompagnée d'une lettre d'une Compagnie d'Assurance certifiant que les caut

Des sacrifices mêlés aux joies

Vivre heureux en famille par le sport

par André Tardif

Jacques Gélineau, 46 ans, père de quatre fils encore tous aux études, contremaître dans un atelier de fourrures où il est responsable de 21 employés, déclare, le plus simplement du monde, qu'il a eu des enfants pour s'en occuper, et qu'il le fait avec l'appui entier de son épouse Thérèse.

"Je ne suis pas différent des autres pères de famille, mais j'en connais qui ont passablement plus de problèmes que moi avec leurs enfants."

C'est qu'il les a tous initiés à la pratique du sport, en ayant fait beaucoup lui-même jeune au parc Lafontaine, et ayant même rêvé de gagner un jour sa vie dans le sport.

Louis, 21 ans, Claude, 19 ans, Gilles, 17 ans, et André, 12 ans, accaparent tous ses moments de loisirs, car il ne veut rien manquer de leurs ébats dans les sphères qu'ils ont choisies.

"Je ne vois pas passer mes journées, je ne vois rien du tout", dit M. Gélineau qui consacre déjà près de 60 heures à son travail. "Mais c'est l'fun, et je ne voudrais pas que ça se passe autrement.

"J'ai simplement essayé de leur donner des outils de base, à eux de se débrouiller ensuite. Oui, ça m'arrive encore parfois de leur dire qu'ils sont à côté de la 'track', qu'ils aiment ça ou pas. Mais ils travaillent fort, chacun de leur côté; ils acceptent de faire des sacrifices pour réussir, et ils ne se plaignent jamais."

Mais ce père de famille "ben ordinaire" prêche aussi par l'exemple. Il adore tous les sports, mais s'il doit maintenant se résigner à limiter le nombre de ceux qu'il pratique encore.

"J'amènerai bientôt ma femme et le plus jeune jouer au tennis. Ça coûtera cher parce qu'il faut s'équiper à neuf. La maison que nous habitions depuis 18 ans juste derrière le centre Immaculée-Conception est passée au feu le jour de Noël dernier, et ce fut une perte totale. Même avec les assurances, vous savez..."

Et si les finances le permettent, il espère s'abonner à un club de tennis intérieur l'automne prochain.

Vacances au soleil

Mais entre-temps, il y aura trois semaines de vacances à passer au bord de la mer, sans doute dans la région de Wildwood, sous une simple tente de toile, parce que "ça coûte beaucoup moins cher comme ça".

"Chaque année, nous en perdons un qui doit rester derrière à cause de son travail d'été. Cette année, je pense bien que nous ne serons que trois. Mais c'est inévitable, mes garçons partiront tous chacun de leur côté un jour, et il faut s'y habituer dès maintenant."

L'aîné achève ses études en techniques correctionnelles au cegep Ahuntsic, en plus d'enseigner la natation au centre I. C. et de pratiquer la plongée sous-marine de façon experte.

Claude est en techniques administratives au cégep Edouard-Montpetit, enseigne le ski l'hiver de même que la natation. Durant six ans, il s'adonna à la gymnastique qu'il dut abandonner il y a deux ans.

Gilles termine ses études secondaires et aimerait aller en techniques de loisirs dans un cégep à l'automne. C'est lui qui vole actuellement la vedette dans la famille, à cause de ses succès comme gymnaste. Elève d'André Simard et membre de l'équipe du Québec aux derniers Jeux d'hiver du Canada en Alberta, il en est revenu avec une médaille d'argent et deux de bronze.

Plus récemment, lors des épreuves de sélection de l'équipe nationale 1975, il s'est classé 20e sur 32 concurrents, des seniors pour la plupart. Il vise encore une participation aux jeux Olympiques de Montréal pour l'an prochain, mais il est prêt à patienter au besoin jusqu'aux Jeux de Moscou en 1980.

Pas de faveurs

"Gilles n'a pas droit à des faveurs à cause de ses succès. Nous nous en réjouissons tous avec lui, et comme je l'ai toujours fait pour les autres, j'assiste à ses compétitions aussi souvent que je le peux", dit M. Gélineau, qui s'est récemment rendu à Québec et à Toronto afin de le voir à l'oeuvre.

"Pour Gilles comme pour les autres, on veut les encourager tout simplement, pas savoir ce qu'ils font."

Et c'est ainsi que toute la famille s'est retrouvée, dimanche dernier, à Saint-Jovite où les deux plus vieux ont fait du ski du printemps. Pour les autres, il n'en était pas question, l'incendie de Noël ayant fait disparaître leur équipement.

"Ce que j'ai aimé cette journée ensoleillée, dit le père. C'est important du soleil, et c'est d'ailleurs pour ça que je vais faire mes trois semaines annuelle de camping aux Etats-Unis. Là, on est toujours assuré d'avoir du beau temps.

"J'en fait du camping au Québec les fins de semaines, et j'aime visiter différents endroits. Mais vous savez comme moi, le beau temps, c'est loin d'être une certitude ici."

Naturiste depuis cinq ans, il parle de l'importance de suivre les lois de la nature, d'éviter les produits chimiques, de manger des aliments sains, de bien respirer et dormir et de se garder en bonne forme physique afin d'être en bonne santé.

"J'ai peut-être un peu de sommeil réparateur à reprendre actuellement", dit-il en expliquant que tout l'hiver, il devait se lever à 4h chaque dimanche afin d'aller reconduire André à l'aréna pour un match de hockey.

"Les jeunes, ils sont en pleine forme à cette heure-là. Mais nous les parents, si on veut les suivre, on doit sacrifier le party la veille et se coucher tôt. Mais c'était quand même agréable de retrouver les autres parents. Nous nous sommes bien amusés."

Collège privé

Malgré son salaire sans doute modeste, M. Gélinas a trouvé le moyen d'envoyer les trois plus âgés dans un collège privé pour y faire leurs études secondaires. Le plus jeune suivra à l'automne. Pourquoi?

"Avec Louis qui fréquentait l'école publique, je me suis aperçu un jour que ça ne marchait pas, qu'il perdait beaucoup de temps. Je me suis renseigné, et je l'ai inscrit au collège Ville-Marie. Je ne me prétend pas meilleur que les autres pères de famille, car ça représente de gros sacrifices financiers. Mais je ne regrette rien."

Et Gilles de confirmer, malgré ses 25-30 heures d'entraînement répartis sur six jours, que c'est bien le collège.

"C'est difficile d'y faire ses études à cause de l'entraînement. Je dois couper pas mal de sorties, et j'en éliminerai peut-être d'autres. Mais les professeurs sont compréhensifs, et ça m'aide", dit-il en ajoutant qu'il venait de cesser de fumer. Ça lui coûtait cher, et ses trois heures comme moniteur en gymnastique le samedi matin ne lui rapportent pas assez pour subvenir à ses autres besoins.

"Je suis toujours là pour les dépanner au besoin, dit le père, mais ce sont des prêts. Ils savent qu'ils devront me rembourser lorsqu'ils le pourront. Je ne veux pas les gâter."

Et il explique que ses fils ont des copains qui ont sans doute plus d'argent qu'eux, mais que lorsqu'ils le mentionnent, il leur répond que leur tour viendra bien un jour et leur suggère d'être patients.

Il y a peut-être bien aussi Mme Gélineau qui peut les dépanner à l'occasion, grâce au travail de réceptionniste-téléphoniste qu'elle occupe depuis trois ans à la piscine de l'Immaculée-Conception, cinq soirées par semaine.

"J'étais presque toujours là de toute façon, explique-t-elle. Aussi bien y faire quelque chose pendant qu'ils sont à la piscine ou au gymnase. Je prépare le souper avant de partir, et mon mari le complète lorsqu'il arrive de son travail. Comme ça, on se débrouille très bien."

Evidemment, la famille ne se retrouve pas souvent ensemble à la maison, mais M. Gélineau n'est jamais inquiet. Il sait toujours où sont ses fils, car il s'est arrangé, grâce au sport, pour qu'ils ne traînent pas les rues. Il trouve d'ailleurs lui-même le temps de faire son conditionnement physique deux fois par semaine l'hiver, et à son travail comme au métro, il refuse d'emprunter l'ascenseur ou l'escalier roulant, "à moins d'être en retard", ajoute-t-il.

La famille Gélineau se retrouve peut-être aussi souvent au centre Immaculée-Conception qu'à la maison. On apperçoit (de g. à dr.) Louis, Claude, André, Mme Gélineau et Gilles. Jacques, le père, rata le rendez-vous par cinq minutes, à cause de son travail.
(Photo Alain Renaud)

hockey

Ligue Nationale
(Demi-finale — 4 de 7)

Dimanche, 27 avril
Buffalo 6, Montréal 5
Mardi
Buffalo 4, Montréal 2
Philadelphie 4, Islanders NY 0
Jeudi
Montréal 7, Buffalo 0
Philadelphie 5, Islanders NY 4
Samedi
Montréal 8, Buffalo 2
Dimanche, 4 mai
Philadelphie 1, Islanders NY 0
Mardi
Buffalo 5, Montréal 4
Hier soir
Islanders NY 4, Philadelphie 3
Ce soir
Buffalo à Montréal

Association Mondiale
(Finale — 4 de 7)

Samedi
Houston 6, Québec 2
Mardi
Houston 5, Québec 3
Samedi
Houston à Québec

Coupe Memorial

Samedi
Toronto 5, Sherbrooke 4
Lundi
New Westminster 7, Sherbrooke 5
Hier soir
New Westminster 6, Toronto 2

LIGUE NATIONALE

Série "I"

PHILADELPHIE	4	3	1	13	8	6
ISLANDERS NY	4	1	3	8	13	2
Série "J"						
BUFFALO	5	3	2	17	26	6
MONTREAL	5	2	3	26	17	4

ASSOCIATION MONDIALE

Série "I"

HOUSTON	2	2	0	11	5	4
QUEBEC	2	0	2	5	11	0

Les Islanders gagnent 4-3 en supplémentaire

UNIONDALE, N.Y. (d'après PC) — Les Islanders de New York ne sont pas morts. Ainsi en a décidé hier soir Jude Drouin alors qu'il a déjoué Bernard Parent à l'aide d'un lancer du revers à la deuxième minute de la première période supplémentaire, donnant ainsi une victoire de 4-3 aux Islanders de New York sur les Flyers de Philadelphie. Les Flyers, détenteurs de la coupe Stanley, détiennent maintenant une avance de 3-1 dans la demi-finale opposant les deux équipes.

Le jeu gagnant débuta dans le territoire des Flyers, ceux-ci étant embouteillés dans leur zone par un échec-avant persistant des Insulaires. Drouin s'empara de la rondelle dans le coin droit de la patinoire et l'envoya à Ed Westfall qui se trouvait à la gauche du filet de Parent. Drouin, voyant la défensive des Flyers passablement débordée et déplacée, put se placer devant le filet de Parent sans être incommodé. Westfall lui renvoya la rondelle. Drouin feinta devant Parent, qui s'allongea sur la glace, et poussa la rondelle dans le fond du filet pour le but gagnant.

Mais est-ce que les Islanders pourront répéter leur exploit des quart de finale, alors qu'après avoir perdu les trois premiers matches aux mains des Pingouins de Pittsburgh, ils sortirent vainqueurs des quatre suivants pour se mériter le droit d'affronter les Flyers.

Toujours est-il que les Islanders ont entrepris ce quatrième match avec beaucoup de détermination, prenant même une avance de 3-0 après 25 minutes de jeu. Mais les Flyers répliquèrent avec deux buts en l'espace de deux minutes vers la fin du 2e engagement.

La victoire des Islanders a mis fin à une série de huit parties consécutives sans défaite des Flyers au cours de séries post-saisonnières.

Outre le but de Drouin, Westfall, Jerry Hart et Jim Stewart ont compté les buts des Islanders, tandis que Ross Lonsberry et Rick MacLeish (deux buts, dont celui qui força la prolongation) touchèrent la cible pour les Flyers.

Islanders 4, Flyers 3

1ère période
1—ISLANDERS, Westfall (6e), D. Potvin, Harris 4:58
Pun.: Harris I 3:36, Hart I 9:33, Lonsberry P 12:24, Dupont P 15:03, Van Impe P mineure, jameure, Nystrom I majeure, inconduite de partie, Howatt I 15:28, MacLeish P 17:46.

2e période
2—ISLANDERS, Hart (1er), St-Laurent 5:29
3—ISLANDERS, Stewart (3e), Harris, Gillies 12:49
4—PHILADELPHIE, Lonsberry (1er), Dornhoefer 17:24
5—PHILADELPHIE, MacLeish (6e), Jim Watson 19:21
Pun.: Schultz P inconduite 0:52, D. Potvin I 8:01, Clarke P 11:47, Schultz P mineure, majeure, Howatt I majeure 13:11.

3e période
6—PHILADELPHIE, MacLeish (7e), Dupont, Joe Watson 4:48
Pun.: Marshall I 0:38, Clarke P 8:13, Hart I 11:07, Fortier I 18:14.

Prolongation
7—ISLANDERS, Drouin (6e), Westfall 1:52

New Westminster en finale

KITCHENER, Ont. (d'après CP) — Les Bruins de New Westminster ont compté quatre buts durant la dernière période pour briser une égalité de 2-2 et ainsi battre les Malboros de Toronto 6-2. Les Bruins passent donc en finale, qui sera disputée dimanche, et qui déterminera la meilleure équipe de calibre junior au pays.

Les Malboros se mesureront donc aux Castors de Sherbrooke, de la LMQ, pour le droit de passer en finale contre New Westminster, vendredi.

La partie fut disputée très ouvertement. Les Bruins, reconnus pour leur rudesse, ont écopé de plusieurs pénalités, laissant ainsi libre cours au redoutable jeu de puissance des Malboros. Mais le gardien de l'Ouest, Gord Laxton, s'est érigé devant les attaques soutenues de ses adversaires. Durant la première période, les Malboros décochèrent 16 lancers contre seulement trois par les Bruins, mais Laxton veillait au grain et fut l'artisan principal de cette victoire importante des Bruins de New Westminster.

baseball

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 9, Chicago 4
San Francisco 7, Atlanta 1
Pittsburgh 2, New York 1
Cincinnati 7, San Diego 3
Los Angeles 3, Houston 1
Philadelphie à St-Louis, remis
Hier soir
Cincinnati 10, San Diego 2
Chicago 7, Montréal 0
San Francisco 6, Atlanta 2
Pittsburgh 6, New York 1
Philadelphie 4, St-Louis 1
Houston à Los Angeles, 23h
Aujourd'hui
Philadelphie, Lonborg (2-1) ou Underwood (3-2) à St-Louis, Denny (2-1), 20h
Pittsburgh, Kison (2-1) à New York, Koosman (2-0), 14h
San Francisco, Caldwell (0-3) à Atlanta, Reed (2-3), 20h
San Diego, Spillner (2-2) à Cincinnati, Nolan (1-1), 20h.

Ligue Américaine

Mardi
Boston 4, Cleveland 1
Détroit 4, Milwaukee 2
Kansas City 6, Texas 2
Minnesota 4, Chicago 1
Oakland 5, Californie 3
New York à Baltimore, remis
Hier soir
Baltimore 4, New York 3
Boston 4, Cleveland 2
Milwaukee 7, Détroit 5
Texas à Kansas City
Minnesota à Chicago
Californie à Oakland, 23 h
Aujourd'hui
Milwaukee, Champion (4-1) à Détroit, Ruhle (1-1), 20h
Texas, Hargan (2-1) à Kansas City, Leonard (0-0), à 21h
Californie, Ryan (5-1) à Oakland, Hamilton (1-1), 23h.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	16	8	.667	...
PITTSBURGH	11	10	.524	3½
PHILADELPHIE	12	11	.522	3½
NEW YORK	10	11	.485	5½
ST-LOUIS	9	13	.409	6
MONTREAL	8	13	.381	6½
Section Ouest				
LOS ANGELES	18	10	.643	—
CINCINNATI	16	12	.571	2
SAN FRANCISCO	14	10	.538	3
SAN DIEGO	13	14	.481	4½
ATLANTA	13	16	.448	5½
HOUSTON	10	20	.333	9

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	14	8	.636	—
BOSTON	12	9	.571	1½
DETROIT	11	9	.550	2
CLEVELAND	10	13	.435	4½
BALTIMORE	10	13	.435	4½
NEW YORK	10	15	.400	5½
Section Ouest				
OAKLAND	14	10	.583	—
TEXAS	13	11	.542	1
KANSAS CITY	13	12	.520	1½
CALIFORNIE	13	13	.500	2
MINNESOTA	10	10	.500	2
CHICAGO	9	16	.369	5½

Limités à 3 coups sûrs

Les Expos blanchis 7-0

Après la tempête l'accalmie, dit-on. Et bien c'est vrai en ce qui concerne les Expos de Montréal. Hier soir, ils se sont inclinés par le pointage de 7-0 devant les Cubs de Chicago.

La série opposant les deux clubs au parc Jarry s'est donc terminée avec un dossier de 2-1 en faveur de l'équipe montréalaise, mais la performance des émules de Gene Mauch a contrasté énormément hier de celles qu'ils avaient fournies lors des deux premières confrontations entre les deux formations.

Limités à trois coups sûrs, les jeunes Expos n'ont jamais menacé les Cubs, même si ceux-ci n'ont su profiter des quatres erreurs commises par les joueurs montréalais. Tout le mérite en revient au lanceur du Chicago, Bill Bonham, qui a officié un match de toute beauté, réussissant huit retraits au bâton et n'allouant que trois buts sur balles.

Gene Mauch, voyant la partie perdue dès la 4e manche, a fait paradé cinq lanceurs au monticule. Dave McNally a encaissé son 3e revers en six décisions, et a connu maintes difficultés à contrôler l'offensive explosive des Cubs, étant touché de sept coups sûrs en cinq manches. Il n'a pas affiché tout le talent qui en a fait un lanceur redoutable, étant peut-être paralysé par le temps frisquet. John Montagne, Steve Renko et Don Domola le suivirent au monticule sans trop de succès eux non plus.

L'offensive des Cubs a été menée par Bill Madlock qui a réussi quatre "cs" en cinq apparitions au marbre. Jose Cardonal, avec un circuit, et Rick Monday, ont causé le plus de problèmes au personnel de lanceur des titulaires du dernier rang de la section Est de la LN, maintenant à 6½ parties des Cubs.

CHICAGO (7)	ab	p	cs	pp
Kessing, ac	4	1	1	0
Cardenal, cg	5	1	1	1
Madlock, 3b	5	1	4	2
Morales, cd	3	0	1	1
Thornyon, 1b	4	0	0	0
Hosle, r	3	1	0	0
Monday, cc	4	1	1	1
Sperring, 2b	4	1	1	1
Bonham, l	4	1	1	0
Totaux	36	7	10	6

MONTREAL (0)	ab	p	cs	pp
Mangual, cc	4	0	1	0
Foli, ac	4	0	0	0
Scott, cg	4	0	0	0
Jorgenson, 1b	3	0	0	0
Parrish, 3b	3	0	1	0
Carter, cd	3	0	0	0
Mckamin, 2b	3	0	1	0
Foote, r	3	0	0	0
McBally, 1	1	0	0	0
Montague, 1	0	0	0	0
Bittner, fu	0	0	0	0
Renko, 1	0	0	0	0
Scanlon, fu	0	0	0	0
Demola, l	0	0	0	0
Totaux	28	0	3	0

Chicago 000 110 120- 7
Montréal 000 000 000—0

E-Scott, Foli, Hosley, Parrish, Mackanin; DJ-Chicago 1; Montréal 3; LSB-Chicago 5, Montréal 4; 3B-Madlock, Monday; Cs-Sperring 1, Cardenal 2.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Bonham g, (3-1)	9	3	0	0	3	8
MacNally P, (3-3)	4 1/3	7	4	4	1	3
Montague	1 1/3	0	0	0	0	0
Renko	2	2	3	1	2	1
Demola	1	1	0	0	0	0

LE-McNally; BP-Romley.
T—2:17. A— 6,430

Hockey professionnel

Campbell brosse un sombre tableau

BLOOMINGTON, Minnesota (AP) — Les magnats des sports majeurs en Amérique du Nord se rencontrent aujourd'hui à Bloomington, au Minnesota, pour discuter de l'avenir des sports professionnels. Au nombre des personnalités inscrites aux sessions d'étude, on remarque les commissaires Bowie Kuhn (baseball), Pete Rozelle (football), Clarence Campbell (hockey), Deane Beman (golf), et Walter Kennedy (ballon-panier).

Au cours d'une conférence de presse hier, le président de la Ligue nationale de hockey, M. Campbell, a brossé un tableau relativement sombre de la situation qui prévaut dans cette discipline. M. Campbell a en outre rappelé qu'en 1965, alors qu'il n'y avait que six équipes, le salaire moyen des joueurs se chiffrait à $16,333. Le prix moyen des billets était de $2.50 et le coût opérationnel s'élevait à $850,000. Aujourd'hui toutefois, en raison notamment de la guerre que se livrent la LNH et l'Association mondiale, le salaire moyen dans le circuit Campbell a été majoré à $75,314, la moyenne des billets à $6.61 et le coût d'opération à $3.5 millions.

M. Campbell doute que la structure actuelle du hockey professionnel puisse tenir le coup si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour enrayer l'escalade des prix et des coûts.

Ligue Nationale

San Diego	011	000	000-	2	10	1
Cincinnati	000	260	20x-	10	10	0

Spillner (2-3), Toulin 5e, Foster 5e, Freinlebeo 6e et Hundley; Norman (2-1), Carrell 6e et Bench.
CC: Cin-Pares 5e, Bench 5e.

San Francisco	200	100	111-	6	11	0
Atlanta	010	000	001-	2	6	2

Barr (3-2) et Rader; Mortan (5-2), House 9e et Pocoroba.
CC: SP-Montames 3e; Atl-Inn 1er.

Pittsburgh	100	202	001-	6	16	1
New York	001	000	000-	1	8	4

Reeve (2-2) et Sanguillen; Matlack (2-3), Parker 6e, Apadaca 8e et Grets.

Ligue Américaine

Boston	000	013	000-	4	10	0
Cleveland	010	000	010-	2	8	0

Cleveland (2-1), Segui 8e et Montgomery; Peterson (2-34), Buskey 6e et Ellis.
CC: Bos-Rice 4e.

New York	000	200	010-	3	5	0
Baltimore	100	000	021-	4	8	0

Medich (3-4), Lyle 9e et Manson; Cuellar (2-1) et Hendricks.
CC: Bal-Grich 3e.

Milwaukee	000	400	300-	7	10	2
Détroit	100	300	001-	5	7	1

Champion, Rodriguez (2-0) 4e et Purter; Lelich (3-1), Walker 7e et Freahan.
CC: Mil-Lezcano 2e; Det-Roberts 2e.

Voulez-vous jouer avec nous?

Safari — Les animaux les plus sauvages de l'Afrique au Canada vous accueilleront "pattes ouvertes" au Parc Safari Africain. Lions, tigres, bisons, antilopes, éléphants, orignaux...font bon ménage dans la réserve où ils prennent leurs ébats en toute liberté!

La forêt des petits animaux — C'est là que vous ferez connaissance avec Jeannot-Lapin et tous ses amis qui peuplent les sous-bois. Il y a même des pistes d'équitation et un terrain de pic-nic!

Le parc d'amusement — Des manèges, une grande roue du haut de laquelle vous aurez une vue magnifique sur les environs, deux glissades géantes, un vrai carrousel; que de rires en perspective!

Flipper le dauphin — Le spectacle d'acrobatie et de ballet aquatique exécuté par Flipper et ses amis est unique. Comme les enfants, vous serez fascinés par la subtilité et l'agileté de ces mammifères marins — Ouvert tous les jours de la semaine de 10:00 hrs. à 16:00 hrs. Téléphone 247-2727.

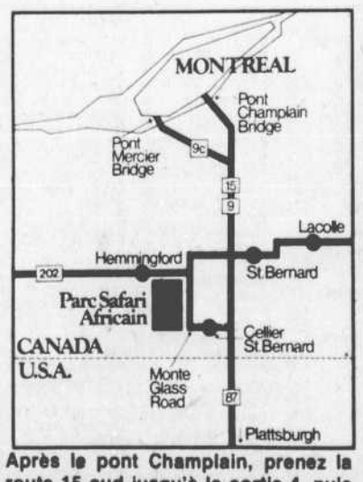

Après le pont Champlain, prenez la route 15 sud jusqu'à la sortie 4, puis la 202 et suivez les indications du Parc Safari Africain, Hemmingford.

PARC SAFARI AFRICAIN

toronto

Pétrole en vedette

A l'exception des pétroles de l'ouest qui ont atteint leur plus haut niveau cette année, tous les secteurs étaient à la baisse hier, à la Bourse de Toronto.

Les valeurs pétrolières ont pris 2.07, à 185.33, soit leur plus haut niveau depuis le 30 juillet 1974. Les observateurs estiment que l'achat massif de ce type d'actions est le résultat de la hausse prochaine des prix du gaz naturel et de la baisse imminente des prix du pétrole brut.

L'indice des industrielles a fluctué pendant toute la séance et terminé en hausse de .10, à 184.89. Le nombre des valeurs perdantes a surpassé celui des gagnantes par 234 contre 208 alors que 244 valeurs demeuraient inchangées.

Le volume des transactions s'est établi à 1.83 million d'actions, soit une valeur de $17.14 au regard de 2.72 millions d'actions ou $29.62 millions mardi.

Husky Oil a pris 1 1-2, à $19 1-4, Grafton Group, 1 1-8, à $30 1-4, Calgary Power, 3-4, à $24 1-2, Aquitaine Canada, 5-8, à $21 5-8 et Falconbridge Nickel, 5-8, à $35.

Kaiser Resources a perdu 3-4, à $9 1-8, Walker Gooderham A, 5-8, à $31 1-2, Imasco, 5-8, à $30 1-8, Imperial Oil A, 1-8, à $29 7-8 et Bank of Nova Scotia, 3-8, à $42 5-8. Placer a pris 1-2, à $18, Hudson Bay Mining, 3-8, à $18 1-4, pendant qu'Hollinger a perdu 1 1-4, à $26.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	3925	283	281	283	— 5
Aby Gln w	2000	95	95	95	+ 2
Abitibi	7180	$10	9¾	9¾	— ⅛
Abitbi 7½p	140	$42½	42½	42½	
Acklands	1100	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅜
Acklnd 2p	100	$15	15	15	
Acme Gas	2500	7½	7½	7½	
Acres Ltd	1688	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Acres A pr	212	$35⅝	35⅜	35⅜	— ⅛
Advocate	700	165	160	165	+ 5
Afton Min	500	410	410	410	
A.G.F.M	700	215	212	215	+ 3
Agnico E	8600	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Agra Ind	800	$5⅛	490	5⅛	+22
Ahed M	1000	75	75	75	+15
Akaitcho	500	180	170	180	+10
Albany	22500	40	35	39	+4½
Alt EG	10670	$7⅞	7⅜	7¾	+ ⅛
Alta Gas A	7659	$12¾	12⅜	12⅜	— ⅜
Alta G C p	275	$54	54	54	— 1
Alta G E p	100	$20½	20½	20½	— ½
Alta Nat	z50	$21⅞	21⅞	21⅞	
Alcan	10977	$23⅜	22¾	22⅞	+ ⅛
Algo Cent	1100	$15	14⅞	14⅞	
Algoma St	756	$27	26⅞	26⅞	+ ⅛
All-Can B	500	220	210	215	—10
Allarco Dv	400	$10	9⅞	10	
Alminex	500	$6	5⅞	5⅞	
Alum 4 pr	z60	$14	14	14	
Alum 4½ p	z25	$30	30	30	
Am Bonza	2700	217	212	215	+ 2
Am Eagle	2500	41½	39½	39½	— 2
Am Leduc	2000	5	5	5	
Andres W	300	$7⅞	7⅞	7⅞	— ¼
Ang CT 4½	z40	$21¼	21¼	21¼	
Ang U Dev	200	106	106	106	+ 1
Anthes C p	z99	$65	65	65	
Aquitaine	6877	$21¾	20¾	21⅜	+ ⅜
Arbor C	z300	75	75	75	
Argosy	5000	15	14	14	+ 2
Argus	245	$25	25	25	— ⅜
Argus B pr	450	$27	27	27	—1¼
Argus C pr	1108	$14½	14½	14½	— ¼
Args 260 p	z50	$26	26	26	
Asamera	2200	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Asbestos	z46	$15	15	15	
Ashland C	5000	$9¾	9⅛	9¾	+ ⅜
Ashland pr	150	$20	20	20	— ½
Asoc Porc	z93	97	97	97	
Atco A	2395	$19¾	19½	19½	
Auric Res	1833	34	34	34	— 1
Autolec I	200	$5½	5⅛	5⅛	— ⅛
Avoca M	1000	20	20	20	+ 1
Bad Boy	200	365	365	365	
Ballndery	6500	48	47	47	— 1
Banister C	300	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Bankeno	1700	190	185	185	— 2
Bank B C	105	$15½	15½	15½	
Bank Mtl	7630	$14⅛	14	14	
Bank N S	8491	$43	42¾	42⅝	— ⅜
B Cdn Nat	100	$15½	15½	15½	— ⅛
Bay Mills	100	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Bell Canad	6449	$45½	45	45⅛	+ ⅛
Bell A pr	495	$45	45	45	
Bell B pr	100	$45⅛	45⅛	45⅛	+ ⅜
Bell C pr	300	$26	26	26	+ ¼
Bell D pr	2675	$49⅜	49	49⅜	
CRenol A p	100	$14	14	14	+3⅜
Cdn Salt	z50	$14¼	14¼	14¼	
Cdn Sup O	1614	$39¼	39	39	— ¼
Cdn Tire	300	$46	46	46	+1¼
Cdn Tire A	2081	$48	47½	47½	
C Utilties	1794	$9¼	9	9	
C Util $1.25	z85	$17¼	17¼	17¼	
C Util 10¼ p	1100	$26	25⅞	26	
C Util w	500	215	215	215	+ 5
CWN G 4 pr	z25	$8	8	8	
Canbra	100	325	325	325	—25
Candel Oil	100	$9⅛	9⅛	9⅛	
Canron	325	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Capit Div	1219	38	38	38	— ½
Cara	100	385	385	385	— 5
Carl OK	6337	255	250	251	+ 1
Carl OK A p	700	$17½	17⅜	17⅜	— ⅜
Carl OK B p	640	$20⅜	20⅜	20⅜	— ⅜
Carma D	200	$8½	8½	8½	
Cassiar	6500	495	485	490	
Cassidy L	110	405	405	405	+ 5
CC Yachts	200	270	270	270	— 5
Celanese	2510	415	410	410	— 5
Celanes 1 p	605	$10	10	10	
Celan 175 p	1105	$17¼	17	17	— ¼
Ctl Fund A	500	$12	12	12	+ ¼
CFCN	300	$6¼	6¼	6¼	
Charter Ol	500	400	375	375	—25
Chestrvile	2000	10	9½	9½	— ½
Chib Kay	6000	15	14½	15	+ 1
Chieftan D	4750	$8¾	8½	8¾	+ ¼
Chimo	1000	95	95	95	
Chrysler	1145	$10¾	10½	10¾	
CHUM	100	$5¾	5¾	5¾	— ¼
CHUM B	500	$7½	7½	7½	+ ¼
Coch Will	4266	103	101	103	+ 3
Coldstm	z6	80	80	80	
Coles Book	200	$7¾	7¾	7¾	
Comb Met	2000	7	7	7	
Cominco	5490	$29⅛	28¾	29⅛	+ ⅛
Com Cap	4675	205	200	205	+15
C Holiday I	950	310	310	310	
CHIns A p	z75	$18½	18½	18½	
Conduit A	300	310	310	310	
Coniagas	500	106	106	106	— 9
Con Bath	360	$25¼	25	25¼	+ ¾
Con Bath p	z110	$15¾	15¾	15¾	
C Bath 68 w	200	$7⅞	7⅝	7⅝	— ⅜
Con Bldg	1595	286	285	286	+ 1
Con Fardy	5400	138	132	138	+ 5
C Durham	1000	56	56	56	+ 1
C Marben	500	50	50	50	
C Morlsn	400	122	122	122	
C Rexspar	1000	24	24	24	
Con Textle	200	185	185	185	
C West P	z12	100	100	100	
Con Dis	13700	460	440	460	+20
Cons Gas	9870	$13¾	13½	13½	— ¼
Con Gas B	z60	$62	60½	62	
Con Gas D	1250	$21⅜	21½	21½	— ⅜
Corby vt	z50	$17¼	17¼	17¼	
Cornat Ind	3650	485	470	480	+20
Cosek	11350	298	291	295	+ 5
Costain R	2000	9	8⅞	8⅞	— ¼
Costin R w	280	275	275	275	
Courv	12000	11	10	10	— 2
Craigmt	600	415	395	415	+20
Crain R L	425	$11¼	11	11	— ½
Cstland	z120	13	13	13	
Crwn Life	z52	$61½	61½	61½	
Crow Nest	700	$26	26	26	+ ¼
Crush Intl	475	$6⅛	6½	6⅛	— ⅛
Cuvier M	1400	120	120	120	— 2
Cyprus	2450	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Dale R	117	$7½	7½	7½	
D Aragon	1500	20	20	20	
Decca R	6750	420	400	410	—15
D Elda	19500	33	31	31	— 4
Denison	1014	$47	47	47	
Dicknsn	2550	$8⅛	7⅞	8⅛	
Discovry	1100	176	175	175	— 1
Dome	430	$48½	48½	48½	— ½
Dome Pete	8053	$28⅜	27¾	28¼	— ⅛
D Bridge	420	$23⅜	23⅜	23⅜	
D Explor	500	22	22	22	
Dofasco A	2040	$24	23¾	23¾	
Dofasco C	110	$52¼	52¼	52¼	— ¾
Dom Store	1200	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
D Text A	1770	$7⅜	7½	7½	— ¼
Domtar	1640	$21⅜	21⅛	21½	+ ⅛
Domtar pr	568	$10½	10⅛	10⅛	— ⅜
Donlee M	100	365	365	365	—10
Douglas L	200	270	270	270	— 5
Dr Mc C A	300	$14	14	14	— ¼
Dunraie	834	17	17	17	— 1
Du Pont	775	$21¾	21½	21¾	+ ¼
Dustbane	300	460	460	460	
Dylex Ltd	450	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Dylex A	7020	$8	8	8	
East Mal	1850	390	385	385	— 5
Eddy Mtch	z50	$16¾	16¾	16¾	
Ego Mines	1100	63	63	63	
E-L Fin	300	450	450	450	
E-L Fin w	1575	100	90	90	— 9
Electro A	100	425	425	425	+ 5
Electro K	850	60	60	60	
Emco	2600	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Extndcar w	500	105	105	105	
Fairview	100	$12	12	12	— ½
Falco C	10944	$6⅛	5⅞	6	
Falcon	2210	$35	34	35	+ ⅜
Fed Pion	z10	$17¾	17¾	17¾	
Finning T	100	$9	9	9	— ½
F Mar	1000	41	41	41	— 4
Foodcrp L	4900	165	150	155	— 5
Foodex S	350	230	225	225	— 5
Ford Cnda	187	$71	71	71	— 1
F Sea A pr	800	$6¼	6¼	6¼	
F Season w	z20	125	125	125	
Beth Cop A	2520	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Big Nama	2000	12	12	12	— 1
Bikwod A	900	$5½	5⅛	5⅛	— ⅜
Bombrder	300	310	305	305	—15
Bovis Cor	1625	110	110	110	
Bow-m pr	z20	$39	39	39	
Bow Val	12225	$16¾	16⅛	16⅛	— ⅛
BP Can	1013	$12	11⅞	11⅞	+ ⅛
Bralor Res	2000	142	142	142	— 2
Bramalea	500	$5⅜	5¼	5⅜	
Brameda	7500	81	80	80	— 2
Brascan A	4762	$13½	13¼	13⅜	
Brenda M	1200	455	455	455	—10
Br Am Bnk	z25	$14½	14½	14½	
BC Forest	700	$16	15¾	15¾	— ¼
BC Frest p	100	$33	33	33	
BC Pack A	z10	$18¼	18¼	18¼	
BC Pack B	110	$18½	18½	18½	— 1
BC Sugar A	200	$22½	22½	22½	
B Phone	2050	$10¾	10½	10¾	— ⅛
BCPh 4⅜ p	z5	$40	40	40	
BCPh 4½ p	100	$43	43	43	— 6
BCPh 4¾ p	100	$45	45	45	— ½
BCPh 4.84	450	$12	12	12	— ¼
Brunswk	4300	425	415	420	+ 5
Budd Auto	500	$5⅞	5¾	5⅞	
Bulora Cor	2200	127	121	122	— 4
Burns Fds	325	$9¼	9¼	9¼	
Cad Frvw	1800	$12⅜	12⅛	12⅛	— ⅜
CAE A	675	$8¾	8½	8¾	+ ⅜
Cal Pow	1045	$24½	24	24½	+ ¾
Cam Mine	7000	24	24	24	
Cambridg	400	$20⅜	20¼	20¼	— ½
Camflo	3100	$12½	12⅛	12¼	— ⅛
C Chib A	3480	375	370	375	+ 5
Campau A	1300	$5⅜	5¼	5⅜	
Campau 7p	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Can Cem L	562	$10½	10½	10½	
C Cem L p	173	$14	14	14	— ¼
C Nor West	5200	355	340	350	
C Pakrs C	100	$18	18	18	
Can Perm	800	$17⅞	17⅜	17⅞	+ ½
CS Pete	24350	224	210	210	— 7
CSL pr	100	450	450	450	—25
C Tung	5800	294	290	290	
C Cablesy	910	$14⅜	14⅜	14⅜	
Cdn Cel	616	$5⅜	5¼	5⅜	+ ¼
C Curtis	z100	30	30	30	
CE Gas	26800	390	375	380	
C Found pr	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
CGE pr	600	$21⅜	21⅜	21⅜	
CG Invest	1860	$19¾	19½	19½	— ¼
C Hidrogas	200	160	160	160	+ 3
C Home	15050	$5⅜	5⅛	5¼	+ ⅛
C Hydr	2765	$5⅞	5⅝	5⅞	— ⅛
C Imp Bank	6029	$24½	24¼	24⅜	+ ⅛
C Ind Gas	6289	$7⅛	7	7	— ⅛
CIL	148	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
C Int Pow	200	$14	14	14	
C Manoir	100	375	375	375	
C Malart	1000	23	23	23	— 1
C Marconi	z10	310	310	310	
C Ocdental	1600	$10¾	10⅜	10⅝	+ ¼
CP Inv	10035	$15¾	15½	15⅝	+ ⅛
CP Inve pr	z125	$30⅜	30½	30⅜	
CP Ltd	17719	$16⅛	15½	15⅜	— ½
CPL A p	700	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
C Reserve	1857	285	270	285	+10
CPLtd	31420	$16⅛	15½	15½	— ½
Celanese	6600	415	410	415	
Chrysler	200	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
Cominco	1170	$29	29	29	— ⅛
Comodor	700	380	380	380	
Con Bath	400	$25	24¾	25	+ ⅜
Con Gas	1400	$13¾	13½	13⅝	
Copind	10800	$6	5¾	6	+ ⅜
Dome Pete	1250	$28½	27¾	28	— ½
D Bridge	350	$23¾	23⅝	23¾	+ ⅛
Dofasco a	1100	$24	23⅞	24	+ ¼
Dom Store	1000	$17	16⅞	17	+ ¼
Domtar	1147	$21⅜	21½	21½	— ¼
Dylex	300	$8	8	8	
Ea Svgs	100	$11½	11½	11½	— ¼
E Pr Air a	100	$10	10	10	
Enheat a	700	425	420	425	
Fal Nck	315	$35	34⅜	35	+ ⅜
Fin Coll	300	160	155	155	—5
Francana	100	$9¼	9¼	9¼	— ½
Fraser a	137	$19	19	19	
Fulcrum	100	290	290	290	+20
GMC	100	$45¾	45¾	45¾	— ½
Genstar L	1566	$18⅛	18	18	
GBC pr	100	$27	27	27	+1
Gt W Life	100	$63¾	63¾	63¾	— ¼
Gulf Can	1510	$32⅜	32½	32½	
Holl a	5000	$27⅛	27	27	— ¼
Home A	3600	$25¾	25¼	25¼	— ¼
Huds Bay a	950	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
H Bay Co	200	$17⅜	17½	17⅜	+ ⅛
HB Oil Gas	775	$30½	30	30½	+ ¼
Husky Oil	5100	$19	18	19	+1⅛

NOMINATION A RADIO NORD INC.

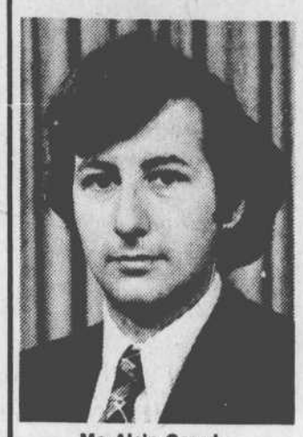

Me Alain Gourd

Me Jean-Joffre Gourd, président du conseil d'administration de Radio Nord Inc., est heureux d'annoncer la nomination de Me Alain Gourd à titre de président de la compagnie. Me Alain Gourd cumulera cette fonction avec celle de directeur général de l'entreprise, qu'il occupait déjà.

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Francana	1200	$9¼	9¼	9¼	— ⅜
Fraser A	z5	$19	19	19	
Frobex	2000	13	13	13	
Fruehauf	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
GH Steel	300	$6⅜	6⅜	6⅜	
Gaz Metr	1300	$6⅜	6½	6½	— ⅜
Gaz 5.40 p	100	$52	52	52	+ ¼
Gaz M 66w	z400	50	50	50	
Gen Distrb	500	$7⅜	7⅜	7⅜	— ¼
GMC	588	$45¼	44⅜	45¼	— ¼
Genstar L	5100	$18¼	18	18	
Gnstar L w	2000	5	490	5	+10
Gesco Dis	200	310	310	310	
Gf Mas	18600	77	74	74	
Gibraltar	1700	$5½	5½	5½	
Glendale	300	115	115	115	— 1
Goldund M	500	35	35	35	+ 1
Goodyear	z50	$12¾	12½	12¾	
Graft G	10350	$30¼	29½	30¼	+1⅛
Granby	700	$27	27	27	+1½
Granduc	100	115	115	115	
Granisle	100	$12¼	12¼	12¼	— ¼
GL Nicl	10000	60	55	55	— 5
GL Paper	z60	$20	20	20	
GL Pap w	600	385	375	375	—15
Gt W Life	200	$63¾	63¾	63¾	+ ½
Gt West S	775	$6⅛	6½	6⅜	+ ⅛
G Wst wt	1400	185	175	180	—10
Greyhnd C	1000	40	40	40	+ 2
Greyhnd	1100	$16¼	16⅛	16⅛	+ ⅛
Guar Trst	857	$6⅛	6⅛	6⅛	
Gulf Can	7447	$32⅜	32⅜	32⅜	
Gulfstrem	5000	20	18	20	+ 4
Hambrô C	325	180	180	180	— 5
H Group	550	480	475	475	
Ham Tr	692	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Ham Tr pr	100	$18	18	18	
Hard Crp A	1400	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Harlequin	1570	$20½	20¼	20⅜	+ ⅛
Harris J S	200	$5	5	5	
Hawker S	1602	$5½	5¼	5½	+ ⅛
Hayes D A	910	480	475	475	
Holinger A	5584	$27	25½	26	—1¼
Homco A	100	210	210	210	
Ho OA	11635	$25⅞	25¼	25¼	
Home B	400	$24	24	24	
Horne Pit	500	350	350	350	+ 5
Houston O	5400	151	147	149	+ 1
Hoden DH	600	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Hud Bay A	1350	$18¼	17⅞	18¼	+ ⅜
Hud Bay B	100	$18¼	18¼	18¼	— ⅜
H Bay Co	2360	$17¾	17⅜	17⅜	+ ⅜
HB Oil Gas	5350	$30¾	30	30⅜	+ ⅛
HB Oil G pr	z20	$35	35	35	
Huron Eri	1638	$22¾	22½	22½	+ ⅛
Husky Oil	6245	$19¼	17⅞	19¼	+1½
Husky E w	9020	$6½	5⅜	6½	— ⅛
Hydra Ex	1520	47	47	47	+ 4
IAC	2630	$18¼	18¼	18¼	— ⅜
Imasco A	6210	$30¼	30	30⅛	— ⅜
ImascoA p	100	310	310	310	
Imp Life	100	$65	65	65	— 5
IOil A	34834	$30⅜	29⅝	29⅞	— ⅛
Ind Adhes	100	$15¼	15¼	15¼	
Inland Gas	710	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Inter-City	2488	470	465	470	— 5
Inter C B p	100	$14½	14½	14½	+ ½
Inter C B w	3200	274	270	270	—10
Intrmetco	3330	$6¼	6	6⅛	+ ⅛
IBM	415	$215	213	215	
Int Mogul	1001	231	230	230	
I Mogul A	100	$8½	8½	8½	+ ¼
Inco A	18850	$28¼	27¾	28¼	+ ¼
Inco B	450	$28	27⅞	28	+ ⅛
Int Obaska	2000	12½	12	12	— 1
Interpool	500	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Intpr Pipe	7540	$13¼	12¾	13¼	+ ⅜
Int Pipe w	2600	140	136	136	
Ipsco	1050	$17½	17¼	17½	
Inv Grp A	6730	$6⅜	6½	6⅜	+ ¼
Inv Grp 5 p	925	$13⅞	13½	13⅞	+ ⅜
Irwin T A	z5	295	295	295	
Island Tel	z26	$7½	7¼	7½	
Iso	2000	93	93	93	— 3
ITL Ind	200	115	115	115	
ITL Ind pr	z35	$10¼	10¼	10¼	
IU Intl	10035	$11½	11	11½	+ ⅛
Ivaco A	2850	$12¾	12½	12½	— ⅜
Jannock	460	$6	6	6	
Jannock D	200	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Janock 6 p	z18	$61½	61½	61½	
Jannock A	100	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Jannock B	z43	$11¾	11½	11¾	
Jorex Ltd	1000	23	23	23	
Joutel	6000	47	45½	46	+ ½
Kaiser	42780	$9⅜	8⅞	9⅛	— ¾
Ksr w	30550	$6⅞	6⅛	6½	— ½
Kaps Tran	1450	296	291	296	+ 3
Keen Ind	700	380	375	380	
Kelly D A	100	$5½	5½	5½	— ½
Kerr A A	2565	$11⅜	11¾	11⅜	+ ⅛
K Anacon	2000	24	24	24	+ 2
Koffler	z30	340	325	340	
Koffler w	1000	21	21	21	— 3
Labatt A	127	$16⅞	16⅜	16⅞	+ ⅜
Labatt A p	100	$16¾	16¾	16¾	+ ⅜
Lab Min	100	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
Lacnx	11000	139	125	139	+14
Lacanex w	3000	3	3	3	
Laidlaw A	1900	$5¼	5	5	— ¼
Laidlaw B p	1050	$6	5⅜	6	+ ½
La Luz	100	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Lamb M A	z300	60	60	60	
Langi	1000	15	15	15	+ ½
Lasifr Km	z400	26	26	26	
Laurasia	2000	53	50	50	— 6
Lau Fin	200	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Lau F 1.25	150	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Leigh Inst	2200	162	155	162	+ 7
Leons Frn	100	$8	8	8	— ⅛
Levy A pr	200	$5½	5½	5½	— ⅛
Lincoln Tr	z50	$12¼	12¼	12¼	
LL Lac	z36	150	142	150	
Livingsto	550	$9	9	9	+ ½
Lob Co A	557	$5¾	5¾	5¾	
Lob Co B	101	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Lob Co pr	410	$24⅜	24¼	24¼	+ ¼
Lob Ltd Ap	1100	$15¾	15⅜	15¾	
Lob Ltd Bp	850	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Lochiel	z100	97	97	97	
Loeb M	100	330	330	330	+ 5
Lost River	100	360	360	360	
Lytton M	1000	121	121	121	— 3
Mclan H A	1130	$8½	8¼	8½	+ ¼
M Cable	150	$8½	8½	8½	— ½
MB Ltd	7503	$23⅜	23⅛	23⅛	— ⅛
Madeline	1200	259	254	254	+ 3
Madsen	1000	56	56	56	+ 1
Magnason	400	155	155	155	— 5
Magnetcs	500	30	30	30	
Majst Wil	8650	330	325	330	+ 5
Major H D	200	365	360	360	— 5
Malartic	500	99	99	99	
Man Bar	5800	75	74	74	+ 1
M Lf Gard	300	$21⅜	21⅜	21⅜	
Marcana	2000	16	15	16	+3½
Maritime	140	$16	16	16	— ¼
Mar T 860	800	$9½	9½	9½	
Markboro	6090	$10	10	10	+ ½
Markel F	200	300	275	300	+25
Martin	4000	28	28	28	— 1
Mas F	13904	$17½	17¼	17¼	— ⅛
Mattgmi	600	$17	16¾	16¾	
Mc Intyre	475	$51½	50¼	50¼	— ¾
Melchers	100	400	400	400	—15
Melton R E	400	275	275	275	
Mentor	1000	210	210	210	—10
MEPC w	1000	185	185	185	
Mercantil	903	$18½	18¼	18¼	
Merland E	1000	222	220	222	+ 1
Meta Uran	1000	10½	10½	10½	
Met Stors p	z50	$13½	13½	13½	
Met Str 67 p	100	$13½	13½	13½	—1½
Mex LP	z61	415	415	415	
MICC	300	$9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
Microsyst	217	230	230	230	—10
Midrim	7950	11½	11	11½	
Minda	20000	23	18½	22	+ 4
Mindustrl	100	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅜
Molson A	4757	$18⅞	18⅜	18¾	+ ¼
Molson B	z50	$16¾	16¾	16¾	
Mtl Trust	200	$12	12	12	
Moore	13164	$49½	48⅜	49¼	+ ⅜
Morse B pr	z20	$31¾	31¾	31¾	
MTS Inter	z200	44	44	44	
Multi-Mi	7150	49½	48	48	— 2
Multi Acc	500	295	295	295	— 5
Murphy	980	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
NaChrs I	7950	$8¾	8½	8¾	+ ¼
N Hees Ent	z66	130	130	130	
Nat pete	2500	33	33	33	— 2
Nat Sea A

Baisse de 9.3% des bénéfices de Bell Canada

Pour le premier trimestre de 1975, le bénéfice consolidé par action ordinaire de Bell Canada a été de $1.21, en comparaison du bénéfice de $1.41 pour la période correspondante de 1974. En supposant la conversion de toutes les actions privilégiées convertibles, le bénéfice par action ordinaire serait de $1.16 contre $1.35 en 1974. La conversion d'actions privilégiées, au cours du premier trimestre, a accru de 1,387,975 le nombre d'actions ordinaires en circulation.

La surtaxe de 10% du gouvernement fédéral sur les revenus ne provenant pas de la fabrication, en vigueur du 1er mai 1974 au 30 avril 1975, a réduit de quelque sept cents le bénéfice par action ordinaire au premier trimestre. Le bénéfice du premier trimestre se trouve également affecté par une perte extraordinaire de sept cents par action, perte que représente le coût estimatif de l'arrêt progressif des opérations de fabrication de semi-conducteurs par la Cie Internationale des Microsystèmes Limitée, filiale de la Northern Electric.

"Le manque d'accroissement du bénéfice provenant de l'exploitation téléphonique est la conséquence des hausses salariales qui ont été négociées, des dépenses sans cesse croissantes et des majorations d'impôts", de préciser M. Robert C. Scrivener. "En outre, ajoute-t-il, nous avons dû faire d'importantes immobilisations pour satisfaire à la demande courante et aux besoins prévisibles des abonnés. C'est en raison de ces divers facteurs que nous nous préparons à déposer auprès de la Commission canadienne des transports une requête de hausse tarifaire qui nous aiderait à améliorer le bénéfice en 1975".

Le total des revenus consolidés du premier trimestre de 1975, y compris les revenus d'exploitation et les ventes des compagnies de fabrication et de distribution, s'élève à $721.6 millions, une hausse de $108.5 millions, soit 17.7%, par rapport à la période correspondante de 1974; le total des dépenses d'exploitation consolidées et le coût des ventes et des frais de diverse nature a été de $573 millions, excédant de $103.4 millions, ou 22%, le chiffre de l'année dernière; enfin, le revenu net consolidé du premier trimestre de 1975 se chiffre à $51.1 millions, soit un recul de 9.3% par rapport à la même période en 1974. La part du revenu net attribuable aux actions ordinaires s'élève à $45.7 millions, contre $52.1 millions l'année dernière.

Le taux de rendement non consolidé et annualisé de Bell Canada sur le capital total moyen pour le premier trimestre a été de 7.4%, en regard de 8% pour la période correspondante de 1974.

faits et projets

L'économie canadienne

OTTAWA — Le ministre canadien des finances, M. John Turner, affirme qu'à moins que le gouvernement fédéral ne prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour diminuer la pression inflationniste, le Canada sera propulsé hors du marché commercial mondial d'ici deux ans et le chômage grimpera à des niveaux encore plus élevés que ceux qu'on a connus jusqu'à maintenant.

L'expansion de Ciment Canada

MONTREAL — La société Ciment Canada Lafarge prévoit une expansion de $24 millions pour son usine de Brookfield en Nouvelle-Ecosse. Cette usine a une capacité de production de 500,000 tonnes par an. L'agence gouvernementale Industrial Estates Ltd. de Nouvelle-Ecosse prêtera $15.2 millions pour ce projet d'expansion qui sera terminé en 1977. Canada Ciment est la propriété à 55% de Ciments Lafarge de Paris.

Les bananes d'United Brands

BRUXELLES — La Communauté économique européenne a accusé la société américaine United Brands de violer les lois "antitrust" du Marché commun dans le marché des bananes. Des importateurs irlandais et des vendeurs en gros du Danemark prétendent que cette société refuse de transiger avec eux mais favorise d'autres vendeurs. De plus, la Commission exécutive du Marché Commun reproche à cette firme sa politique générale en Italie et sa ligne de conduite dans l'ensemble des pays membres de la CEE. Les lois du marché commun interdisent l'exploitation par une compagnie de sa position dominante et l'on sait que la Commission exécutive enquête relativement à des accusations du même genre qui pèsent contre la société IBM, cette dernière contrôle 61% du marché des ordinateurs en Europe.

Les pâtes et papiers au Québec

MONTREAL — L'industrie canadienne des pâtes et papiers connaît le déclin actuellement. Au Québec des mises à pied d'une ou deux semaines ont eu lieu en plusieurs endroits au cours d'avril. En outre, les journaux et les autres gros clients font d'importantes provisions. De plus, la demande mondiale diminue pour ce produit. Plusieurs usines québécoises devront fermer leurs portes temporairement cet été.

Les ventes des grands magasins

OTTAWA — Les ventes des grands magasins ont augmenté deux fois plus vite au Québec que dans l'ensemble du Canada pour mars, soit de 20.2 pour cent. Le taux de croissance était de 10.4 pour cent pour l'ensemble du Canada en mars.

Ferbichal: décision prochaine

MONTREAL — C'est dans quelque mois que la Société de développement de la baie James décidera de la réalisation du projet Ferbichal. Ce projet consiste à exploiter des gisements de fer des lacs Chibougamau et Albanel. La SDJB poursuit actuellement un important programme de forage sur le plus important gisement, celui de la "Albanel Minerals". La SDJB détient d'ailleurs une option d'achat de 51% des intérêts de cette société.

Le dollar canadien

MONTREAL — La parité de la devise américaine avec le dollar canadien a pris 1-100 et clôturé à $1.0266. La livre a pris 21-100 et s'est fixée à $2.4028.

A New York, le dollar canadien a perdu 1-100 et cotait $0.9741. La livre a perdu 9-50 et s'établissait à $2.3405.

Hypothèques: deux catégories de taux à la Banque Royale

La Banque Royale du Canada a adopté deux catégories de taux d'intérêt pour les emprunts hypothécaires sur les constructions résidentielles et plafonné les emprunts sur les maisons existantes.

Les emprunts ordinaires et ceux garantis par la SCHL, sur les nouvelles constructions résidentielles, restent à 10.5 et 10.75 p. cent respectivement. En revanche, les emprunts hypothécaires sur les biens immobiliers déjà existants, garantis ou non par la SCHL, sont portés à 11 p. cent, avec un plafond de $25,000.

Le vice-président exécutif et directeur général en chef de la Banque Royale, M. Rowland C. Frazee, a expliqué que cette mesure est devenue nécessaire en raison de la forte demande actuelle de prêts hypothécaires qui, faute de mesures appropriées, avait rapidement conduit à l'épuisement des fonds réservés à cette fin pour l'année par la Banque.

"L'adoption de deux catégories permettra d'affecter les fonds disponibles aux nouvelles constructions résidentielles mises en oeuvre par les particuliers et les entrepreneurs et d'accroître le nombre de logements.

Création d'un baccalauréat spécialisé en sciences de l'immobilier à l'UQAM

L'Université du Québec à Montréal a annoncé hier le lancement d'un programme de baccalauréat spécialisé en administration, option sciences immobilières.

Le nouveau programme, unique dans l'est du Canada, sera offert à l'Université dès septembre prochain. Seules sept autres universités en Amérique du Nord offrent un tel programme d'études menant à un diplôme spécifiquement en sciences de l'immobilier. Ces cours s'adresseront tant aux adultes déjà sur le marché du travail qu'aux finissants des collèges.

L'UQAM a annoncé également la création d'un laboratoire de recherche en sciences immobilières (LARSI); il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui sera intégré à l'Université.

Le LARSI vise plusieurs objectifs: d'abord, l'étude des problèmes actuels et concrets qui se posent à l'industrie immobilière et aux gouvernement; ensuite, la création d'outils pédagogiques français utilisables dans les cours en sciences immobilières, la mise sur pied d'un centre de documentation et la publication d'un bulletin d'information économique semestriel adapté au secteur de l'immobilier. De plus, le laboratoire veut s'orienter vers la recherche fondamentale et voudrait intéresser à ce secteur des chercheurs, professionnels et universitaires.

Une campagne de souscription annuelle auprès des industries et des organismes publics sera organisée prochainement en vue de financer les projets du LARSI, la préparation des cours en sciences immobilières et l'octroi de bourses de perfectionnement.

Ces projets sont l'aboutissement de préoccupations qui ne sont pas nouvelles, a déclaré Madame Junca-Adenot, vice-doyen de la famille des sciences économiques. Il y a deux ans déjà que la famille des sciences économiques et administratives de l'UQAM s'intéresse à la formation de spécialistes et à la recherche dans le secteur de l'immobilier au Québec.

Entre autres, trois études de marché portant sur les problèmes et besoins de l'industrie immobilière ont été complétées en 1974, grâce à l'appui du Comité consultatif permanent en sciences immobilières de l'UQAM, lequel comité est composé d'universitaires et de représentants des organismes publics et privés de ce secteur.

En faillite

Farmex rembourserait moins de quinze cents par dollar

Farmex Entreprises, entreprise de gestion bovine créée par un ancien vice-président de l'ex-consortium de fonds mutuels IOS, est en faillite.

Farmex avait connu une certaine publicité l'an dernier alors que le CVMQ lui interdisait de continuer la vente des contrats d'investissement qu'elle offrait à ses clients.

La clef de voûte de cette entreprise particulière tenait à l'article de la Loi de l'impôt sur le revenu qui permet aux fermiers d'occasion de déduire jusqu'à $5,000 des revenus qu'ils tirent d'une exploitation agricole. La Farmex offrait un contrat d'achat de vache qui, croisée avec un boeuf de race, permettait d'obtenir, après gestation, un veau pur sang...

Chaque contrat était vendu $2,750. La Farmex se chargeait de la gestion du système. C'est justement là que sont intervenus les fonctionnaires de la CVMQ. Au sens de la Loi des valeurs mobilières du Québec, constitue une valeur mobilière tout contrat de gestion de bien. N'étant pas enregistrés comme courtiers, les vendeurs de Farmex Entreprises durent suspendre leurs opérations, mis sous le coup d'une ordonnance permanente de faire le commerce des valeurs mobilières. La faillite de la compagnie n'était plus qu'une question de temps.

L'actuel président de Farmex, M. Raymond Brooks a admis que la faillite de l'entreprise était devenue un fait accompli depuis mars. Fondée en 1972, la Farmex n'aura connu que deux annnées de profitabilité. En 1973, l'entreprise ne fit qu'un maigre profit de $207,000.

Les contrats offerts par Farmex comportaient les clauses suivantes: des $2,750 exigés des acheteurs, $450 se retrouvaient dans la poche du vendeur. Le président-fondateur, M. Auer, l'ancien vice-président d'IOS, et deux autres membres de sa famille touchaient chacun $100 par contrat. Quelque 225 contrats ont ainsi été vendus par la Farmex. L'entreprise était conduite de la résidence de ville St-Laurent de l'actuel président, M. Raymond Brooks. Celui-ci percevait un salaire hebdomadaire de $150, plus $50 d'allocation.

C'est M. Laurent Dufour qui a été nommé syndic de la faillite. Celui-ci a affirmé que la compagnie avait tenu ses livres et ses comptes à jour et régulièrement vérifiés.

Mardi, une première réunion des créanciers de Farmex Entreprises a permis de conclure que ceux-ci recevront moins de 15 cents par dollar investi. Et à condition que d'autres créanciers, tels les investisseurs, ne viennent pas s'additionner à la masse des créanciers.

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER ★ RETOUR
AVEC AIR FRANCE!
VOL EN B747
AVEC PLAISIR!
départ: 14h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

PEUGEOT
La voiture qui gagne à être connue
Peugeot 504GL
$5,150.00
Le champion de rallye M. K. Wittmer nous dit: "J'ai essayé la 504, '75, dans les pires conditions hivernales et MAINTENANT, elle démarre"...
SIGI MOTORS LTD
1124, rue Bleury, Montréal
861-7888 861-6110 861-4683

Un voyage d'affaires? Planifiez-le.

Choisir les clients d'importance.
Organiser les rendez-vous.
Préciser les sujets de discussion.
En somme... connaître d'avance les avantages de votre voyage.

L'interurbain. L'efficacité d'abord.

Bell Canada

Québec dévoile les principes directeurs de sa politique sur le capital étranger

par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) — Les grands principes directeurs de la politique québécoise en matière d'investissements étrangers ont été dévoilés, mardi soir, par le ministre Guy Saint-Pierre, à l'occasion de l'étude des crédits du ministère de l'Industrie et Commerce en commission parlementaire.

Ces principes ont été entérinés par le cabinet Bourassa en novembre dernier, et ils sont contenus dans le mémoire qu'avait alors préparé le ministre Saint-Pierre pour établir les mécanismes de consultation fédérale-provinciale, à l'intérieur de la loi fédérale C-132 visant à tamiser les investissements étrangers au Canada.

M. Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition officielle, s'est demandé pourquoi le titulaire de l'Industrie et Commerce avait attendu six mois avant de rendre public son mémoire, qui articule les principes, les modalités d'action et les objectifs que recherche le Québec dans ce domaine.

M. Saint-Pierre a d'abord noté qu'il aurait souhaité le rendre public en même temps que la politique globale du gouvernement en matière d'investissements étrangers, actuellement à l'étude au cabinet des ministres.

Mais étant donné que cette politique découlant du rapport Tetley ne sera pas connue avant quelques mois encore, le ministre a profité de l'examen de ses crédits pour dévoiler au moins "les grands principes qui ont retenu notre attention jusqu'ici".

● Le Québec devrait adopter une attitude intransigeante dans le secteur socio-culturel, pour des raisons évidentes.

● Dans le domaine immobilier, les investissements pour fins commerciales devraient être découragés. Il s'agit là d'un domaine relié à la propriété du sol, dans des secteurs où les autochtones contrôlent leurs moyens et où une présence accrue des capitaux étrangers entrainera, comme ailleurs, une escalade incontrôlable.

● Dans le domaine tertiaire, il semble injustifiable que soit accrue une présence étrangère dans les activités reliées au tourisme, aux loisirs, etc... ou que nos réseaux de distribution, si essentiels au développement de l'entreprise, passent aux mains d'étrangers.

● La politique du gouvernement québécois dans le domaine primaire doit évidemment être compatible avec la politique en matière de transformation des richesses naturelles.

● Quant au secteur secondaire, seuls devraient être retenus les investissements étrangers susceptibles de donner lieu à un accroissement rapide des activités ou de la production et à un élargissement des marchés, à une intégration d'entreprise étrangères à l'économie québécoise et à une participation accrue des Québécois à l'activité économique.

Les principes sectoriels que le cabinet est en train d'élaborer porteront notamment sur l'industrie secondaire, la distribution, l'immeuble, et certains secteurs vitaux tels que les activités liées à la culture, les institutions financières et les services publics. Le mémoire du ministre Saint-Pierre décrit ainsi l'objectif global d'une politique québécoise sur les investissements étrangers:

"La politique du gouvernement québécois doit viser à assurer aux Québécois un meilleur contrôle de son économie, afin de minimiser les conséquences économiques d'un contrôle étranger, l'érosion de sa souveraineté politique et la menace de perte de son identité culturelle."

Le document indique plus loin que le Québec, face aux projets d'acquisition, se doit d'accorder la priorité à l'objectif d'une participation accrue des Québécois à l'activité économique, c'est-à-dire:

● accroitre la participation des Québécois dans les entreprises étrangères;

● favoriser la maîtrise par les Québécois de certains secteurs vitaux, tant économiques que socio-culturels;

● sauvegarder l'émergence et le développement d'entreprises autochtones "leaders";

● maintenir la présence des Québécois dans les secteurs d'activité où les enteprises autochtones sont déjà bien implantées et ont acquis un certain savoir-faire.

Les avis que le Québec transmettra à l'Agence fédérale d'examen de l'investissement étranger, dont la loi constitutive-C-132-prévoit la prise en considération des "objectifs de politique économique industrielle des provinces", varieront selon qu'il s'agisse:

● de prise de propriété par des étrangers d'entreprises déjà existantes-take-over-;

● de nouvelles implantations.

Dans le premier cas, l'attitude du Québec devrait être de limiter les ventes d'entreprises par des Canadiens à des étrangers.

Le Québec tentera cependant de récupérer des entreprises étrangères à l'occasion d'une proposition de vente à d'autres étrangers. A priori, la réponse devrait être négative à moins que ne soit prouvé avantage réel au bien commun.

Dans le cas de nouvelles entreprises, on ne devrait retenir que les investissements qui, dans des domaines où les moyens autochtones sont déficients, peuvent fournir à l'économie les moyens de devenir plus innovatrice et plus concurrentielle à l'échelle mondiale et d'utiliser pleinement ses ressources humaines et naturelles.

Le document Saint-Pierre précise qu'il s'agit donc d'effectuer une meilleure sélection des projets, par le biais des critères d'évaluation et en conformité avec certains principes directeurs.

Selon le mécanisme d'opération mis au point par le Québec, les dossiers sont soumis au ministère de l'Industrie et Commerce par l'agence fédérale. Les deux organismes ont négocié la qualité des dossiers à être soumis.

Un service rattaché au bureau du sous-ministre fera l'évaluation économique et financière des entreprises concernées et une évaluation économique du secteur industriel touché.

Ce service consultera les autres ministères, organismes paragouvernementaux, l'agence fédérale et les autres provinces, au besoin.

Un comité de révision, qui évaluera le rapport des analystes et acheminera au ministre responsable les recommandations, établira un consensus québécois en vue d'obtenir une continuité de pensée par l'établissement d'une certaine jurisprudence constituée par les cas étudiés.

La formation de ce service nécessitera des déboursés pour la première année d'opération d'environ $130,500, pour les traitements et frais de déplacement et dépenses de capital. Pour les quatre autres années, on prévoit une hausse normale de six pour cent par année.

NOMINATION CHEZ SIDBEC-DOSCO

Guy Talbot

M. Jean-Paul Gignac, président directeur général de Sidbec-Dosco, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Guy Talbot, au poste de vice-président — personnel.

M. Talbot, ing., est au service de Sidbec-Dosco depuis 1969 et a occupé, au cours des quatre dernières années, le poste de gérant de l'usine Truscon. Ayant assumé successivement les responsabilités des ventes, de l'engineering et de la direction générale de l'usine Truscon, M. Talbot a notamment acquis une précieuse expérience des relations industrielles et des relations humaines.

Il est entré en fonction le 1er avril 1975.

NORTHERN AND CENTRAL GAS CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de dix-sept cents (17¢) par action ordinaire du capital-actions en cours de la compagnie sera payé le 1er juin 1975 aux détenteurs immatriculés des actions ordinaires à la clôture des affaires le 16 mai 1975.

Par ordre du conseil d'administration

Le secrétaire
W.T. Kilbourne

Toronto, Ontario
le 24 avril 1975

Un déficit pour Norwick Perron

par Jacques Forget

Les affaires ne vont pas très bien pour le producteur de bois d'oeuvre, de copeaux et de contreplaqué, Normick Perron de LaSarre en Abitibi. Le dernier rapport financier pour les neufs mois terminés le 28 février dernier indiquent des pertes de $520,835, soit 12 cents par action, contre des profits nets de $3,041,869, ou 67 cents l'action, pour la même période l'an dernier.

Comme toute l'industrie du bois, la compagnie du Nord-Ouest a été victime de la chute de la construction domiciliaire au Canada et aux Etats-Unis. Les taux d'intérêt très élevés et l'inflation ont plongé la construction domiciliaire, surtout aux Etats-Unis, dans un stagnant marasme. Or, c'est le rythme de la construction domiciliaire qui a le plus d'influence que tout autre facteur sur les prix du bois d'oeuvre, le plus important produit de la compagnie.

A cela s'est ajouté une stabilisation dans l'industrie du meuble, utilisatrice de contreplaqué et une baisse de la demande sur les copeaux. Malgré tout, les ventes ont peu baissé, ne chutant au cours des neufs derniers mois que de $2.2 millions, de $26.3 à $24.09 millions. Il faut donc imputer surtout à une sensible augmentation des coûts de production la chute brutale de $6.2 millions en profits.

Malgré ces piètres résultats, le fonds de roulement de l'entreprise est passé de $2.1 à $6.08 millions à l'occasion des trois premiers trimestres. On peut expliquer cet accroissement par les immobilisations de la compagnie. L'an dernier, Normick Perron a emprunté à la Prudential Insurance Company of America, $9 millions sur 15 ans à 10%.

Ce financement extérieur a permis la construction de la nouvelle scierie de Cochrane, en Ontario. Débutée en janvier 74, la construction est maintenant terminée; la production commencera en juillet.

"L'exercice financier qui se terminera le 31 mai devrait être déficitaire", conclut le président de l'entreprise, M. Michel Perron, dans son rapport financier des neufs derniers mois.

Les pots-de-vin de Gulf Oil: ni l'Equateur, ni le Venezuela

PITTSBURGH (AFP) — La compagnie pétrolière Gulf Oil a annoncé hier qu'elle a déclaré aux gouvernements du Venezuela et de Equateur qu'elle n'avait jamais versé de contributions politiques pour protéger ses investissements dans ces pays.

Le président de Gulf Oil, M. Dorsey, a précisé que des messages avaient été envoyés à cet effet aux présidents des deux pays.

Le gouvernement vénézuelien avait donné à Gulf Oil jusqu'à aujourd'hui pour s'expliquer sur les allégations de pots-de-vins versés à des personnalités politiques d'un pays d'Amérique latine.

L'Equateur avait également demandé à Gulf des précisions à ce sujet, mais, selon un porte parole de Gulf, cette demande de clarification n'avait pas été rendue publique et aucune date limite n'était fixée comme dans le cas du Venezuela.

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"
— LOCATION —
Automobiles et Camions
688-9200 Gaby Colpron 332-9756
LOCATION À LONG TERME Ford
Nous achetons comptant votre voiture usagée

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4591

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

c'est chaud!

dans nos cuisines et sur les menus;
dans « Le Talemelier », notre rustique salle à dîner;
dans nos bars « L'Imprévu » et « Le Piano-Bar »;
dans « Les Quatre-Saisons » notre café typique;
dans nos salles de banquets ou de congrès « Crémazie », « D'Auteuil », « Jonquière »... et sept autres, pouvant recevoir jusqu'à 1,000 invités;
dans nos quatre cents chambres tout aussi intimes qu'extravagantes;
dans nos superbes suites à deux étages: « Maison Mailloux » et « Maison Chevalier »;
dans notre oasis de verdure et de fleurs, au troisième;
dans notre piscine extérieure chauffée à l'année à 24°... Celsius!

« Oui Monsieur! »

C'est chaud... nous brûlons du plaisir de vous accueillir à l'Auberge des Gouverneurs Québec Centre-Ville.

Ouverture le 12 mai

AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaine d'hôtels à la grandeur du Québec

Pour tous renseignements, communiquez avec le directeur du marketing, (418) 647-1717